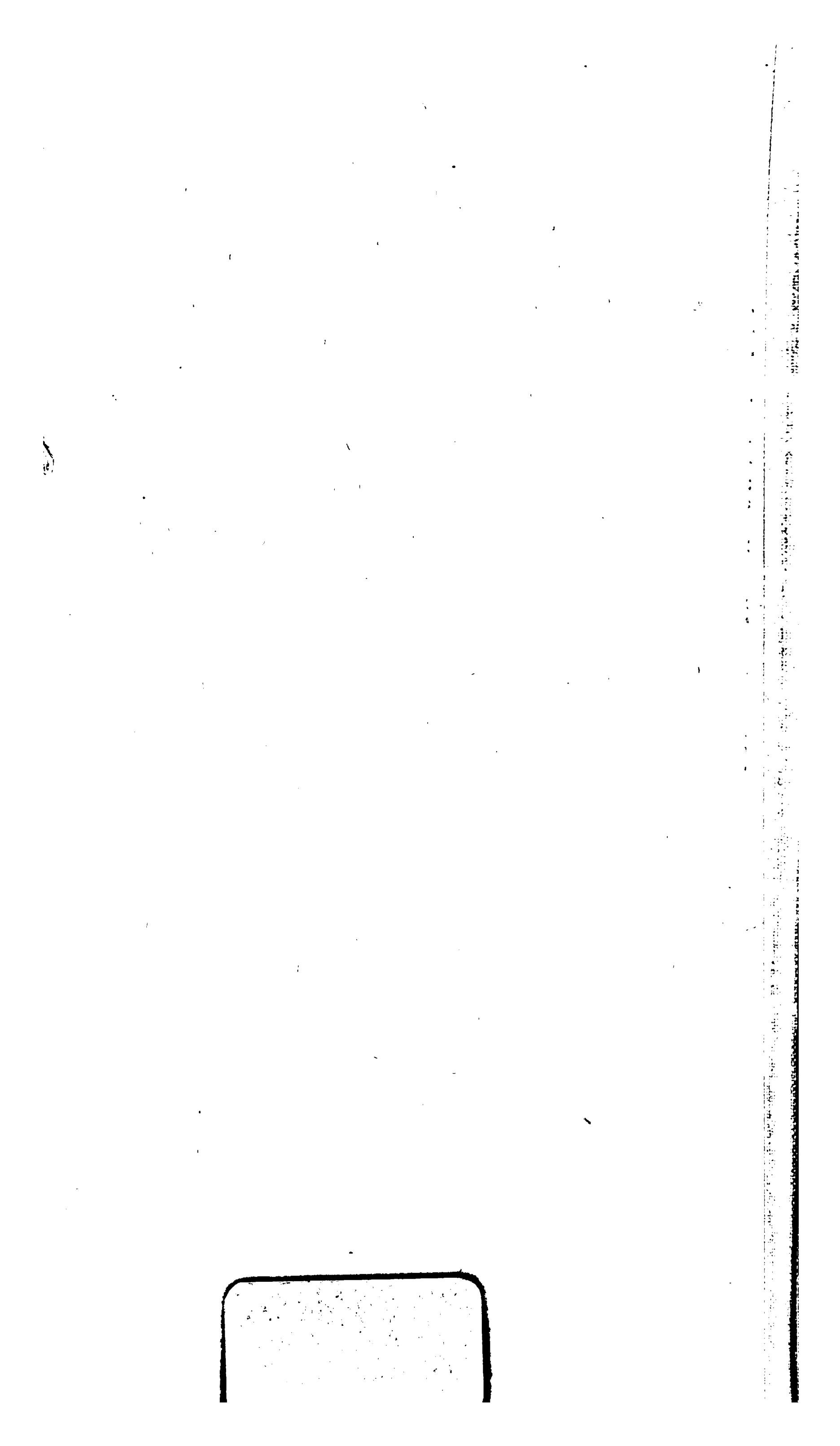




DES

HARAS DOMESTIQUES

ET DES

HARAS DE L'ÉTAT

EN FRANCE.

DES

HARAS DOMESTIQUES

ET DES

HARAS DE L'ÉTAT

EN FRANCE.

OUVRAGES DE M. HUZARD,

QUI SE TROUVENT CHEZ LE MÊME LIBRAIRE.

NOTICE SUR LES CHEVAUX ANGLAIS et sur les courses en Angleterre, in-8°. (*Mémoire de la Société royale et centrale d'agriculture,* année 1817.) Prix, 6 fr. et 7 fr. 75 c. *franc de port.*

NOTICE SUR QUELQUES RACES DE CHEVAUX, les haras et les remontes dans l'empire d'Autriche, in-8°. 1 fr. 50 c. et 1 fr. 75 c.

DE LA GARANTIE ET DES VICES RÉDHIBITOIRES dans le commerce des animaux domestiques, d'après la loi du 20 mai 1838; in-12, 1839. 1 fr. 75 c. et 2 fr.

ESQUISSE DE NOSOGRAPHIE VÉTÉRINAIRE, ou Abrégé de médecine vétérinaire, in-8°. 5 fr. et 6 fr.

DES ASSEMBLÉES AGRICOLES EN ANGLETERRE, in-8°. 30 c. et 35 c.

NOTICE SUR LA CULTURE EN RAYONS DES TURNEPS ou Gros Navets, telle qu'on la pratique en Angleterre, in-8°, fig. 2 fr. et 2 fr. 50 c.

IMPRIMERIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD, RUE DE L'ÉPERON, 7.

DES

HARAS DOMESTIQUES

ET DES

HARAS DE L'ÉTAT

EN FRANCE;

PAR J. B. HUZARD,

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE, DE LA SOCIÉTÉ PHILOMATHIQUE ET DU CONSEIL DE SALUBRITÉ DE PARIS, CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS DE LA FRANCE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, ANCIEN MÉDECIN VÉTÉRINAIRE.

DEUXIÈME ÉDITION.

PARIS,

LIBRAIRIE DE Mme Ve BOUCHARD-HUZARD,

RUE DE L'ÉPERON, 7.

1843

INTRODUCTION.

Les terres à labour ne donnant les bénéfices les plus grands qu'autant qu'un ameublissement convenable et que des engrais, surtout ceux qui proviennent des animaux, renouvellent leur fertilité, il est de l'intérêt du cultivateur, presque partout, d'avoir une partie du sol employée à nourrir, outre les animaux de travail, une certaine quantité de bestiaux.

Si les animaux n'étaient destinés qu'à donner des fumiers, toutes les dépenses relatives à la culture des plantes destinées au bétail, graines, fourrages ou racines, formeraient une somme à déduire des bénéfices du reste de l'exploitation.

Heureusement il n'en est pas ainsi : les animaux, outre les fumiers, donnent des

produits d'une valeur quelconque, qui s'élèvent quelquefois assez haut pour que la portion de terre destinée à donner des fourrages procure aussi un bénéfice. C'est à ce but que les bons cultivateurs arrivent presque toujours.

Il en est même qui sont parvenus à se faire des races d'animaux assez précieuses pour que les bénéfices qu'ils en tirent soient supérieurs à ceux que donnent les terres arables destinées à tout produit autre que la nourriture du bétail. Ces exemples sont d'autant plus fréquents que l'agriculture est plus avancée : ils sont communs en Angleterre ; l'introduction des mérinos en France en a donné quelques-uns dans notre pays.

Les animaux qu'on préfère ordinairement dans la culture en grand sont le gros bétail, les bêtes à laine et les chevaux ; mais il est des cultivateurs, des herbagers principalement, qui prétendent qu'en France ces derniers, les chevaux, non-seulement sont toujours moins avantageux à élever dans une exploitation que le gros bétail et les bêtes à laine, mais encore qu'ils sont toujours en

perte, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent jamais rapporter, par leur valeur vénale, le prix des fourrages qu'ils consomment.

S'il en était ainsi, il serait nuisible pour le cultivateur d'élever des chevaux, et tout traité sur les haras deviendrait superflu; mais cette opinion n'est pas celle de tous, et n'est pas la mienne : je pense qu'elle n'est fondée que pour certaines localités, et que pour beaucoup d'autres elle est fausse; que si, par exemple, dans les riches pâturages d'engrais de la Normandie, ou dans d'autres semblables, on trouve plus de profit à *engraisser* des bœufs qu'à *élever* des chevaux, il n'en est pas de même dans les endroits où l'on ne fait qu'*élever* les uns ou les autres; que dans certaines de ces localités un poulain profite comme un bouvillon; que s'il faut attendre plus tard pour vendre, et que s'il faut faire davantage de frais pour l'élever, sa plus grande valeur récompense de ce retard et de ces dépenses. Le nombre considérable de cultivateurs en Picardie, en Normandie, en Bretagne, en Poitou, en Auvergne, en Limousin, en Alsace, en Lorraine, qui font des chevaux,

tendra toujours à me persuader qu'il est aussi avantageux au cultivateur de faire cette élève que de se livrer à celle du gros bétail ou des bêtes à laine (1).

Thaër, cet agriculteur praticien et théoricien, qui a si bien su calculer les chances de pertes et de bénéfices que présentaient les diverses industries agricoles, et qui est une autorité en pareille matière, a dit, dans son grand ouvrage, traduit par *Crud* : « Lorsqu'on a atteint une fois une race très-propre à l'agriculture, je suis persuadé qu'en élevant soi-même des poulains sur une sole de pâturage propre à ce but, dans quelques cas même A L'ÉTABLE, on y trouvera du pro-

(1) Quand il s'agit d'élever des chevaux, c'est-à-dire de les faire naître et de les nourrir jusqu'à l'âge où ils doivent rendre des services, on est embarrassé de choisir une expression : nous n'en avons pas en français. Le mot *éducation*, qui sert pour les autres animaux, n'est pas bon pour le cheval, puisque, pour cet animal, il s'entend de l'instruction qu'on lui donne lorsqu'on le destine à un service. On me pardonnera donc d'avoir pris le mot *élève* déjà employé. Je lui ai donné le genre féminin pour mieux faire ressortir sa nouvelle signification. M. *Coquebert de Montbret* m'avait engagé à me servir, dans ce sens, du mot *hippotrophie*, je n'ai pas osé. Il m'avait donné un autre mot, celui d'*hippagogie*, pour indiquer l'éducation proprement dite du même animal.

« fit. » (*Principes raisonnés d'agriculture*, 1re édit., t. IV, p. 421.)

Quand on calcule par chiffres ce que coûte un cheval à élever, je crois qu'on peut en effet penser qu'il y a bénéfice ; c'est-à-dire que l'animal coûte à élever, jusqu'à l'âge de le vendre, moins cher qu'on ne le vendra à cet âge. C'est ce que je vais tenter d'établir ici, sans comparer toutefois cette élève avec celle des bêtes à cornes ou à laine, ni avec l'engraissement de ces deux espèces de bétail.

Pour rendre ces données plus simples, plus intelligibles, j'écarterai les nombreuses considérations accessoires qui se présentent, et

1° Je supposerai que le cultivateur a calculé aussi approximativement que possible dans quelle proportion les terres destinées à la nourriture du bétail devaient être par rapport aux autres, pour qu'elles fournissent à l'alimentation du nombre de bestiaux nécessaire à une fumure abondante.

2° J'adopterai le calcul fait par M. *de Dombasle*, que les 500 kilog. pesant de fourrage sec de prairies artificielles coûtent au cul-

tivateur, terme moyen, dix-huit francs (1); c'est-à-dire que, pour payer le loyer et tous les frais d'exploitation, il est obligé de tirer dix-huit francs des 500 kilos pesant du fourrage sec qu'il produit; que, s'il n'en tire pas cet argent, il perd; qu'au contraire il gagne s'il en retire davantage: que, par conséquent, les chevaux, pour ne pas lui coûter, doivent avoir consommé les fourrages secs au moins au prix de dix-huit francs les 500 kilog. pesant; ou, autrement, qu'ils doivent lui rembourser à ce prix, par leur vente, tout le fourrage qu'ils ont consommé, plus l'intérêt de l'argent avancé et leurs autres dépenses d'entretien.

3° Enfin, je supposerai que les terres suf-

(1) *Annales de Roville*, 2e livraison, page 137.

M. *Lullin de Châteauvieux* a adopté aussi cette estimation. (Voyez *Société d'amélioration des laines*, 7e bulletin, page 7.)

M. *de Rainneville* estime même que les 500 kilog. pesant de fourrage sec reviennent à moins de quinze francs, puisqu'en disant que le foin consommé chez le cultivateur doit lui être soldé au minimum de quinze francs le cent de bottes de cinq kilogrammes, il donne à ce cultivateur cinq francs de bénéfice par cent de bottes; ce qui ne mettrait qu'à dix francs le coût du cent de bottes; mais il a oublié dans ses calculs de dépenses l'impôt foncier et l'intérêt de l'argent. (*Société d'amélioration des laines*, 8e bulletin, page 10.)

fisamment cultivées produisent en fourrages verts ou en racines, sur une superficie donnée, la quantité correspondante de substance alimentaire qu'elles donnent en fourrages secs ; c'est-à-dire que la même superficie qui aura donné 500 kilog. pesant de fourrages secs aurait donné, aux mêmes frais, une quantité de fourrages verts capable de nourrir un cheval pendant le même espace de temps.

Il faut me presser de dire qu'en prenant le foin sec pour base du calcul qui va suivre, je suis loin de regarder cette nourriture comme celle qui convient aux poulinières et aux poulains ; mais il fallait partir d'une base convenue, la plus simple possible ; c'est pour cela que, à l'exemple du plus grand nombre, j'ai pris le foin sec comme représentant sous un certain point la valeur des autres substances qui nourriraient l'animal d'une manière équivalente.

On comprend que les données qui vont suivre ne peuvent être qu'approximatives, puisque les bases sur lesquelles elles reposent doivent varier elles-mêmes suivant les localités ; chacun verra quelles modifications im-

portantes sa position particulière doit apporter à mes estimations.

En supposant que le poulain de six mois à un an mange cinq kilog. de fourrages secs par jour, il consommera, pendant ces six mois, mille huit cent vingt demi-kilog. de fourrages. En supposant qu'il mange le double par jour, pendant les deux années suivantes (1), il en consommera quatorze mille six cents, ou pendant les trois premières années, seize mille quatre cent vingt ; ou, en argent, une somme de deux cent quatre-vingt-huit francs, à quelques francs près.

Pendant sa quatrième année, le cheval, quel qu'il soit, doit payer au moins, par son travail, ce qu'il coûte de nourriture : je ne la porte donc point en dépense (2).

Que l'on ajoute à ce coût des trois premières années dix francs pour la saillie de la

(1) M. *de Dombasle* calcule que ses vaches laitières ne consomment que cette quantité. (*Annales de Roville*, 2e livraison, page 145.)

Le comte *Depère* dit que, dans les jours de repos, un cheval de charrue peut être nourri avec quinze demi-kilog. de foin et quinze demi-kilog. de paille. (*Manuel d'agriculture.*)

(2) On verra plus loin, dans le cours de l'ouvrage, sur quoi je me fonde pour dire que le cheval, *quel qu'il soit*, doit travailler dans le cours de sa quatrième année.

jument, cinquante francs pour usure de la jument, cent trente-deux francs pour nourriture de la jument pendant l'année de plénitude, trente francs de faux frais de gardien, cent cinquante francs d'intérêt du capital avancé, intérêt calculé à dix pour cent, on aura six cent soixante francs de frais, qui représenteront la valeur du poulain à l'âge de trois ans, ce qui paraîtra d'abord exorbitamment élevé, et hors de proportion avec le prix qu'on pourra vendre l'animal; telle est la manière dont calculent les personnes qui prétendent qu'il y a perte à élever des chevaux.

Mais si l'on fait attention que cette dépense est évaluée au maximum; que la quantité de dix demi-kilog. de fourrages secs ou la quantité équivalente de fourrages verts est trop forte pour un poulain de six mois à un an; que celle de vingt demi-kilog. de pareils fourrages pour un poulain d'un an à trois, qui ne travaille pas, et qui reçoit en hiver différentes pailles (1), est beaucoup trop

(1) Je n'ai pas porté et on ne porte pas ordinairement en dépenses ces différentes pailles, parce qu'en se transformant en fumier elles augmentent de valeur.

considérable : si l'on considère que des poulains de deux ans et demi sont souvent assez forts pour gagner leur nourriture, s'ils sont mis à un travail convenable ; si l'on considère que l'intérêt de l'argent, calculé à dix pour cent, est calculé au maximum, et que dans la somme de cent cinquante francs les intérêts des intérêts, comptés par an, sont compris ; qu'il ne faudrait porter l'intérêt du capital qu'à cinq pour cent, ce qui réduirait la somme de cent cinquante francs au-dessous de celle de soixante-quinze ; si l'on calcule que, dans le système d'élève que je crois devoir adopter, toute jument, même celle de race noble, quoique pleine, doit travailler si elle ne nourrit pas en même temps ; qu'elle doit encore travailler en nourrissant si elle n'est pas pleine, que, par conséquent, c'est encore une somme de cent trente-deux francs à déduire sur le prix du poulain : si l'on fait attention que l'usure de la jument, portée à cinquante francs par an, est également portée très-haut, puisqu'on pourra la vendre à l'âge de huit à neuf ans pour le service, comme cela se pratique souvent dans les

pays d'élève, avant qu'elle ait perdu de sa valeur; si l'on estime la quantité de fumier que le poulain aura donnée pendant les trois années, et si l'on fait attention que, dans certaines localités, où les fourrages ne trouveraient point d'acheteur, *on estime le fumier aussi cher que les fourrages qui ont servi à le produire;* enfin, si l'on fait attention que tout le travail de l'exploitation aura pu être fait par les animaux du haras, et que les bêtes de service étant devenues inutiles, les frais de leur entretien et ceux de leur renouvellement, qui sont considérables dans certaines localités où ce sont des chevaux qui font le service, pourront être presque nuls, alors on trouvera que ce même cheval qui paraissait avoir coûté six cent soixante francs à l'âge de trois ans n'aura pas réellement coûté quatre cents francs à l'âge de quatre ans, âge où il devra valoir ce prix au moins, s'il sort d'une bonne race, et s'il a été soigné convenablement. On pourra même penser qu'il aura été possible de lui donner du grain dans ses trois premières années, sans que son coût de quatre cents francs soit pour cela dépassé : mais j'ai

mieux aimé, dans ce calcul, évaluer sa dépense au maximum que de la laisser au-dessous de la réalité (1).

Mais si le millier pesant de fourrages, au

(1) En comparant l'emploi des chevaux à l'emploi des bœufs comme animaux de service, on a avancé que les bœufs donnaient une grande économie, parce qu'après avoir servi ils se vendaient comme animaux de boucherie sans avoir perdu de leur valeur, tandis que celle des chevaux était réduite par l'âge. Cela est vrai pour presque toutes les localités où l'on n'élève point de chevaux, et pour celles où il n'y a point un grand commerce de ces animaux ; mais, dans celles où l'on élève des chevaux, les juments poulinières et les poulains font les travaux de l'agriculture, et les poulinières sont ensuite vendues avant l'âge où elles perdent de leur valeur ; et dans les pays où il y a un grand commerce de chevaux, les travaux de l'agriculture se font généralement avec des poulains de trois à cinq ans, qui, en avançant en âge, gagnent de la valeur, au lieu d'en perdre : en sorte que le cultivateur les vend souvent plus cher après deux ou trois ans de service qu'il ne les a achetés.

Cela a même lieu dans tous les pays de bonne culture. Dans la Beauce et dans la Brie, les bons fermiers achètent des chevaux de trois et de quatre ans, qu'ils revendent à cinq, six ou sept ans, pour le service de Paris, le même prix qu'ils les ont payés et souvent plus cher : en sorte que l'entretien de leurs écuries, les pertes comprises, n'entre que pour une faible partie dans leurs dépenses.

L'avantage de la culture par les bœufs diminue encore lorsqu'on peut avoir à bas prix et à volonté des animaux de service, comme on le peut à Paris. Là, beaucoup de cultivateurs des environs viennent acheter des chevaux en mauvais état, pour faire les travaux de la saison, et ils les revendent aussitôt que ces travaux sont terminés : cette possibilité d'avoir à volonté des animaux de service, et de les revendre, aussitôt le travail terminé, à peu près le prix qu'ils ont coûté, prévient la nécessité de les nourrir des parties de l'année à ne rien faire, et est une source d'avantages. Ces avantages se retrouvent en partie dans les pays où les foires de chevaux sont fréquentes.

lieu de revenir aux cultivateurs à dix-huit francs, ne lui revient qu'à seize francs, qu'à quinze francs, qu'à dix francs même, comme cela a lieu dans plusieurs parties de la France, et peut avoir lieu dans d'autres avec une culture mieux entendue; mais si le cheval, au lieu de pouvoir être vendu quatre cents francs, peut l'être six, sept ou huit cents, comme très-fort cheval de trait, ou comme beau cheval de carrosse; s'il peut même valoir douze ou quinze cents francs comme cheval de selle pour le marchand de Paris qui viendrait l'acheter; que l'on calcule alors les chances de bénéfice, et l'on verra si l'on a quelque intérêt à essayer d'élever des chevaux dans beaucoup d'exploitations agricoles où l'on n'en élève point (1).

---

(1) M. le comte de La Tour-du-Pin-Chambly calcule que, chez un cultivateur, un cheval *de race*, élevé au sec, coûte 1039 fr. 70 c., tandis qu'un cheval de *gros trait* coûte seulement 629 fr. 08 c.; mais qu'un cheval *de race*, élevé au vert, en recevant la quantité de grain qui lui est nécessaire pour sa bonne santé, coûte seulement au cultivateur 780 fr. 60 c., et, s'il est un cheval de *gros trait* ou même *de carrosse* pouvant travailler à trente mois, coûte seulement 488 fr. 46 c. (*De l'amélioration de la race chevaline dans le département de l'Aisne, etc.*, 1842.)

que pendant quelques mois de la première année : ils les vendent ensuite. D'autres cultivateurs les achètent et les revendent à leur tour quand les animaux ont consommé une certaine quantité des fourrages de l'exploitation : il est évident pour ces cultivateurs que les poulains consomment le fourrage à un prix plus élevé que les moutons, les vaches, les génisses; autrement, ils nourriraient de préférence les autres animaux. Et qu'on ne dise pas que ces cultivateurs calculent mal! s'il est apparent sur le papier, dans le cabinet, que les moutons et les vaches rapportent davantage; dans la pratique, sur les lieux, par des circonstances de commerce, de localités, il est positif qu'il est bien plus avantageux d'avoir un poulain à vendre que d'avoir de la laine, des moutons ou des génisses. Les bœufs ne s'engraissent que dans des localités exceptionnelles, il ne peut ici en être question. C'est de cette façon que des poulains passent dans deux, trois et quelquefois quatre mains avant d'arriver à l'âge de quatre ans; et certes ils n'y passent pas sans y laisser un bénéfice quelconque.

Si donc il est concevable, et s'il est de fait qu'il y a des cultivateurs qui perdent à élever des chevaux, il ne peut être douteux que l'agriculture y gagne et qu'elle pourrait y gagner plus qu'elle ne fait, si cette élève était conduite d'une manière mieux entendue.

Je vais plus loin : je crois que l'élève des chevaux serait un moyen de donner de la valeur à quelques propriétés qui n'en ont presque point, par rapport à leur étendue. En effet, quand on parcourt le centre de la France et quelques-uns de ses cantons de l'ouest ; quand on y rencontre des exploitations de deux cent à cinq cents hectares de terre d'assez bonne qualité, de la valeur de cent à cent cinquante mille francs, on est étonné qu'elles ne vaillent pas davantage; mais, si on examine leur système agricole, cet étonnement cesse quand on voit que le produit en blé est souvent le seul de l'exploitation, et que celui des bestiaux y est presque nul. En supposant donc, ce que le cultivateur ne manque pas d'avancer, que l'élève des bêtes à laine n'y est pas avantageuse, *à cause du bas prix où les laines sont tombées;*

en supposant encore qu'il dise qu'il en est de même de l'élève du gros bétail, ne serait-il pas d'un grand intérêt, pour lui, de chercher à élever de forts chevaux, dont la vente est assurée dans toutes les foires de campagne, dès l'âge de trois ans, de deux ans même, et le deviendrait certainement dans tout autre moment que celui des foires, quand le voisinage saurait qu'il y a annuellement plusieurs animaux à vendre dans l'exploitation?

Examinons donc un peu ce qui pourrait arriver si l'on adoptait ce parti dans un domaine du genre de ceux dont je viens de parler, d'une étendue de deux cent cinquante hectares.

Supposons qu'on prenne cent hectares pour les consacrer à cette élève, et qu'on les cultive dans ce but en fourrages, en légumineuses, en racines et en grains propres à la nourriture des chevaux, et voyons si l'on ne peut pas nourrir, sur cette partie de la propriété, vingt-cinq juments poulinières dont on élèverait les poulains jusqu'à quatre ans.

En mettant en fait qu'il n'y aura jamais

que vingt juments pleines; que sur les vingt pleines, ou sur les vingt poulains qui devraient en résulter, il y aura, ou en avortements, ou en mort de poulains, cinq cas par an.

On devrait avoir un haras composé à peu près de la manière suivante :

5	juments qui n'auraient point retenu.	
5	juments qui auraient retenu, mais qui auraient avorté, ou dont les poulains seraient morts.	
15	juments pleines et allaitant.	
15	poulains de l'année.	
15	—	d'un an à 2 ans.
15	—	de 2 à 3 ans.
15	—	de 3 à 4 ans.
85	en tout.	

En supposant que, sur les quatre-vingt-cinq têtes ci-dessus, il y aura cinq morts, il restera quatre-vingts têtes, et, en retranchant les quinze poulains de l'année, restent soixante-cinq, ou un hectare cinquante-trois ares par tête.

Plusieurs cultivateurs ayant avancé que cinquante ares de prés ou de terres labou-

rables cultivés en herbages étaient suffisants pour nourrir une jument poulinière, je pense que cette quantité d'un hectare cinquante-trois ares par tête, d'une fertilité commune, sera suffisante non-seulement pour entretenir largement les animaux, plus même les quinze poulains de l'année, qui ne sont pas comptés dans le nombre ci-dessus, mais encore pour fournir, et bien au delà, à la nourriture des hommes employés pour le service de tout l'établissement agricole. Il y aurait même possibilité ou d'augmenter le nombre des poulinières, ou, ce qui vaudrait mieux, d'y joindre quelques têtes de gros bétail.

Il y aura, tous les ans, dix bêtes à vendre dans l'établissement, qui, l'une dans l'autre, si l'on élève des chevaux de bonne défaite, vaudront bien cinq cents francs; ce qui fera, au plus bas, un revenu brut de cinq mille francs pour cette portion seule de l'exploitation. Ce serait, il est vrai, un bien faible produit, qu'absorberaient en partie les frais de culture et d'élève : aussi n'est-ce pas isolément qu'il faut considérer la chose. Il faut

penser que ce n'est qu'une annexe au reste de l'exploitation, là où cette exploitation de deux cent cinquante hectares ne rapporte qu'un revenu très-faible en raison de son étendue : il faut la considérer comme une branche sur laquelle on ne gagne rien peut-être, mais qu'il est indispensable de réunir au tout, ou qu'il faudrait remplacer par une autre, par l'élève des moutons ou des bêtes à cornes, par exemple, pour donner aux autres cultures, au moyen d'engrais suffisants, toute l'extension qu'elles doivent avoir, et pour faire produire ainsi à l'exploitation tout ce qu'elle doit produire.

Que l'on calcule donc ce qu'il en coûterait pour cultiver ces deux cent cinquante hectares en se servant des poulinières et des poulains pour faire les travaux de toute l'exploitation; que l'on estime la quantité des engrais que donneront au moins soixante-cinq chevaux; que l'on calcule qu'en cultivant les cent cinquante hectares non affectés au haras, même avec l'assolement triennal, on peut avoir cinquante hectares de blé, cinquante hectares d'avoine, et, à cause de l'abondance

des engrais, cinquante hectares d'autres cultures, soit prairies artificielles, soit plantes sarclées, au lieu de cinquante hectares en jachères, qu'en outre des chevaux on pourra, par cette raison, avoir encore ou des vaches, ou un troupeau, et l'on verra si cette exploitation ne rapportera pas un intérêt bien fort de l'industrie et des capitaux qu'on emploierait à faire valoir le fonds.

J'ai cherché à établir des calculs positifs à cet égard, ou des chiffres; mais il m'a paru impossible de le faire d'une manière satisfaisante : les localités se ressemblent si peu, que les calculs auraient été fautifs pour toutes (1). Déjà même les données qui précèdent ne peuvent être que des aperçus, que des probabilités, que des suppositions, diront peut-être quelques esprits qui connaissent à fond toutes les difficultés à innover en agriculture. Pour moi, cependant, ce sont plus

(1) Depuis la publication de ma première édition, les propriétés foncières ont augmenté considérablement de valeur dans le centre de la France; cependant les probabilités résultant des données ci-dessus sont encore les mêmes, quant aux améliorations agricoles à y faire.

que des probabilités. J'ai assez vu ; j'ai assez étudié nos systèmes ordinaires de grande culture ; même je conçois assez combien les innovations sont difficiles, pour croire que je ne me trompe pas. Ma conviction est, du reste, si profonde à cet égard, que, si ma fortune me l'avait permis, j'aurais tenté de résoudre la question : j'ai essayé de me mettre dans la position de le faire. Sa solution est assez belle et sera assez utile à l'agriculture française et même à l'État, sous le rapport de la production des chevaux pour la remonte de la cavalerie, pour qu'elle puisse tenter un homme avide d'être utile.

La présence d'un homme à la tête d'un ministère est de trop courte durée pour qu'un ministre puisse essayer de donner à une personne les moyens de résoudre la question; un riche propriétaire craindrait d'y perdre le revenu d'une ferme : qui fera donc l'expérience?

J'aurais voulu aussi établir par des chiffres l'avantage ou le désavantage que cette ferme, que l'on pourrait appeler *ferme à chevaux*, aurait sur une ferme à moutons, dans les

localités où ces deux genres d'exploitation pourraient également réussir, je n'ai pu y parvenir; mais il est des localités où les bêtes à laine ont de la difficulté à prospérer : il serait, sans contredit, avantageux alors d'y introduire l'élève des chevaux.

Qu'on n'oublie pas que je ne parle toujours que des exploitations où les prairies naturelles sont en très-faible proportion et insuffisantes pour nourrir tout le bétail qu'on doit avoir pour produire les engrais nécessaires à la culture des terres : dans quelques unes de celles-ci, de temps immémorial on a élevé des poulains, et l'intérêt à en élever ne peut être mis en doute; il ne devrait donc s'agir pour elles que d'un plus ou moins bon système. Il n'est pas question non plus de ces exploitations composées en grande partie de pâturages à engraisser le gros bétail; là, cette dernière spéculation est souvent hors de proportion pour les bénéfices avec toutes les autres, et l'élève du cheval, quand on veut l'y joindre, n'y peut entrer que comme un accessoire bien faible, ainsi qu'on le verra dans le corps de l'ouvrage.

D'après la manière d'envisager le sujet que je viens d'exposer, je ne penserai pas mettre les cultivateurs dans une fausse route en leur conseillant de se livrer davantage à cette branche de l'industrie agricole.

Je ne leur cacherai pas, cependant, qu'elle demande plus de soins, plus d'intelligence, plus d'étude peut-être que les autres; mais je crois qu'en s'y livrant avec persévérance et sagacité, ils en retireraient beaucoup plus. Ils ne savent pas encore assez que les beaux chevaux se payent jusqu'à mille écus à Paris, et qu'il est possible de les vendre quinze cents francs aux marchands; le bénéfice serait bien autre alors que celui que j'ai fait présumer. Ils ne savent pas encore que le climat n'oppose pas plus de difficultés à cette élève dans la plus grande partie de la France qu'en Angleterre, et qu'on peut créer chez nous les mêmes chevaux qui nous sont vendus si cher par nos voisins.

Enfin je voudrais leur persuader, comme il n'y a aucune raison d'en douter, que si, dans le nord de l'Europe, le peu de temps qu'on a pour cultiver la terre, et l'humidité

des nuits pendant l'été, donnent de l'avantage à laisser en prairies une immense quantité de terres, pour y élever des bestiaux et des chevaux, en France l'élève de ces derniers, combinée dans une certaine proportion avec le reste des opérations agricoles, deviendrait aussi avantageuse en détail qu'elle l'est en grand dans le Nord.

Cet intérêt de l'agriculture est grand, et, s'il est bien compris, il peut être la cause d'une amélioration sensible, durable dans la grande culture, comme l'introduction des bêtes à laine fine en a déjà été une : l'élève du cheval ne pourra cependant donner des résultats aussi rapides, ce serait un faux calcul de l'espérer; mais, pour être moins sensible, l'amélioration qu'elle produira n'en sera pas moins réelle; elle sera même probablement plus durable, parce que l'élève des chevaux sera moins sujette à ces concurrences que la multiplication des bêtes à laine fine sur un vaste territoire étranger a amenées si subitement.

Quelque avantageuse que puisse être à l'agriculture l'élève des chevaux mieux en-

tendue et plus répandue, elle le sera davantage à l'État, par une raison qui frappera bien plus les esprits.

On sait que la France ne trouve pas sur son territoire la quantité de chevaux dont elle a besoin, et qu'elle en achète un grand nombre à l'étranger pour le service de la selle, pour ses équipages de luxe, et même pour les postes et diligences de l'Est et du Midi. On sait que la plupart des chevaux de sa grosse cavalerie et même de sa cavalerie légère viennent du nord de l'Europe, et l'on ne peut se dissimuler que son indépendance, comme État, peut être compromise par le manque de chevaux dans une guerre prolongée avec les contrées qui lui en fournissent.

M. le comte *de la Roche-Aymon*, dans son *Traité de la cavalerie*, à l'excellent article *Remonte*, a avancé qu'on trouverait en France suffisamment de chevaux pour remonter la cavalerie française, si l'on voulait momentanément diminuer un peu la taille qu'on exige pour chaque arme : je crois qu'à cet égard ses calculs sont bien fondés; mais je pense que la France ne serait pas encore

suffisamment pourvue de chevaux pour subvenir à la consommation d'une guerre active et prolongée : il n'y a pas encore trente ans qu'elle fut dans ce cas, et que son gouvernement organisa des régiments de cavalerie (éclaireurs de la garde), pour la taille trop petite des chevaux qu'on était obligé d'employer. Combien donc ne serait-il pas avantageux de délivrer la France de la nécessité d'en acheter autre part que chez elle, et combien l'État ne doit-il pas, dans ce but, favoriser l'élève des chevaux ! Une seconde raison doit encore l'y déterminer, c'est de diminuer l'exportation du numéraire que coûtent ces animaux, et qui, versé dans l'agriculture, serait une grande source d'améliorations agricoles et de richesses pour le pays.

Considérée sous ce nouveau rapport, l'extension de l'élève des chevaux devient un sujet important d'économie publique, et on ne saurait trop chercher les moyens de l'encourager en augmentant l'intérêt à s'y livrer. Quelque étrangère à la science pratique d'élever des chevaux que puisse paraître cette nouvelle étude, j'ai cru devoir m'en occuper,

d'abord parce qu'elle peut conduire à des mesures administratives capables de faciliter beaucoup aux agriculteurs les moyens de se livrer avec fruit à la spéculation dont il s'agit; en second lieu, parce que, dans le cas où quelques mesures déjà prises n'atteindraient pas le but, cette même étude en fera demander la réforme.

L'élève des chevaux se trouvant dans l'intérêt d'une partie des cultivateurs de la France et en même temps dans celui de l'État, par conséquent l'intérêt particulier se trouvant d'accord avec l'intérêt général, il serait bien extraordinaire que l'élève des chevaux restât encore longtemps en France aussi arriérée qu'elle l'est. C'est dans l'espérance de concourir à ses progrès que j'ai écrit mon ouvrage. Une autre considération m'a encore porté à le rédiger, c'est que la plupart des auteurs qui ont traité le même sujet se sont occupés plutôt des haras de l'État que des haras des particuliers, et que les ouvrages des auteurs qui se sont occupés des haras dans l'intérêt de l'agriculteur, tels que celui de mon père d'abord, et ensuite ceux

de *Pichard* et de *Barentin de Montchal* (sa traduction de l'ouvrage de *Brugnone*), sont épuisés.

C'est donc dans l'intérêt de l'agriculteur que j'ai envisagé mon sujet, persuadé que, s'il n'y avait pas intérêt pour lui à élever des chevaux, il n'y en aurait pas pour l'État à l'engager à le faire; mais bien persuadé aussi qu'il y a réellement intérêt pour beaucoup d'agriculteurs à se livrer à cette industrie agricole, et que c'est faute de connaître assez les moyens de bien faire, qu'ils ne réussissent pas aussi lucrativement qu'ils le devraient.

Mon premier soin, dans ce but, a été de chercher à les mettre en état de juger si leur localité était ou n'était pas avantageuse à cette spéculation. J'ai pensé qu'il fallait surtout leur éviter des écoles qui découragent beaucoup plus de personnes que quelques succès ne peuvent en encourager.

L'élève des chevaux, considérée dans la convenance et dans l'intérêt de l'exploitation, est donc, dans mon ouvrage, une des principales questions.

Dans toutes les sciences, il y a des points fondamentaux sur lesquels tous les esprits sont d'accord : on ne peut répéter, à cet égard, que ce qui a déjà été dit : heureux quand on peut le mieux dire, heureux quelquefois même quand on peut le répéter d'une manière aussi précise et aussi bonne ! J'ai dû me trouver dans le cas de ces redites : l'ouvrage de mon père m'a singulièrement servi alors, et j'ai copié textuellement quelques-uns de ses articles, particulièrement dans les chapitres qui traitent du choix des étalons et des juments, de la monte, de la gestation, de la mise-bas, de l'allaitement et des soins du poulain. J'ai pensé que les travaux scientifiques des pères pouvaient être reproduits avec orgueil par leurs enfants; mais, pour qu'on ne puisse pas, cependant, me faire honneur de ce qui n'est pas de moi, j'ai indiqué ces passages par des guillemets.

A l'exemple de mon père, j'ai laissé de côté, autant que je l'ai pu, toute espèce d'explications physiologiques. J'ai pensé que ces explications seraient étrangères à la plupart des personnes auxquelles ce livre était des-

tiné, qu'elles pourraient même en induire quelques-unes en erreur. L'esprit humain n'est que trop porté à ces idées spéculatives qui semblent l'agrandir, qui l'agrandissent même, mais qui souvent le détournent de ce qui est plus positif. Ce n'est donc que dans des cas rares, et lorsque j'ai avancé des idées qui m'ont paru tout à fait nouvelles, que j'ai eu quelquefois recours à la physiologie pour les baser.

On ne rencontrera pas non plus dans mon ouvrage une partie que l'on s'attend peut-être à y trouver, d'autant plus que je suis vétérinaire; c'est, d'une part, la description des maladies qui se rattachent à la génération, à l'allaitement, et d'autre part, de celles qui affectent les poulains en particulier. Je n'ai pas cru devoir m'en occuper, parce que je n'ai pas vu toutes les maladies dont je devrais parler, et surtout parce que je pense que la personne qui élèvera des chevaux fera bien mieux d'avoir un vétérinaire instruit et judicieux attaché à son exploitation, que de consulter un livre qu'elle ne sera peut-être pas enétat de bien comprendre, et qui

pourrait l'empêcher de s'adresser à l'homme capable de lui donner de bons secours. Les ouvrages de médecine vétérinaire en traitent, au reste, d'une manière générale, et on peut toujours avoir recours à eux.

Je me suis donc borné à l'élève du cheval.

On retrouvera dans ce travail des idées éparses dans quelques Notices que j'ai déjà publiées; mais il était impossible de ne pas se répéter en traitant tout à fait la même chose : cependant on doit s'attendre à les trouver sous un nouveau point de vue dans un traité général et coordonné.

Par *haras*, j'ai entendu seulement la réunion d'un nombre, quel qu'il soit, de juments destinées à la reproduction : je n'ai donc point compris sous ce nom, comme on le fait assez généralement, presque toutes les institutions publiques liées d'une manière ou d'autre à l'élève des chevaux.

Cette qualification précise du mot *haras*, permettant de traiter à part d'abord tout ce qui a rapport aux haras proprement dits ou à l'élève du cheval, et ensuite, également à part, tout ce qui tient aux mesures adminis-

tratives et aux institutions propres à encourager cette élève, a jeté une grande précision dans mon travail; et, si je n'ai pu résoudre définitivement toutes les questions qu'il soulève, j'espère avoir réussi à présenter la plupart sous le véritable point de vue où elles doivent être examinées.

DES

HARAS DOMESTIQUES

ET DES

HARAS DE L'ÉTAT

EN FRANCE.

PREMIÈRE PARTIE.

HARAS DES PARTICULIERS.

CHAPITRE PREMIER.

DIFFÉRENTES ESPÈCES DE HARAS.

Les particuliers qui veulent se livrer à l'élève des chevaux ont généralement pour but l'augmentation du revenu des terres sur lesquelles ils forment des haras; mais ces terres ayant des modes de culture différents, suivant les localités, suivant les débouchés, et surtout suivant la population plus ou moins grande de la contrée, l'élève des chevaux varie en raison de ces différences; et les haras reçoivent diverses dénominations en raison de la manière dont cette élève y est conduite. On peut réduire, je crois, tous les haras des particuliers à trois espèces, qui sont : des haras

sauvages, des haras parqués, et des haras domestiques (de la maison) ou privés.

Haras sauvages.

Dans un domaine très-vaste, presque sans culture, situé dans un pays peu peuplé et sans débouchés pour les produits qu'on pourrait y faire venir, on peut tenter d'avoir des chevaux à l'état sauvage, c'est-à-dire abandonnés à eux-mêmes toute l'année, et se nourrissant des seuls produits que le sol fournit sans le secours de l'homme. Le revenu que le propriétaire retire d'un pareil haras consiste dans un nombre de poulains qu'il fait prendre tous les ans, et qu'il vend à des marchands pour les dresser et les revendre ensuite, ou qu'il fait dresser lui-même pour les vendre après leur éducation. La reproduction est abandonnée aux seules lois de la nature; l'homme n'intervient d'aucune manière dans le haras; il n'y manifeste son pouvoir que pour s'emparer des jeunes animaux dont il a besoin, en forçant leur troupeau à s'acculer dans des enclos disposés exprès, et où il choisit et saisit, au moyen de lacets, ceux qu'il destine au service et à la vente.

Si l'on trouve quelques-uns de ces haras sauvages dans la Russie, dans l'Asie, dans les Amériques et dans les îles de Taïti et de Cuba, on n'en trouve plus dans les États bien peuplés, en France surtout. Il n'y a pas dans notre pays de propriétés assez grandes, assez incultes, assez privées de population et de moyens de débouchés pour qu'on les abandonne à

des haras sauvages. Les chevaux qu'on rencontre dans les marais de la Camargue, ainsi que dans quelques parties des landes de Bordeaux, ne peuvent même être regardés comme des chevaux sauvages, puisqu'ils sont tous employés, pères, mères et produits, à certaines époques de l'année, au dépiquage des grains particulièrement, et puisque l'homme intervient dans la reproduction en en écartant les individus qui lui déplaisent.

Qu'on ne croie même pas que les haras sauvages sont assez productifs pour qu'on puisse trouver un avantage marqué à en avoir dans un pays peu peuplé. Une foule de désavantages doivent les faire reléguer dans ceux qui sont presque inhabités. Ainsi :

1° Dans les contrées septentrionales, pendant les hivers froids et longs, les animaux manquent souvent de nourriture; et l'action prolongée du froid, jointe à cette privation, fait périr les animaux d'une constitution faible, qui ne peuvent plus disputer aux autres la petite quantité de nourriture que la terre présente encore. Beaucoup d'animaux, sans souffrir même du manque de nourriture, sont assez fortement affectés du froid pour que le désir de l'accouplement ne se développe chez eux que tard, vers l'été : il en résulte que les poulains viennent tard l'année suivante, qu'ils ne peuvent acquérir avant l'hiver des forces convenables pour résister à ses intempéries; qu'ils deviennent malingres, chétifs et qu'ils meurent.

2° Dans ces haras, les vices héréditaires ne peuvent être extirpés.

3° Une maladie épizootique se déclare-t-elle, on

est obligé de la laisser cesser d'elle-même : on ne peut pas même employer les secours nécessaires contre les maladies qui attaquent les individus en particulier, et l'on est bien plus embarrassé encore relativement aux maladies contagieuses, qui, insensiblement, se propagent tellement qu'il ne reste d'autre moyen que de détruire tous les animaux du haras, si la maladie ne le fait pas elle-même, pour en remettre d'autres.

4° Les chevaux sauvages, habitués au grand air, ne peuvent que difficilement supporter le régime des écuries ; ils y tombent promptement malades, et les maladies ont une issue funeste.

5° Le caractère sauvage des chevaux les rend plus difficiles, plus hargneux, plus dangereux pour ceux qui les dressent, pour ceux qui les emploient, et il est dans la nature des animaux élevés dans cet état de conserver ces défauts après l'éducation. Il faut donc que leurs cavaliers ou leurs conducteurs soient biens bons, pour prévenir tous les écarts auxquels les animaux peuvent se livrer. Il n'est même pas rare, quand on croit avoir dressé un de ces chevaux, de ne posséder qu'un animal dont l'obéissance momentanée est seulement faiblesse ou maladie.

6° Mais le grand désavantage de ces haras, c'est qu'au moment où les pâturages sont abondants, les animaux en dévastent et ruinent une plus grande partie qu'ils n'en consomment ; tandis que, pendant le reste de l'année, ils ont besoin d'une étendue immense de terrain pour trouver la nourriture dont ils ont besoin.

Il résulte de tous ces inconvénients, d'abord, que les haras sauvages ne fournissent pas, sur une étendue donnée de terrain, autant d'animaux que les autres haras; ensuite, que les animaux, étant toujours d'un caractère difficile, restent d'une valeur plus que médiocre; enfin, en résumé, que ces haras donnent très-peu de revenus.

Haras parqués.

Tous les inconvénients attachés aux haras sauvages ont fait chercher d'autres moyens d'élever des chevaux. On a distribué les animaux en différens lots, afin de ne pas exposer les haras à se perdre en totalité dans le cas d'une maladie épizootique et surtout d'une contagion, et on a fait garder chaque lot à part : on a mis à profit la nécessité de diviser ainsi les animaux en troupes, pour les empêcher de vaguer en liberté et deruiner plus d'herbages qu'ils ne pouvaient en consommer; à cet effet, on les fait conduire successivement sur différentes portions du sol; ce qui a bientôt engagé, pour rendre la garde des animaux plus facile, à enclore, autant que possible, chacune de ces portions, et à en faire pour ainsi dire autant de parcs : d'où est venu aux haras dirigés d'après cette autre méthode le nom de *haras parqués*.

Une fois les soins de l'homme donnés à l'élève des animaux, il a fallu consacrer une partie du sol à la nourriture des gardiens : cela a nécessité la division des terres, d'une part, en pâtures pour les animaux

durant la belle saison; d'autre part, en prairies récoltées pour fournir aux animaux la nourriture pendant le temps où la terre refuse la quantité nécessaire d'aliments; et enfin en terrains destinés à la nourriture des gardiens : bientôt même on a compris qu'il était avantageux de donner du grain aux animaux dans certaines circonstances, et on a destiné une quatrième partie du sol à être cultivée pour fournir ces grains.

Dès lors la direction d'un haras est devenue une occupation qui demandait de l'intelligence et même beaucoup d'études préliminaires; celle de l'agriculture était indispensable : aussi, dans quelques pays où il se trouve beaucoup de haras parqués, en Allemagne par exemple, il y a une profession particulière connue sous le nom de *maître de haras*.

La science du maître de haras consiste à élever le plus grand nombre possible de chevaux, sur une étendue de terrain donnée, et ensuite à élever les plus beaux et les meilleurs, afin d'augmenter, de ces deux manières, les revenus de l'établissement. Après la distribution économique des terres, c'est-à-dire après leur division proportionnelle en pâtures, en prairies récoltées, ou en prairies artificielles, en terres à grain et même à racines, le moyen de parvenir à la production la plus grande possible d'animaux est d'éloigner les causes d'accidents : il consiste à tenir séparés non-seulement ceux de sexe différent, mais encore ceux d'âges divers, parce que les animaux les plus avancés, les plus forts battent souvent les plus

jeunes, les fatiguent, les privent même d'une partie de leur nourriture et empêchent ainsi leur développement ; il consiste encore dans un autre soin, celui d'accoutumer de bonne heure les jeunes animaux à l'homme, afin qu'ils s'en laissent approcher, toucher, et qu'au moment de leur éducation, ou d'une maladie, ils soient moins farouches, plus confiants, plus traitables.

La connaissance des moyens d'améliorer les races est le seul chemin pour arriver au second but, celui d'avoir les productions les plus précieuses. Cette connaissance est même plus spécialement la science du maître de haras ; elle est indispensable à toute personne qui veut élever des chevaux, et c'est l'objet dont nous nous occuperons le plus particulièrement dans cet écrit.

D'après ce qui précède, on doit voir que j'appelle *haras parqué* une propriété agricole consacrée, pour ainsi dire, tout entière à l'élève du cheval, c'est-à-dire disposée de manière que tout se rapporte à cette élève, pour la conduire aussi loin que possible ; dans laquelle propriété la vente des poulains devient le revenu presque unique de l'exploitation, et où les autres produits, quand on en obtient, sont accessoires. C'est ainsi qu'on voit, dans beaucoup d'endroits, des fermes disposées tout entières pour l'engrais des bestiaux, et où les produits en argent ne se font presque seulement que sur la vente de ceux-ci. C'est ainsi qu'on a vu des exploitations rurales dirigées tout entières à élever des bêtes à laine, et où le

prix des toisons faisait presque l'unique revenu de l'établissement.

Les haras parqués sont encore très-nombreux en Europe. Suivant que l'élève des chevaux y est plus ou moins bien soignée, ils ont reçu encore différents noms, en Allemagne surtout : tels sont ceux de haras demi-sauvages, de haras demi-parqués, etc. Il en existe en Espagne, en Italie, en Russie et dans toute l'Allemagne. J'en ai vu en Hongrie qui rapportaient plus que tout autre mode d'exploitation des terres, celui du feu comte Witzai entre autres (1).

Je ne crois pas qu'il en existe en Angleterre, au moins je n'y en ai point vu : s'il y en a, on peut dire qu'ils font des exceptions dans la manière ordinaire d'y élever les chevaux.

Il n'y en a point en France. Serait-il avantageux, dans quelques localités de notre patrie, de faire de pareils haras? C'est une question qu'il n'est pas facile de résoudre, et qui ne pourrait l'être que par des essais bien entendus. Je ne donnerai donc pas le conseil à un propriétaire de convertir une terre en haras parqué; ou bien, il faudrait que ce propriétaire fût très-riche, surtout que la propriété qu'il y consacrerait donnât peu de revenus, qu'elle fût dans le cas de celles dont j'ai parlé, dans l'Introduction pag. 17 et suivantes, et qu'enfin il eût un maître de haras bien instruit.

---

(1) Voyez *Notice sur quelques races de chevaux, sur les haras et les remontes* dans l'empire d'Autriche; par *Huzard* fils. Brochure in-8.

Ces raisons m'empêcheront de m'occuper de l'administration d'un haras parqué, et je me contenterai de renvoyer à l'ouvrage de *Brugnone*, ou à la traduction qu'en à faite *Barentin de Montchall*, ou bien encore à la traduction française de l'ouvrage de *Hartmann*, publiée par mon père.

Haras domestiques ou privés.

S'il est des contrées où le peu de population permet de livrer de grandes étendues de terrain à la formation de haras sauvages ou de haras parqués, il en est d'autres où une population considérable, en réclamant la plus grande partie du sol pour la production des matières premières de la nourriture, des vêtements, du logement et des diverses industries de l'homme, donne à celui qui cultive un tout autre intérêt, et ne lui laisse la facilité de se livrer à l'élève des chevaux que quand il la croit plus avantageusement liée aux cultures adoptées dans son exploitation que celle des autres animaux domestiques.

Il a alors un certain nombre de juments qui, soit qu'elles travaillent, soit qu'elles ne travaillent pas, donnent des poulains : il a soin, dans le premier cas, d'organiser les travaux de manière que les juments ne puissent être fatiguées, et même de manière qu'elles ne soient pas obligées de travailler dans les derniers moments de la grossesse et dans les premiers de la mise-bas. D'autres cultivateurs, au lieu d'avoir des juments poulinières, se contentent

d'acheter et d'élever des poulains d'un certain âge, pour les revendre, après quelque temps, à un âge plus avancé.

Ce sont ces petits haras qu'on appelle *haras privés* ou *haras domestiques*, parce que les animaux élevés en petit nombre dans des enclos resserrés, dans des cours, dans des écuries, dans la maison enfin (*domus*), sont continuellement sous les yeux de l'homme et s'habituent tellement à recevoir de lui leur nourriture, qu'ils sont, pour ainsi dire, dès leur naissance, des animaux aussi domestiques que leurs facultés le leur permettent. L'animal est, à mesure qu'il avance en âge, dressé aux services auxquels il doit un jour être employé, et cette éducation est presque faite sans coûter de soins spéciaux à l'agriculteur.

Ce genre de haras a aussi ses inconvénients : l'animal, privé, pendant son jeune âge, d'un exercice libre, n'acquiert pas toute la souplesse des mouvements, et la rusticité de tempérament que la liberté dans les pâturages en plein air donne ordinairement à ceux d'une bonne constitution ; il est plus sujet aux maladies et a généralement une vie plus courte (1).

Comme ce sont ces haras qui existent, on peut dire

---

(1) Il faut entendre, par là, qu'il est plus maladif que l'animal qui reste dans le haras sauvage, ou dans le haras parqué ; car il est, au contraire, moins sujet aux accidents et aux maladies qui résultent, pour l'animal tiré de ces haras et réduit au service, de la contrainte de l'éducation, et surtout du séjour à l'écurie.

exclusivement en France, comme ils y sont peut-être les seuls avantageux, et comme une élève bien entendue peut remédier presque complétement aux inconvénients qu'ils présentent, toutes les questions soulevées dans ce travail et relatives à l'élève des chevaux se rapportent spécialement à ce genre de haras. Comme c'est aussi pour la France en particulier que j'ai écrit, on ne devra pas oublier, en le lisant, que mes conclusions se rapportent à la France, et non à d'autres contrées : je dirai seulement que toutes les règles à suivre pour avoir de bonnes races dans un haras privé sont applicables dans un haras parqué, que la seule différence entre ces établissements est dans la manière de les gouverner ou dans leur administration.

CHAPITRE II.

POSSIBILITÉ ET AVANTAGES D'UN HARAS DOMESTIQUE.

C'est l'intérêt seul du cultivateur, ai-je déjà dit, qui doit le décider à élever des chevaux : l'essentiel, pour celui qui veut s'adonner à cette élève, est donc de savoir d'abord si son exploitation lui permet de réussir, ensuite si la réussite sera avantageuse pour lui. C'est de l'examen de ces deux questions que je vais m'occuper dans ce chapitre ; les moyens d'exécution viendront ensuite.

ARTICLE PREMIER.

Dans quelles exploitations est-il possible d'avoir un haras domestique?

Partout où le cheval trouve une nourriture convenable, il peut vivre : ainsi on le rencontre sous la zone torride et dans les pays froids, dans les pays humides et dans les pays secs. C'est un de ces animaux, comme le bœuf et le chien, que l'homme transporte et multiplie partout avec lui.

Cette faculté de l'animal de pouvoir vivre sous tous les climats, avec les nourritures variées qui s'y rencontrent, donnerait déjà une grande probabilité de la possibilité de le faire naître et de l'élever dans les localités très-limitées des diverses exploitations agricoles, si l'expérience n'en venait donner la certitude. En effet, tous les jours on voit l'élève du cheval réussir dans des fermes entièrement différentes les unes des autres, sur celles même où l'on ne se rappelait pas, par tradition, cette élève. Je me contenterai de citer à l'appui les exemples de M. *Isambert*, à Saint-Peravy-Epreux (Loiret) (1), qui a fait cette élève pendant plus de vingt ans avec avantage dans une ferme où elle n'avait jamais peut-être été essayée; de M. *Laroche*, fermier à Grisy, près Brie-Comte-Robert, qui est parvenu à faire, je ne dis pas cependant que ce soit avec béné-

---

(1) *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture*, année 1827, t. I, p. 164.

fice, de charmants chevaux de selle avec des juments communes de labour boulonnaises ou bretonnes, dans un pays où l'on ne pense pas qu'il soit même possible d'avoir des juments, à cause de l'emploi général des chevaux entiers ; celui donné par le duc d'Angoulême, fils du roi Charles X, qui a fait créer un haras de chevaux anglais de premier sang, à Guarche, près de Saint-Cloud, et enfin plus récemment la création du haras de Meudon.

Certainement la localité exercera une influence sur les animaux ; mais cette influence pourra être modifiée par les soins de l'homme au point d'être presque annulée : plusieurs articles de cet ouvrage sont consacrés à faire voir comment. C'est même par erreur que l'on a dit que les localités avaient fait les races actuelles. Ces races ont été créées principalement par la domesticité ou par les soins divers dont elle a fait entourer les animaux. La preuve de ce que j'avance est que toutes les races actuellement existantes disparaîtraient, si elles étaient abandonnées en haras sauvages pendant quelques générations, puisque cet effet a eu lieu en Amérique, presque dès la première, à l'égard des chevaux européens. Mais la preuve la plus convaincante, c'est que l'on élève des races totalement différentes sur le même sol, dans les mêmes localités, je dirai dans les mêmes écuries, comme cela a lieu dans presque tous les États autrichiens, dans beaucoup de comtés en Angleterre et dans quelques provinces de France ; c'est enfin qu'on élève la même race dans des lo-

calités toutes différentes ; par exemple, qu'on élève la race des chevaux nobles anglais dans les marais du Lincoln et sur les plateaux secs et calcaires du Suffolk et du Norfolk.

Le climat, qui est une des principales causes de la diversité que l'on trouve entre les localités, est modifié tellement lui-même par les soins de l'homme, par rapport aux chevaux en particulier, que la race des chevaux anglais nobles s'est propagée rapidement dans l'Amérique septentrionale, qu'elle se propage sur plusieurs points de l'Europe; que depuis longtemps les Anglais ont cette même race de chevaux dans leurs îles de l'Amérique, même dans la presqu'île de l'Inde et depuis peu dans la Nouvelle-Hollande, sous des climats, comme on le voit, bien opposés.

Il résulte, il me semble, évidemment, de tous ces faits, qu'il est possible d'élever des chevaux sous tous les climats, dans toutes les localités même.

Déjà, avant moi, des écrivains se sont occupés à faire voir qu'en France on pourrait élever autant de chevaux qu'on voudrait, et que même, à cause de la variété de son climat et de son sol, elle était aussi propre que tout autre État de l'Europe à élever avec facilité toutes les races de chevaux.

J'espère que ce que je viens de dire suffira pour convaincre qu'on pourra élever, dans quelque localité que ce soit, telle race qu'on voudra. Seulement, avant d'entreprendre cette élève, il faudra calculer sur quelles exploitations on peut la faire avec quelque avantage.

ARTICLE II.

Dans quelles exploitations est-il avantageux d'avoir un haras domestique ?

Dans toutes les fermes à labour, et même dans presque toutes les exploitations, on a besoin de fumier : les animaux de service ne suffisent pas pour produire celui qui est nécessaire, et c'est ce besoin, ai-je dit, qui force à faire marcher de front l'élève ou l'engrais du gros ou du menu bétail avec les diverses cultures.

L'objet le plus important, dans ce cas, serait de faire voir dans quelles exploitations il pourrait être avantageux de préférer l'élève des chevaux à l'élève ou à l'engrais des bêtes à cornes et à laine. En attendant qu'on puisse donner quelque chose de positif à cet égard, je vais essayer de montrer dans quelles exploitations il peut être avantageux de faire l'élève du cheval.

Dans des exploitations il y a des prairies naturelles, dans d'autres il n'y en a point. Dans les exploitations à prairies naturelles, ces prairies se divisent en trois classes : 1° celles qui, étant toujours en pâture, servent à engraisser les animaux de boucherie, et qu'on appelle *prairies grasses, prés d'embouche ;* 2° celles qui, étant toujours également en pâture, ne servent pas à engraisser, mais sont employées seulement à nourrir les animaux, pour leur

donner de l'âge et de la taille, et sont assez généralement nommées *prairies sèches;* 3° enfin celles qui sont mises en coupes annuelles et qui servent à faire du foin, et qui sont généralement pâturées après la récolte.

Dans les exploitations à prés d'embouche, l'élève des chevaux, dans certaines proportions, est généralement avantageuse. Voici l'extrait d'un mémoire imprimé, adressé au gouvernement, en 1790, par des propriétaires du département de l'Orne (1), et que mon père a déjà cité dans son *Instruction sur l'amélioration des chevaux en France.*

« Le commerce des bœufs tient le premier rang;
« celui des chevaux, plus précieux, mais moins
« étendu, n'occupe que le second, et est absolu-
« ment nécessaire au commerce des bœufs. On ne
« ferait pas une combinaison avantageuse si on ne
« joignait aux bœufs un nombre de chevaux dans
« la proportion d'un cheval sur dix bœufs; les mo-
« tifs de cette proportion sont pris dans la nature des
« choses.

« Les herbages produisent différentes qualités
« d'herbes; il en est que les bœufs refusent et que
« les chevaux mangent, etc. : il en résulte que,
« dans un herbage peuplé de bêtes à cornes seule-

(1) *Mémoire sur la nécessité de conserver les haras, particulièrement dans la province de Normandie, présenté, etc.*, in-4°. Alençon, 1790.—Le système de ces haras n'était que celui des gardes-étalon.

« ment, il y aurait une perte réelle d'herbe. On y
« remédie en faisant manger cette herbe par des
« chevaux, et l'expérience a appris qu'un cheval
« suffit pour manger le refus de dix bœufs. Ainsi
« un herbage de cent bœufs ne peut être mangé à
« profit qu'en y joignant dix chevaux, pour consom-
« mer le refus des cent bœufs (1). »

---

(1) Non-seulement c'est un avantage d'agir ainsi, mais dans quelques cas c'est une nécessité, par la raison que les plantes refusées par les bœufs montent en graines, se multiplient beaucoup plus que les autres, et finissent par être trop nombreuses dans le pâturage.

On cite cependant des prés d'embouche où l'on ne met pas de chevaux et qui conservent pour ainsi dire éternellement leur réputation. On m'a dit, dans quelques endroits, qu'on ne mettait point de chevaux dans ces prés, parce que le pied de ces animaux y faisait du dégât en s'enfonçant dans le sol humide, et en y produisant des espèces de trous où les plantes pourrissaient : une autre raison qu'on a avancée à cet égard, c'est que les excréments de ces animaux nuisaient au pâturage; qu'outre la place occupée par les excréments, et où il ne venait point d'herbe, le pourtour de cette place se garnissait d'herbe d'une autre nature, à laquelle les animaux ne touchaient point.

J'ajouterai cependant ici en contradiction avec cette dernière opinion que, dans un *Mémoire sur les chevaux normands*, qui me fut adressé par M. *Cailleux*, vétérinaire du dépôt des remontes à Caen, ce vétérinaire dit que, dans quelques herbages humides, sujets à se couvrir d'eau pendant l'hiver, la fiente du cheval est un engrais qui fertilise singulièrement le sol. Cette contradiction pourrait peut-être s'expliquer en ce que, dans le premier cas, les excréments restent en masse, tandis que, dans le second, ils sont divisés par les inondations.

La détérioration que la multiplicité de certaines plantes fait éprouver à quelques pâturages devient très-évidente, si on ne place dans ces pâturages que des moutons ou des chevaux. Ces plantes envahissent tellement la terre, qu'on est obligé de les faire arracher ou de faire défricher le sol entièrement.

Il résulte évidemment de cette donnée que l'élève des chevaux est plus qu'avantageuse dans ces sortes d'exploitations, qu'elle y est nécessaire. On sent qu'elle sera d'autant plus lucrative qu'elle sera faite avec plus de soin, et que les animaux qui en proviendront seront plus précieux.

Des nourrisseurs habiles dans l'élève du cheval dépassent de beaucoup la proportion en chevaux qui est indiquée plus haut ; ils aiment mieux, dans certaines localités, élever un plus grand nombre de poulains et engraisser moins de bœufs. Tout le monde sentira combien le nombre des chevaux peut varier en raison des autres facilités que présentera l'exploitation pour cette élève.

Mais les prés ne sont pas tous des prés d'embouche, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas tous la propriété d'engraisser les bestiaux pour la boucherie d'une manière aussi lucrative pour le nourrisseur : ils servent alors, ai-je dit, à nourrir seulement les jeunes animaux ou à augmenter leur taille, leur poids, leur âge. Presque partout, en effet, ce n'est pas dans les mêmes localités où l'on élève le jeune bétail qu'on engraisse le bétail plus âgé ; en sorte que ce n'est le plus souvent qu'après avoir passé dans deux ou trois mains, et par deux ou trois localités, où il n'a fait que prendre de l'âge, de la taille, et donner du fumier, que le bétail arrive chez l'engraisseur.

L'élève du cheval n'est pas moins avantageuse dans les exploitations qui possèdent des prés de cette qualité, surtout quand ces prés ne sont pas maréca-

geux. Tandis que les chevaux placés dans des prés d'embouche deviennent souvent trop massifs, trop pesants, et perdent ainsi une partie de leurs formes s'ils sont de race noble; au contraire, dans les localités où les pâturages sont de la seconde qualité, les races les plus précieuses se conservent; elles grandissent sans *s'empâter*, sans que leur peau s'épaississe et se charge de poils longs et grossiers; et le cultivateur peut choisir les plus distinguées, sans crainte de les voir dégénérer.

L'avantage d'élever des chevaux n'est pas aussi certain dans les exploitations où l'on a intérêt à faucher les prairies naturelles, soit parce que le foin est trop rare dans le pays et très-cher par conséquent, soit parce que les prairies ne sont point encloses, et qu'il serait trop dispendieux d'y donner des gardiens aux animaux, soit parce que, par toute autre raison, le pâturage serait une mauvaise opération. Dans de pareilles exploitations, comme dans celles où il n'y a que des prairies artificielles, les bêtes à laine sont généralement les animaux qui, avec quelques vaches laitières, donnent les fumiers dont on a besoin pour les cultures.

Cependant il est de ces fermes où l'on élève encore des chevaux.

Dans les unes, qui sont tenues par des cultivateurs pauvres ou routiniers, et où la commune possède des terrains communaux vagues, on compte sur ces terrains, pour nourrir, une partie de l'année, les poulains

qui y sont alors toujours de très-médiocre qualité et de peu de valeur.

Dans les autres fermes, celles qui sont bien tenues, et surtout où les terres sont en partie encloses, le cultivateur compte sur leur produit autant que sur celui de ses prés naturels pour nourrir ses chevaux: s'il n'a pas établi par des calculs positifs le bénéfice qu'il tirait de ses animaux, il faut cependant qu'il ait senti qu'il en avait, pour qu'il persévère de successeur en successeur dans cette opération. En France, ce sont les fortes races de chevaux de trait qu'on élève généralement dans ces sortes d'exploitations, parce que, dès leur plus jeune âge, comme poulains même de six mois, ils donnent, quand on les vend, un bénéfice que, dans beaucoup de localités, n'aurait pas donné l'élève du gros bétail ou du nombre de bêtes à laine équivalent pour consommer la même quantité de nourriture.

Ce qui a empêché d'établir des calculs comparatifs à cet égard, c'est la difficulté de les bien baser; c'est qu'ils ne peuvent pas être identiques pour les exploitations même les plus semblables, dont chacun des cultivateurs tire parti d'une manière un peu différente de celle de son voisin.

Quant à l'objection que, dans certaines localités où on voudrait faire des chevaux, on ne trouverait pas à vendre un poulain et qu'il serait trop dispendieux de le conduire dans une foire éloignée, elle peut être réelle et l'agriculteur doit la faire entrer en ligne de

compte. Plus loin, j'espère faire voir qu'il est possible de mettre fin à cet état de choses là où il existe, en créant de nombreuses foires de chevaux.

Il est évident néanmoins, d'après l'intérêt que trouvent actuellement à élever des chevaux les exploitants des fermes de l'espèce de celles dont nous venons de parler, que cet intérêt existe au moins partout où l'on peut vendre les poulains à un bon prix, et que cet intérêt serait bien augmenté si on pouvait substituer des chevaux d'un prix élevé à ceux d'un moindre. J'ajouterai que l'herbe des prairies naturelles est loin d'être indispensable à l'élève des chevaux; qu'on peut fort bien nourrir ces animaux et les élever avec toute autre espèce de fourrage : il faut seulement savoir remplacer la nourriture que donnent ces prairies par une autre, et en particulier par celle que donnent les prairies artificielles; il faut savoir surtout dispenser ces sortes de nourriture d'une manière convenable.

Les fermes situées auprès des grandes villes ont un avantage si général à vendre la plus grande partie de leurs foins, de leur paille, de leurs grains de toute espèce, que l'élève des bestiaux y serait presque toujours une perte pour les cultivateurs. L'engrais du gros et du menu bétail n'y est avantageux que dans peu de localités, et les vaches mêmes n'y donnent de profit que par la valeur excessive du lait. Dans de pareilles situations, il n'y a pas lieu à élever des chevaux avec économie.

Il est un genre d'exploitation agricole différent de

ceux dont je viens de parler, ce sont les fermes où il se trouve une certaine quantité de landes sans culture. Je ne parle point ici de ces landes qu'une activité raisonnée défricherait et mettrait en bon rapport, je parle de ces landes recouvertes seulement d'un à deux pouces de terre végétale, dont la culture et peut-être même la plantation seraient infructueuses, qui ne peuvent être irriguées, et qui, au printemps et à l'automne, donnent cependant une quantité d'herbes trop courtes pour être fauchées, mais qu'il est, par cette raison, avantageux de faire consommer sur place. Là, il serait peut-être contraire aux intérêts du cultivateur de se livrer à l'élève des chevaux. Cette herbe courte, fine fournit une excellente pâture aux bêtes à laine; ces bêtes y vivent et y prospèrent, tandis que les poulinières et les poulains y dépériraient : il peut donc être plus avantageux de conserver pour la nourriture des bêtes à laine, pendant l'hiver, les fourrages que le reste de l'exploitation peut et doit fournir. De cette manière, les landes qui ne donneraient aucun bénéfice sont avantageusement utilisées; les chevaux n'y trouveraient que de l'espace pour courir et y dévasteraient inutilement l'herbage qui nourrit les bêtes à laine sans frais une partie de l'année.

Dans les exploitations appelées *laiteries, fruiteries*, où tous les soins sont dirigés vers la fabrication des fromages, je pense qu'on pourrait élever des chevaux dans les pâturages des vaches avec le même avantage qu'il y a à le faire dans les pâturages à bœufs. Il est

difficile d'avoir des données suffisantes pour savoir s'il serait avantageux de diminuer les vaches pour y substituer un nombre proportionnel de juments poulinières et de poulains. C'est une opération qui changerait la nature de l'exploitation, et qui ne se ferait pas, je pense, sans difficultés et sans pertes. Le cultivateur devrait donc bien réfléchir avant de l'entreprendre.

L'élève des chevaux est particulièrement avantageuse chez le cultivateur qui possède deux ou trois domaines à quelque distance l'un de l'autre, parce qu'alors, à certaines époques, il peut changer de place les poulains et même les poulinières, pour les faire revenir ensuite à leur premier poste. Ces petites émigrations sont très-favorables : elles préviennent une foule de maladies en soustrayant pour un temps les animaux à des influences qu'on ne peut quelquefois pas deviner. Sous ce rapport, plus les localités sont éloignées et différentes, plus elles sont profitables.

Dans la plupart des exploitations, il n'est pas toujours facile au cultivateur, quoique ses champs soient bien enclos, de disposer sa localité de manière à pouvoir y garder en même temps des juments poulinières et des poulains de différents âges; mais il est rare, ou qu'il ne puisse pas avoir des juments poulinières et leurs poulains jusqu'à l'âge de six mois à un an, ou, sans posséder de poulinières, qu'il ne puisse garder quelques poulains un certain temps : c'est même ce que beaucoup aiment mieux faire dans les pays

d'élève quand la multiplicité des foires rend les achats et les ventes faciles.

Ce sont des poulains alors, qui convertissent le fourrage en fumier et en produit (le cheval) d'une vente plus avantageuse que le fourrage lui-même.

Certains cultivateurs achètent les poulains de l'année et les revendent ensuite au moment où ces jeunes animaux sont propres à travailler.

D'autres n'achètent les poulains qu'à un âge plus avancé, à celui auquel ces animaux peuvent travailler, à trois ans par exemple, et ils les revendent à cinq ans. Comme pendant cette époque de leur vie les poulains payent leur nourriture par leur travail et par leur fumier, il en résulte que le cultivateur a souvent en bénéfice l'accroissement de valeur que l'âge donne à l'animal.

En agissant de l'une ou de l'autre manière, au lieu d'avoir à soigner dans la ferme des juments poulinières, des poulains ou pouliches qui ne travaillent point et des poulains ou pouliches capables de travailler, on n'a plus qu'à soigner un seul genre d'animaux : les soins deviennent moins nombreux, moins compliqués, plus faciles, et la réussite plus certaine. Ce sont des espèces de haras domestiques, qui sont assez lucratifs quand ils sont bien conduits; malheureusement trop peu de cultivateurs comprennent ce genre de spéculation.

Les cultivateurs qui s'y adonnent débarrassent ceux qui ont des poulinières, de leurs poulains à un âge où ces derniers cultivateurs en sont souvent très-

embarrassés; et l'élève du cheval se divise ainsi en deux ou trois branches qui, étant exercées séparément par diverses personnes, doivent être mieux conduites. Il s'opère une division du travail pour ainsi dire semblable à celle qui a lieu pour diverses autres branches d'industrie.

Je conseillerai d'autant plus au cultivateur qui veut s'adonner à l'élève des chevaux de bien faire attention à ce genre de spéculation, qu'il est beaucoup plus facile d'en calculer les chances, et qu'il doit singulièrement contribuer à étendre l'élève du cheval en général en servant les intérêts de ceux qui ont des juments pour faire des poulains. Cet intérêt général a été si bien compris déjà, qu'une circulaire ministérielle du 20 mars 1820 avait dit que la France devait être divisée en contrées qui font naître les chevaux et en contrées qui les élèvent. Malheureusement le gouvernement n'a point donné suite à cette idée en cherchant à créer des foires de chevaux : peut-être même aurait-il mieux fait de dire en *exploitations*, au lieu de dire en *contrées*.

Quelques personnes ont cru et avancé qu'il n'était point avantageux aux possesseurs de petites exploitations d'élever des chevaux. Certes, il ne serait pas lucratif à ces cultivateurs d'acheter des fourrages pour faire cette élève; mais, quand leur exploitation est assez grande pour leur fournir la nourriture convenable, quand elle est disposée par enclos et pourvue d'écuries, ils peuvent encore s'y livrer avec fruit. C'est même quelquefois dans de pareilles exploita-

tions que les poulains, mieux soignés, deviennent les meilleurs chevaux. Ce qui détourne de cette élève, c'est que les pertes ou seulement les accidents sont trop sensibles pour l'éleveur.

Que le cultivateur ne regarde pas les communaux et le droit de vaine pâture comme un moyen de nourrir ses animaux; jamais, et on s'en convaincra dans le cours de cet ouvrage, avec un pareil système, il n'élèverait des animaux qui pussent l'indemniser de ses peines.

CHAPITRE III.

QUELLE RACE FAUT-IL CHOISIR ?

Le cultivateur qui, après s'être convaincu qu'il pouvait espérer du profit de l'élève des chevaux, veut s'y livrer, doit donner toute son attention à choisir la race; mais, pour connaître celle qu'il pourra le mieux faire prospérer chez lui, il faut qu'il sache ce qu'on entend par races; comment elles se forment et se conservent; et enfin quelles sont les races françaises ou étrangères que l'on recherche le plus : c'est ce dont nous allons nous occuper d'abord, avant de parler du choix proprement dit.

ARTICLE PREMIER.

Ce que c'est qu'une race, manière dont elle se forme et se conserve.

En histoire naturelle, une race est une subdivision de l'espèce ou une variété : en économie rurale, c'est

une famille d'animaux distingués par un assemblage de caractères qui se sont agglomérés sous certaines influences, soit naturelles, soit dépendantes de la domesticité; caractères qui se conservent tant que ces mêmes influences subsistent, mais qui peuvent se séparer au contraire quand celles-ci cessent d'être les mêmes, pour se grouper d'une autre manière et former de nouvelles races.

Ces caractères sont la taille, la couleur et les formes du corps; tout le monde sait qu'ils sont variables dans les individus de la même race; mais, si cette possibilité de varier a des degrés, elle a des extrêmes, et c'est la moyenne entre les extrêmes qui forme les caractères vrais de la race.

Les causes de la diversité des races sont 1° la loi naturelle par laquelle les descendants ressemblent au père et à la mère; et 2° l'influence des aliments, de la localité et de la domesticité.

§ 1. *Loi naturelle, par laquelle les descendants ressemblent au père et à la mère.*

S'il était prouvé qu'il y eût eu primitivement plusieurs variétés de chevaux, on comprendrait facilement comment, d'après la loi que je viens de citer, il existerait un grand nombre de races de chevaux domestiques; mais comme on pense, au contraire, généralement qu'il n'y a eu qu'une seule variété primitive de ces animaux, il pourra paraître singulier d'abord qu'une loi qui veut que les produits ressem-

blent au père et à la mère soit la cause d'une dissemblance dans les produits, ou la cause de la diversité des races. Quelques mots suffiront cependant, je pense, pour faire disparaître cette espèce de contradiction.

A. — Je viens de dire que, dans la réunion d'animaux qui formaient une race, il en était qui possédaient les caractères distinctifs de la race à un point extrême, et qui formaient pour ainsi dire des exceptions dont il était souvent difficile à l'homme de se rendre compte : il résultera évidemment de la loi que je viens de citer que, si deux individus, mâle et femelle, formant ces exceptions, c'est-à-dire possédant les caractères extrêmes d'une race, par exemple une très-haute taille, sont accouplés pour la génération, leurs descendants devront posséder (si toutefois d'autres influences ne viennent pas contrarier celle de l'accouplement) les caractères extrêmes de la race de laquelle ils sortiront; et que, si ces descendants sont accouplés encore et toujours ensuite entre eux seuls sous des influences favorables, ils donneront naissance à une série d'animaux qui auront pour caractères moyens ou ordinaires cette très-haute taille, caractère extrême de la race de laquelle ils seront sortis, ou, en d'autres termes, qu'ils formeront une nouvelle race. On conçoit de cette manière comment, en supposant même qu'il n'y ait point eu plusieurs variétés primitives de chevaux, il a pu s'en créer ensuite un certain nombre, surtout par la domesticité, qui a permis à l'homme de produire ces accouple-

ments dont je viens de parler et de leur donner de la suite quand il a jugé convenable à ses intérêts d'avoir les produits de ces accouplements. On comprend également qu'il est des limites aux extrêmes où peuvent arriver ces caractères, extrêmes qu'il n'est pas possible de franchir : par exemple, qu'il est certaine taille dans les chevaux qu'il n'est pas probable que de nouvelles races puissent dépasser, quelques soins qu'on apporterait à le tenter. Il en est de même pour les autres caractères dépendant des formes.

La nature animée paraît avoir été circonscrite dans des limites dont elle ne sort pas sans devenir improductive.

B. — Un second résultat de cette loi est que, si on prend pour les accoupler deux animaux de races totalement différentes, on aura généralement une production qui ne ressemblera entièrement ni au père, ni à la mère, mais qui aura des traits de ressemblance avec l'un et avec l'autre en même temps, et qui, en fait, sera un animal avec des caractères nouveaux.

Cet animal, accouplé avec des animaux provenant d'accouplements semblables à celui dont il est sorti, donnera très-probablement naissance à des animaux encore semblables à lui, différents par conséquent du grand-père et de la grand'mère, et produira une race nouvelle.

Il est néanmoins des individus qui exercent une telle influence dans la génération, que leurs produits leur ressemblent toujours beaucoup plus qu'à l'autre

parent. Nous verrons plus loin dans quels cas on peut prévoir jusqu'à un certain point ce résultat; le plus souvent cette prévision est impossible. Dans le cas même où un des animaux exerce une influence bien plus grande sur la production, celle-ci diffère néanmoins toujours un peu de l'ascendant qui exerce cette influence remarquable, et à peine doit-on, je crois, regarder cet accident comme une exception dans la règle dont il s'agit.

Il arrive aussi quelquefois que les caractères du père et de la mère entrent dans une combinaison telle que l'on a de la peine à discerner, dans la progéniture, les caractères des races maternelle et paternelle. La formation d'un type nouveau est alors tout à fait patente.

J'ai dit que l'animal provenant d'une union entre deux animaux de race différente et accouplé avec des animaux provenant d'accouplements semblables à celui dont il est sorti donnerait *très-probablement* naissance à des animaux qui lui ressembleraient et produirait nécessairement alors une race nouvelle.

J'ai dit *très-probablement*, parce qu'il est, en effet, des circonstances où les produits de ces accouplements tendent à retourner aux formes de l'un ou de l'autre ascendant. Cette tendance résulte quelquefois de l'influence plus marquée, dont je viens de parler, d'un des parents dans l'acte de la génération; elle provient le plus souvent de l'ancienneté de la race d'un des ascendants. Il n'est pas toujours facile dans

les diverses espèces d'animaux domestiques de combiner ces influences avec les qualités qu'on voudrait fixer chez ceux-ci; heureusement que cela est plus aisé relativement au cheval. Cette différence, néanmoins, dans la facilité plus ou moins grande, suivant les espèces d'animaux domestiques, d'obtenir des résultats cherchés dans le croisement des races, est la cause de grandes dissidences d'opinions entre les éleveurs, ou plutôt de malentendus interminables; plus loin, à l'article *métissage*, je chercherai à poser clairement les faits.

C. — Il résultera encore de la même loi que, si on accouple des femelles d'une race avec un mâle d'une race différente, et que, si on prend les produits femelles de ces accouplements pour les réunir de nouveau avec leur père ou avec d'autres mâles de sa race; il en résultera, dis-je, qu'on changera petit à petit la race des femelles en celle des mâles, et *vice versâ*, si on opère par les femelles au lieu d'opérer par les mâles. Ce changement pourra avoir lieu complétement à la longue, si d'autres influences de nourriture et de localité, influences que nous allons examiner, ne le contrarient point; mais il pourra arriver, si on cesse de renouveler le type que l'on veut avoir, que le changement ne s'effectuera pas complétement, et qu'il se formera, comme dans le cas précédent, une nouvelle race : elle approchera seulement d'autant plus de celle à laquelle on aura voulu arriver, que l'on aura renouvelé plus souvent le type régénérateur.

D. — Enfin, un fait que les éleveurs qui examinent attentivement ce qui se passe sous leurs yeux confirmeront, qui selon moi dérive de la même loi, est que les caractères qui distinguent les races deviennent d'autant plus constants, d'autant plus difficiles à faire disparaître par de nouvelles influences, que la race s'est conservée la même pendant une plus longue suite de générations : ces caractères de races se perdent, au contraire, d'autant plus vite, d'autant plus facilement, que la race est plus nouvelle.

On conçoit facilement que des caractères transmis pendant plusieurs générations aient plus de stabilité, mêlés dans un accouplement avec ceux qui sont nouvellement formés, et qu'ils prédominent dans le résultat de cet accouplement.

Il en résulte qu'il y a des races qui sont très-difficiles à faire disparaître, à changer, et d'autres races qui sont moins stables, bien plus facile à changer ou à convertir en une autre.

Une race nouvelle, qui diffère peu de la race de laquelle elle est sortie, est appelée quelquefois une *sous-race*. Il est possible que cette sous-race devienne plus nombreuse, plus répandue que la race première. La tradition seule est alors le moyen de distinguer la race de la sous-race. Cette distinction entre race et sous-race, au reste, ne devient de quelque importance pour l'éleveur que parce qu'elle lui fait présumer une facilité plus ou moins grande à convertir une race en une autre. On concevra, en effet, d'après ce qui précède, que le changement d'une race en une

autre, par les mâles par exemple, marchera plus vite si les étalons sont d'une race au lieu d'être d'une sous-race. Ce fait, on peut presque dire cette loi, *que les caractères qui distinguent les races deviennent d'autant plus difficiles à faire disparaître que la race s'est conservée la même pendant une plus longue suite de générations*, est donc très-important, et c'est, selon moi, parce qu'on n'y a pas fait assez attention, qu'on doit attribuer la plupart des mécomptes qu'on éprouve dans le croisement des races : voilà pourquoi (pour citer un seul exemple de ce fait remarquable entre mille et propre à l'espèce chevaline), pourquoi, dis-je, la race arabe égyptienne a fait toujours de petits chevaux dans nos climats, par les premiers accouplements ; ce qui a détourné malheureusement de continuer ses accouplements pendant plusieurs générations.

Dans ce paragraphe, j'ai parlé de la première cause des diverses races de chevaux, cause qui est toute hors de la puissance de l'homme ; dans le paragraphe suivant, je vais m'occuper d'un autre ordre de causes où cette puissance de l'homme vient jouer le principal rôle.

§ 2. *Influence des aliments, de la localité et de la domesticité.*

Ces nouvelles causes de la multiplicité des races sont moins saisissables aux sens, mais elles n'en sont pas moins agissantes cependant, et elles méritent

autant, comme on va le voir, de fixer l'attention.

Quoique la diversité des localités et des climats fasse varier la nourriture, et qu'il paraisse, par conséquent, plus dans l'ordre de commencer par l'examen des influences climatériques et des lieux, je parlerai néanmoins des aliments d'abord, parce qu'ils agissent plus immédiatement, plus sensiblement même sur l'économie animale, et parce que l'influence de la localité et du climat étant en partie due à celle des aliments, il y aura peu de choses à dire de ceux-là lorsque nous connaîtrons les influences produites par ceux-ci.

Des aliments.

Abondance des aliments. Dans les contrées où la nourriture est abondante, où les animaux en trouvent autant qu'ils peuvent en consommer, surtout où cette nourriture, par la prévoyance de l'homme, abonde constamment, sans qu'il y ait des saisons de disette, là les races sont généralement grandes et étoffées. C'est ainsi qu'on trouve de grands chevaux dans la plupart des provinces de l'Angleterre, de l'Allemagne; dans l'ouest et le nord-ouest de la France, dans la Franche-Comté, dans la Suisse, et généralement dans tous les autres lieux ou les pâturages sont nombreux et surtout luxuriants.

Dans les régions, au contraire, où la nourriture est peu abondante, ou bien où elle ne l'est qu'une partie de l'année, et où l'homme n'a pas le soin ou la

facilité de conserver assez de fourrage pour en fournir toujours la même quantité aux animaux, là les races sont petites ou médiocres. Ainsi, dans les tribus errantes des Arabes et des Tartares ; dans presque toutes les contrées de l'Afrique où l'on trouve des chevaux, même dans les États barbaresques, les races sont petites généralement; et, quand leur taille est moyenne, leur corpulence est peu prononcée, et les formes sont sveltes, dégagées, rarement athlétiques. Ainsi, dans l'Angleterre encore; dans les provinces montueuses, telles que le Cornouailles, le Devon, le pays de Galles, où les pâturages des montagnes sont très-maigres, et où le cultivateur n'a pas soigné l'élève des chevaux, on trouve de très-petites races. Ainsi, dans les pays féodaux du nord et de l'est de l'Europe, les chevaux des paysans sont petits, parce que, s'ils ont une nourriture assez abondante au printemps, cette nourriture devient insuffisante pendant le reste de l'année. Tels sont les chevaux des paysans serfs polonais, russes, hongrois, transylvanais; enfin, en France, on trouve également de petits chevaux dans toutes les localités où l'élève mal entendue de ces animaux les laisse souffrir, une grande partie de l'année, du manque de nourriture, ou au moins d'une bonne nourriture; car il en est des races qui sont privées d'une bonne nourriture comme de celles qui n'en reçoivent qu'une trop petite quantité.

Ce qui prouve la réalité et même l'énergie de cette influence de la nourriture d'une manière évidente,

ce sont les localités dans lesquelles on trouve en même temps de grandes races, et des races petites, chétives. Ainsi, dans la Hongrie, dans la Pologne, dans la Russie, les chevaux des haras des propriétaires du sol sont souvent de grands et forts chevaux, tandis que ceux des paysans sont, sur le même sol, dans la même localité, de petits chevaux. La différence vient presque uniquement de l'abondance de la nourriture pour les uns pendant toute l'année, et de sa pénurie pour les autres pendant les trois quarts du temps. Sans aller chercher si loin des exemples, ne voyons-nous pas tous les jours chez nous le paysan pauvre élever un chétif cheval à côté du riche propriétaire ou fermier, qui en élève de très-forts et de très-distingués?

Nature des aliments. Le genre de nourriture n'a pas moins d'influence que l'abondance et la disette. Une nourriture qui, sous un grand volume, contient beaucoup d'eau de végétation mêlée à la substance nutritive comme l'herbe des prairies mangée en vert en abondance pendant une grande partie de l'année, et remplacée ensuite par le foin, soit des prairies naturelles, soit des prairies artificielles, fourni aussi en abondance, donne assez généralement aux animaux des formes matérielles, un tempérament lymphatique, des crins épais, du poil aux extrémités, une peau épaisse, etc.

Il y a cependant, avons-nous déjà dit, une différence entre les prairies; les unes sont appelées *prairies grasses, prés d'embouche*, les autres *prairies*

sèches. Dans les premières, qui sont généralement humides, les herbes sont plus grandes, plus fortes, on y trouve une grande quantité de plantes étrangères à la famille des graminées, que les bœufs mangent, mais que les chevaux refusent; le foin qui en provient est toujours aussi d'une qualité inférieure; il contient des tiges ligneuses que les chevaux rejettent en partie. Dans les autres, au contraire, les herbes sont fines, les graminées y forment en grande partie la masse du pâturage; le foin en est de première qualité et est très-appété par les bestiaux de toute espèce. C'est dans les premières, où les bestiaux s'engraissent promptement, que les chevaux prennent des formes empâtées, des mouvements lourds; que leur peau se couvre de poils grossiers, longs, qu'elle s'épaissit même, et que les animaux perdent souvent une partie de leur feu, de leur vivacité. On n'élèvera certainement pas des races nobles dans ces prairies, tant que l'herbe qui y croît et les foins qui en proviennent formeront la masse annuelle et principale des aliments donnés aux animaux : des soins extrêmes pourraient seuls contre-balancer ces influences. Tels sont, en Normandie, quelques pâturages du Cotentin; tels sont la plupart de ceux de la vallée d'Auge; tels sont quelques-uns de ceux du Nivernais, de l'Auvergne, etc.; tels sont une partie des gras pâturages de la Hollande. J'ai vu en Autriche, en 1822, des poulains de race anglaise de premier sang ressembler à des chevaux de trait dans les gras pâturages du haras de Kopschan, près de Hollitsch,

sur les bords de la Morave; ils ne reprenaient leurs formes de chevaux de selle qu'après une année de séjour dans les écuries impériales de Vienne. Enfin j'ai vu, dans les marécages de la rive droite du Sénégal, des chevaux maures ou barbes avec du poil aux extrémités, comme en ont ici nos races les plus communes.

Les pâturages secs et les foins qui en proviennent ne produisent pas un effet semblable. Si les animaux qui les consomment ont une grande taille, et si quelques-uns y prennent de l'embonpoint, ils n'y changent pas de tournure d'une manière marquée : si même la nourriture que ces pâturages fournissent devait apporter quelques modifications sous ce rapport, ce ne pourrait être qu'au bout de plusieurs générations, et les plus petits soins ou la plus légère modification dans le régime suffiraient alors pour empêcher cet effet de se produire.

Les pâturages gras se trouvent le plus communément dans les plaines et les vallées, et les pâturages secs sur le penchant des coteaux et des montagnes; ce n'est pas sans de nombreuses exceptions cependant : la nature du sol influe pour beaucoup sur la nature des pâturages. Les terres argileuses qui conservent longtemps une certaine humidité; celles qui, sans être argileuses, ont un sous-sol de cette nature, quelle que soit d'ailleurs leur position, donnent le plus souvent des pâturages gras; tandis que les terres légères, calcaires ou siliceuses, fraîches sans être humides, celles surtout qui ont un sous-sol

perméable à l'eau à une grande profondeur, donnent des prés de nature contraire, très-bons quand ils sont bien cultivés.

La France possède une quantité immense de ces derniers dans la Normandie, la Bretagne, le Poitou, l'Anjou, le Limousin, la Navarre, l'Auvergne, les Ardennes, l'Alsace, la Lorraine, la Franche-Comté.

Si, dès le jeune âge, quand l'herbe des prairies est peu abondante, ou quand la saison des herbages est passée, la nourriture de l'animal se compose de graines céréales distribuées avec abondance, mais d'une manière convenable, on a alors les races les plus nobles, et suivant que les soins sont bien entendus, c'est-à-dire suivant qu'une nourriture verte, qui facilite, comme je l'ai déjà dit, la croissance et la haute stature, est donnée en certaines proportions et à certaines époques, suivant que le climat est favorable au développement de la taille, suivant que les soins de l'homme tendent, par le choix des animaux employés à la génération, à élever la stature ou à la maintenir dans une proportion moyenne, on a en grandes races la race anglaise, la race mecklembourgeoise, la race persane, l'antique race limousine, et en petites races la race arabe, la race égyptienne, la race maure, la race turque, etc. C'est dans les races nobles qu'on trouve particulièrement une énergie, une vigueur extraordinaires; elles sont propres à presque tous les services, et peuvent remplacer à peu près toutes les autres races. Seules,

elles ont l'avantage de pouvoir fournir ces courses longues et rapides qu'exigent certains services, comme ceux de la guerre et de la chasse : services moins utiles que les autres, il est vrai, mais qui sont beaucoup plus prisés, parce qu'ils satisfont des besoins momentanés plus grands, des plaisirs ou des passions.

Certains chevaux d'Orient, ceux des Arabes, ceux de quelques peuples de la Nubie, sont renommés particulièrement pour ce genre de service : et dans ces derniers temps on a attribué presque exclusivement, au genre de nourriture, la grande vigueur, la grande énergie que ces races montraient. Cette nourriture était composée, selon les personnes qui avaient cette opinion, presque exclusivement de grains, de lait de chamelle et de viande séchée, réduite en poudre et arrangée sous forme de gâteaux. Sans contredit, les graines céréales, données dans le jeune âge, font les bonnes races de selle, celles qui supportent les plus grandes fatigues ; et j'ai entendu dire à des Anglais : *c'est de l'avoine qui coule dans le sang de nos chevaux de race, et non l'herbe des prairies et l'ignoble foin.*

Mais est-il bien sûr que les chevaux arabes de la race noble, que les chevaux nubiens ne reçoivent que du grain, que du lait de chamelle, que de la viande? Non, ce n'est point certain; les chevaux arabes reçoivent du grain, de l'orge communément, comme nos chevaux de travail reçoivent ici de l'avoine, mais ils ne reçoivent du lait de chamelle

que par exception, et que lorsqu'ils ont été fatigués et pour être remis en santé ; c'est encore dans des exceptions beaucoup plus rares qu'ils reçoivent de la viande sous forme panaire; c'est dans les tribus les plus misérables que cela a lieu ; et les chevaux ne reçoivent de la viande que lorsque les graines céréales viennent à manquer. Tout porte à croire que cette nourriture n'entre pas dans un régime hygiénique calculé, mais résulte de besoins momentanés, pressants ; ceci est encore plus certain par rapport aux chevaux nubiens. Dans ce pays de montagnes et de riches vallées, et abondant en pâturages, on n'est pas dans la nécessité d'avoir recours à la viande pour nourrir les chevaux, et le lait n'est donné qu'aux animaux de prix, et dans des circonstances rares.

Les chevaux islandais reçoivent, une grande partie de l'année, pendant l'hiver, de la viande de poissons séchés et broyée ; et, sans contredit, ces races de chevaux sont les plus misérables du monde. Il est douteux pour moi que la chair des animaux soit une nourriture convenable au cheval. Je crois, néanmoins, que le lait pourrait être, pour cet animal, dans beaucoup de circonstances, une excellente boisson ; reste à savoir jusqu'à quel point l'économie du haras pourrait s'arranger de cette dépense.

Je ne m'étends pas davantage sur l'influence des aliments, sujet sur lequel je serai forcé de revenir à diverses reprises.

De la localité.

Les influences de la localité sont celles produites par le sol et le climat ; mais il est tellement difficile quand on parle des unes, de celles produites par le sol par exemple, de négliger celles produites par le climat, et *vice versâ*, qu'il n'est guère possible d'en parler séparément sans des redites nombreuses; c'est pour cela que nous les avons réunies sous un seul titre.

Dans l'état sauvage, le cheval n'occupe point de localité. Cet animal, qui vit en troupes nombreuses qui consomment beaucoup de pâturages, change souvent de localités, et ses émigrations sont subordonnées aux saisons. Dans celles de la sécheresse, il habite les lieux humides, où la végétation se soutient assez pour lui fournir de la pâture. Dans les saisons pluvieuses, il cherche de nouvelles terres ; il se tient sur les terrains secs élevés, qui lui donnent alors de quoi l'alimenter suffisamment : on peut donc dire qu'il habite des zones de pays et non des localités.

Dans la domesticité, au contraire, le cheval est consigné dans un lieu dont il ne peut sortir, et qui exerce continuellement sur lui ses influences. Nous avons vu que la principale était celle de la nourriture, et nous avons examiné quels effets chaque sorte d'aliments, ou plutôt chaque mode d'alimentation produisait ; nous reviendrons un instant sur ce sujet

pour ajouter que la localité, en produisant plutôt telle sorte d'aliment que telle autre, devait nécessairement avoir une influence sur les races là où on ne donnait aux animaux que les pâturages ou les fourrages récoltés sous l'influence du sol et du climat ; ainsi il est inutile de revenir sur cette influence.

Mais il en est une autre que la localité exerce directement sur l'animal vivant; elle provient de l'humidité ou de la sécheresse. Dans les localités où l'air est chargé d'humidité, soit par le voisinage de la mer, soit par celui de grands ou de nombreux lacs, soit par l'humidité constante du sol, soit par la position de celui-ci dans certaines montagnes ou dans les vallées, on a observé que les animaux sont généralement plus grands, plus volumineux, plus massifs. Leur peau est plus épaisse, plus dure, plus chargée de poils; ces poils sont plus gros, plus rudes; les animaux ont généralement moins d'énergie, c'est-à-dire que leurs forces s'épuisent plus vite; en moins de mots, ils approchent davantage d'un tempérament lymphatique. C'est, comme l'on voit, à peu près la même influence que celle exercée par les pâturages gras et humides.

Si le climat est en même temps un *peu froid*, c'est-à-dire si la température est peu élevée pendant la belle saison, alors vous avez les chevaux de la plus forte taille, et en même temps les moins énergiques, les plus lymphatiques. Tels sont surtout les chevaux de la Flandre et de la Hollande Là, toutes les causes sont réunies pour former les grands et

forts chevaux les plus communs : pâturages gras et abondants, foins de médiocre qualité, graines céréales généralement rares et chères, ce qui en restreint l'emploi pour l'élève des chevaux; sol souvent humide, climat très-humide et d'une température peu élevée : aussi les chevaux nourris dans ces pays sont-ils les plus éloignés des formes et des qualités des races nobles. Si, dans quelques localités, il s'en trouve cependant de propres à former des animaux de carrosse et de selle, il faut attribuer ces exceptions aux soins de l'homme qui, comme nous allons le voir, peuvent presque entièrement modifier toutes ces influences.

La température très-chaude ou très-froide, prolongée une grande partie de l'année, modifie singulièrement cependant les effets d'une localité humide : ainsi, dans le Nord et sous les tropiques, où l'on trouve souvent encore des pâturages très-gras et très-abondants, où il se trouve des localités et des climats très-humides, on ne rencontre cependant pas de grandes races de chevaux, comme dans les pays tempérés : les races du pays sont tout au plus des races moyennes. Si les Anglais ont introduit dans l'Inde leur belle race de chevaux de noble sang, et s'ils ont pu, jusqu'à présent, lui conserver la même taille, il est très-probable qu'ils ne sont parvenus à ce résultat que par des soins extrêmes dans la manière dont ils les élèvent et les nourrissent; que parce que leur race, étant déjà très-ancienne, elle ne dégénère pas facilement, et peut-être que parce

qu'ils ont soin de la renouveler de temps en temps par des importations nouvelles. En effet, ces animaux ne conservent que difficilement leur taille dans les Antilles anglaises, tandis qu'ils l'ont conservée très-bien dans la plupart des provinces nord des États-Unis. Il semble probable que, sous les climats très-chauds et très-froids, les déperditions que la chaleur et le froid produisent sur les animaux pendant une grande partie de l'année préviennent les croissances extraordinaires, et arrêtent la stature dans des limites bornées. Dans les localités tempérées, au contraire, mais surtout dans celles qui sont en même temps humides, où la déperdition cutanée est presque nulle, où l'air inspiré étant presque aussi chargé d'humidité que l'air expiré, la déperdition pulmonaire est presque insensible, les races prennent les constitutions lymphatique et musculaire et ces grandes dimensions qui les font remarquer, tandis que les constitutions nerveuse et sanguine sont celles qui prédominent dans les localités des tropiques et des pôles : on en aura des exemples frappants si l'on compare les races arabe et barbe pour le Midi, les races islandaise, suédoise et du nord de la Russie pour le Nord, avec les races flamande, picarde et anglaise.

On a cru remarquer que, dans les localités où le sol était montueux, les races y acquéraient plus de souplesse, plus d'adresse, plus de légèreté, et par conséquent plus d'agrément dans les allures ; ce qui rendait ces localités préférables pour les chevaux de race noble.

Il résultera évidemment de ce qui précède que les climats tempérés seront les plus convenables à l'élève des grandes races de chevaux nobles, quand une nourriture convenable pourra être distribuée aux animaux.

Je finirai en ajoutant que les localités humides ont la propriété de donner aux chevaux des sabots forts et larges; ce qui est un défaut pour les races nobles : c'en est même un pour les races communes, quand ce défaut est porté loin, et surtout quand, outre son ampleur, la corne est d'une mauvaise qualité. Certaines localités sont, en particulier, désavantageuses sous ce dernier rapport : on ne doit pas vouloir y élever des races nobles, races dans lesquelles il est si important que les sabots soient très-bons. Heureusement ces localités sont rares, mais il était essentiel d'avertir qu'il en existait.

De la domesticité.

Nous venons de dire que la nourriture était ce qui exerçait le plus d'influence sur les races de chevaux; que l'influence de la localité venait même en grande partie de la nature de la nourriture; il ne sera pas difficile maintenant de faire voir que la domesticité a bien plus d'action encore, puisqu'en asservissant l'animal à l'homme elle laisse celui-ci maître de donner la nourriture de qualité et en quantité qu'il juge convenables, et qu'elle le met à même de modifier les autres influences par les soins journa-

liers, par les abris, et surtout par des mélanges de races dans les accouplements.

La première preuve de cette influence immense de la domesticité, c'est que les grandes races de chevaux sont artificielles, qu'elles n'existent point dans la nature. En effet, les chevaux qui sont redevenus sauvages en Amérique ne sont point de grands chevaux, ne sont même pas de moyens chevaux. Malgré l'abondance et la bonté des pâturages qu'y ont trouvés les premiers-nés à l'état de liberté, ils ont diminué de taille, et cependant les chevaux espagnols, qui leur ont donné naissance, n'étaient déjà pas de très-grands chevaux. La couleur même de la robe change au bout de quelque temps de liberté, et elle disparaît toujours dans les produits des animaux qui sont redevenus sauvages, pour faire place à une couleur presque unique, un peu plus ou moins foncée, qu'on trouve peu dans les individus des races domestiques, et qui est un bai clair lavé avec une raie plus foncée sur la ligne médiane supérieure du corps. Au dire des voyageurs, les haras tout à fait sauvages, qui existent encore dans le nord de l'Asie, ne sont également composés que d'individus de moyenne taille; et le cheval sauvage de l'Asie, si toutefois on peut le regarder comme le type premier du cheval domestique, ce qui est très-douteux, est un animal de petite taille.

Ce n'est que dans les haras parqués qu'on commence à trouver des animaux de grande taille; mais déjà la domesticité exerce son influence sur les ani-

maux ; leur nombre limité n'est jamais assez considérable pour que la nourriture soit en trop petite quantité. Des ennemis extérieurs ne viennent point tourmenter les animaux et les forcer à abandonner de bons pâturages. Dans l'hiver et dans la saison des sécheresses, une nourriture additionnelle vient ordinairement suppléer à celle qui manque. Des abris mettent souvent les animaux hors des atteintes les plus vives du climat ; enfin l'homme ne laisse pour la reproduction que ceux qui lui plaisent, et exerce ainsi une influence immense sur les produits.

Mais c'est dans les haras privés ou domestiques que l'influence de la domesticité se fait le plus sentir. L'homme, par son industrie, par ses calculs, par l'art admirable de cultiver la terre, est parvenu à faire vivre sur un espace donné une quantité bien plus considérable d'animaux que celle qui y vivrait dans l'état d'inculture ; mais, pour arriver là, il a fallu que les animaux fussent des esclaves soumis à tous ses caprices, et ses caprices, en lui faisant adopter sur un point telle conformation accidentelle, et en l'engageant à rechercher de préférence, pour la reproduction, les animaux qui avaient cette conformation, ont créé peu à peu une foule de races dont les unes ont disparu, et dont d'autres, actuellement existantes, disparaîtront aussi pour faire place à de nouvelles.

Ainsi, dans un endroit on a préféré telle couleur, tandis qu'autre part on en a choisi une autre : de là la diversité des couleurs. Ainsi, les besoins de l'homme

lui ayant rendu les gros et forts chevaux utiles, on s'est occupé, dans les localités les plus favorables à l'ampleur de la taille, à faire ces animaux; tandis que, dans les endroits où la localité et le mode de culture ne permettaient pas d'avoir aussi facilement de ces variétés ou races de chevaux, on s'est contenté d'en faire de moins hauts, de moins forts, ou bien l'on s'est appliqué à les faire plus légers, plus propres à des allures rapides. Enfin, des manières de voir, des préjugés ont fait croire que telle forme était préférable à telle autre, et les soins mis à conserver et à reproduire ces formes ont amené des différences remarquables entre les animaux.

Si les abris ou le séjour à l'écurie et l'emploi des couvertures n'ont point modifié les formes, ils ont modifié la constitution de la peau. Dans les pays froids et humides, si on laisse les races exposées dans les pâturages aux influences du climat, les animaux ont la peau épaisse, des crins abondants, gros, rudes, leurs extrémités en sont chargées; si, au contraire, on les fait rentrer à l'écurie toutes les nuits, si, au moyen des couvertures, on tient la peau dans une douce température qui entretienne la perspiration cutanée, si on ne met les animaux au pâturage que dans les beaux jours de la belle saison, la peau reste fine, souple; les crins sont fins, soyeux, et ils disparaissent presque même tout à fait des extrémités pour faire place aux poils seuls, quand ces soins ont été donnés à une série de générations.

Le pansement de la main, si négligé en France,

si employé en Angleterre, est encore une opération qui amène les mêmes résultats ; il entretient, il détermine aussi la souplesse de la peau ; il est cause de la finesse, de l'aspect soyeux des crins ; et, suivi pendant une série de générations, il a aussi une influence dans les races.

Et qu'on ne croie pas que les abris, les couvertures et le pansement de la main n'ont, sur les races, d'autres influences que celles dont nous venons de parler relativement à la peau ; ils en ont une sur la bonne constitution de ces races : en entretenant, en activant une fonction aussi importante que l'exhalation cutanée, ils activent certainement la circulation capillaire non-seulement de la peau, mais aussi celle d'un grand nombre d'organes, des muscles et du canal intestinal en particulier; et ils concourent, nous n'en doutons pas, à rendre la nutrition plus parfaite et à donner aux mouvements des membres une souplesse et à leur action une énergie qu'ils n'auraient point sans ces circonstances. Ils tiennent lieu, dans les climats où il y a des saisons froides, humides, de cette chaleur qui, dans certains climats, entretient, toute l'année, dans l'espèce chevaline, une perspiration ou exhalation cutanée si favorable aux qualités dont nous venons de parler ; qualités qu'on ne trouve pas dans nos races rustiques, abandonnées sans soins, pour ainsi dire, à toutes les influences de notre mauvaise saison.

Ainsi je ne doute pas que c'est aux soins que les Anglais donnent à leurs chevaux qu'ils doivent attri-

bier en partie la finesse de la peau et des crins de leur race anglaise, ainsi que la netteté que l'on remarque dans la partie inférieure des extrémités. Le bouchonnement répété deux fois par jour, des couvertures mises presque continuellement sur l'animal, l'habitude, dans beaucoup d'écuries, non-seulement de nettoyer et de sécher avec le plus grand soin les membres, mais encore de les entourer de bandes de flanelle ou de toute autre étoffe, ont contribué bien certainement à donner à cette race les qualités que je viens de relater, et qui la distinguent en particulier des autres races aussi grandes et aussi fortes : ils ont contribué aussi à lui donner cette souplesse, cette énergie musculaire qui la distinguent de toutes celles de l'Europe. Ils contribueraient à donner ces qualités à toutes autres s'ils étaient continués sur plusieurs générations successives.

Si l'on fait attention maintenant que les influences de la localité agissent sur les races dans des limites très-restreintes, qu'il en est de même des influences de la nourriture, tandis que les soins apportés par l'homme et presque partout modifiés de mille manières réagissent sur les influences de la localité et de la nourriture, on ne pourra pas ne pas attribuer à ces soins la multiplicité des races et, par conséquent, à la domesticité la plus grande influence dans leur formation.

Et en réfléchissant que la même localité voit de belles et mauvaises races ; que l'on ne peut attribuer cette différence dans le même lieu qu'aux soins, à

l'intelligence, ou à l'incurie et à l'ignorance de l'homme; que, partout où on l'a voulu, on a fait de bonnes races dans des localités différentes, on en tirera cette conclusion importante, c'est que l'homme peut faire de bonnes races partout, quand il voudra s'en donner la peine : il s'agira seulement de connaître les règles à suivre pour arriver à ce but.

On a déjà pu, d'après ce qui précède, deviner les principes de ces règles; mais, pour en faire l'application au choix de la race à introduire sur l'exploitation, il est indispensable de connaître quelles sont les races de chevaux actuelles, particulièrement celles que nous possédons en France, parce qu'elles sont le plus à notre portée : je vais m'en occuper. Si le cultivateur ne s'en contente pas, s'il en veut d'autres, j'examinerai plus loin par quelles races il peut avoir intérêt à les remplacer.

En parlant de ces races, j'aurais bien voulu être dispensé d'en faire la description, ainsi que je m'en suis abstenu jusqu'à présent par rapport à toutes celles dont j'ai parlé; mais, comme il n'est guère possible de se faire entendre sans cela, parce que des personnes pourraient par un nom entendre une race différente de celle que j'aurais voulu mentionner; comme aussi j'ai peut-être quelque manière particulière de voir et de comprendre ces races, j'ai cru qu'il importait d'entrer dans quelques détails à leur égard.

ARTICLE II.

Races actuelles de chevaux élevés en France.

Tous les chevaux qu'on trouve en France peuvent être divisés en quatre sections :

1° En chevaux qui, par leur petite taille, leur pauvre conformation, fournissent tous ces chevaux chétifs, de presque nulle valeur, qu'on voit généralement chez les petits cultivateurs, et qui servent à tous les usages ;

2° En chevaux propres au trait seulement, ou à aller presque toujours au pas ;

3° En chevaux propres à ces services qui exigent le trot accéléré, tels que le service des postes et des diligences ;

4° Enfin, en chevaux qu'on appelle de *races nobles ;* dont les individus, selon leurs qualités, selon la race dont ils sortent, sont propres à la selle, aux attelages, et dont les moins bons, les moins élégants peuvent encore faire la plupart des services que font les chevaux des races communes.

§ 1. *Races de chevaux de peu de valeur.*

Je ne parlerai point en détail des races de chevaux qui composent cette section. Ces races se trouvent le plus généralement dans les pays de petite culture, dans les pays de vignes, dans les bois chez les charbonniers, là où la vaine pâture et les communaux

donnent le moyen de les nourrir presque sans dépenses. Le propriétaire n'a aucun soin de la jument pleine ; il la met au travail jusqu'à la mise-bas sans s'inquiéter si le genre de travail sera nuisible au poulain : aussi celui-ci ne peut-il devenir un bel animal ; il reste petit, chétif, et, quoique utile encore dans sa localité par les différents travaux qu'il fait, il ne mérite pas la peine de fixer l'attention de celui qui veut se livrer à l'élève des chevaux. Ces races le méritent d'autant moins qu'elles sont anciennes, qu'elles seraient longues à améliorer, à grandir surtout (page 66 *D*. —), et que toute autre race est, par conséquent, préférable pour former un haras. Plusieurs auteurs ont cependant proposé des plans pour leur amélioration.

On aura bien conçu, par ce qui précède, que l'amélioration des races de chevaux, dans un pays comme la France, ne sera possible qu'autant qu'elle sera en rapport avec les systèmes d'agriculture ; qu'elle ne pourra s'effectuer chez les petits cultivateurs malaisés, qui laisseront toujours leurs animaux dans un état de misère, et que, par conséquent, les tentatives du gouvernement pour améliorer ces races en masse devront toujours être infructueuses, parce qu'il lui est impossible aussi de faire changer la position du cultivateur ; je n'en parlerai donc que pour dire qu'elles peuvent être négligées.

§ 2. *Races de chevaux propres au trait seulement.*

La France possède trois races principales de ces chevaux ; la race boulonnaise, la race franc-comtoise et la race poitevine : toutes trois sont bonnes, et je n'en connais pas à l'étranger qui vaillent mieux que la première. Une race qui lui est semblable existe en Angleterre ; elle est, il est vrai, aussi belle et aussi bonne, mais je ne la crois pas préférable ; elle sort évidemment de la même souche. La race boulonnaise se rencontre dans toute la Picardie et la haute Normandie : le commerce en porte même des individus sur quelques points de la rive gauche de la Seine, dans la basse Normandie ; elle a un mètre soixante-deux centimètres (cinq pieds) de hauteur ; beaucoup d'individus dépassent cette taille ; les masses musculaires sont prononcées, surtout à la croupe, où elles forment le plus souvent ce qu'on appelle une croupe double, c'est-à-dire divisée dans son milieu par un sillon longitudinal plus ou moins profond ; l'encolure est très-forte, ce qui fait paraître cette partie courte ; elle porte une crinière double, c'est-à-dire tombant de chaque côté de l'encolure ; le tissu cellulaire est abondant, ce qui rend les formes empâtées ; la peau est lâche, souvent épaisse ; les crins sont forts, épais, peu longs ; la tête est grosse, chargée de ganaches, de chair et de crins ; les yeux sont petits, les extrémités fortes, chargées de crins ; la couleur est variable, suivant les cantons.

Dans les uns, les cultivateurs recherchent les chevaux sous poil rouan-vineux; dans d'autres, ils préfèrent ceux de couleur baie; enfin, dans d'autres, on trouve plus particulièrement des chevaux gris et gris pommelé. Voici ce qui se passe par rapport à la répartition de cette race sur le sol où on la rencontre; je le dois en grande partie à M. *Roup*, vétérinaire du haras d'Abbeville.

La plupart des poulains sont faits dans les départements de la Somme, du Pas-de-Calais et du Nord, où se trouvent les juments poulinières : de là ils se répandent par le commerce, depuis l'âge d'un an, dans la Seine-Inférieure, dans cette partie du département de l'Eure qui est sur la rive droite de la Seine, et dans les départements de l'Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne et même de Seine-et-Oise; le commerce s'assortit des couleurs que l'on recherche dans chaque canton et les y amène. Les plus lourds, les plus grands viennent des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et se répandent dans l'Aisne et l'Oise; les plus légers viennent du département de la Somme, et se répandent dans la Seine-Inférieure, dans Seine-et-Oise et Seine-et-Marne.

Néanmoins les départements de la Seine-Inférieure, de l'Oise, de l'Aisne et de l'Eure possèdent un certain nombre de juments poulinières et élèvent des poulains, mais en petit nombre, relativement à ceux qu'ils reçoivent.

Dans ces quatre derniers départements, les poulains boulonnais sont employés d'abord à l'agriculture;

mais une grande partie en est achetée ensuite par les marchands de Paris, à l'âge de cinq ans et au delà pour le service de la capitale et du roulage.

Comme le régime auquel ils sont soumis dans ces départements n'est pas le même; comme aussi les poulains venant du Pas-de-Calais et du Nord sont plus forts, il en résulte une différence dans les animaux; leur aspect, leur tournure, leurs formes même ne sont pas tout à fait semblables, quoiqu'ils proviennent d'une même race, et ils ont reçu, en raison de cette différence, deux noms à Paris : ceux qui viennent des départements de l'Oise et de l'Aisne sont appelés *chevaux picards*, ceux qui viennent de la Seine-Inférieure sont appelés *chevaux du pays de Caux*. Les premiers, nourris en grande partie de foin et de fourrages artificiels, et déjà d'une variété plus grande, sont plus lourds, plus massifs; ils ont la peau plus épaisse, plus chargée de poils; ils ont les éminences osseuses et musculaires plus empâtées, moins distinctes. Les autres, au contraire, qui viennent de pays où l'on est dans l'habitude de nourrir davantage avec du grain (de l'avoine), sont plus sveltes; ils ont la peau moins épaisse, les poils moins longs; ils ont les extrémités plus nettes, les éminences osseuses plus senties et la tête particulièrement moins forte et plus gentille : cette différence est si saillante, que plusieurs de ces derniers sont achetés pour le service des diligences, et pourraient être compris dans les chevaux de la troisième section.

Nous voyons ici une preuve bien manifeste de l'in-

fluence que le genre de la nourriture donnée dans le moment de la croissance exerce sur les animaux. Non-seulement cette influence produit la différence que nous venons d'indiquer par rapport aux formes extérieures, entre les chevaux élevés en Picardie et ceux élevés en Normandie, mais encore elle en produit une sur leur tempérament et sur leur santé. Les marchands de Paris le savent fort bien, et c'est pour cette raison qu'ils désignent souvent les chevaux venant de la Picardie sous la qualification de *chevaux du mauvais pays* (1), tandis qu'ils appellent les autres *chevaux du bon pays;* en vain cherchera-t-on d'autres causes de cette diversité, dans les animaux de la même race, que la différence de la nourriture qu'ils reçoivent dans le jeune âge.

Les chevaux boulonnais ont un développement hâtif : dès l'âge de dix-huit mois, deux ans au plus, ils sont déjà très-forts, et ils peuvent travailler de manière à payer les frais de leur nourriture; aussi les vend-on déjà de trois à quatre cents francs, prix qui procure un très-bon bénéfice au nourrisseur.

Relativement à cette race, on pourrait donc diviser les cantons où on la trouve en ceux qui la font naître et en ceux qui l'élèvent. On observera cependant que partout dans ces mêmes cantons on trouve à côté l'un de l'autre des cultivateurs qui élèvent des chevaux et des cultivateurs qui les font naître, des cultivateurs même qui font l'un et l'autre.

(1) Cette dénomination est encore plus particulièrement appliquée aux chevaux qui viennent de la Flandre.

J'insiste exprès sur ce fait pour faire voir que l'opération que j'ai conseillée, de se livrer exclusivement ou à faire naître des chevaux ou seulement à en élever depuis un âge jusqu'à un autre âge, est une opération qui doit souvent présenter des avantages, puisque, pour la race dont il s'agit, elle se fait presque de province à province.

La race franc-comtoise est moins forte, moins étoffée : elle est plus longue de corps; elle a l'encolure moins épaisse, moins chargée de crins; les extrémités, qui sont aussi moins garnies de crins, paraissent moins fortes; elles sont moins empâtées, plus sèches; les muscles de la croupe sont moins saillants, tandis que les os des hanches le sont davantage; les épaules et l'encolure sont moins chargées de chairs; la tête est aussi moins volumineuse et plus sèche. La race est de couleur baie le plus ordinairement; elle est évidemment moins musculeuse, moins robuste que la race boulonnaise : aussi est-elle payée moins cher quand les animaux sont égaux sous les rapports de la taille et des autres qualités. Les poulains peuvent travailler d'aussi bonne heure que ceux de la race boulonnaise. Les cultivateurs qui voudraient encore élever cette race y trouveraient certainement un bon bénéfice; ils devraient cependant, selon moi, s'ils avaient à choisir, prendre de préférence la race boulonnaise, quoiqu'un peu de soins puisse rendre la race franc-comtoise sinon supérieure, du moins égale.

Il y a des variétés ou sous-races dans la race franc-

comtoise; je ne les connais pas assez pour en parler comme je l'ai fait par rapport aux deux principales variétés de la race boulonnaise et par rapport aux causes qui y donnent lieu.

La race poitevine est aussi une très-forte race; elle est moins connue que les deux autres, parce que l'usage presque exclusif qu'on fait des femelles dans le Poitou, pour élever des mulets, fait qu'on ne livre annuellement à l'étalon que le nombre des mères dont on a besoin pour le renouvellement de ces mères, et que les mulets qui sortent du pays ne peuvent donner, dans les provinces où ils sont transportés, aucune idée des formes de la race. Les caractères qui la distinguent sont d'avoir la tête à peu près carrée, beaucoup mieux faite que celle de la race boulonnaise, d'avoir des extrémités fortes, chargées de crins; un coffre extrêmement ample; le poitrail, la croupe larges; une charpente osseuse grande, garnie en même temps de masses musculaires très-distinctes, très-saillantes : elle est lourde et d'un tempérament lymphatique; la couleur baie y domine; les yeux sont généralement petits et mauvais. Elle se distingue de la race franc-comtoise en ce qu'elle est plus lourde, plus massive; elle se distingue de la race boulonnaise par sa tête mieux faite, mais en ce que les principales parties du corps (*les quartiers*, comme disent les Anglais) sont pour ainsi dire saillantes et accolées les unes aux autres, et non liées et fondues entre elles pour faire une sorte d'ensemble; cette race, quoique inférieure aussi à la race

boulonnaise, n'en serait cependant pas moins une bonne race de trait, si des soins convenables lui étaient donnés. Je ne doute même pas qu'un cultivateur qui éviterait, en l'élevant, toutes les causes de détérioration que M. *Bouin*, vétérinaire du dépôt de Saint-Maixent, a si bien signalées dans son *Mémoire sur la cécité*, n'en fît une race égale à la race boulonnaise et, par conséquent, d'un excellent débit. Je ne sais pas s'il en existe des sous-races.

§ 3. *Races de chevaux propres aux postes et aux diligences.*

Quoique plusieurs races françaises puissent entrer dans ce paragraphe, il en est une si supérieure aux autres que je ne parlerai presque que d'elle; c'est la race bretonne ou percheronne (1) : sa force, sa dureté à la fatigue la rendent en effet, pour le service du trait accéléré, tel que le service des diligences et des postes, la meilleure de toutes celles de France, et je n'en connais pas à l'étranger qui puissent y être comparées. J'ai entendu souvent dire à des Anglais, connaisseurs en chevaux, que, s'ils n'avaient pas assez de chevaux nobles pour les services des diligen-

(1) On verra plus loin que beaucoup de poulains bretons sont amenés dans le Perche pour y être élevés, que quelques pouliches y restent et y deviennent poulinières; tandis que les poulains, après y être restés quelque temps, sont revendus ensuite; ce qui fait que c'est la même race en général, quoiqu'il y ait beaucoup d'individus métisés qui diffèrent nécessairement les uns des autres.

ces et des postes, ils n'auraient rien de mieux à faire que d'introduire chez eux la race bretonne.

La couleur la plus ordinaire est le gris clair tacheté et truité : la taille est d'un mètre quarante-huit à cinquante-cinq centimètres ; son corps est moyen en grosseur ; sa tête est carrée, sèche, à chanfrein droit, avec des éminences osseuses un peu fortes ; elle n'est pas chargée de tissu cellulaire comme celle de la race boulonnaise ; les joues en sont charnues cependant : les yeux sont assez grands ; l'encolure est un peu forte, un peu chargée de crins et souvent à crinière double ; les épaules sont assez sèches à la partie supérieure, mais un peu chargées de chairs à la partie inférieure sur le bras ; la croupe est musculeuse, souvent double, courte ; la queue est grosse, attachée bas, ayant des crins grossiers ; les extrémités sont fortes, mais sèches ; les articulations du genou et du jarret sont nettes, point empâtées comme dans la race boulonnaise ; mais la partie inférieure de l'extrémité, à partir du milieu du canon, est commune, chargée de poils, quoique moins cependant que la race précédente.

Quoiqu'il y ait dans chaque race des individus de toutes les constitutions, de tous les tempéraments, cependant il est des races où une espèce de tempérament peut dominer. Ainsi, tandis que le tempérament lymphatique domine dans la race boulonnaise, surtout dans la variété dite *picarde,* le tempérament sanguin domine dans la race bretonne ; elle est, sous ce rapport, plus svelte, plus ardente que l'autre, et

sa tête carrée, plus légère, moins chargée; ses yeux, plus grands, lui donnent une espèce de gentillesse qui la fait aisément reconnaître.

Je pense que cette race est une des plus anciennes races françaises; beaucoup de vieilles gravures la représentent évidemment, et souvent, ce qui pourra paraître étonnant à l'époque actuelle, comme servant au service de la selle.

Je suis porté à croire encore que cette race a la même origine que la race boulonnaise; les différences sont trop peu sensibles et les ressemblances avec les individus de cette dernière élevés avec du grain trop multipliées pour laisser une autre idée. Quelques-unes des vieilles gravures dont je viens de parler peuvent laisser douter de laquelle des deux races étaient les chevaux qu'elles représentent : la race boulonnaise aura été plus grandie que l'autre par des influences locales, et surtout par les soins de l'homme.

Il n'est pas étonnant qu'aux quinzième et seizième siècles des cavaliers armés de toutes pièces, qui pesaient quelquefois le double de nos cavaliers actuels, se soient servis des plus forts chevaux de ces deux races, plus capables que ceux des races moins musculeuses de faire avec un poids énorme les évolutions du combat de l'épée, ou de soutenir le choc du combat de la lance (1).

---

(1) Il paraît que cette race ou celle dont elle sortait était autrefois la plus répandue : non-seulement on la reconnaît dans la plupart des livres français de cavalerie des seizième et dix-septième siècles,

Il ne m'est pas aussi facile d'indiquer les lieux où la race bretonne se trouve plus particulièrement ; les renseignements qui me sont parvenus et mes voyages ne m'ont pas aussi bien instruit. Il s'en trouve dans divers endroits de la Bretagne, dans le Perche, dans le Maine et je crois même sur la rive gauche de la Loire, dans Maine-et-Loire et dans la Vendée. Ils sont amenés poulains dans la Sarthe, dans Eure-et-Loir, jusque dans l'Eure, et concurremment avec les boulonnais dans Seine-et-Oise et dans Seine-et-Marne. C'est dans le Maine, dans le Perche et dans quelques cantons de la Normandie que les marchands vont les acheter à l'âge de cinq ans pour les revendre aux maîtres de postes et aux entrepreneurs de diligences.

---

mais on la trouve encore dans ceux publiés dans cet espace de temps dans les Pays-Bas et aussi dans une grande partie de l'Allemagne et même dans quelques livres italiens. Il est malheureux, je crois, que le désir d'avoir d'autres chevaux ait empêché de continuer à cette race les soins qui l'avaient singulièrement améliorée. Il serait peut-être encore avantageux d'avoir une histoire de son origine et des modifications qu'elle a subies. Ce serait une suite de faits qui pourraient servir à indiquer les moyens de la rétablir dans son ancienne splendeur et de la rendre propre à porter nos cuirassiers.

L'ouvrage intitulé *Diversarum gentium armatura equestris*, petit in-4o, de 1576, apporte une preuve à peu près sûre de ce que j'avance. L'auteur, *Abraham de Bruin*, en y dessinant les cavaliers des diverses nations, donne à chacun les races de chevaux qu'ils montaient. Les chevaux d'Asie y sont bien reconnaissables, à leur légèreté, des chevaux d'Europe presque tous faits comme nos chevaux de trait actuels : on voit que ce ne sont pas des chevaux de convention que le peintre a dessinés ; la figure 8 représente même un cheval qui ressemble beaucoup à notre race boulonnaise actuelle.

On m'a assuré qu'un certain nombre de poulains de cette race passaient même sur la rive droite de la Seine, et s'élevaient avec les boulonnais dans le pays de Caux.

Cette race est d'une bonne valeur, les individus se vendent toujours bien à tout âge, et, comme ils travaillent de très-bonne heure, ainsi que ceux des races boulonnaise et franc-comtoise, leur dépense de nourriture se borne à un court espace de temps. La multiplicité des diligences, depuis la paix, multiplicité qui va toujours en augmentant, et que les chemins de fer contribueront encore à accroître par les embranchements nombreux de routes auxquels ils donneront lieu, assure aux éleveurs de cette race un débit constant. Comme elle est moins difficile à faire que les races plus fortes; comme de légers défauts, qui ne diminuent point son service, ne diminuent point sa valeur, elle est sous tous les rapports très-avantageuse pour le cultivateur qui veut élever des chevaux.

Dans la grande émigration de chevaux bretons qui se fait vers l'est, il en doit rester une partie dans les lieux qu'ils traversent, et il doit se faire des croisements fréquents entre eux et les chevaux de ces différents lieux. Ces croisements, s'ils étaient suivis régulièrement, substitueraient, par métissage, la race bretonne aux races de ces localités, ou formeraient de nouvelles races; mais, comme ils sont faits sans système arrêté, comme les individus qu'ils donnent ne sont jamais d'une aussi bonne défaite que la race

mère dont il est ici question, il en résulte un nombre d'individus, considérable il est vrai, mais de formes et de tournures si variables, qu'ils ne créent jamais de sous-races. Il serait impossible, je crois, d'en donner une histoire à peu près passable ; je m'y arrêterai d'autant moins qu'elle serait à peu près inutile.

Il est dans la Bretagne plusieurs autres races de chevaux communes dont j'ai vu des individus et qui sont excellentes encore, à cause de leur rusticité; mais les unes sont assez mal faites, petites, et ne sortent pas de la Bretagne; les autres, plus grandes, mieux faites, fournissent encore quelques chevaux de diligences ; mais la manie de vouloir fournir aux cultivateurs des étalons de carrosses, sous prétexte d'améliorer leurs races, dégoûte les éleveurs sans donner lieu à aucun résultat avantageux. Cette erreur, de vouloir améliorer les chevaux de trait par de grands chevaux de carrosse, tient à un fait qu'on n'a pas assez observé; c'est que les juments, de telle race que ce soit, paraissent toujours plus distinguées que les mâles, en sorte qu'on est porté à leur donner un mâle d'une race plus noble : il en résulte pour nos chevaux de trait ces mauvais métis dont j'ai parlé : et au lieu d'une race qui pourrait aller toujours en s'améliorant, si elle était bien suivie, on n'a rien : j'aurai lieu de revenir sur ce sujet.

§ 4. *Races de chevaux nobles.*

Si les races de chevaux propres au carrosse et à la selle ont été nombreuses autrefois en France, elles ne

le sont plus actuellement. Cela tient à deux causes principales : la première, c'est qu'alors on n'était pas si difficile; on se bornait principalement à avoir de bons chevaux, et le luxe des équipages consistait plutôt dans les harnais et la manière dont les chevaux étaient tenus que dans les chevaux eux-mêmes. La seconde raison est que la mode s'étant ensuite attachée à une seule race, on a rejeté toutes les autres. Il est arrivé de là qu'elles sont tombées de prix, qu'on les a négligées ou qu'on s'est efforcé de les changer par des croisements, dans le but d'arriver aux formes de la race recherchée. Cela a été poussé si loin en France, par rapport aux chevaux de carrosse, qu'il n'y a plus que la Normandie qui en possède une race particulière distincte; mais elle est fort belle.

Elle a des formes arrondies, gracieuses; elle est bien proportionnée : je veux dire par là qu'il existe entre toutes les diverses parties du corps des proportions telles que, la tête exceptée, on ne peut pas dire que telle partie soit forte ou petite. La taille est d'un mètre cinquante à soixante-deux centimètres, et la plupart des individus formeraient de beaux chevaux de grosse cavalerie; quelques-uns des plus légers monteraient même des officiers. La tête de cette race était autrefois généralement trop forte et mal conformée; elle était étroite; le chanfrein en était un peu busqué, les yeux petits, les ganaches étroites, les lèvres grosses, la peau épaisse et chargée de poils peu fins; elle était, en un mot, commune, et on trouve encore ce défaut dans quelques individus qui en proviennent : mais des soins dans les appareillements

l'ont fait presque disparaître, et maintenant la tête est beaucoup plus noble. Malheureusement d'autres signes qui indiquent les races communes n'ont pas disparu; ils se montrent dans les extrémités, qui ont trop de poils à la partie inférieure et qui ont une peau épaisse et un tissu cellulaire sous-cutané abondant; en sorte que les paturons, les boulets, les canons même ne sont pas aussi évidés qu'il serait à désirer. Ces défauts sont rachetés par l'élégance du port, par la rondeur des formes, par celle de la croupe, surtout par la position de la queue, généralement bien attachée et bien portée, et enfin par la franchise du pas et du trot.

La couleur générale est le bai de différentes nuances, mais avec des taches blanches en tête et des balzanes aux extrémités. Quand ces balzanes n'existent pas, la partie postérieure des canons est assez souvent d'une couleur lavée, grisâtre, moins foncée que la partie antérieure; caractère qui se rencontre aussi dans quelques races du nord de l'Europe, sans que pour cela celles-ci aient autant de balzanes que la race normande.

Telle est cette race, la seule race de chevaux de carrosse que nous possédions actuellement; car, si l'on trouve encore des chevaux propres aux carrosses dans le Poitou, dans la Bretagne, dans l'Alsace et la Lorraine, ce sont en grande partie des descendants isolés des étalons de races différentes des dépôts de Saint-Maixent, d'Angers, de Strasbourg et de Rosières; descendants qui sont tous bien différents entre eux, et qui, provenant de toutes sortes de métissages sans

suite, ne forment encore ni races ni sous-races, et ne donnent même pas seulement l'espérance d'en voir se former plus tard de supérieures à la race normande. Ces exceptions ne méritent donc pas que nous nous y arrêtions.

Parmi les chevaux de race normande de carrosse il s'en trouve qui pourraient être employés, ai-je déjà dit, au service de la selle; mais les défauts de cette race et aussi un tempérament généralement froid les font rejeter et ont fait préférer pour ce service d'autres races, particulièrement la race anglaise, dont l'ardeur, la rapidité, l'élégance de la tête et la netteté des extrémités sont si supérieures.

C'est un malheur : les chevaux normands, quand ils mangent du grain de bonne heure, sont bons; ils ont longtemps fourni la plus grande partie des chevaux de selle qui se consommaient en France, et les cultivateurs, qui les vendaient un bon prix, s'adonnaient à en élever pour ce service. La race normande se divisait alors en deux variétés ou plutôt en deux races : l'une plus forte, propre au carrosse, celle dont j'ai parlé et qui s'élevait plus particulièrement dans les gras pâturages du Cotentin; l'autre, plus légère, moins grande, à allures plus rapides, qui se trouvait peut-être en plus grande masse dans les environs d'Alençon : on l'appelait, à cause de cela, *race de la plaine d'Alençon*, tandis que l'autre était appelée *race de la plaine de Caen*, des lieux où les marchands de Paris allaient les acheter.

Il n'en est plus ainsi maintenant; la race de la

de soins convenables, sinon sans qu'il s'opère quelques changements dans les formes, du moins sans que ces changements puissent être considérables et puissent influer beaucoup sur la bonté des individus. Le tout, je le répète, est de calculer quelle race de chevaux la localité et l'intelligence des personnes chargées de cette besogne permettent de choisir.

Première section. J'ai déjà dit qu'il ne fallait pas prendre de petites mauvaises races, même dans l'espérance de les améliorer ; il est donc inutile de nous occuper des races étrangères qui ne pourraient entrer que dans la première section.

Deuxième section. Les pays étrangers ne fournissent, à ma connaissance, en forts chevaux de trait propres à faire partie de ma seconde section, qu'une race égale à la race boulonnaise, c'est une anglaise qui lui ressemble beaucoup et qui, probablement, vient de la même souche ; mais elle est peu nombreuse : on la voit à Londres chez les brasseurs plus particulièrement ; elle est d'un gris pommelé ou miroité ; elle a les formes musculaires un peu lymphatiques de la race boulonnaise ; elle a cependant la tête mieux faite, en ce que cette partie est moins grosse ou moins chargée de chairs. Ce serait la seule race, je crois, que l'on pût adopter de préférence.

Si je formais en France un haras de chevaux de cette section, je m'en tiendrais néanmoins à la race boulonnaise, dont l'acquisition serait moins dispen-

dérée, et qui pourrait être très-facilement amenée au même degré d'amélioration (1).

Une autre race anglaise de trait, celle des chevaux noirs, si commune à Londres et si connue de tout le monde, est inférieure à notre race boulonnaise, et je n'en parlerai point.

Je ne vois point ailleurs de chevaux de trait qui puissent être comparés à ceux des deux races anglaise et française.

Troisième section. Par rapport aux races de la troisième section, je ne pense pas qu'on trouve nulle part de meilleurs chevaux de poste et de diligences que ceux de la race bretonne; je ne pense pas que le cultivateur français puisse même en élever dans la plupart des exploitations avec moins de soins et de difficultés, puisqu'il ne s'agit presque que de leur donner suffisamment de la nourriture et les soins ordinaires de santé; nulle n'est en même temps d'une défaite plus certaine à un bon prix. C'est donc encore cette race que j'indique à celui qui voudra élever des chevaux de cette troisième section.

Mais, dans la *quatrième section*, les pays étrangers fournissent une foule de races de chevaux, soit

---

(1) Des renseignements et des recherches ultérieures à la publication de la première édition de mon ouvrage me portent à croire que cette race est originaire des Pays-Bas : il est certain qu'on y trouve des chevaux semblables, et d'anciennes gravures ne laissent pas de doute qu'elle n'y existât il y a déjà longtemps; tous les renseignements indiquent, au contraire, qu'elle a été importée en Angleterre.

de selle, soit de carrosse, et le choix peut paraître plus difficile; je ne pense pas, cependant, qu'il y ait à balancer, je dois le répéter ici, de la part de celui qui élève des chevaux pour en tirer le plus de bénéfice possible : une race offre des avantages si supérieurs, qu'elle doit être choisie de préférence à toutes les autres. Je vais tâcher de faire comprendre sur quelles raisons je base cette préférence.

Le service de la selle, considéré sous le rapport de l'amusement, exige seulement des chevaux légers, faciles à conduire et sur lesquels on soit doucement porté. Beaucoup de races peuvent donner de pareils chevaux, et les races arabe, persane, turque, andalouse et barbe sont sans contredit les meilleures sous ce rapport; mais le cheval de selle ne sert pas à l'agrément seulement, il est des circonstances, telles que celles de chasses et de combats, où l'on exige de lui la plus grande vélocité et la plus grande force. Comme cette vélocité et cette force ne se trouvent que très-rarement dans les petites tailles, on a sacrifié volontiers l'agrément d'être porté doucement à l'utilité d'avoir un cheval plus vite, plus fort, *de plus d'abatage*. La taille élevée a été recherchée dans les chevaux de selle, d'abord par ceux qui en avaient réellement besoin, et ensuite par ceux-là mêmes à qui elle était tout à fait inutile; par ceux qui ne montent à cheval que pour leur plaisir : leur amour-propre leur aurait reproché de n'avoir point un cheval aussi grand, aussi beau, car l'idée de beauté s'attache toujours à ce qui est grand, que ceux

pour qui c'était réellement un besoin. L'usage des carrosses et leur multiplicité toujours croissante ont pour beaucoup contribué aussi à faire rechercher les grands chevaux : on a voulu des animaux qui pussent servir en même temps aux deux usages, ou, au moins, qui, dans le cas où ils ne seraient pas propres à la selle, pussent être bons pour le carrosse.

La mode des grands chevaux de selle s'est donc établie et est devenue un besoin réel, général ; il n'est pas rare d'en voir à présent d'aussi forts, d'aussi élevés que des chevaux d'attelage. Toutes les petites races, quelque bonnes, quelque agréables qu'elles soient, ont été laissées de côté et sont tombées à peu de valeur commerciale : les grandes races ont seules pu être vendues un bon prix.

Mais les grands chevaux ont rarement les qualités du cheval de selle. Il est résulté de cet état de choses que la race d'une taille élevée, qui a été reconnue pour avoir le plus de ces qualités, ou, en d'autres termes, pour donner le plus de chevaux propres à la selle, a acquis de la célébrité, est devenue la seule à la mode, et d'un prix supérieur : c'est la race anglaise qui jouit de ces avantages relativement à la taille, et sur un nombre donné de produits, c'est réellement dans cette race que l'on trouve le plus de grands et de bons chevaux de selle. Cela tient à des causes que je développe dans la seconde partie de cet ouvrage, et dont j'ai déjà dit quelque chose dans mes précédents écrits, et au système des courses de chevaux.

Quoique de toutes les grandes races de chevaux de selle la race anglaise soit préférée, elle donne cependant proportionnellement, comparée aux petites races, moins de chevaux capables de ce genre de service. Il s'en trouve donc toujours un grand nombre qu'il faut employer autrement : leur grande taille et en même temps leurs formes à la mode et leur énergie les rendent les chevaux d'attelage les plus beaux, les plus recherchés, les plus chers; en sorte qu'ils sont encore plus payés que les autres chevaux de carrosse. Quelques cultivateurs anglais, dans des localités moins propres à l'élève du cheval de selle qu'à celle du cheval de carrosse, se sont même adonnés à faire de préférence des sous-races de chevaux de carrosse : tels sont les cultivateurs du Lincolnshire en particulier. Les chevaux qui sortent de leurs exploitations sont certainement ceux qui, à la plus forte taille, réunissent le plus d'énergie et de brillant.

Il est résulté de ces diverses causes que les chevaux anglais sont les plus recherchés, soit pour la selle, soit pour le carrosse, et que partout en Europe les riches en possèdent; on peut même dire qu'ils n'en veulent plus d'autres pour la selle : aussi les marchands les leur font-ils payer un prix infiniment supérieur à celui qu'on donne des chevaux de toute autre race.

Si le cultivateur français veut élever des chevaux de selle, s'il veut élever des chevaux de carrosse autres que ceux de la race normande, je ne vois

tout pas de race à préférer par lui à la race anglaise : elle lui offre une foule d'avantages incontestables, que je vais récapituler.

Le premier, c'est que ces chevaux, si le cultivateur s'adonne plus particulièrement à l'élève des chevaux de selle, seront assez grands pour former des chevaux d'attelage ou au moins de cabriolet quand ils ne seront pas propres au service de la selle. Un second, c'est que, le climat d'Angleterre étant peu différent de ce qu'il est dans une grande partie de la France, on est sûr qu'il n'influera pas sur les individus transportés en France d'une manière assez marquée pour tendre à produire une dégénération rapide dans la race. Un autre, c'est que la race est ancienne déjà et qu'on n'a pas peur de la voir dégénérer facilement. Enfin c'est qu'on sait comment elle s'est formée par l'introduction des chevaux d'Orient en Angleterre, et que par cette raison on peut y mélanger sans la détériorer, c'est-à-dire sans risquer de la rendre décousue, du sang oriental, pourvu qu'il soit pur, et que les animaux soient grands et bien choisis. Les Anglais sont même si fiers de ce qu'ils appellent leurs chevaux de pur sang, qu'ils prétendent qu'ils sortent de chevaux arabes les plus nobles sans aucun mélange : ils disent qu'ils sont parvenus à les grandir petit à petit par les influences du climat, de la nourriture et du régime le plus approprié à faire des animaux de selle, grands, forts et légers.

Il faut convenir, en effet, que les formes du cheval

anglais répondent à cette haute idée : ils ont, comme les races d'Orient, la peau fine, la couleur de la robe lustrée; ils ont peu de crins, et les crins, comme les poils, sont doux et soyeux; leurs membres ou extrémités sont très-secs, presque sans tissu cellulaire sous-cutané, sans longs poils : en sorte que les tendons, les éminences osseuses et même les vaisseaux s'y dessinent très-bien. Dans les plus nobles, la peau est sur ces parties presque aussi fine que sur le reste du corps : leur tête est très-sèche, et, dans quelques individus, plus jolie, sous ce rapport, que celle de certaine race d'Orient; elle est un peu longue cependant; le chanfrein en est droit, carré; les yeux sont grands, les oreilles longues, bien placées, et la peau d'une finesse extrême; les éminences osseuses de toutes les parties du corps sont bien prononcées : il en est souvent de même des masses musculaires; enfin, comme dans toutes les bonnes races, l'ensemble en est agréable, bien proportionné.

Il s'y trouve néanmoins quelques particularités qui servent à la faire distinguer de toutes les autres races : ainsi la poitrine est généralement très-haute, et les épaules, qui recouvrent cette partie, participent de cette hauteur : elles sont en même temps très-inclinées en arrière, c'est-à-dire qu'elles s'approchent plus de la ligne horizontale que dans les autres races, ce qui prolonge le garrot en arrière, raccourcit le dos et fait paraître l'encolure plus longue. La croupe est presque horizontale; les avant-bras, les cuisses et les jambes sont très-forts, et plus longs généralement

que dans la plupart des races; les canons sont, au contraire, plus courts; les articulations du genou et des jarrets sont remarquables par leur ampleur et leur netteté; les boulets sont ronds, bien faits, très-distincts des parties environnantes; enfin la queue est attachée haut, peu garnie de crins, et les sabots sont très-bien faits.

Les sous-races qu'on a formées pour le carrosse ne sont pas aussi distinguées; elles le sont généralement, cependant, d'une manière remarquable, par rapport aux races étrangères de carrosse; elles ont surtout la tête plus légère et les extrémités moins chargées de crins, moins empâtées de tissu cellulaire et recouvertes d'une peau plus fine, ce qui les rend, sous ce rapport, encore supérieures à notre race normande.

En rendant à la race anglaise de chevaux de selle toute la justice qui lui est due, il ne faut pas oublier qu'il est quelques autres races de chevaux dans le Mecklenbourg, le Hanovre et la Prusse qui en approchent par les formes et par le mérite; elles doivent cette amélioration à un système d'élève du cheval bien entendu, et en grande partie aussi à ce qu'on y a souvent mélangé du sang oriental et du sang anglais : mais l'amélioration produite sous ce rapport n'est pas générale comme dans presque toute l'Angleterre (il n'est question ni de l'Écosse, ni de l'Irlande); elle a eu lieu dans quelques haras de l'État et de riches particuliers et dans des cantons seulement : il s'en faut donc que ces pays fournissent une masse homogène de *grands et beaux* chevaux d'une légèreté et d'une

vitesse assez remarquables pour pouvoir être employés au service de la selle. Aussi ces contrées n'ont-elles pas, comme l'Angleterre, l'avantage d'exporter des chevaux de haut prix; et, excepté quelques-uns des plus distingués, ils ne sont pas aussi recherchés et payés aussi cher.

Ces chevaux de grand prix n'étant pas, comme en Angleterre, le résultat d'un système particulier, que je ferai connaître plus loin, à l'article *Courses de chevaux*, mais étant le produit d'autant de systèmes qu'il y a de haras, n'ont pas de type particulier, propre, qui puisse constituer une race; ils varient suivant chaque localité et il est souvent difficile d'assigner à chacun une origine : ce que l'on reconnaît seulement, c'est qu'ils sont de race très-noble.

Quant aux autres chevaux moins nobles qui sont faits dans le Mecklenbourg, le Hanovre, et dans les pays qui avoisinent, c'est tout différent : ces chevaux, qui sont encore en grand nombre, étant le résultat d'un système agricole dépendant du climat, de la localité et de la manière dont le sol est possédé, sont élevés dans les mêmes circonstances, sous les mêmes influences à peu près partout, et cela depuis un temps très-reculé : en sorte qu'ils se ressemblent autant entre eux que les chevaux anglais et qu'ils forment réellement une race assez facile à reconnaître, dont les plus beaux sont de jolis chevaux d'attelage, et dont les moins nobles peuvent au moins servir à monter la grosse cavalerie. Aussi, comme ils reviennent moins cher à élever dans ces pays que

dans la France et comme ils coûtent moins cher d'achat, une partie des marchands qui approvisionnent Paris vont-ils les chercher pour les amener en France et les vendre concurremment aux chevaux normands : on vend pour la cavalerie les plus communs et on garde les plus jolis pour les attelages ; aussi les équipages de Paris en sont-ils en grande partie attelés.

Les caractères qui distinguent cette race sont les suivants :

Ils n'ont point les formes arrondies des chevaux normands ; il ont la charpente osseuse plus forte, plus saillante, surtout à la croupe, en sorte que les hanches et les ischions en sont beaucoup plus prononcés : la croupe n'est point horizontale, elle est plus avalée ; elle est aussi plus large d'un côté à l'autre : la tête est plus carrée, plus large ; elle n'est point busquée ; elle est, par conséquent, plus distinguée ; leurs yeux sont aussi plus grands, leurs oreilles plus longues ; mais leurs allures sont moins belles, ils trousseint généralement en trottant : leurs avant-bras et leurs jambes sont courts et grêles, tandis que les canons sont longs, forts et larges ; ce qui est le contraire dans les chevaux anglais et normands : leur couleur est le bai brun, sans balzanes, sans marques en tête ; enfin leurs sabots sont généralement larges, mais bien faits et excellents, ce qui est rare dans les chevaux normands ; c'est, en total, une fort bonne race de chevaux d'attelage : on les désigne à Paris sous le nom de *chevaux du Nord*. Si la race anglaise n'existait point, et si la race normande ne pouvait

être améliorée, ce qui est, au reste, je pense, très-facile à faire, le cultivateur français qui voudrait élever des chevaux d'attelage ou propres à la grosse cavalerie pourrait l'adopter avantageusement pour un haras domestique.

Outre ces deux espèces de chevaux dans le Mecklenbourg et le Hanovre, il est des chevaux communs de paysans, d'un prix très-médiocre, dont il devient inutile de faire mention ici.

Il existe encore beaucoup d'autres races de chevaux qui peuvent servir à faire des attelages; mais, si elles sont aussi bonnes, elles ne sont pas meilleures que celles que je viens de signaler. La race de Bohême et de Hongrie, désignée sous le nom de race *kladrup*, est certainement une magnifique race; mais sa tête busquée, passée de mode, la ferait rejeter avec raison du cultivateur qui consulterait ses intérêts. Les grandes race du Polésiné, de la Romagne et des États napolitains donnent encore de beaux chevaux d'attelage et de grosse cavalerie; mais elles sont plus tardives dans leur croissance que les races dont j'ai parlé; elles sont moins avantageuses, sous ce rapport, et même sous celui de leurs formes, qui sont moins agréables que les formes des chevaux normands. Quant aux grandes races de l'Ost-Frise, dont quelques attelages ont été payés un prix très-élevé, à cause de leur immense taille, je pense qu'elles n'ont dû cette grande faveur qu'à la fantaisie. Leur croupe entièrement avalée, leur queue noyée ou perdue dans cette croupe, leurs hanches saillantes et vilaines,

leur grande et longue tête, leur encolure et leur corps grêle en feront toujours une race peu agréable, peu recherchée et probablement d'un prix peu élevé.

En parlant des races étrangères nobles, on aura peut-être été étonné de ne pas voir figurer au premier rang des races propres à la selle le cheval arabe, dont la renommée est si étendue, dont la description se rencontre partout et qui passe pour être en grande partie la première souche de la race actuelle d'Angleterre; mais, si l'on réfléchit que c'est dans l'intérêt du cultivateur que j'écris, que tout dans mon travail tend à lui indiquer ce qui lui est le plus avantageux, et si l'on cherche quels avantages le cheval arabe doit lui procurer, on pensera que j'ai dû avoir quelque raison très-forte pour préférer le cheval anglais.

Le cheval arabe est, sans contredit, un très-bel et très-bon animal qui réunit toutes les qualités qu'on recherche dans le cheval noble. Sa peau est fine; ses poils sont ras, soyeux; ses crins sont peu nombreux et fins; ses extrémités sont sèches, larges, fortes, sans crins : toutes les parties de son corps sont distinctes, sans empâtement; les éminences osseuses sont très-prononcées, ses yeux sont grands; sa tête est sèche, carrée, recouverte d'une peau très-fine; il la porte haut; il est, en outre, plein de feu, dur à la fatigue, sobre, facile à conduire, d'une souplesse extrême, et, sous ces différents rapports, il est un des plus agréables chevaux pour la selle. Mais, si on se rappelle que j'ai dit plus haut qu'on voulait actuelle-

ment pour ce service de grands chevaux, on ne peut se dissimuler que le cheval arabe ne soit petit, puisqu'il est rare d'en trouver de plus d'un mètre cinquante centimètres.

Si l'on fait attention encore qu'il est d'une race dont l'ancienneté se perd, que, par conséquent, elle est très-difficile à changer (*voyez* ce que j'ai dit à ce sujet, page 66 *D.*), et que, sous ce rapport, ce ne serait qu'après un certain nombre de générations et avec des soins bien entendus que le cultivateur pourrait arriver à la grandir en l'introduisant chez lui par progression (chapitre IV, article II); qu'il ne pourrait même arriver que très-lentement à ce but par un métissage bien suivi (chapitre IV, article I[er]), parce que, plus que dans toute autre race, les mâles de celle-ci, à cause de son ancienneté, influent toujours d'une manière très-marquée dans l'acte de la génération quand ils sont donnés à des femelles d'une race qu'on peut dire nouvelle par rapport à la leur, on concevra pourquoi je n'ai point parlé de ce cheval avant celui d'Angleterre, qui réunit toutes les conditions qu'on recherche actuellement en France, dont la race pourra être facilement introduite par progression, donnera de suite des productions d'une excellente défaite, et même en donnera par métissage certainement encore beaucoup plus vite que la race arabe.

Si le cultivateur pouvait trouver à mesure de ses besoins des étalons arabes d'un mètre soixante centimètres, comme il en vient quelquefois de l'Asie

Mineure, ou s'il pouvait compter avoir toujours à sa disposition pour la monte des étalons persans de cette taille, il pourrait se faire, au moyen de ces étalons, une race de selle grande, forte et de bonne défaite; mais comme, dans l'état actuel des choses, le gouvernement lui-même ne peut se procurer que difficilement de bons et très-grands étalons de ces races; comme le cultivateur qui voudrait adopter l'une ou l'autre serait souvent obligé d'avoir recours à de petits étalons, son opération deviendrait trop longue, beaucoup trop coûteuse et trop incertaine. Combien d'exemples ne pourrais-je pas citer à l'appui de cette opinion.

Si, malgré la bonté de la race arabe, malgré sa grande renommée, je crois qu'on doive lui préférer en France maintenant la race anglaise, on ne sera pas surpris si je ne parle pas ici des autres races qui sont bonnes pour la selle, mais qui, comme la race arabe, sont petites, telles que les races égyptienne, barbe, espagnole, turque, etc.: toutes seraient bonnes, très-bonnes, si l'on voulait de petits chevaux: mais comme le consommateur en veut de grands, comme le cultivateur n'a d'intérêt qu'à en élever de grands, comme il serait trop long pour lui de faire une grande race avec une petite par les moyens que donne la domesticité et qui ont si bien servi en Angleterre et en Allemagne dans quelques haras, dans celui de Newstadt sur l'Adosse entre autres, il ferait, selon moi, une opération mal entendue s'il adoptait quelqu'une de ces races pour le

type de son haras. Quelle somme tirerait-il, en effet, d'un cheval arabe, d'un cheval barbe de petite taille, s'il était impropre à la selle? On sait, au haras du Pin, le prix que l'on vend les animaux de ces races que l'on est obligé de réformer, parce que les nourrisseurs du voisinage n'en veulent plus.

On me pardonnera donc de ne m'être pas, comme l'ont fait la plupart de mes prédécesseurs, occupé de ces races et de celles qui leur ressemblent.

Il n'est pas possible de douter, il est vrai, que la race noble anglaise ne doive son origine aux races nobles de l'Orient et en particulier à la race arabe; mais combien n'a-t-il pas fallu de temps pour l'amener au point où elle est? Je ne crois même pas que, sans le système des courses de chevaux, l'introduction des chevaux d'Orient ait produit plus d'effet en Angleterre qu'il n'en a produit en France : il n'y a pas au moins lieu de le croire. Le cultivateur qui voudrait, chez nous, former une grande race de chevaux de selle avec la race arabe, en supposant que sa vie durât assez pour qu'il pût arriver aux générations qui lui donneraient des animaux de défaite, et en supposant qu'il ne vînt pas à manquer d'étalons au moment où il en aurait le plus besoin, ce cultivateur ferait-il ses premières ventes lucratives assez tôt pour être remboursé des frais qu'il aurait faits et surtout pour être récompensé des soins qu'il aurait donnés à sa race? J'ai tout lieu de croire que cela ne serait pas. Le haras parqué de Newstadt sur l'Adosse, que je cite ici, m'en fournirait même une preuve. Depuis longtemps, on

a cherché à y faire une race avec la race arabe : des étalons et des juments arabes y sont soignés de la manière la plus convenable ; le climat rend la culture des terres en prairies plus profitable que la culture des terres en tout autre produit, et cependant, si l'on calculait ce qu'ont coûté les excellents chevaux de selle qui en sortent, on serait effrayé, même en déduisant de leur coût ce que l'on devrait en distraire pour le luxe avec lequel cet établissement royal est tenu, on serait effrayé, dis-je, de ce que les animaux ont dépensé.

Les personnes qui auront lu l'ouvrage de mon père seront frappées de la différence entre son opinion et la mienne relativement à l'emploi de la race anglaise et à celui des races d'Orient ; mais en croyant, comme lui, qu'il serait plus méthodique de créer, à l'instar des Anglais, des races nouvelles avec celles d'Orient, je crois qu'il ne serait pas dans l'intérêt du cultivateur de le tenter, parceque cela serait beaucoup trop long.

Maintenant que le cultivateur a vu quelles étaient les races qui fournissaient les chevaux les meilleurs pour les différents genres de service ; qu'il sait quelles sont les influences principales qui forment et conservent ces races, il ne nous reste plus qu'à lui indiquer l'application à faire de ces connaissances au choix de la plus convenable à sa manière d'exploiter et à sa localité : c'est ce que nous allons faire dans l'article suivant, qui sera la conclusion de ce chapitre, le plus important peut-être de tous.

ARTICLE IV.

Conclusions du chapitre III, ou choix de la race.

J'ai dit qu'on pouvait élever sur toute exploitation tels chevaux que l'on voulait; mais j'ai dit aussi que, relativement aux intérêts du cultivateur, il ne devait pas s'engager dans l'élève de telle ou telle race indistinctement. L'influence de la nourriture est trop grande pour qu'il ne la prenne pas d'abord sérieusement en considération : il en doit être de même de celle de la localité, qui, pour agir d'une manière moins visible, n'est pas moins réelle, et qui, par cette raison et par son action continue, n'est peut-être que plus difficile à modifier : enfin le temps que le cultivateur peut consacrer à soigner la race, l'activité, l'intelligence qu'il peut développer dans ces soins, ou l'activité et l'intelligence des personnes qu'il veut en charger, sont d'autres considérations non moins importantes. Ainsi :

1° Dans toutes les exploitations où il y a des pâturages d'engrais, d'embouche; où les prairies sont humides; marécageuses; où le cultivateur a intérêt à abandonner, une grande partie de l'année, les animaux dans ces sortes de pâturages : dans toutes les contrées où la localité, par le voisinage de la mer, par celui de grands marais, par sa très-grande élévation dans les montagnes, par sa position dans une vallée, ou par toute autre raison, est humide; où l'air est continuellement chargé de brouillards;

où les graines céréales sont chères, là le cultivateur aura certainement intérêt à élever de préférence des chevaux communs de la plus forte taille. Il ne pourrait se livrer avec quelque espoir de succès à l'élève des chevaux de selle, même de carrosse, que s'il pouvait consacrer beaucoup de temps et mettre beaucoup d'intelligence dans les soins donnés aux animaux : encore aurait-il trop de désavantage et trop de non-succès. Les forts chevaux communs lui coûteront infiniment moins d'argent, de soins, et leur élève sera presque toujours assurée.

2° Dans les exploitations pourvues de pâturages qui n'ont point la propriété d'engraisser les animaux et de leur donner un tempérament éminemment lymphatique, mais qui sont abondants cependant et bons; dans ces mêmes exploitations, quand la localité n'est point humide et quand le cultivateur trouve son profit à faire consommer les pâturages sur place, et par conséquent à abandonner les animaux une partie de l'année dans les pâtures : là le cultivateur a intérêt à élever des chevaux de carrosse. Si la race est bien choisie, il pourra même trouver parmi eux des animaux possédant la réunion des qualités du cheval de selle, et dont le prix le dédommagera bien amplement de ses soins. Les chevaux anglais, fortement corsés, conviendraient parfaitement; les chevaux normands de carrosse, bien choisis, y réussiraient bien aussi; je ne doute même pas que le cultivateur intelligent ne puisse, par ses soins et les appareillements convenables, améliorer ceux-ci rapidement, c'est-à-dire

leur faire perdre leur vilaine tête et leurs extrémités communes, ou, en d'autres termes, en faire une race beaucoup plus agréable.

La race anglaise d'un gris pommelé dont j'ai parlé à la page 106 comme originaire des Pays-Bas, présente, dans ces mêmes Pays-Bas, des sous-races qui sont moins fortes, plus élégantes, et qui forment des attelages de chevaux qui n'ont pas les caractères des races d'Orient, il est vrai, qui ne sont pas aussi ardentes peut-être, mais qui sont encore de beaux chevaux d'attelage ; on m'a dit qu'on en trouvait encore dans le royaume des Pays-Bas ; on en voit de temps en temps encore de fort jolis à Paris. C'est peut-être ici le cas de répéter qu'il est facile d'ôter aux grosses races de trait leur grande stature et leur masse, et de les changer, au moyen d'un régime et de soins appropriés, en race de chevaux de carrosse, tandis qu'il est très-difficile de grandir et de grossir les petites races.

Si le cultivateur a assez de temps pour se livrer à l'élève du cheval ; s'il croit avoir les connaissances nécessaires pour réussir dans cette entreprise ; si surtout il peut donner de l'avoine aux poulains, c'est dans ces sortes d'exploitations qu'il aura même probablement le plus de chances favorables pour l'élève des chevaux les plus recherchés, de selle, de chasse, de course. Qu'il se rappelle seulement qu'il doit faire des chevaux assez grands pour le carrosse, afin que, dans le cas d'accident, ces animaux soient encore capables de faire ce dernier service.

3° Dans les exploitations où il n'y a point ou seulement peu de pâturages; dans celles où l'on ne peut faire servir à la pâture les prairies qu'après leur fauchaison, et où l'on doit, par conséquent, distribuer la plus grande partie de la nourriture, soit à l'écurie dans la mauvaise saison, soit dans des enclos bornés dans l'été; là les soins journaliers qu'on est obligé de donner aux animaux permettent, en les appliquant à propos, d'élever encore les races les plus précieuses; mais que le cultivateur, avant de se déterminer pour une de ces races nobles, se persuade bien que la réussite ne peut venir que de beaucoup de soins, d'activité, et d'une connaissance approfondie des moyens convenables à son but; et s'il ne peut surveiller lui-même cette partie de l'exploitation, ou la confier à une personne intelligente; s'il ne peut surtout donner aux animaux l'exercice approprié à leur âge et à leur destination future; s'il est obligé de les laisser *pourrir* à l'écurie, ou dans des enclos étroits; si le prix des céréales est trop élevé pour qu'il puisse en donner suffisamment à ses poulains, et qu'il soit réduit à leur donner le fourrage sec de ses prés ou de ses prairies artificielles, qu'il préfère une race commune, qui nécessitera moins de surveillance, moins de dépenses, qu'on pourra faire travailler de très-bonne heure, telle que les chevaux bretons, par exemple : il y trouvera une économie extrême, et les pertes, s'il en éprouve, seront bien moins sensibles; il serait même préférable pour lui d'y élever les grosses races de trait boulonnaise et poitevine;

s'il pouvait donner à l'écurie des aliments verts pendant la belle saison, et surtout si la culture des navets, carottes, betteraves et féveroles lui donnait la facilité de fournir habituellement, même en hiver, une nourriture fraîche et abondante, nécessaire à la croissance de ces sortes de chevaux.

Dans cette localité, les chevaux de carrosse réussiraient encore avec un peu de soins; ce serait une espèce de terme moyen pour celui qui craindrait de tenter l'élève des chevaux de selle précieux, et qui cependant voudrait des chevaux plus distingués que les chevaux communs. Qu'il consulte, cependant, ses forces avant l'entreprise, et s'il est, pour me servir d'une expression bien connue, *au-dessus de son affaire* pour les dépenses et les premières écoles; s'il est doué de jugement et de persévérance, il réussira et se préparera des résultats qu'il ne s'agira que de savoir attendre. En agriculture, c'est plutôt encore du temps et l'intérêt du capital primitif qu'il faut pouvoir accumuler, que pouvoir beaucoup dépenser d'argent à la fois.

Il serait trop long et peut-être impossible d'entrer dans le détail de tous les divers genres d'exploitations où l'on peut en France élever des chevaux, pour indiquer quelle sorte de chevaux il doit être préférable d'élever dans chacune; mais toutes les exploitations se rapportent plus ou moins à une des principales espèces que je viens d'indiquer et peuvent être comprises dans l'une ou l'autre : ce qui précède devra donc suffire, je pense, pour mettre tout culti-

vateur intelligent à même de juger ce qu'il lui sera le plus avantageux de faire.

Dans le choix de la race, le déboursé de l'argent à mettre en avant doit encore entrer en ligne de compte. Les chevaux de race noble coûtent toujours plus cher à acquérir que ceux de race commune; et pour la personne qui monte un haras de plusieurs juments et qui veut le bien monter (ce que je conseille de faire toujours), la différence des sommes est assez grande. Quand on a, de plus, l'incertitude de la réussite, il vaut mieux, il me semble, commencer par un haras de race commune, sauf, quand on a eu, pendant plusieurs années, ce haras et quand on a vu qu'on pouvait facilement le faire marcher avec le système de culture établi dans l'exploitation; sauf, dis-je, à remplacer alors la race commune par une race plus noble.

Telles sont les principales considérations que le cultivateur doit avoir lorsqu'il fait le choix de la race à introduire sur son exploitation, et lorsqu'il se trouve dans un pays où la vente des jeunes animaux est à peu près assurée, quelle que soit leur race; mais il est des contrées où les produits de certaines, ceux des races propres à la selle par exemple, ou ne trouveraient point de débouchés, ou ne pourraient pas être vendus le prix avantageux qu'ils vaudraient dans une localité plus favorable. Ce n'est plus alors toujours le cas de raisonner aussi bien le choix; et il faut quelquefois sacrifier les idées qu'on avait conçues d'introduire une race distinguée sur l'ex-

ploitation. Cet inconvénient est grave, et il doit éloigner beaucoup de cultivateurs du désir d'élever des races nobles. Malgré le mien de les voir se multiplier, je crois devoir recommander de faire attention à cet obstacle, avant de se décider à adopter les races de chevaux précieux. On ne pourrait le faire dans une pareille localité que dans le cas où le haras serait assez nombreux et assez noble pour que le nombre des productions à vendre annuellement et leur grande valeur pussent indemniser des frais de conduite à un débouché éloigné, mais certain.

CHAPITRE IV.

INTRODUCTION DE LA RACE SUR L'EXPLOITATION.

Une fois que le choix de la race est arrêté, deux méthodes se présentent pour l'introduire sur l'exploitation : 1° la méthode dite de *métissage*, qui est la moins chère, quand il y a déjà des juments sur la ferme, et 2° la méthode de *progression* ou d'achat de juments et d'un étalon purs de la race qu'on a choisie, si on ne peut pas se procurer cet étalon de toute autre manière.

ARTICLE PREMIER.

Par métissage ou croisement.

Cette méthode consiste à faire saillir par un étalon pur, de la race qu'on désire, les juments qui sont

sur l'exploitation ; à conserver les femelles venant de ces accouplements, femelles qui sont les premières métisses, pour les allier aussi avec un étalon pur de la même race que le premier, ou avec leur père, si on n'en a pas d'autre, et à éloigner avec soin de la génération tous les produits mâles qu'on obtient de ces accouplements (p. 65, *C.*). En agissant ainsi constamment, à chaque génération nouvelle on a un changement progressif dans la race ancienne des mères; et les produits finissent par ressembler complétement à la race des pères. Ce changement sera d'autant plus rapide, que les soins qu'on donnera aux animaux seront plus en rapport avec les qualités que l'on voudra avoir dans la nouvelle race ; c'est une véritable métisation comme celle que l'on a faite pour changer les bêtes à laine commune en bêtes mérinos, et elle est aussi praticable que l'a été cette dernière.

Mais elle entraîne beaucoup de temps, elle demande plusieurs générations ; et si la race à améliorer est très-éloignée, pour les formes, de celle que l'on veut avoir, les premiers croisements donnent pour résultats des métis qui sont assez généralement *décousus*, dont les formes sont peu agréables et dont les individus qu'on veut vendre, fussent-ils bons pour le service, n'ont qu'une valeur minime. C'est un désavantage dans une exploitation, dont toutes les opérations doivent tendre à amener les bénéfices les plus considérables. Ce désavantage n'existe pas pour les races de bêtes à laine, dont la toison, qu'elle

vienne de quelque bête que ce soit, a toujours, dès le premier croisement, des qualités approchant déjà de celle qu'on désire obtenir, et la valeur que lui assignent ses qualités réelles.

L'inconvénient que je viens de signaler en est bien un; il ne doit pas arrêter cependant, parce qu'en suivant strictement les métissages, comme je viens de dire de le faire, les deuxièmes productions ou seconds métis, s'ils n'ont pas encore toutes les qualités qu'on désire, auront au moins un ensemble de formes assez bon pour que les animaux ne soient plus décousus, et pour qu'ils soient déjà de la valeur que leur assignera le genre de travaux auquel ils seront propres.

De cette manière, le métissage devient une opération facile, il n'entraîne dans aucune combinaison, il ne demande, pour ainsi dire, pas de connaissances, et la personne la moins instruite peut le faire presque aussi bien que celle qui aura le plus étudié la matière; il lui suffira de prendre des étalons de la race adoptée, les meilleurs possible, mais surtout, je le répète, de bien purs.

Deux autres avantages bien marqués se rattachent d'ailleurs à ce mode d'introduire la race sur l'exploitation : le premier est de ne point exiger de grandes mises de fonds pour l'achat d'un certain nombre de poulinières; le second est que le haras se trouve composé, au commencement, de juments mères faites à la localité, par conséquent qui, ne souffrant point des changements de climat et d'habitudes, élé-

vent beaucoup mieux leurs produits que ne le feraient des bêtes introduites nouvellement sur l'exploitation.

Pourquoi, demandera-t-on peut-être, trouve-t-on donc si peu de métissages de chevaux suivis de cette manière ?

Il ne me sera pas difficile de répondre à cette question.

Il arrive quelquefois, ai-je dit, qu'en croisant ainsi deux races bien différentes, les productions du premier croisement ou les premiers métis sont décousus, de formes peu agréables, et que les mâles qu'il faut vendre sont, par cette raison, de peu de valeur, ce qui nuit aux intérêts du cultivateur ; il arrive encore que celui-ci, ne trouvant pas dans les productions femelles l'ensemble de formes qu'il recherchait, craint de livrer de nouveau ces femelles à la reproduction, ou au moins il arrive qu'il craint de les livrer aux mâles de la race qui les ont produites, et qu'il en choisit d'autres.

Telles sont quelques-unes des raisons du peu de suite qu'on met ordinairement dans ces métissages : le cultivateur, dégoûté du premier résultat obtenu, séduit par l'espérance d'en obtenir un meilleur en prenant d'autres étalons ou d'autres juments, va chercher, dans de nouvelles races, des types qu'il espère devoir lui donner des productions meilleures. Il en résulte un mélange de plusieurs races ; les productions restent sans formes décidées, sans type marqué, et le cultivateur regarde la science des haras comme une science trompeuse, comme un dé-

dale au milieu duquel il faut à peu près s'abandonner au hasard. Souvent alors il laisse tout à fait de côté l'élève du cheval pour se livrer à celle des bêtes à laine et du gros bétail, dont la conduite est plus facile et les bénéfices plus prochains.

Mais n'est-il pas, pour l'éleveur qui veut changer sa race par métissage, de moyen sûr d'éviter des premiers métis décousus ?

Il en est certainement, c'est de choisir des étalons dans une race qui ne soit pas trop différente de celle des juments qu'on possède ; mais alors l'éleveur n'est plus maître de choisir et d'adopter une race ; il est obligé de prendre celle qui approche le plus de la sienne, et de s'en tenir à l'amélioration peu sensible que ce croisement promet.

Je pense que c'est une mauvaise manière d'agir, et que le cultivateur, après avoir bien calculé, d'après les bases posées dans le chapitre précédent, quelle est la race la plus avantageuse à l'exploitation, doit suivre le métissage tel que j'ai indiqué qu'il fallait le faire, malgré les produits peu agréables, peu lucratifs peut-être que peuvent donner le premier et même le second croisement. En persistant, on est sûr d'un résultat qui, s'il n'est pas immédiat, est au moins indubitablement celui qu'on avait prévu et cherché. Par tous les autres moyens, aucun résultat ne peut être prévu et ne peut être durable.

Le fâcheux inconvénient de premiers métis décousus peut être, au reste, singulièrement diminué, si l'on n'admet à la reproduction que des juments

choisies avec les soins indiqués au chapitre qui traite de cet objet. Si la rigueur dans ce choix oblige à changer quelques juments, on est bien récompensé des dépenses qui en résultent, par la plus-value des poulains et surtout par les meilleures formes des pouliches destinées à faire race à leur tour.

Une autre raison, en France, qui empêche de suivre le métissage de la manière que je l'indique, c'est que les haras domestiques n'étant, pour la plupart, composés que de trois ou quatre juments au plus, l'éleveur pense qu'il n'est point de son intérêt d'avoir un étalon à lui. Obligé de choisir alors parmi ceux qui se présentent annuellement, et dont le plus souvent aucun ne peut remplir son but, comment pourrait-il suivre un métissage calculé d'avance?

Celui donc qui veut introduire chez lui une race de chevaux par métissage doit calculer s'il lui sera possible d'avoir annuellement des étalons purs de cette race, et, s'il ne le peut pas, il faut qu'il en achète ou qu'*il choisisse une autre race :* sans cela, il retombe dans des croisements irréguliers, et, je le répète, il n'est pas d'amélioration à espérer pour son haras. C'est à ces croisements sans suite qu'on doit certainement ces neuf dixièmes de la population équestre de la France, qui sont formés de chevaux sans types tranchés, et par cela même d'une moindre valeur.

Cela bien posé, il nous reste à examiner quelques questions qui se rattachent directement au métissage. La première qui se présente est celle-ci :

Dans un métissage suivi comme il vient d'être

indiqué, y a-t-il lieu de se passer un jour des étalons purs de la race régénératrice pour y substituer leurs derniers métis mâles?

Pour moi, je ne doute pas qu'il n'arrive une époque où l'on ne puisse se passer d'étalons purs pris hors du haras, et où les derniers métis du haras ne puissent remplacer tout à fait ces étalons (page 65, *C.* —). Pour m'appuyer d'un fait identique, combien n'avons-nous pas en France de troupeaux mérinos qui se sont formés ainsi par métissage, dont les propriétaires ne prennent maintenant leurs béliers de monte que dans leurs propres troupeaux, sans y remarquer de dégénérations tant qu'ils soignent leurs choix et le régime de leurs bêtes d'une manière convenable? Longtemps cependant les hommes du plus grand savoir en ces sortes de matières avaient pensé que l'amélioration produite ne se soutiendrait pas, il a fallu l'expérience pour faire voir le contraire. Il en sera des métissages des races de chevaux comme il en a été de celui des bêtes à laine. Il faudrait cependant s'attendre à une dégénération aussi prompte qu'elle l'a été quelquefois parmi celles-ci, si la localité était peu favorable à la nouvelle race et si l'hygiène ne venait pas contre-balancer d'une manière active les influences de cette localité; mais les mêmes influences auraient les mêmes résultats sur une race pure introduite *par progression*, et nécessiteraient les mêmes moyens pour les combattre et empêcher la dégénération.

Dans tous les cas, il sera bon, tant qu'on le pourra,

d'avoir recours à un étalon pur de la race des pères. Cette dernière règle n'est cependant pas tellement de rigueur, quand le métissage sera parvenu à un grand degré de perfection, qu'elle empêche de préférer dans le haras un bel et bon étalon à d'autres étalons de la race régénératrice moins bons. On ne doit même pas hésiter à prendre de préférence ceux du haras, si l'origine et la pureté des étrangers étaient un peu suspectes.

Mon intention étant de chercher la vérité sans vouloir imposer ma manière de voir, j'avouerai que beaucoup de personnes ne partagent point ma conviction à cet égard : ce n'est donc que comme une opinion à moi, partagée cependant par d'autres, que je dis qu'un métissage parvenu à ce point peut s'y conserver par lui-même et faire souche à son tour. Outre ce que j'ai déjà cité, par rapport aux mérinos, je dirai encore que, par cette marche, beaucoup de haras d'Allemagne se sont créés, et que c'est ainsi que s'est formée la race des chevaux anglais, dont la plupart des *pur sang* selon moi, et ainsi qu'on peut s'en convaincre par le *stud-book*, ne sont que des métis. C'est ainsi qu'elle se conserve et qu'elle se conservera toujours avec son régime de courses, sans qu'il soit besoin dorénavant d'y introduire des chevaux orientaux.

Si l'on examine l'opinion généralement admise en Angleterre, qu'*aussitôt que le sang d'une race prédomine dans un accouplement, les produits qui en viennent tiennent toujours plus des caractères de*

cette race; on trouvera peut-être qu'elle conduit directement à celle que je viens d'énoncer : approfondissons-la donc un peu.

Si on accouple un cheval anglais avec une jument normande, les productions seront moitié anglaises, moitié normandes; en accouplant ces productions femelles avec un étalon anglais, les seconds métis seront aux trois quarts anglais, et déjà le type anglais sera celui qui frappera le plus les regards. En accouplant les deuxièmes métisses femelles avec un étalon anglais, les troisièmes métis qui en proviendront seront tellement proches du type anglais pur, qu'on ne pourra plus y reconnaître peut-être le type normand : que deviendra donc celui-ci en passant à un quatrième, à un cinquième métissage ? Il aura tout à fait disparu; on ne verra plus que des chevaux anglais. Je demanderai maintenant s'il est possible qu'il provienne de l'accouplement entre eux de ces métis au même degré autre chose que des chevaux semblables à eux, ou entièrement semblables à des chevaux anglais.

Je regarde donc mon opinion comme presque assez suffisamment basée pour faire règle; mais j'y mets une exception importante : ainsi je ne doute pas que la nouvelle race anglaise, abandonnée au régime du cheval normand, dans nos fermes de la Normandie, ne dégénère et ne redevienne normande, si l'on n'a pas le soin de la révivifier souvent par du sang anglais; tandis qu'avec le régime du cheval anglais je ne doute pas qu'elle ne reste avec tous les carac-

tères acquis de la race anglaise : tant, selon moi, le régime a d'influence sur la durée et sur la métamorphose des races ! Cette différence de résultat produite par le régime pourra peut-être paraître suffisante pour expliquer et concilier les deux opinions contraires.

J'ai indiqué ci-devant les causes principales qui influaient sur la formation des races : on verra, aux articles des *Soins à donner aux poulains*, et dans la seconde partie, aux articles des *Primes pour les poulains et pour les poulinières*, comment une hygiène mal entendue et un régime détestable de saillies font de notre belle race normande une des moins bonnes.

Malgré ce qui précède; malgré la facilité que l'homme a de faire des races diverses de chevaux dans la même localité, ainsi que je l'ai démontré dans l'article Ier du chapitre III, facilité qui, si on y réfléchit, prouve presque à l'évidence l'opinion que dans ces animaux les métis parvenus à ressembler au type régénérateur pouvaient conserver les qualités acquises de ce type sans qu'on ait besoin de recourir à des étalons purs, on y a opposé ce qui arrivait dans quelques races de gros bétail dont les métis ne pouvaient rester tels qu'on était parvenu à les avoir par le croisement, et tendaient à revenir au type régénéré.

Dans une petite brochure *sur le Métissage*, brochure que je reproduirai à la suite de cet ouvrage, j'ai fait voir, de la manière la plus évidente, qu'il ne fallait pas, dans la plupart des cas, conclure de ce

qui se passait dans une espèce d'animaux, pour ce qui devait se passer dans une autre espèce. On verra, dans cette brochure, un fait le plus contraire en apparence au principe que je viens d'énoncer, qui, loin de l'affaiblir, le corrobore au plus haut degré peut-être. Je renvoie donc à cette brochure et à l'article qui traite de l'émigration des bestiaux suisses en Lombardie.

Si l'on adopte ma manière de penser sur la question précédente, il s'élève maintenant celle-ci : *Après combien de générations métisées pourra-t-on commencer à employer les étalons métis ?* Elle ne sera pas difficile à résoudre.

On doit sentir que plus la race des mères sera loin de celle des pères, que plus elle sera ancienne surtout (page 66, *D.* —), plus il sera indispensable de retarder ce moment ; que plus, au contraire, les deux races se ressembleront, que moins la race des mères sera ancienne, que plus celle des pères le sera, moins il sera essentiel de différer l'emploi des étalons métis ; que, par conséquent, il ne peut y avoir de règles fixes sur ce point.

En thèse générale, on peut dire qu'aussitôt qu'il y aura deux générations de productions bien semblables aux pères, on pourra employer les mâles métis, et qu'on pourra le faire avec d'autant plus de sécurité que les soins donnés aux animaux seront plus en rapport avec les qualités de la race que l'on aura formée sur l'exploitation.

Une question encore à examiner, parce qu'elle se

présente souvent, est celle-ci : *Peut-on commencer à changer une race par des métis de celle que l'on veut avoir ?*

Deux cas se présentent qu'il faut distinguer. Pour me faire mieux comprendre, je supposerai encore qu'on veuille agir sur des races données.

Si l'on veut transformer une race normande en chevaux anglais, on peut certainement commencer le métissage par des étalons anglo-normands ; on met ainsi du sang anglais dans le haras sans mélange d'autre sang : mais si, au lieu d'un étalon anglo-normand, on n'a qu'un étalon anglo-flamand, en mettant du sang anglais dans le haras, on y mettrait en même temps du sang flamand : ce sont ces mélanges de plusieurs races qu'il faut *surtout* éviter. Mieux vaudrait alors retarder le métissage en prenant des métis du haras même pour étalons. Ceux-ci ne pourraient pas au moins défaire ce qui serait fait; tandis que des métis d'une race étrangère pourraient le renverser de fond en comble et forcer à recommencer.

En suivant le métissage de la manière que je l'ai indiqué dans le cours de ce chapitre, soit sur une race bien marquée, soit sur des femelles prises d'abord isolément de races indéterminées, l'éleveur est sûr d'avance des résultats qu'il obtiendra ; mais si, sans s'occuper de la race de l'étalon, il ne s'occupe que de ses qualités, de ses formes et qu'il le prenne tantôt dans une race, tantôt dans une autre, il sera souvent, très-souvent même, trompé dans les résultats

qu'il espérait : cela dépendra surtout des divers mélanges dont les père et mère sortiront. A peine, en connaissant bien leur origine, pourra-t-on avoir quelques probabilités à cet égard. Ce qu'il y a de plus *présumable*, et présumable seulement, c'est que le produit ressemblera davantage à son ascendant de la race la plus ancienne.

En commençant des accouplements entre deux races différentes, on obtient quelquefois des productions ou premiers métis auxquels on ne s'attendait pas et qui ont des formes, des qualités qu'on voudrait conserver pour type du haras. Dans ce cas, il faut recommencer les mêmes accouplements pour avoir des animaux semblables aux premiers, et ensuite n'accoupler soigneusement qu'entre eux ces métis. On crée ainsi quelquefois des races nouvelles ou des sous-races, distinguées par des caractères particuliers qui les font reconnaître et leur donnent du prix quand elles sont connues pour être bonnes. On sent combien, dans un pareil cas, il importe au nourrisseur de ne pas se laisser manquer d'étalons, puisqu'il n'en pourrait trouver nulle part, à moins que sa nouvelle race ne se fût répandue rapidement. (Page 64, *B.*—, alinéa troisième.)

S'il ne faut pas, comme je l'ai dit dans un autre opuscule sur le métissage, quand il s'agit de *l'amélioration* des races d'animaux domestiques, conclure de ce qui se passe dans les races d'une espèce, que le même effet doit se produire dans les races d'une autre espèce, parce que les qualités qu'on veut dans

une espèce, étant différentes de celles qu'on recherche dans une autre espèce, le régime doit être également tout différent, il est, relativement à la *formation* des races, des lois générales qui se reproduisent dans l'une et l'autre espèce; ainsi la loi que je viens d'indiquer se reproduit ici par rapport au pelage et à la laine des animaux, et M. *Lullin de Châteauvieux* est tout à fait de l'opinion, à l'égard des bêtes à laine, qu'on peut obtenir des races avec des qualités nouvelles de laine, et ensuite fixer ces qualités, en arrêtant le métissage de deux races au point où ce métissage a donné cette qualité de laine. *En sorte,* dit-il, *que ces degrés de métisation étant échelonnés ainsi sur quatre années, on pourra suivre non-seulement les progrès du changement de la nature des laines, mais* FIXER CETTE NATURE *où les fabricants le jugeront convenable,* EN ARRÊTANT LE TYPE DE LA RACE *à celui des degrés qu'ils auront préféré.* M. *Polonceau,* un des administrateurs du bel institut royal agronomique de Grignon, a opéré complétement ainsi chez lui, à Versailles, dans ses métissages entre la race des chèvres thibétaines et celle des chèvres d'Angora. Ayant remarqué que les premiers métis étaient ceux qui donnaient le plus abondamment un poil très-fin, propre à quelques fabrications, tandis que les deuxièmes métis ressemblaient trop, par leur pelage, à la race qui entrait pour la seconde fois dans la reproduction, il a arrêté son métissage à la première génération, et ensuite, par des choix bien entendus entre ces premiers métis, il a amélioré

encore d'une manière sensible l'espèce de duvet que donnait la race nouvelle.

On a fait dans beaucoup de haras pour les races de chevaux par rapport à leurs formes, ce que M. *Lullin* pense qu'on peut faire pour la race des moutons par rapport aux qualités de la laine (*Société d'amélioration des laines*, 7e bulletin, page 11), et ce que M. *Polonceau* a fait pour les races de chèvres par rapport aux qualités du poil ou duvet.

Il reste encore une question à examiner, une des plus inextricables, peut-être, à cause des faits qu'on voit tous les jours, et qui peuvent servir plus ou moins à combattre ou à établir les opinions contraires.

C'est de savoir *si un sexe influe plus que l'autre dans la transmission des formes aux descendants.*

Il paraîtra certainement bien téméraire de vouloir prouver d'une manière irrécusable *que cette influence n'existe pas*; trop d'opinions plus ou moins mal basées s'élèveront tout à coup contre cette assertion, et il sera impossible de persuader un grand nombre de personnes qui viendront dire : Nous avons vu; nous sommes sûres; qui rappelleront peut-être le fameux dicton : chien de chienne et chienne de chien; qui viendront même donner, pour de la physiologie, des idées, des hypothèses encore plus faciles à détruire qu'à enfanter. Je me contenterai donc d'émettre l'opinion que rien jusqu'à présent n'a pu me convaincre qu'un sexe avait plus d'influence que l'autre sur les formes dans la génération.

Le raisonnement et le plus grand nombre des

fait n'ont servi, au contraire, qu'à me confirmer dans l'opinion tout à fait opposée. Je dirai ce qui jusqu'à présent m'a amené à cette opinion.

Tous les jours, on voit résulter, de l'accouplement entre deux animaux, des descendants qui ressemblent bien plus à un des ascendants qu'à l'autre. C'est un fait, mais on remarquera que c'est tantôt à l'un des ascendants, et tantôt à l'autre que le descendant ressemble; c'est encore un fait.

Aussi, si l'on interroge les éleveurs, les uns vous disent : *C'est au père que les descendants ressemblent le plus, j'en ai mille exemples*; les autres : *C'est à la mère que les descendants ressemblent particulièrement, j'en ai des exemples innombrables.*

Il résulterait évidemment de l'une ou de l'autre de ces lois, si l'une ou l'autre existait, qu'au bout de quelques générations, dans le gros bétail, par exemple, les taureaux, si les descendants devaient tenir plus de la mère que du père, acquerraient bien vite les formes des vaches, ou que les vaches, sauf les organes de la génération, ressembleraient bientôt tout à fait aux taureaux, si les produits devaient tenir tout du père. Aussi y a-t-il déjà dissidence complète entre les divers dires à cet égard, et cela devait être.

Pour concilier ces idées différentes, d'autres personnes ont avancé que les productions tenaient plus de leurs aïeux que de leurs propres père et mère; les plus spirituelles ont dit que les productions

mâles tenaient leurs formes de leur mère et les productions femelles de leur père; qu'ensuite le changement qui avait été produit par une génération dans un sexe était détruit par une autre génération dans un sexe nouveau, ou que de deux en deux générations les sexes revenaient à leurs formes primitives. Cette idée est-elle vraie? l'expérience en a-t-elle démontré la justesse? On peut dire que ce n'est qu'une idée qu'aucun fait bien constaté ne vient sanctionner.

En effet, comment se fait-il que, dans un accouplement répété plusieurs fois entre les deux mêmes animaux, tous deux d'une race ancienne bien établie, il arrive que parmi les productions, parmi deux poulains mâles par exemple, l'un ressemble plus au père et l'autre plus à la mère, et que souvent même il est de ces productions qui ne ressemblent, on peut dire, ni à l'un ni à l'autre?

La première remarque à faire, c'est que toutes ces opinions se heurtent, se combattent mutuellement; c'est qu'aucune encore n'est basée. C'est que presque toujours on va chercher, dans d'autres espèces d'animaux, les preuves qu'on veut appliquer à une, et j'ai déjà dit que, dans nos métissages d'animaux domestiques, il était fautif de comparer ce qui se passait dans une espèce avec ce qui se passait dans une autre espèce.

Outre cette première raison de douter de la réalité de ces prétendues régles, qu'on recherche si l'on n'a pas pris pour l'influence du sexe l'influence

qu'exerce dans la reproduction un individu vigoureux accouplé avec un individu faible; un individu en santé avec un individu maladif.

Qu'on recherche si l'on n'a pas pris le plus souvent pour l'influence du sexe l'influence très-prononcée qu'exerce dans la reproduction un individu provenant d'une race très-ancienne accouplé avec un individu d'une race de formation nouvelle.

Qu'on fasse attention aux croisements multipliés que nous produisons à chaque instant entre nos races diverses d'animaux, et qu'ensuite on ose attribuer à l'influence d'un sexe la ressemblance plus prononcée que la production se trouve avoir avec l'un de ses ascendants qu'avec l'autre; je dirai alors qu'on s'égare parce qu'on veut s'égarer.

Je ne suis pas, au reste, seul de mon opinion, et l'on peut voir dans les *Annales d'agriculture*, 3e série, tome 5, page 49, ce qu'a dit à ce sujet un agriculteur anglais, Henri Berry.

Quelle est donc votre opinion à cet égard? me demandera-t-on peut-être. Je ne craindrai pas de l'avancer. Dans une race bien fixée, très-ancienne, la fille, pour les formes, doit ressembler à sa mère et le fils à son père. Voilà pour moi la loi de nature; les cas autres que ceux-là sont des exceptions, qui tiennent à une influence, au moment de l'accouplement, dont il sera le plus souvent impossible de se rendre compte.

Que l'éleveur de chevaux ne s'embarrasse donc pas de ces divers systèmes tout à fait oiseux; qu'il prenne

garde à l'ancienneté de la race d'abord et principalement; qu'il suive ensuite son métissage invariablement et pendant le nombre de générations nécessaire avec des étalons de la race régénératrice; enfin qu'il fasse constamment attention à tenir les juments, l'étalon et les poulains en bon état, et je lui garantis pour résultats infaillibles et prévus la race qu'il aura voulu avoir, et une bonne race.

Je terminerai cet article en disant que le cultivateur qui commence un haras doit avoir d'abord peu de poulinières, les soins faciles qu'exigent peu de mères et peu de poulains lui donnent la possibilité de faire tout ce qui est nécessaire pour une pleine réussite; il peut calculer d'avance les soins, les dépenses qu'exigent un plus grand nombre d'animaux, les inconvénients que ce nombre présentera, et, de cette manière, la quantité précise qu'il pourra dans la suite élever avec succès.

ARTICLE II.

Par une race pure, ou par progression.

Cette seconde méthode consiste à introduire sur l'exploitation des femelles pures de la race qu'on veut avoir, et à ne les faire toujours couvrir que par un mâle également pur de cette race. Cette méthode ne demande aucune combinaison, c'est donc la plus facile; il ne s'agit que de donner à la race nouvelle les soins propres à la conserver et à l'améliorer, et qui sont détaillés au chapitre suivant.

Dans ce mode d'opérer, on réformera les anciens animaux de l'exploitation, pour les remplacer par les productions de la nouvelle race, et on aura un haras de progression, dont la marche sera semblable à celle des troupeaux de ce genre dont M. *de Morel-Vindé* a si bien détaillé les avantages dans un de ses ouvrages.

Si le cultivateur introduisait de suite sur son exploitation le nombre de juments dont il voudrait composer le haras, l'opération serait faite en une année; mais, à moins qu'il n'eût eu déjà, pendant plusieurs années, un haras considérable, je ne lui conseillerais pas de tenter une pareille opération : il trouvera par la pratique beaucoup d'obstacles auxquels il ne s'attendait pas. Ses juments, ses poulains ne recevront pas tous les soins dont les uns et les autres auraient besoin; les accidents, les maladies seront plus graves, d'autant plus difficiles à traiter qu'elles arriveront peut-être enzootiquement sur des animaux non encore habitués à une localité, à une nourriture, à un régime qui seront toujours un peu différents, quelques soins que le cultivateur apporte à faire disparaître cette différence; les productions auront, par suite, moins de valeur; il y aura même des pertes, et les produits du haras ne dédommageant pas suffisamment des dépenses et des peines, il pourra s'ensuivre un découragement qui ferait tout abandonner.

Un haras, au contraire, qui n'augmentera qu'en raison des ressources que l'exploitation fournira, et

n'allant jamais au delà, n'aura pas tous ces désavantages; et c'est lui que nous conseillons d'adopter. L'entière formation du haras sera plus longue à arriver, il est vrai; mais heureusement que les travaux agricoles n'abrégent point la vie de l'homme comme tant d'autres, qu'ils en prolongent, au contraire, la durée.

Une fois la race introduite sur l'exploitation, soit par métissage, soit par race pure ou par progression, tous les soins doivent être alors apportés à l'améliorer par le choix des étalons et des juments, par les soins hygiéniques, etc.; que jamais, surtout, un étalon d'une race étrangère n'y soit amené; qu'un étalon même qui semblerait de la race, mais dont l'origine ne serait pas connue, n'y soit point introduit. Sans cette précaution, on retomberait dans ces accouplements irréguliers contre lesquels je me suis tant prononcé dans l'article Ier de ce chapitre, et qui donnent toujours ces individus bâtards qui ne sont d'aucune race, sont souvent décousus, et qui, par cette raison, ayant peu de valeur, forment le désespoir des éleveurs.

CHAPITRE V.

AMÉLIORATION DE LA RACE.

Les races domestiques améliorées étant, on ne peut le nier, des races factices, à chaque génération elles doivent tendre à revenir à leur premier type ou à se modifier suivant les influences qui les entourent; en

conséquence, à chaque génération, des individus peuvent s'éloigner de la race dont ils sortent, ou, en d'autres termes, être moins beaux, moins bons. Si on ne fait pas attention à cette tendance de chaque race domestique à changer; si on ne la combat pas par des moyens raisonnés, en peu de temps le nombre des individus moins beaux s'augmente, et l'on est bientôt étonné de ne plus trouver à la race l'ensemble des formes qui la distinguaient.

Donc, le cultivateur qui a une bonne race ne doit pas se reposer entièrement; il faut qu'il prenne garde de la voir se détériorer, et pour cela il faut qu'il tende toujours à l'améliorer. Si elle peut l'être encore, il parviendra à cette amélioration; si elle ne peut plus l'être, il n'a que cette seule voie de la conserver.

Les moyens qui sont propres à amener ce résultat peuvent, doivent même marcher simultanément avec ceux que nous venons d'indiquer pour introduire la race sur l'exploitation; ils sont néanmoins tout à fait distincts; ils forment des opérations différentes qu'il faut bien se garder de confondre; on en verra suffisamment la raison dans le cours de ce chapitre.

On doit présumer que, certains moyens existant de créer des races, c'est l'emploi bien continué de ces moyens qui doit amener à l'amélioration de celles-ci: c'est en effet ce qui arrive; et c'est encore dans cette loi de nature, qui veut que les productions ressemblent au père et à la mère, que nous allons trouver les moyens principaux d'améliorer les races. Ils con-

sistent, outre le régime, 1° dans le choix des étalons et des juments, et 2° dans leur appareillement.

Les soins de la domesticité y contribueront ensuite pour beaucoup ; mais, comme ces soins se lient particulièrement à l'économie du haras et à une foule d'opérations prolongées pendant l'existence de l'animal destiné à la reproduction, ce que j'ai à en dire trouvera mieux sa place dans le chapitre suivant, intitulé *Économie du haras*.

ARTICLE PREMIER.

Choix des étalons et des juments.

Un des résultats de la loi qui veut que les produits ressemblent au père et à la mère doit nécessairement être que plus les étalons et les juments réuniront les qualités qu'on désire dans la race, plus les productions devront avoir ces mêmes qualités. Quelque simple que soit cette donnée, le choix des étalons et des juments a donné lieu à tant de commentaires, que je dois en parler un peu longuement ; comme aussi je pense que mon père a dit tout ce qu'on pouvait dire de mieux à ce sujet, je commencerai les emprunts que je compte lui faire par cet article :

« Presque tous les auteurs qui ont écrit sur les « haras ont fait un très-long chapitre pour indi« quer la conformation et les qualités que doivent « avoir les étalons et les juments destinés à la re« production. Ils veulent des animaux parfaits, « et, par conséquent, impossibles à trouver. Tous

« leur donnent des formes qu'ils rapportent à la race
« qu'ils connaissent le mieux : les uns demandent
« telles proportions qu'on pourrait, sous plus d'un
« rapport et en envisageant les races en particulier,
« regarder comme vicieuses, eu égard à quelques-
« unes ; les autres font la longue énumération des
« défauts qu'on doit éviter dans le choix à faire;
« d'autres fixent irrévocablement la taille, le poil
« que doivent avoir l'étalon et la jument (1). Il en
« est qui se bornent à des indications vraiment
« puériles. On lit, par exemple, que la tête doit
« être bien placée, qu'elle ne doit être ni trop
« grosse, ni trop petite : les uns la veulent carrée,
« les autres busquée; il en est qui veulent que la
« jambe soit fine, d'autres qu'elle soit forte. Telle
« partie doit être bien proportionnée, telle autre
« ne doit être ni trop plate ni trop grosse, celle-là
« ni trop coudée ni trop droite, etc.; indications
« vagues qui supposent ou la connaissance prélimi-
« naire très-étendue de toutes les races, ou un objet
« de comparaison isolé qui ne peut convenir que sur
« le point particulier où l'écrivain l'avait en vue et
« qui n'est d'aucune utilité ailleurs.

---

(1) Les auteurs qui ont écrit sur les poils ont débité beaucoup de fadaises; mais il est généralement reconnu par l'expérience que, dans quelque race que ce soit et sous quelque poil que se trouve le cheval, les robes lavées et plus pâles vers les membres des animaux qui les portent ne se rencontrent généralement que chez des individus faibles et ayant moins de qualités. (*Note manuscrite d'un inconnu dans un exemplaire de l'ouvrage de M.* Huzard père.)

« On sait, en effet, que la description du cheval
« normand de la plaine de Caen n'est pas celle du
« cheval de la plaine d'Alençon; que ni l'une ni
« l'autre de ces descriptions ne ressemblent à celle
« du cheval limousin ou navarrin; que ceux-ci ne
« peuvent être mis en parallèle, pour la conforma-
« tion, avec le cheval comtois, ardennois, flamand,
« picard, etc.; qu'aucun ne ressemble à l'arabe, au
« barbe, à l'espagnol, à l'anglais; qu'il en est des
« qualités de ces chevaux comme de leur conforma-
« tion, et qu'il est tout aussi difficile de fixer celle-ci
« que d'indiquer les autres; que dans chaque race,
« comme dans chaque genre de service particulier,
« il y a des beautés de formes et des qualités qui sont
« pour ainsi dire inhérentes, et qu'il est impossible
« de détailler.

« Il faut donc se borner à quelques généralités
« qui appartiennent à toutes les races, et qui, dans
« toutes, puissent être facilement saisies et appré-
« ciées par les cultivateurs.

« Nous avons déjà dit qu'il fallait choisir les indi-
« vidus les plus approchants de la perfection de cha-
« que race, et c'est là véritablement la base d'après
« laquelle il faut partir dans le choix des étalons et
« des juments; qu'ils soient, autant qu'il sera pos-
« sible, le plus près de la souche pure, tant par les
« formes que par les qualités qui distinguent parti-
« culièrement cette souche. Il n'y a qu'une économie
« mal entendue qui fasse préférer les animaux infé-
« rieurs.

« Dans toutes les races, une construction solide, « qui se manifeste par l'aplomb des extrémités sur « le terrain, par la franchise et la liberté des mou- « vements, par la légèreté et la docilité, par *la vi-* « *gueur soutenue dans l'exercice*, quel que soit « celui auquel l'animal que l'on choisit est employé; « des muscles qui se prononcent bien et qui ne sont « point empâtés ou cachés sous l'épaisseur de la « peau; le poil fin; les crins doux et peu abondants « doivent distinguer particulièrement les animaux « de choix.

« Que l'on ne croie pas que cette description ap- « partienne exclusivement au cheval fin, elle est « commune à tous; et l'étalon comme la jument de « trait, qui, avec la conformation particulière à leur « race, approcheront le plus des qualités que nous « venons d'indiquer, mériteront constamment la « préférence. C'est donc à tort que, dans ce cas, « beaucoup de propriétaires préfèrent les animaux « dont l'encolure est la plus chargée de crins et les « jambes les plus fortement garnies de poils. Ces « excès, qu'ils regardent comme annonçant la force, « n'appartiennent qu'à des individus dans lesquels le « poids ou la force d'inertie ne peut jamais remplacer « la force d'action des muscles, et il nous suffit, pour « prouver cette vérité, de mettre ces mêmes ani- « maux en opposition avec les mulets, dont on con- « naît la force et qui ont les jambes très-peu char- « gées de poils et l'encolure presque sans crins.

« Nous donnons comme indication générale du

« choix des étalons et des juments la vigueur soutenue dans l'exercice, et nous croyons qu'il est essentiel d'insister sur ce point, oublié par presque tous nos auteurs, et pourtant auquel les Anglais doivent leur prospérité en ce genre. Quelque beaux que soient l'étalon et la jument, ils ne doivent pas être préférés, s'ils ne sont en même temps les meilleurs; et à quoi sert la beauté si elle n'est en même temps accompagnée des qualités qui peuvent la rendre utile? Nous aurons occasion de revenir sur ce point en parlant des courses.

« Le choix varie nécessairement quant à l'âge, relativement à la race et au genre de service. Les chevaux nobles étant plus longtemps à se former que les chevaux de race commune, ils doivent être attendus davantage; la règle générale à cet égard est de n'employer à la reproduction que des chevaux et des juments qui ont pris tout leur accroissement, c'est-à-dire qui sont parvenus à l'âge où ils ne gagnent plus. L'expérience a prouvé que des étalons et des juments employés trop jeunes pouvaient donner de belles productions, mais que ces productions, privées des qualités que les pères et les mères n'avaient pu leur communiquer, puisqu'ils ne les avaient pas encore eux-mêmes, ne duraient pas longtemps. C'est par l'emploi prématuré de nos productions d'espérance que nos races se sont si rapidement abâtardies; c'est parce que les Normands se sont hâtés de faire servir leurs juments par des poulains de figure qu'ils coupaient

« et vendaient ensuite, que la race de ce pays a « perdu cette réputation de bonté et de solidité qui « la faisait aller de pair avec les meilleures. L'expé- « rience a prouvé aussi que les étalons et les juments « duraient beaucoup plus longtemps et donnaient « des productions sur lesquelles on pouvait compter « pour la conservation de la race lorsqu'ils n'étaient « employés que dans un âge fait. Cette observation « n'est pas particulière à l'espèce du cheval, et « montre la marche uniforme de la nature dans la « conservation des êtres. »

Je vais plus loin que mon père à cet égard ; je pense qu'il ne faut employer à la reproduction que les étalons qui ont donné des preuves de leur aptitude à supporter les travaux que leur conformation permet d'en exiger ; que, par conséquent, tous ceux qui n'ont point donné ces preuves doivent être éloignés de la reproduction : il en résulte nécessairement que ce n'est qu'à l'âge adulte qu'il faut y employer les mâles, et je ne conseille pas de s'en servir, quelle que soit leur race, avant qu'ils aient six ans accomplis, par conséquent avant qu'ils aient pu donner des preuves de leur bonne constitution et de leur dureté à la fatigue.

Je voudrais que les étalons de selle ne fussent pris que parmi ceux qui ont battu leurs concurrents dans des courses ou dans des chasses ; je voudrais même que les étalons de carrosse ne fussent pris que parmi des chevaux qui auraient couru ou chassé, comme cela a lieu souvent en Angleterre. Enfin, pour les

races de trait, ce serait dans les relais de poste, chez les voituriers et chez les agriculteurs qu'il faudrait prendre pour la reproduction les animaux qui auraient fait un service actif sans en être détériorés. De cette manière, on n'aurait jamais que des étalons éprouvés, d'une constitution robuste, bons comme les demande mon père, et capables plus que tous les autres de donner des productions fortement organisées.

S'il était possible de n'avoir également que des femelles éprouvées par le travail, je conseillerais de n'employer qu'elles; mais, comme cela est à peu près impossible partout, je conseille seulement de ne pas les employer de trop bonne heure, avant qu'elles aient acquis toute leur croissance, et cela par une raison que tout le monde sait, c'est afin que ce développement ne contrarie pas celui de leur fruit; on a remarqué, en effet, que, dans toutes les espèces d'animaux, les femelles encore dans leur période de croissance donnaient plus rarement des productions bien constituées.

Pour les juments de race noble, dont le développement est assez généralement plus long que celui des races communes, il ne faudrait pas que la jument fût saillie avant quatre ans; pour les juments qui acquièrent leur taille et leur ampleur beaucoup plus tôt, on pourrait les faire saillir dès l'âge de trois ans.

Ce n'est pas sans inconvénient pour le haras qu'on devancera ces époques, et si malheureusement la jument n'est pas d'une bonne constitution, on n'a

plus que des chevaux non-seulement mauvais pour le service, mais encore mauvais pour la vente, parce que, presque toujours, ceux d'une mauvaise complexion se reconnaissent à un aspect, à un *facies* particulier. Pour compenser la mauvaise chance que les juments apportent dans les accouplements, on ne saurait être trop difficile dans le choix des étalons.

Un grand point est donc que les étalons et les juments soient bien sains ; que la poitrine, le bas-ventre, le système nerveux soient intacts.

Sans être héréditaires, la plupart des affections des viscères laissent dans les productions provenant d'animaux attaqués une disposition à contracter ces mêmes maladies aux moindres causes; et c'est bien certainement au manque de la précaution de rejeter de la reproduction les juments et les étalons à poitrine faible et détériorée, qu'on doit attribuer la fréquence des maladies de poitrine de nos races françaises, maladies qui emportent tant d'individus à la fleur de l'âge. En ne prenant les étalons qu'à l'âge que je viens d'indiquer, on éviterait certainement déjà cette chance défavorable.

Cette négligence à écarter de la reproduction les animaux maladifs a un autre inconvénient grave dans les juments. Le fœtus est moins bien nourri d'abord par une mère souffrante; plus tard, ensuite, le poulain ne reçoit pas la quantité de lait suffisante, ou il ne reçoit qu'un lait de mauvaise qualité, et il contracte la disposition à des maladies que le travail et les intempéries des saisons développent, et par les-

quelles les animaux sont emportés de bonne heure. Les maladies externes accidentelles ont les mêmes effets sur les juments pleines ou nourrices, quand elles les font souffrir. Ces juments ne doivent donc point être saillies avant que les accidents soient guéris, ou au moins avant que l'on ait acquis la presque certitude que les souffrances cesseront bien vite.

Je ne dirai qu'un mot sur les soins que l'on doit mettre à rejeter de la reproduction les animaux dont les extrémités sont défectueuses, de quelque manière que ce soit : tous les écrivains, tous les nourrisseurs sont unanimes sur ce point. Malheureusement peu de personnes connaissent assez à fond la conformation de ces parties pour bien juger si elle est bonne et saine. J'ajouterai qu'en général on ne doit jamais craindre que les extrémités et les articulations soient trop *larges;* que cette largeur est toujours bonne; qu'elle doit être même exigée, plus encore dans les chevaux de luxe que dans les autres, et que c'est toujours parmi les animaux qui l'avaient qu'on a rencontré les meilleurs coureurs et les meilleurs chevaux de chasse; qu'il faut par conséquent, et au contraire, rejeter les animaux à extrémités grêles.

Mais ce à quoi on ne fait pas assez d'attention, c'est à la conformation du sabot : jusque dans les étalons que le gouvernement entretient dans ses dépôts et ses haras, on trouve des animaux à sabots défectueux. Il semblerait que cette partie soit peu importante, que sa belle ou mauvaise conformation soit une chose indifférente, et qu'elle ne se lègue pas

aux descendants, comme la bonne ou mauvaise conformation des autres parties du corps. Les Anglais ont une bien autre idée; ils savent que de mauvais sabots d'un bon cheval en font un mauvais; que la souffrance que l'animal éprouve dans cette partie le ruine de bonne heure, abrége le temps de ses services : aussi le sabot est-il une des régions dont l'examen est fait avec le plus de soin avant de livrer l'animal à la production. Que le nourrisseur prenne donc garde à la bonne ou mauvaise conformation de cette partie; les pieds bien conformés souffrent déjà beaucoup des effets de la ferrure, combien ne doivent pas en être affectés ceux qui sont déjà mal conformés? (Voyez l'article *De la ferrure.*)

Je ne regarde point la déformation qui arrive au sabot, par suite d'un accident, d'un clou de rue, d'un javart, par exemple, comme devant empêcher de livrer l'animal à la reproduction; cet accident individuel ne peut influer sur le jeune sujet. Si c'était une jument cependant, et si elle devait en souffrir longtemps, il ne faudrait pas l'employer, par les raisons que j'ai indiquées dans l'alinéa précédent.

Il en doit être à l'égard de la vue comme à l'égard du sabot et des défectuosités des membres. Tout animal qui a perdu la vue ou un œil, ou seulement qui a la vue détériorée par suite de fluxions dont les causes ne sont pas externes, violentes, ne doit pas être employé à la reproduction. Je sais fort bien que beaucoup de personnes pensent autrement, et qu'elles s'appuient sur le fait que des animaux borgnes ou

aveugles par suite de la fluxion périodique ont donné des animaux qui ne sont point devenus aveugles; mais je sais aussi que les fluxionnaires viennent la plupart de père ou de mère fluxionnaire; mais je sais aussi qu'en accouplant des générations d'animaux affectées de défauts ou de qualités toujours semblables, on finit par avoir des races dont tous les individus ont ces défauts ou ces qualités; et ces résultats sont tellement en rapport avec la loi naturelle, que nous avons relatée ci-devant, page 62, *A*, que je suis persuadé que, si on voulait avoir une race de chevaux aveugles de naissance, il serait possible de la faire en choisissant pour la reproduction, pendant plusieurs générations, des animaux aveugles de la fluxion périodique. C'est par des moyens analogues qu'on a fait des races précieuses, ne les employons pas à faire des races mauvaises.

Des personnes ont prétendu que la jument devait avoir un coffre vaste, large, et même du ventre, dans l'idée que le poulain, logé à son aise, pourrait se développer plus librement. Dans un sens, elles ont eu tort; dans un sens, elles ont eu raison. Elles ont eu tort dans ce sens que la jument ne doit pas avoir d'autres formes que celles de la race à laquelle elle appartient. Une jument, avant d'avoir porté, ne doit pas avoir de ventre, elle peut même n'en avoir qu'après avoir porté plusieurs fois. Il est quelques races qui ont moins de ventre que d'autres; les juments anglaises de sang, par exemple, et les juments de toutes les races nobles, ont généralement moins de

ventre que les juments de races communes : au moment de la grossesse, cette conformation est compensée par plus d'extensibilité dans les parois du bas-ventre, et, après la mise-bas, par une diminution bien plus sensible dans ces mêmes parties.

« La nature, en distribuant des formes différentes, « n'a pas oublié d'y ajouter tout ce qu'il fallait pour « que ces formes suffisent à la conservation de l'es« pèce. » Il faudrait, pour que le contraire arrivât, que l'homme se plût à faire des individus avec des formes contraires à ce but; et, dans ce cas, ces animaux disparaîtraient rapidement ou par leur infécondité, ou par la mortalité progressive de leurs produits, ou par de rapides changements dans les formes.

Ces personnes ont eu raison dans ce sens que, dans toutes les races, les juments ont généralement plus de ventre que les étalons, et aussi un ventre plus long : ce n'est donc que relativement à leur état qu'en thèse générale elles doivent avoir plus de ventre.

Les juments qui ont avorté sont plus sujettes à avorter dans les parts suivants, et cette considération, sous le rapport de l'intérêt, de l'économie, doit les faire rejeter de la reproduction, s'il est possible de les changer.

« Un objet qui paraît minutieux au premier coup « d'œil, mais qui n'en est pas moins essentiel, et qui « ne doit pas être négligé, surtout dans le choix des « juments qui doivent rester au pâturage, c'est

« qu'elles aient tous leurs crins, c'est-à-dire qu'elles
« ne soient pas à courte queue. Il est difficile à ceux
« qui ne connaissent pas les tourments qu'occasion-
« nent les mouches de se faire une idée de l'impor-
« tance de cette arme défensive; elle est telle, que
« les juments qui en sont privées maigrissent rapi-
« dement, avortent, et que, lorsqu'elles parviennent à
« porter leur poulain à terme, elles cessent bien-
« tôt d'avoir du lait et ne peuvent le nourrir. On
« n'y remédie que très-imparfaitement par des
« queues postiches. » On ne sera pas étonné qu'un poulain venu dans de telles circonstances soit toujours faible, d'une mauvaise constitution.

Les qualités de douceur et de docilité ne doivent pas être moins recherchées dans les pères et dans les mères que les qualités physiques extérieures; elles tiennent aussi à un état physique des organes intérieurs, et par cette raison se transmettent plus probablement aux productions, ce qui est un avantage: on n'a presque point de peine à dresser les jeunes animaux; on ne leur donne aucune tare en les dressant, et on ne diminue en rien la valeur qu'ils peuvent acquérir. Par cette raison, on devra rejeter de la reproduction toute jument, tout étalon rétif, méchant, même seulement trop sauvage.

Un dernier soin à prendre, c'est à l'égard des juments, de les avoir toutes, autant que possible, de la même taille et de formes semblables. De cette manière, le même étalon pourra toutes les servir, ce qui ne nécessitera pas l'emploi de plusieurs étalons, di-

minuera d'autant les dépenses d'appareillement, en rendant celui-ci plus facile, permettra de mettre plus d'attention dans le choix de l'étalon, de dépenser même plus d'argent pour son achat, et rendra la race plus uniforme, plus facile à conserver, à améliorer, bien plus aisée à reconnaître, à vendre; ce qui n'est pas un médiocre avantage.

Enfin il est important de savoir que quelques étalons, dans certaines localités, n'ont pas donné de productions; tandis que, transférés dans d'autres, ils sont redevenus très-féconds. Cette particularité, qui se présente de temps en temps, ne doit point engager trop vite à châtrer un bel animal pour cause d'infécondité.

ARTICLE II.

Des appareillements.

Le choix des étalons et des juments étant fait, il reste encore une opération qui a quelque importance pour l'amélioration de la race, c'est celle d'assortir ou d'appareiller, comme l'on dit, le mâle avec la femelle pour l'accouplement, quand on peut choisir parmi plusieurs mâles de la même race.

Il semblera peut-être étonnant qu'après m'être étendu si au long sur le choix des étalons et des juments, j'attache quelque importance à leur appareillement pour la reproduction. Il paraît devoir être suffisant, en effet, pour améliorer une race, de prendre toujours, pour la reproduction, les meilleurs étalons; il n'en est pas tout à fait cependant ainsi,

et une trop grande sécurité à cet égard ne serait pas sans inconvénient.

Nous avons vu qu'une loi de la nature voulait que les productions ressemblassent au pére et à la mère, c'est-à-dire qu'elles héritassent des qualités qui distinguent particulièrement ceux-ci : or, comme il y a toujours, dans les individus des plus belles races, des parties du corps moins bien conformées, soit par des dimensions trop petites ou trop grandes relativement à celles des autres parties, soit par des formes peu favorables au développement d'une qualité; comme il y a même des individus dont la vigueur ou le tempérament n'est pas ce qu'on avait eu lieu d'espérer, il faut se garder, autant que possible, d'appareiller deux individus qui ont le même défaut, quelque léger qu'il soit, si l'on ne veut pas en voir affectées presque immanquablement les productions.

Dans les appareillements, les soins doivent donc tendre continuellement *à corriger le défaut d'un individu par des qualités opposées dans l'autre*. C'est en suivant constamment, et autant que possible, cette marche, qu'on empêche des défauts de devenir des caractères héréditaires distinctifs de la race, et qu'on parvient à pousser l'amélioration progressive assez loin pour n'avoir de mauvais produits que par les accidents ou espèces d'anomalies qu'on remarque toujours dans les actes de la nature.

On voit, d'après cela, que je n'entends par appareillement que l'accouplement entre des individus de la même race : en l'appliquant à des accouplements

entre animaux de races différentes, on l'applique à une autre opération, celle du *métissage*; et c'est pour n'avoir pas fait cette distinction qu'on a tout embrouillé, tout confondu. En effet, si on est presque sûr, par des appareillements bien faits, de modifier un défaut dans les produits d'une race sans leur en donner d'autres, il est impossible, le plus souvent, de prévoir les résultats immédiats qu'on obtiendra de l'accouplement entre animaux de races différentes, et il se pourra qu'en modifiant le défaut qu'on voulait diminuer on en crée d'autres nouveaux. C'est presque même toujours ce qui arrive dans les premiers croisements, et c'est immanquable si, au lieu de suivre ces croisements comme j'ai indiqué de le faire à l'article *Des métissages*, on se livre, sous prétexte d'en faire de meilleurs, à ce mélange continuel de toutes les races, contre lequel je m'élève si souvent dans cet écrit.

Je ne prétends pas pour cela qu'il ne faille prendre des étalons et des juments que dans les productions mêmes du haras; ce serait tirer une fausse conséquence de ce que je dis, et peut-être commettre une erreur. En effet, il est bien prouvé que les accouplements faits toujours entre parents très-proches ne sont pas les meilleurs, en ce que cette méthode introduit, à la longue, dans le haras des formes difficiles à faire disparaître ensuite si elles sont fautives : c'est un fait dont presque tous les praticiens et les écrivains conviennent, et qui est le résultat de cette loi de la nature, sur laquelle je suis obligé de revenir si souvent,

qui veut que les productions ressemblent aux père et mère. Mais la race ne se compose pas ordinairement des individus seuls du haras, et l'on peut choisir des étalons au dehors, dans un haras de la même race; on peut même y prendre quelques juments : le point principal, capital même, est de chercher des animaux dans un haras bien pur. En choisissant les animaux, l'étalon surtout, on doit le prendre exempt, autant que possible, des petites défectuosités qu'on trouve dans le haras où on veut l'introduire : c'est un moyen d'appareillement propre à les faire disparaître.

On doit cependant penser, d'après ce que j'ai dit de la manière dont les races se formaient, que des animaux sortant de la même race auraient, par une suite de générations, pu acquérir d'autres formes, et faire ainsi une sous-race et même une race nouvelle; ce ne serait pas, par conséquent, parmi ceux-ci qu'il faudrait aller chercher des animaux réparateurs. Ce choix ne pourrait se faire que dans un haras dont les produits ne se seraient point éloignés d'une manière marquée de la race primitive : autrement, on retomberait dans l'opération du métissage et dans toutes ses conséquences.

Outre ces considérations dans les appareillements, il en est quelques autres qui tiennent à la conformation respective des sexes, et auxquelles on ne s'arrête peut-être pas assez.

On sait que les juments ne sont pas faites comme les chevaux, qu'elles sont plus longues de corps,

qu'elles ont généralement le garrot moins saillant : l'étalon devra donc être plus court de corps que les juments ; il devra avoir aussi le garrot plus saillant, ou être plus haut du devant.

Les juments sont encore plus sveltes dans la tête, l'encolure et même les membres antérieurs, que les chevaux entiers ; ceux-ci sont, au contraire, moins étoffés dans la croupe, dans les membres postérieurs ; c'est une conformation qu'il faut prendre en considération.

Une autre observation qui ne mérite pas moins de fixer l'attention, c'est qu'en général, dans les races des chevaux, les appareillements de mâles un peu plus petits que les femelles donnent des productions mieux faites, d'un ensemble plus agréable, que des appareillements faits avec des mâles grands et des femelles petites. Si donc on veut avoir une grande et forte race, ce sera toujours en choisissant les femelles les plus grandes et les plus fortes qu'il faudra chercher à la grandir. La force et la taille du mâle contribueront, il est vrai, à cet effet; mais, s'il est plus grand que les femelles d'une manière marquée, il y contribuera d'une manière moins avantageuse ; les productions seront plus décousues et d'une apparence moins agréable : ce qui apporterait quelque retard dans l'amélioration de la race (1).

(1) J'en citerai un exemple assez remarquable. Dans un mémoire envoyé à la Société royale et centrale d'agriculture, en 1827, intitulé *Historique de l'amélioration des races de chevaux dans le canton*

On sent que cette loi ne peut pas être exacte pour les espèces d'animaux dont les mâles sont plus gros que les femelles, telles que les espèces bovine et ovine. Dans celles-ci, cependant encore, il faut que la taille et l'ampleur des mâles soient proportionnées à celles des femelles.

Quand on veut améliorer, par les appareillements, une race qui a plusieurs défauts, il est un soin essentiel, c'est de ne s'occuper presque uniquement et exclusivement que d'un seul défaut sans cesser d'agir un instant dans ce sens. On n'avance point, ou très-lentement, en s'occupant tantôt d'un défaut, tantôt d'un autre; il arrive même qu'on défait souvent dans une génération ce qu'on a fait dans la première : un exemple fera mieux comprendre ce que je veux dire.

Si on veut améliorer une race dont les sabots sont défectueux, en même temps que la tête est vilaine, et qu'on ait commencé, je suppose, par chercher à améliorer les sabots, il faudra persister constamment dans des appareillements capables de compléter cette amélioration, quand même ces appareillements ne feraient rien gagner du côté de la tête. Ainsi, si on

---

de Vaud, depuis 1790 *jusqu'à ce jour*, par M. *Levrat*, ce vétérinaire dit : « J'ai remarqué que, partout où l'appareillement de l'étalon et de la jument avait présenté des rapports proportionnels de taille et de corpulence, le produit qui en provenait était bien suivi dans les formes et fortement constitué ; au contraire, l'accouplement des plus grands de ces étalons avec de petites juments n'a produit, en général, que des poulains décousus dans leurs formes. »

avait à choisir entre un animal à bons sabots et à tête médiocre, et entre un étalon à mauvais sabots et à belle tête, il n'y aurait pas à balancer, il faudrait prendre l'animal à bons sabots, et cela jusqu'à ce que les bons sabots soient devenus un caractère distinctif de la race ; seulement alors on pourrait prendre un peu moins garde aux qualités des sabots, et s'occuper spécialement d'améliorer les formes de la tête, sans pour cela cesser de s'occuper de la conformation des premiers.

J'ai fait passer l'amélioration des sabots avant celle de la tête, parce que ce sont des parties très-importantes, auxquelles on ne fait pas assez attention en France, parties qui, si elles sont mauvaises, apportent une souffrance, au moins une gêne continuelle à l'animal, sont causes d'une ruine prématurée, et, par conséquent, de sa mise hors de service à un âge où il aurait été, sans ce défaut, encore longtemps d'un bon emploi.

Si on agit autrement, si on se sert tantôt d'un animal à bons sabots et tantôt d'un animal à mauvais, le bien produit par l'un est détruit par l'autre, et l'amélioration ne marche pas.

C'est le manque de cette persévérance pour faire disparaître un défaut, qui rend l'amélioration des races de chevaux si difficile ; c'est, au contraire, la constance dans la manière d'agir relativement à l'amélioration des autres races d'animaux domestiques qui fait qu'on y réussit bien mieux.

« Il est remarquable, en effet, a dit je ne sais plus

quel auteur, que les cultivateurs qui ont des succès presque constants dans l'amélioration de toutes les autres races d'animaux domestiques éprouvent des difficultés presque insurmontables dans l'amélioration des races de chevaux. »

J'en attribue la principale cause à ce que, dans l'amélioration des autres animaux, on ne s'occupe que d'un seul objet, comme d'affiner la laine ou de donner de la disposition à l'engrais, ou d'augmenter la taille, ce qui permet de s'en occuper constamment, uniquement; tandis que, dans le cheval, où il y a presque toujours une foule de formes et de qualités à améliorer, on veut tout faire à la fois; on passe d'un objet à un autre sans rien perfectionner d'abord, suivant qu'il se présente dans l'étalon ou dans la jument telle ou telle qualité; c'est presque fortuitement, par cette raison, qu'on a des individus du premier mérite.

Il est peut-être une autre raison de ce non-succès dans l'amélioration des races de chevaux, c'est que le cultivateur qui parvient à avoir un animal de première qualité se dépêche de le vendre un bon prix; il semble qu'il ait tout fait quand il a vendu fort cher un animal de premier mérite. L'appât du gain présent empêche la prévision de ce qui doit arriver d'une pareille manière d'agir. Tandis qu'il conserve soigneusement pour la reproduction ses meilleures brebis, ses béliers les plus beaux, ce sont ses meilleurs poulains et pouliches qu'il vend. Avec une marche semblable, l'amélioration des races de che-

vaux, si elle ne rétrograde pas, reste tout au moins stationnaire.

Si je n'avais pas cru bien fondé tout ce que je viens de dire relativement aux appareillements, je ne l'aurais pas avancé. Cependant il ne faut pas croire qu'on atteindra constamment le but dans chaque appareillement; il y a souvent des faits qui paraissent des exceptions, et qu'on ne sait à quoi attribuer. On a cru découvrir la source de quelques-unes de ces anomalies apparentes dans une espèce de prépondérance qu'un individu très-fortement constitué exerce, dans l'acte reproducteur, sur un individu faible.

Ainsi, suivant quelques observateurs, un étalon adulte, appareillé avec des juments jeunes ou vieilles, donnera des productions qui lui ressembleront généralement plus qu'aux femelles, et cela sera d'autant plus marqué que l'étalon sera mieux nourri, plus fort, et que les femelles seront moins vigoureuses, en moins bon état. Les productions, au contraire, ressembleront d'autant plus aux femelles qu'elles seront adultes, fortes, bien nourries, et que l'étalon sera jeune ou vieux, ou qu'il sera débile, affaibli. Ces auteurs ont néanmoins oublié l'influence qu'un individu pur d'une race ancienne exerçait dans la reproduction sur un individu, soit métis, soit d'une race nouvelle.

M. *Giron de Buzareingues* a cru reconnaître même que ces causes avaient une influence bien marquée sur la quantité respective des individus d'un sexe relativement aux individus de l'autre sexe,

et que l'on pouvait ainsi avoir une chance favorable à la production d'un sexe qu'on désirait de préférence. *Voudra-t-on des mâles ?* Il faudra, selon lui, que le mâle ait son entier développement, qu'il soit en bon état de santé, qu'il soit porté à l'acte de la génération plus par l'état d'une vigueur extrême que par la présence de la femelle. Quant à celle-ci, elle devra être plutôt maigre qu'en bon état, ensuite jeune ou vieille, et qu'elle n'entre en chaleur que par la présence excitante du mâle. *Voudra-t-on des femelles ?* Il faudra que le mâle soit jeune ou vieux, qu'il soit en état médiocre d'embonpoint, plutôt maigre et un peu fatigué; qu'il soit un peu las par des saillies fréquentes; tandis que les femelles devront être dans la force de l'âge, en bon état, non fatiguées, et que les chaleurs soient chez elles plutôt l'effet de la vigueur que celui de l'excitement du mâle. C'est dans l'espèce ovine qu'il paraît y avoir eu des résultats positifs à cet égard.

Si la possibilité d'obtenir un plus grand nombre d'animaux d'un sexe donné existe aussi pour l'espèce chevaline, et si elle peut être avantageuse dans quelques cas au cultivateur, je ferai observer cependant que les bases sur lesquelles elle est fondée sont contraires aux règles de l'hygiène, et par cette raison contraires aux bonnes règles d'élever des chevaux : je ne conseille donc pas de les suivre, parce qu'elles pourraient entraîner pour longtemps la détérioration d'une race.

M. *Girou de Buzareingues* a été encore beaucoup

plus loin; et dans le système qu'il a établi, après avoir dit qu'il était constant que les productions mâles ressemblaient plus à la mère et les productions femelles au père, idée que je ne regarde pas comme basée, il avance non-seulement qu'on peut avoir sur une masse d'individus plus de productions soit mâles, soit femelles à volonté, mais encore qu'on peut faire que ces productions ressemblent aussi, suivant le désir de l'éleveur, ou au père ou à la mère.

Je n'entrerai point dans le développement de ce système, dont les principales applications, fussent-elles toutes bien basées, seraient, je crois, impossibles dans un haras domestique; je renverrai, à ce sujet, à l'ouvrage original (1). Je terminerai en disant qu'il s'en faut bien que les appareillements soient toujours suivis des résultats qu'on recherche; que la nature a des lois que l'investigation de l'homme n'a pu encore deviner; mais que la marche que j'ai indiquée pour bien gouverner une race pure ou une race formée par métissage est basée sur ces lois de la nature que l'homme a déjà pu connaître; et que cette marche conduira certainement le nourrisseur au but qu'il doit se proposer, celui d'améliorer la race autant que possible.

On a dû voir, par ce qui précède, que j'attachais

---

(1) *De la Génération*, par M. *Ch. Girou de Buzareingues*, correspondant de l'Académie royale des sciences, du Conseil royal et de la Société royale d'agriculture, membre de la Société centrale d'agriculture de l'Aveyron, in-8, 1829.

des significations précises aux mots *métissage* et *appareillement*; que *métissage* et *croisement de la race* étaient pour moi la même chose, et qu'ils signifiaient changer une race en une autre race et non l'améliorer; que le mot *appareillement* n'était employé par moi que pour l'accouplement entre animaux d'une même race. Je rappelle encore ici l'attention sur ces significations précises, parce que souvent, faute de s'entendre sur le mot, on ne s'entend pas sur la chose, et on est entraîné dans une opération toute différente de celle qu'on aurait faite si on avait donné à ce mot l'acception qui lui convenait.

Supposons, par exemple, qu'un cultivateur qui veut s'adonner à l'élève des chevaux, au lieu de regarder le métissage ou le croisement des races comme un moyen de changer sa race en une autre, le regarde comme le moyen de l'améliorer : que résultera-t-il d'une pareille idée? Il pourra arriver, si ce cultivateur n'est pas content des productions des juments qui sont sur son exploitation et s'il veut *améliorer* ces productions, qu'il cherchera à croiser ses juments par un étalon d'une autre race; que de cette alliance il sortira d'abord ces productions un peu décousues qui résultent, ai-je dit, d'un premier croisement; et que le cultivateur, mécontent de ces productions, et par suite de l'étalon qui les aura données, pourra en chercher un autre, d'une autre race, et qu'ainsi, au lieu d'avoir l'amélioration de la race de son haras, il n'obtiendra plus que des produits aussi variables en formes et en qualités que

les changements qu'il opérera dans les étalons.

Si, au lieu d'adapter le mot *appareillement* à des alliances entre des animaux de la même race, il l'emploie à des alliances entre des animaux de race différente, il en résultera le même inconvénient que précédemment. Au lieu de s'appliquer à corriger les défauts accidentels de la race par le choix des meilleurs étalons et juments de cette race, il ira, dans l'idée de *mieux appareiller* les juments, chercher des étalons en dehors de la race de celles-ci, et il retombera dans ces métissages sans suite qui ont détruit presque toutes les races nobles en France. Je suis très-porté à croire que c'est à cette faute de s'entendre suffisamment sur les expressions qu'il est dû qu'on se fait des idées si diverses et si fausses des moyens à employer pour élever des races de chevaux, et que c'est là une des causes de l'ignorance où l'on reste à cet égard.

On pourra bien avancer que les acceptions que je donne aux mots sont purement conventionnelles; mais, lorsqu'on réfléchira aux inconvénients qui résultent des acceptions vaguement appliquées ou employées à des opérations différentes, on sera porté, je pense, à admettre celles de convention, il est vrai, mais précises, que j'ai adoptées.

C'est pour la même raison que je me suis élevé avec force contre quelques mots nouveaux qu'on a voulu introduire dans le langage des haras, tels que ceux d'*appatronnement*, *appatronnage* et *apparie*-

ment, qui tous ne peuvent signifier que la même chose que le mot *appareillement*. Autant il est avantageux d'avoir une expression différente pour désigner une chose différente, autant il est nuisible d'en avoir plusieurs pour désigner la même chose. Il arrive presque toujours alors que chacun attache, à chaque mot, un sens divers et qu'il est impossible de s'entendre : ensuite, celui qui cherche à s'instruire, voyant des mots différents, croit que ces mots signifient autant de faits, autant de choses, et il s'égare.

Je le répète, un haras ne peut être conduit que,

1° Par *métissage* ou *croisement*, ces deux mots signifiant une seule et même opération;

2° Par *race pure* ou par *progression*, comme je l'ai expliqué précédemment, ces deux locutions signifiant encore la même opération. J'ajoute alors que c'est dans ce second mode de conduire le haras qu'on *appareille* le mâle et la jument, tandis que dans l'autre, tant qu'on n'a pas créé une race nouvelle, on fait un métissage; qu'il n'y a donc pas besoin de mots pour désigner des choses qui n'existent pas : à moins qu'on ne veuille désigner par une locution ces métissages sans suite, mal combinés, qui n'ont donné aucun résultat avantageux. Mais, dans ce cas encore, comme le mot ne sera pas compris et reçu par tout le monde; comme sa signification restera indécise par conséquent, excepté pour celui qui l'aura inventé, je dis qu'il vaut mieux encore désigner la chose par

une phrase que par un mot. (On peut voir, à ce sujet, les *Mémoires* publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, année 1840.)

CHAPITRE VI.

ÉCONOMIE DU HARAS.

Par économie du haras, je n'entends point la manière dont il doit être lié avec le reste de l'exploitation : j'ai parlé de cet objet dans les premiers chapitres, et j'ai fait voir que c'était encore un sujet tout neuf à traiter; mais j'entends les soins qui regardent les animaux eux-mêmes : c'est à ces soins qu'il faut attribuer en grande partie les profits ou pertes de l'établissement, et, sous ce rapport, ils méritent d'être l'objet d'un examen approfondi.

ARTICLE PREMIER.

De la monte, ou de la saillie.

L'accouplement dans les chevaux s'appelle *la monte* ou *la saillie*. La manière dont il est dirigé, influant beaucoup sur le nombre des productions, est un sujet important de ce chapitre.

Le temps où doit se faire la monte est celui de la chaleur des juments. Cette époque a lieu, dans nos climats, ordinairement au printemps : le cheval, comme la plupart des mâles, n'a pas d'époques particulières de chaleur; il est prêt à la génération quand

il rencontre une femelle qui y est disposée. Cet état se reconnaît chez les juments aux signes suivants : elles sont plus vives, plus inquiètes ; elles cherchent les animaux de leur espèce lorsqu'elles ont la liberté de le faire ; elles hennissent plus fréquemment ; elles portent la queue souvent élevée ; les lèvres de la vulve se gonflent ; il en découle un mucus filant, jaunâtre, blanchâtre ; les juments urinent fréquemment, peu à la fois, et presque toujours cette action est suivie de contractions nombreuses des lèvres de la vulve et du clitoris, qui paraît, à l'extérieur, rouge et gonflé. Les juments *se campent* même quelquefois sans uriner, comme pour opérer cette action, et n'opèrent que les autres.

Ces signes s'observent pendant un temps plus ou moins long ; c'est l'époque convenable de l'accouplement. Il n'est pas cependant indispensable qu'une jument manifeste ces signes de chaleur pour concevoir ; l'expérience a prouvé le contraire.

« Beaucoup d'auteurs recommandent une foule « de précautions avant et après la monte, soit pour « les étalons, soit pour les juments, comme de les « mettre à une nourriture plus échauffante pendant « quelque temps, de leur donner même des drogues « qu'on croit propres à exciter la chaleur dans la « jument et la fécondité dans l'étalon ; de les saigner, « de les purger, de les mettre à l'usage des rafraî- « chissants, du son, des préparations d'antimoine, « lorsque la monte est terminée, sous le prétexte « qu'ils sont échauffés et qu'ils ont besoin d'être

« rafraîchis. Toutes ces mesures, toutes ces précau-
« tions, qui tendent, les unes, à forcer la nature,
« les autres à l'épuiser encore davantage, sont mau-
« vaises. Ne doit-on pas dans ce cas, comme dans
« tous, suivre la marche de la nature au lieu de la
« contrarier ?

« Il suffit donc, avant et pendant la monte, d'aug-
« menter un peu la nourriture de l'étalon pour le
« fortifier et réparer ses pertes, et de la lui donner
« meilleure et mieux choisie. C'est ainsi, par exem-
« ple, qu'on peut ajouter quelques poignées de fro-
« ment ou de pois, ou de lentilles, ou de féveroles,
« ou d'autres graines légumineuses, à sa ration ac-
« coutumée. Le chènevis, le fenugrec, connu sous
« le nom de sennegrain, et les autres graines échauf-
« fantes, sont inutiles et quelquefois nuisibles. »

Si l'étalon est abandonné dans un bon pâturage, et qu'il préfère la nourriture verte qu'il y trouve, il n'y a rien à lui donner, et c'est certainement la meilleure, surtout quand il est encore jeune. C'est également la meilleure pour la jument; il est de fait que celle qui est au vert retient plutôt que les autres : du reste, elles n'ont besoin d'aucun régime particulier.

Il n'y a même pas besoin d'augmenter la nourriture de l'étalon nourri au sec, quand il a peu de juments à servir. Une raison de l'infécondité est certainement l'obésité soit du mâle, soit de la femelle.

La saillie a lieu de deux manières, en liberté, ou à la main.

Dans les haras sauvages, et souvent dans les haras parqués, elle se fait en liberté ; elle se fait le plus ordinairement à la main dans le haras domestique.

Dans la monte en liberté, l'étalon est laissé avec les juments, et il les saillit quand et comme il le veut. Dans les haras parqués, on retire l'étalon quand le gardien pense que toutes les juments ont été saillies. Cette méthode est certainement la meilleure pour la reproduction, c'est elle qui donne le plus grand nombre de poulains sur une quantité fixée de juments saillies ; on conçoit, en effet, que les animaux libres doivent se livrer à cet acte seulement dans les conditions les plus naturelles, les plus favorables par conséquent à le rendre fructueux. La monte en liberté a néanmoins quelques inconvénients que je dois d'autant plus faire connaître que c'est elle que je conseillerai d'employer tant qu'il sera possible de le faire.

Dans un haras parqué, où l'étalon est libre avec le nombre de juments qu'il doit saillir, il s'épuise quelquefois en saillissant plusieurs fois de suite la même jument, en sorte que quelques-unes peuvent rester sans être couvertes. La répétition trop fréquente des saillies est d'ailleurs inutile pour la reproduction, puisqu'il suffit souvent d'une seule pour la fécondation. J'ai déjà dit aussi quelle influence un mâle affaibli au moment de l'acte de la génération pouvait avoir sur la vigueur de ses produits, et peut-être sur la quantité respective des sexes. Dans un haras parqué de Hongrie, j'ai vu un étalon épuisé

par la fréquence des saillies de la même jument (1). Des sauts trop nombreux pourraient donc rendre malade et détériorer un étalon précieux qu'on aurait le plus grand intérêt à conserver. Il ne faut pas croire néanmoins que deux ou trois saillies, à peu d'intervalles, soit un mal; ce sont, au contraire, ordinairement les plus fructueuses dans la monte en liberté quand la jument cesse ensuite de recevoir le mâle : presque toujours alors la plénitude est assurée. La première saillie est tumultueuse et ne porte point de fruit; il n'en est plus de même de la seconde ou de la troisième, qui se fait tranquillement dans toutes les circonstances les plus favorables à la conception.

Quelquefois encore l'étalon n'affectionne qu'une jument et refuse de saillir les autres, en sorte qu'elles ne se trouvent point pleines.

Dans le premier moment de la monte, quelques juments qui ne sont point en chaleur frappent l'étalon qui les approche et le blessent; quelques juments jalouses frappent les autres juments, les éloignent, les tourmentent et les empêchent d'être en aussi bon état qu'il est à désirer que soient les juments destinées à la reproduction ; enfin, dans ces mêmes haras où les juments sont saillies tous les ans, le poulain qui n'a que quelques jours de naissance et qui suit sa mère peut être blessé par l'étalon.

---

(1) Il saillit cette jument pendant que je visitais le haras; le gardien nous dit que c'était la seizième fois environ qu'il la montait, depuis le matin.

Tous ces inconvénients sont graves, comme l'on voit; mais aussi il faut remarquer qu'ils ne peuvent guère se rencontrer que dans les haras parqués; qu'ils sont, par conséquent, étrangers à nos haras domestiques de France.

Passons maintenant à la monte à la main.

« Dans la monte à la main, la jument est garrottée « et attachée, de manière à recevoir l'étalon même « malgré elle; on la place sur un terrain uni; on « lui met une bricole, et aux pieds de derrière des « entraves dont les longes se croisent sous le ventre, « viennent se fixer à deux anneaux attachés, un de « chaque côté de la bricole. La jument est tenue « avec un bridon, même quelquefois avec un torche- « nez, et le palefrenier lui tient la tête haute pour « l'empêcher de ruer.

« Dans les établissements où la saillie est fré- « quente, comme dans les dépôts d'étalons, on en- « fonce en terre deux poteaux semblables aux piliers « des manéges : ils sont percés chacun d'un trou « à la hauteur de la tête de la jument, ou garnis « d'un anneau de fer pour attacher les longes du « licou, qui sert alors en place du bridon.

« L'étalon est amené avec un caveçon ou avec un « licou à deux longes, tenues de chaque côté par « un homme; lorsqu'il est trop ardent, on lui met « des lunettes, c'est-à-dire qu'on lui couvre la vue; « on l'approche peu à peu de la jument; on l'em- « pêche de la monter avant d'être en bon état, et « lorsqu'il y est, on lui laisse la liberté en lâchant

« de la longe de chaque côté; un des hommes dirige
« le membre dans la vulve, et écarte la queue de la
« jument, ou les crins qui pourraient gêner l'intro-
« duction. Celui qui est à la tête de la jument lui
« ôte alors le torche-nez. Lorsque l'étalon a fini,
« on avance la jument d'un pas, après avoir détaché
« les longes du licou des piliers, quand il y en a,
« et ceux qui tiennent l'étalon l'empêchent en même
« temps d'avancer sur elle, et le font descendre
« doucement et sans reculer. »

Qui pourrait s'empêcher de rire en voyant un tel appareil, s'écrie *Ammon*, auteur allemand, pour une opération toute naturelle? Ne semblerait-il pas que le cheval ait besoin du secours, de l'enseignement de l'homme pour la pratiquer, et que sans lui il ne puisse se reproduire; ou plutôt l'homme ne peut-il pas être accusé de faire tout son possible pour empêcher qu'elle soit suivie de succès? C'est aussi ce qui arrive bien souvent, et il n'est pas rare de voir la moitié des juments saillies de cette manière tumultueuse, anormale même, ne pas retenir.

Ce n'est pas le seul inconvénient de cette opération; l'étalon, toujours plus ou moins fougueux, s'enlève sur ses jarrets, se précipite sur la jument sans être en état, et les palefreniers qui le tiennent le font descendre, le font reculer à coups de caveçon; l'animal recommence bientôt; et ces manœuvres, qu'il est impossible d'empêcher, lui ruinent les jarrets plus ou moins promptement : quelquefois même l'animal se renverse et se blesse grièvement; il se fatigue tou-

jours plus dans une pareille saillie qu'il ne le ferait souvent par un exercice violent, et s'ôte ainsi le moyen de saillir plusieurs fois dans la journée.

Le peu de fécondité des saillies à la main a fait rechercher différents moyens pour faire retenir les juments ; on a prescrit de leur jeter un seau d'eau fraîche sur la croupe, de les passer à l'eau, de les faire trotter, de leur frotter le dos avec un bâton ; mais qu'attendre de pareilles mesures, basées sur des idées, sur des hypothèses plus ou moins erronées, relatives à l'acte de la conception ? Aussi il en résulte peut-être encore moins de fécondations que si on ne faisait rien du tout. « Que « font, en effet, les femelles des animaux sauvages « dans ce cas ? que font celles de nos animaux do- « mestiques qui jouissent d'un peu de liberté ? La « plupart se retirent à l'écart, se couchent et se « reposent. » Le bouchonnement même que quelques personnes font pratiquer après la saillie ne doit pas être mis en usage : en chatouillant la jument, il peut encore troubler l'œuvre de la conception. Je sais qu'on pourra me citer une foule de faits contraires à ce que j'avance contre ces pratiques ; mais enfin on ne peut pas dire qu'elles ne sont pas mauvaises, qu'elles sont innocentes, parce que le mal possible n'est pas toujours produit.

Les Allemands ont cherché à éviter les inconvénients de la monte à la main, et ils ont adopté, dans quelques haras, la méthode de faire faire, pour la monte, une espèce de rotonde en bois couverte ou

non couverte, ayant le bas des parois intérieures disposé comme celui d'un manége : cette rotonde est assez grande pour que les deux animaux puissent y être à l'aise, mais non pas assez pour qu'ils puissent y trotter. C'est dans cette rotonde qu'on place l'étalon et la jument après s'être assuré, par le boute-en-train, que celle-ci était bien disposée à recevoir le mâle (1). L'un et l'autre sont déferrés préalablement et abandonnés dans cette place jusqu'à ce que la saillie ait été faite; une lucarne donne la facilité d'examiner comment les choses se passent. L'étalon et la jument conservent seulement un licou et une courte longe pour qu'on puisse facilement les reprendre après l'acte de la saillie. J'ai entendu dire beaucoup de bien de cette méthode dans quelques haras d'Allemagne.

Malgré ses désavantages, la monte à la main est indispensable quelquefois; c'est dans le cas où l'étalon est très-méchant; c'est dans celui où la jument l'est également. Cette manière empêche les animaux de se battre et de se blesser; elle est encore nécessaire quand on veut faire saillir une grande jument par un petit étalon ou une petite jument par un grand

---

(1) On appelle *boute-en-train*, dans les haras, un cheval entier qu'on présente aux juments pour voir si elles sont en chaleur, et qu'on retire ensuite sans le laisser saillir, quand on s'est convaincu que les juments étaient ou n'étaient pas bien disposées; on l'emploie encore à faire entrer en chaleur celles qui ne sont pas dans cet état, en le plaçant momentanément à côté d'elles à des intervalles rapprochés.

mâle : dans le premier cas, on place la jument sur un terrain plus bas, ou du côté le plus bas d'un terrain en pente ; dans le second cas, on fait le contraire. On se rappellera à ce sujet que j'ai dit qu'il fallait éloigner, autant que possible, de la reproduction les animaux méchants, et qu'en thèse générale il valait mieux que les femelles fussent plus grandes et plus étoffées que les mâles.

Quoiqu'il soit préférable d'attendre que la jument soit devenue naturellement en chaleur, cependant on peut, dans les haras privés, avancer la monte quand les circonstances de l'exploitation font préférer que le poulain vienne un peu plus tôt : on peut, pour les mêmes raisons, retarder la saillie pour faire venir le poulain plus tard; cependant cette dernière opération n'est pas sans désavantages, parce qu'il est des juments qui, lorsque les chaleurs sont passées, ne rentrent pas dans cet état, ou n'y reviennent qu'à des époques de l'année trop éloignées.

Pour faire entrer les juments en chaleur plus vite ou plus tôt, on peut les placer sinon à côté de l'étalon, au moins de manière à ce qu'elles l'entendent, dans la même écurie, par exemple, et de manière à ce qu'il n'en puisse résulter des accidents; on les retirera aussitôt qu'elles deviendront en chaleur, pour les placer autre part ; sinon elles se tourmenteraient, ainsi que l'étalon, ce qui ne serait pas sans inconvénient. Quelquefois il suffit de les présenter au boute-en-train, et mieux encore à l'étalon pour leur faire connaître celui-ci, ou de les nourrir un peu plus

abondamment. Quelques personnes les font tout simplement saillir. Cette opération n'a point d'inconvénient si la jument ne refuse pas l'étalon; mais elle peut, selon *Winter*, rendre la jument difficile à se laisser couvrir pour le reste de sa vie, si on la fait saillir de force. « Alors elle ne deviendra jamais « amoureuse, mais plutôt ennemie des étalons et ne « concevra pas; et même cette aversion lui demeure « comme naturelle, et quoique avec le temps l'envie « la prenne de se soumettre, c'est pourtant avec « danger qu'elle ne se revanche un jour contre l'éta- « lon, puisqu'il se conserve quelque impression dans « sa mémoire du premier assaut violent qu'il lui a « fait auparavant. » (*Winteri G. S. tractatio nova de re equariâ.*) Il conseille aussi, pour faire venir la jument en chaleur, « de frotter, avec une éponge « neuve, les parties naturelles du roussin, et puis les « naseaux de la cavale, ce que l'on doit réitérer « plusieurs fois. »

Il faut, autant que possible, s'arranger de manière à ce que les poulains viennent avec la belle saison. Quoique les écuries soient bonnes, sèches, bien aérées, quand les jeunes animaux viennent trop tôt, on n'est pas toujours maître de les empêcher de souffrir du froid et de l'humidité.

On demande souvent quel nombre de juments chaque étalon peut saillir, et quel nombre de fois il doit saillir chacune. Pour la première question, il semble que le nombre de saillies doit être subordonné à l'âge de l'étalon et à son aptitude plus ou

moins prononcée à la saillie : il est certainement des animaux qui peuvent saillir beaucoup plus souvent que d'autres. Cette aptitude ne tient pas à la vigueur apparente, elle ne tient pas davantage à la race quoiqu'on l'ait dit, mais à une faculté réelle, individuelle, qui ne se reconnait que par l'usage.

En thèse générale, l'étalon, dans la force de l'âge, peut saillir plus souvent que l'étalon jeune ou vieux, surtout que ce dernier. Il faut étudier l'étalon pour voir combien il peut saillir sans se fatiguer; s'il peut saillir, par exemple, deux fois par jour, ou s'il ne peut faire le saut qu'une fois. Il n'y a que les vieux chevaux qui ne peuvent être employés que de deux jours l'un. Les signes qui annoncent que l'étalon peut saillir deux fois par jour sont quand il opère la seconde saillie, celle du soir, aussi vite, aussi promptement que celle du matin. Si l'on s'aperçoit donc qu'il est moins prompt; si on s'aperçoit que cette saillie du soir produise les mêmes effets sur celle du lendemain, on ne le fera alors saillir qu'une fois par jour; et ce doît être le cas le plus ordinaire quand on ne veut pas risquer de fatiguer le mâle.

Il ne faut pas prendre l'ardeur avec laquelle l'animal se disposera à la saillie pour de l'aptitude à cette saillie; il est beaucoup d'étalons qui manifestent cette ardeur et qui n'en sont pas plus aptes pour cela : c'est la promptitude avec laquelle elle se fait et sa régularité qui en sont les signes les meilleurs. Il est cependant quelques chevaux qui ne se disposent que lentement, qui jouent avant de saillir : il ne faut pas

confondre ces cas différents. C'est, je le répète, quand il mettra beaucoup plus de temps à saillir la seconde fois que la première, que l'on jugera que deux saillies sont nuisibles, quelle que soit d'ailleurs l'ardeur que l'animal semblera y apporter.

Ce qui précède doit faire voir que je partage complétement la manière de penser des personnes qui ont dit que, si plusieurs juments bien en chaleur étaient amenées à l'étalon le même jour, on pourrait, sans inconvénient pour celui-ci et pour profiter des bonnes dispositions des femelles, faire saillir l'étalon plusieurs fois dans la journée, trois ou quatre fois par exemple ; il suffirait ensuite de le laisser reposer un temps suffisant pour réparer ses pertes.

Quant au nombre de fois que chaque jument peut être saillie, on est dans l'habitude, dans les haras privés, de faire couvrir les juments trois fois, à deux ou trois jours d'intervalle : c'est une assez bonne méthode. Quand la jument a bien reçu l'étalon et a été saillie tranquillement sans se défendre, il y a lieu d'espérer qu'elle a retenu : il est bon cependant de la représenter quelques jours après à l'étalon, et de la laisser saillir si elle paraît le désirer ; mais il faut la retirer si elle fait la moindre difficulté, et la regarder comme pleine. C'est un entêtement bien mal entendu de la part du propriétaire de vouloir absolument user de la faculté qu'on leur accorde dans les haras d'exiger trois sauts pour chaque jument. Cette saillie forcée détruit souvent l'effet de la première ou de la seconde, et est certainement une des causes de la

non-plénitude des juments couvertes par les étalons royaux.

On doit voir, d'après ce qui précède, que le nombre des juments qu'un étalon peut saillir est très-variable, puisque celui-ci peut servir depuis une fois tous les deux jours jusqu'à deux fois par jour, et couvrir chaque jument une fois ou trois fois. Dans les haras parqués, où la monte se fait en liberté au gré de l'étalon, et où l'étalon est placé de suite avec toutes les juments, on a remarqué qu'une trentaine de juments étaient aisément fécondées par le même cheval, dans l'espace de six semaines environ. S'il en saillit plusieurs fois quelques-unes, il y en a qu'il ne saillit qu'une fois. C'est aussi à peu près le nombre que saillit un étalon dans les haras domestiques, lorsque la monte est combinée comme je viens de l'indiquer plus haut. Le cheval qui saillirait deux fois par jour, pourrait cependant couvrir un beaucoup plus grand nombre de juments.

L'étalon qui fait la monte peut certainement travailler, pourvu que le travail ne le fatigue pas; ainsi celui qui saillit tous les deux jours peut travailler assez fortement. Le travail modéré, qui n'est presque qu'un exercice, augmente même la vertu prolifique. Il faut seulement que la saillie ne se fasse qu'après le repos, et pas immédiatement après l'exercice; il faut aussi qu'elle se fasse quelque temps après le repas, quand la digestion est terminée. Ces deux fonctions peuvent quelquefois se contrarier.

Il en est de même des juments; le point essentiel

pour elles est que le repos non-seulement précède, mais encore suive l'acte du coït, afin que des mouvements désordonnés, après qu'il est terminé, ne l'empêchent pas d'être fructueux. C'est donc bien à tort que, dans beaucoup de lieux, on fait faire des courses aux juments immédiatement après la saillie; il faut les laisser quelque temps tranquilles dans un lieu qu'elles connaissent. Qu'on observe bien presque tous les animaux, et l'on verra que l'acte de la fécondation ne s'opère presque toujours que dans les moments de calme et de repos; c'est donc le matin qui est le meilleur moment après le calme de la nuit.

Il est des juments chez lesquelles les chaleurs se manifestent avec une violence extrême, et qui cependant refusent obstinément l'étalon. Cet état est ordinairement dû à une maladie des organes de la génération, et c'est une mesure très-mal entendue que de forcer ces juments à recevoir le mâle. La copulation augmente cet orgasme au lieu de le calmer; c'est un traitement curatif, ou hygiénique au moins, qui doit être employé; c'est alors du domaine de la médecine vétérinaire, dont je ne dois pas m'occuper.

ARTICLE II.

De la gestation, ou de la plénitude.

Dans les premiers temps qui suivent la saillie, les signes de la plénitude sont très-incertains. La cessation des chaleurs n'en est même pas un, puisque dans

presque toutes les juments qui ne sont pas couvertes, comme dans celles qui l'ont été, ce signe se passe assez vite, et beaucoup plus vite encore dans celles qui travaillent fortement; puisque enfin les chaleurs persistent même quelquefois encore un certain temps dans les juments qui ont conçu. Le ventre augmente bien un peu; néanmoins ce signe est souvent si incertain, qu'on ne peut pas s'y fier. Mais, après six mois, le poulain se fait apercevoir par des mouvements marqués à l'extérieur, au flanc droit principalement; presque toujours, dès lors, le ventre de la jument descend, *s'avale*, et la partie supérieure des flancs se creuse un peu; souvent les muscles qui forment la croupe paraissent aussi s'affaisser, en sorte que les hanches et la base de la queue paraissent s'élever davantage (1). La jument devient plus lourde, plus lente; ses mouvements sont moins brusques; elle supporte beaucoup plus patiemment le joug de la domesticité; un instinct, ou plutôt une nouvelle manière d'être, la force à cesser des efforts qui pourraient nuire au produit qu'elle porte; enfin, dans les derniers temps, lorsque la mise-bas appro-

---

(1) Cet effet n'est peut-être dû qu'à ce que la jument maigrit un peu; qu'à ce que le tissu cellulaire s'affaisse, diminue, sans que pour cela les muscles s'affaissent réellement; on conçoit cependant qu'ils puissent s'amoindrir par suite de la diminution du tissu cellulaire. Dans les femelles pleines, les fluides se portant plus activement vers l'utérus, il s'ensuit, chez quelques-unes, que les autres organes sont moins nourris, et que ces femelles maigrissent.

che, les mamelles se gonflent, et la jument écarte les extrémités postérieures, lorsqu'elle marche, et surtout lorsqu'elle se décide à trotter.

Excepté dans les derniers jours, ou quand les mouvements du poulain sont apparents, les autres signes ne sont pas assez certains pour qu'ils fassent décider si la jument est pleine. Il en est, parmi celles de race noble, dont le ventre acquiert peu de volume pendant la plénitude; il en est même, dont le ventre ne diminuant plus après le part, qui, conservant par conséquent toujours à peu près la même corpulence, laissent dans le doute sur leur état pendant presque toute la gestation.

Le seul moyen de s'assurer de la présence du poulain dans les cas douteux, et quand on a besoin de s'en assurer d'une manière positive, serait *de fouiller la jument*. C'est une opération qui consiste à introduire la main et le bras bien huilés dans le fondement, et, après en avoir retiré les crottins qui s'y trouvent, à chercher, par le tact à travers les parois du fondement, la matrice, pour reconnaître l'état dans lequel elle se trouve. Cette opération, qui n'est pas sans difficultés, qui demande de la douceur, de l'instruction, et à laquelle les juments se prêtent très-difficilement, ne peut être faite que par un vétérinaire; on doit même ne la tenter que lorsque des circonstances impérieuses la commandent, parce qu'elle est souvent suivie de l'avortement.

Il est rare cependant qu'on ait besoin de cette opération dans les six derniers mois, parce qu'on peut

reconnaître les mouvements du poulain au flanc et au ventre du côté droit, si on met à cette exploration l'attention et le temps nécessaires, 1° quand la jument est couchée sur le côté gauche; 2° quand elle mange, ou peu après qu'elle a mangé; 3° en buvant ou immédiatement après qu'elle a bu. Il est aisé de rendre raison de cette possibilité dans de pareilles circonstances. L'estomac et les gros intestins étant situés dans le côté gauche de l'abdomen, la matrice, dans l'état de plénitude, se trouve rejetée dans le côté droit près des parois du ventre, et les mouvements du poulain y deviennent sensibles, surtout lorsque, la jument étant couchée sur le côté gauche, tous les viscères sont refoulés à droite. Lorsque l'estomac est plein, après le repas, le même effet a lieu. Enfin, lorsqu'une grande quantité d'eau est introduite subitement dans l'estomac, elle produit une diminution de température, qui se fait sentir jusqu'au poulain et lui fait exécuter des mouvements de malaise.

On peut se servir aussi du toucher pour arriver au même but. On se met à côté de la jument, à sa droite, en tournant le dos à sa tête; on place la main droite sur son dos, et avec la gauche on presse sur la partie inférieure du flanc, près du ventre; on cesse de presser, et on attend un instant. Pour l'ordinaire, le poulain, qui a été gêné par la pression, exécute quelques mouvements, qui se font sentir à la main restée sur le flanc de la jument; on peut renouveler cette pression plusieurs fois, en l'intercalant de quelques instants de repos. La position, que j'ai con-

saillie à l'opérateur de prendre, sert à le mettre à l'abri du pied postérieur de la jument, qui assez souvent ne supporte pas l'opération ou le chatouillement qu'elle en éprouve, sans chercher à frapper. La position ne met pas cependant à l'abri de la dent; on se préservera de cet autre genre d'attaque en faisant tenir la tête par un aide.

La gestation ou la plénitude ne doit point empêcher de mettre les juments à un travail convenable. Combien d'habitants des campagnes ont été à même de constater des faits en faveur de cette opinion? Combien n'est-il pas de juments qui travaillent jusqu'au dernier moment, et qui n'en amènent pas moins leur poulain à terme et en bon état? Nous pourrions même en citer quelques-unes qui ont été soumises aux travaux les plus fatigants sans éprouver d'accidents de ces travaux. Il ne faut pas néanmoins en conclure que des juments pleines doivent travailler comme si elles ne l'étaient pas, ce serait une grande erreur. Un travail modéré et continu, qui ne les oblige pas à des efforts violents, peut seul leur convenir : le travail, en les lassant un peu, les rend moins disposées à faire des écarts, des sauts, des élans rapides quand un objet inaccoutumé les surprend. Elles ont même moins d'occasions d'être effrayées; elles sont ainsi plus tranquilles, moins exposées aux causes d'avortement. Les juments propres à la selle, par les mêmes raisons, ne doivent plus être galopées; le trot est tout ce qui leur est permis; encore en faut-il modérer la vitesse et la durée à mesure que le terme

du part approche, et il ne faut point les y forcer quand elles refusent, ce serait les exposer à avorter.

La jument pleine qui travaille doit être bien plus soignée que celle qui ne travaille point, elle doit être surtout extrêmement bien nourrie. L'économie, dans ce cas, est, dit mon père, une véritable perte. On fera bien d'ajouter à la nourriture, quand elle est sèche, ce que les Anglais appellent *masche* : c'est un mélange d'orge, d'avoine concassées dans la proportion de deux tiers de la première et d'un tiers de la seconde; mélange sur lequel on a versé de l'eau bouillante, et qu'on donne après l'avoir laissé refroidir dans l'eau jusqu'à la température tiède, et après en avoir retiré l'eau. On se sert aussi des féveroles concassées pour le même usage et de la même manière. Ces aliments sont plus nourrissants que l'avoine, moins stimulants, et favorisent singulièrement l'assimilation. Dans la Normandie, on emploie quelquefois le froment de cette manière, mais sans le concasser, pour engraisser les chevaux qu'on veut vendre : on pourrait l'employer bien plus utilement dans le but précédent.

Si on nourrit la jument au vert, il faudrait proportionner son travail au peu d'énergie que donne cette nourriture. J'ai déjà dit qu'il ne devait pas être poussé jusqu'à la fatigue : il devrait donc être extrêmement léger.

Quand le terme de la plénitude approche, les juments ne doivent plus travailler; il est bon de les faire promener au pas pour les sortir de l'écurie, et

même de les laisser libres, s'il est possible, dans des enclos, si la saison est chaude; si la saison est froide, de les tenir dans des stalles très-larges ou dans des écuries, où on les laisse sans les attacher. Il faut que ces stalles ou loges soient sèches, un peu chaudes, bien aérées et nettoyées souvent, tous les jours, par exemple, comme pour les chevaux qui travaillent.

Il faut bien se garder d'attacher les juments dans des écuries à places séparées par des barres; ces barres sont cause d'une foule d'accidents : mieux vaut laisser toutes les juments ensemble dans l'écurie et en liberté, comme cela se pratique dans beaucoup de haras parqués du nord et de l'est de l'Europe.

Si on peut les séparer cependant les unes des autres avant la mise-bas, il n'en sera que mieux; il faut toujours le faire immédiatement après. On remarque en effet, dans les haras parqués, que la femelle, sur le point de mettre bas, se sépare des autres, et s'en tient éloignée jusqu'à ce que son poulain ait pris un peu de force.

Il est quelques bêtes qui ne veulent point être seules, et qui dépérissent si on les séquestre : c'est une circonstance à laquelle il faut bien faire attention. Il est aussi des juments qui sont hargneuses et qui tourmentent les autres, ou qui cherchent à s'emparer de toute la nourriture : il est presque inutile de dire qu'il faut les séparer soigneusement.

La gestation dans les juments dure de onze à douze mois, et les juments, quand elles sont en bon état, redeviennent immédiatement en chaleur après la

mise-bas, en sorte qu'elles peuvent généralement porter un poulain par an.

Des personnes sont dans l'habitude, dans la Normandie et le Limousin, de faire saillir les juments huit ou neuf jours après qu'elles ont mis bas; dans d'autres pays, dans la Hongrie, par exemple, on les fait saillir trois ou quatre jours après. On prétend que par cette méthode les juments sont bien plus sûrement fécondées, et il est vrai que l'expérience est d'accord avec cette idée. C'est donc un avantage, sous ce rapport, de faire saillir les juments peu de jours après la mise-bas. C'est peut-être trop tôt après trois jours; mais ce sera bien de le faire dans la huitaine.

Un autre point à déterminer, c'est de savoir si la gestation annuelle est défavorable ou non.

Dans les haras parqués dans lesquels les femelles sont employées uniquement à la reproduction, cette méthode n'offre aucun inconvénient quand les femelles sont bien nourries. Elles peuvent porter un poulain en même temps qu'elles en nourrissent un autre, et il n'y a pas, pour cela, de dégénération dans les races. Un grand nombre de juments âgées ont donné ainsi de fort belles productions, on m'en a cité qui en avaient donné jusqu'à vingt : ce serait donc une perte pour le propriétaire de ne pas agir ainsi. Doit-il en être de même pour les haras privés dans lesquels on fait travailler les juments? Je ne le crois pas.

Le travail devient alors défavorable aux juments;

les déperditions qu'il produit sont au détriment de la sécrétion du lait, et au détriment peut-être du meilleur développement du germe. Le travail nuit donc au poulain et au fœtus ; il vaut mieux dans ce cas, pour le propriétaire, ne faire couvrir les juments que de deux en deux ans. Au lieu d'avoir deux productions chétives qui lui demanderaient beaucoup de soins, qu'il n'élèverait peut-être qu'avec peine après beaucoup de sacrifices, il en aura une qui sera plus vigoureuse, qui lui aura coûté moins individuellement, et qui, étant meilleure, sera d'une bonne défaite.

Mais si l'économie de la ferme permet de se servir d'autres animaux pour faire le travail, il vaut mieux employer toutes les juments à la reproduction, en les faisant porter tous les ans. Le fœtus qu'elles alimentent pendant l'allaitement compense, au bout de la gestation, le travail qu'elles auraient fait, et ce régime leur est très-convenable, pourvu qu'une bonne nourriture leur soit fournie.

Dans les cas où les juments ont été couvertes tous les ans et ont donné trois poulains consécutivement, il est bon quelquefois de les laisser reposer la quatrième année, on les conserve plus sûrement en bon état ; on les rétablit si elles ont souffert, et cela au grand avantage des productions qui viennent ensuite.

Un soin essentiel à avoir des juments qu'on soupçonne pleines est de les éloigner des chevaux entiers : pour elles, presque toujours l'approche de ceux-ci

est une cause d'avortement; de plus, si les juments sont près de l'étalon et le sentent ou le voient, elles redeviennent souvent en châleur, et le propriétaire, trompé par cette fausse apparence, livre de nouveau sa jument à la saillie et détruit la conception qui avait eu lieu.

La plupart du temps, on abandonne en France les juments pleines sans les panser : ce soin serait, il est vrai, difficile pour celles qui, dans la belle saison, restent le jour et la nuit dans les pâtures; mais il serait facile, dans la mauvaise saison, pour celles qui sont rentrées à l'écurie; il serait même facile pour celles que, dans la belle saison, on rentre tous les soirs. Le pansement exerce la plus heureuse influence sur les animaux qui y sont soumis. Il améliore singulièrement leur santé; il contribue même à leur donner des qualités, telles qu'une peau plus fine, un pelage plus fin, plus lustré, une souplesse plus grande des articulations.

Qu'on ne croie pas que les poulains ne doivent pas se ressentir de ces améliorations chez la mère; j'ai prouvé, ce me semble, manifestement, au commencement de cet écrit, que les productions se ressentaient des améliorations accidentelles produites chez la mère; il est donc indubitable que les soins qui produisent ces améliorations, quand ils sont continués de génération en génération, rendent ces améliorations plus constantes, plus stables, plus héréditaires dans les races.

Dans la mauvaise saison, lorsque les pâturages

sont devenus humides et le temps froid, les plantes qu'ils fournissent n'ont plus les sucs nécessaires à une bonne alimentation ; et les juments qu'on y abandonne sans autre nourriture ne peuvent jamais s'y sustenter convenablement. C'est pour les faibles une source de maladies, c'est pour les plus vigoureuses une cause de dépérissement, dont le fruit qu'elles portent ne peut éprouver que les plus funestes effets. Il faut donc ne les laisser jamais sortir dans cette saison sans leur avoir donné préalablement une ration d'une bonne nourriture.

ARTICLE III.

De l'avortement.

Quand le poulain vient au monde, ou, comme l'on dit, quand il est jeté avant le terme de la mise-bas, il y a *avortement ;* il y a encore avortement quand il vient à terme, mais mort.

Cet accident a les graves inconvénients suivants : non-seulement il fait perdre au nourrisseur le fruit de ses peines et de ses avances, et l'oblige presque toujours à laisser la jument une année sans être couverte, dans le but de la remettre de l'affection qui a produit l'avortement, mais encore il arrive qu'il se répète et laisse ainsi, ce qui est bien plus fâcheux, les juments inféeondes pour le reste de leur vie. Il faut donc éviter avec soin tout ce qui peut le produire : je ne ferai que citer ici ses causes les plus ordinaires.

Ce sont les efforts violents, les coups, les heurts dans les brancards ou par le timon des voitures; des coups d'éperon trop subits et très-violents, et la vue d'objets inaccoutumés, qui surprennent les juments et leur font faire des élans impétueux. Ce sont les coups qu'elles se donnent en entrant par des portes trop étroites ou dont les angles sont aigus : aussi, dans les haras bien tenus, a-t-on le soin de faire faire les portes larges; ensuite de faire arrondir la maçonnerie ou même d'y placer de forts rouleaux de bois perpendiculaires, qui tournent sur leur axe et rendent ainsi les chocs moins dangereux. Une cause d'avortement, à laquelle on ne fait pas assez attention, se trouve dans ces bourbiers ou ces fondrières que les juments sont obligées souvent de traverser pour se rendre ou revenir des pâtures, et dont elles ne peuvent se tirer qu'avec des efforts qui font périr leur fruit. Une autre cause se trouve dans la coutume d'entraver les juments qu'on met dans des champs non clos ou dans les communaux. On conçoit, en effet, que ces entraves, par la position gênée qu'elles forcent la jument de prendre à chaque instant, sont une cause d'avortement; mais encore cette position gêne le développement de l'utérus, gêne par conséquent celui du fœtus, et, si elle n'altère pas déjà la constitution du jeune animal dans le sein de sa mère, elle concourt à le priver de cet ensemble de belles formes qui font souvent la plus grande valeur des jeunes chevaux.

Enfin les boissons froides prises ou dans des ruisseaux qui coulent au fond des vallées, ou dans des

sourcés au moment de leur sortie de terre, sont encore des causes peu apparentes, mais fréquentes, d'avortement.

« Il est des juments dans lesquelles l'avortement « n'est ni précédé, ni accompagné, ni suivi d'aucun « signe maladif; elles jettent le poulain et l'arrière- « faix, ou ce qu'on appelle le délivre sans en paraître « aucunement incommodées : dans d'autres, cet ac- « cident est la suite d'une maladie grave qui exige « les soins d'un vétérinaire. »

La raison de ces avortements, qui ne sont pas le résultat d'accidents, est une constitution particulière à la femelle, et souvent une constitution molle, lymphatique. On doit rejeter de la reproduction une bête qui avorterait ainsi par suite de sa constitution. Quelquefois il y a des avortements enzootiques à la suite d'une constitution atmosphérique malsaine; ils sont alors accompagnés de quelques maladies : ce ne sont que des épiphénomènes de celles-ci. Le vétérinaire instruit est la seule personne à consulter. Enfin, dans le cas où ils sont produits par une maladie particulière de la matrice, c'est encore aux soins de ce dernier qu'on doit avoir recours. Il serait trop long et hors de notre sujet d'indiquer ici toutes ces maladies.

« Si le poulain ou les membranes qui l'envelop- « pent se présentent à l'extérieur de la vulve sans « pouvoir sortir, il faut les tirer doucement, et même « les aller chercher jusqu'à l'orifice de la matrice, « qui est quelquefois resserré et s'oppose à leur

« sortie ; on se frotte la main et le bras avec de l'huile
« douce ou du beurre ; on introduit la main au fond
« du vagin, et on cherche à dilater ou à élargir peu
« à peu l'orifice de l'utérus avec les doigts ; le tout
« vient assez ordinairement après quelques tenta-
« tives. Il est d'autant plus important d'aller dou-
« cement dans ce cas, que des tentatives brusques
« et violentes pourraient donner lieu à la chute de
« la matrice. »

En transcrivant cet alinéa de l'ouvrage de mon père, je répéterai ici que toutes ces opérations doivent être faites par un vétérinaire qui ait étudié dans les écoles ; qu'il ne faut pas se croire capable de pratiquer une opération, parce qu'on la conçoit bien ; qu'il est des dispositions accidentelles des parties que le vétérinaire instruit seul peut reconnaître ; il n'est même que trop commun, dans des cas ordinaires, de voir des maréchaux praticiens se tromper lourdement : tel est, par exemple, celui dont parle mon père, qui avait pris les enveloppes du poulain pour le vagin renversé, et qui, après avoir fait rentrer ces enveloppes, se disposait à faire un point de suture à la vulve, lorsque la jument, par une contraction nouvelle, jeta tout dehors, avant que l'opération désastreuse fût faite.

Dans tous les cas, il est bon néanmoins, surtout si le poulain paraissait être mort depuis quelque temps, de faire dans le vagin des injections d'eau tiède ou d'eau de mauve, pour déterger les parties et calmer l'irritation qui peut y exister ; il suffira de

la faire avec douceur et avec une seringue à canule grosse, arrondie, et à terminaison en arrosoir, s'il est possible.

Dans quelques cas, à la suite de l'avortement à terme, les mamelles s'emplissent comme si le poulain était vivant, et elles deviennent douloureuses, faute d'être vidées. Il faut, pour prévenir cet accident, traire la jument à plusieurs reprises et pendant plusieurs jours. C'est même quelquefois un moyen dérivatif puissant qui diminue l'intensité d'une maladie ou en prévient l'invasion. Le vétérinaire, autant que possible, devra être consulté sur l'opportunité de la mesure.

Quand la jument a porté son poulain à terme, la mise-bas est une opération naturelle, simple, qui fait peu souffrir la mère; elle ne devient une maladie que par accident ou par les soins malentendus que la domesticité y met quelquefois.

ARTICLE IV.

De la mise-bas.

« L'accouchement prochain s'annonce non-seu-
« lement par le changement dans la forme du ventre,
« qui est entièrement tombé, et par l'amplitude des
« mamelles, qui laissent échapper des gouttes d'un
« lait gluant, visqueux, sans couleur, mais encore
« par l'engorgement des jambes de derrière, par le
« malaise général qu'éprouve la jument, par sa plus
« grande difficulté à marcher, par sa pesanteur, par

« son agitation presque continuelle, par la difficulté
« qu'elle a de trouver une bonne place, par le re-
« muement fréquent de la queue et par la manière
« élevée dont cette partie est portée, par le gonfle-
« ment de la vulve, par l'écoulement d'une humeur
« séreuse rougeâtre.

« Toutes les femelles des animaux mettent bas
« seules et sans secours étrangers; il arrive rarement
« qu'elles aient besoin d'aides, et il faut même se
« garder de les prodiguer à contre-temps : par exem-
« ple, beaucoup de personnes se hâtent, dès que les
« membranes paraissent au bord ou hors de la vulve,
« de les percer, de donner lieu à l'écoulement des
« eaux, et de tirer le poulain hors de la matrice,
« même avec efforts. Cette manœuvre précipitée, et
« avant que la nature ait disposé peu à peu les parties
« à se dilater et à faciliter le passage, retarde ordi-
« nairement le part ou l'accouchement au lieu de
« l'accélérer, comme on le croit, et donne assez
« souvent lieu à des accidents.

« Il en est de même de tous les breuvages que l'on
« recommande comme propres à faciliter l'accou-
« chement et la sortie du délivre : ils sont composés
« de drogues échauffantes, et ils font réellement plus
« de mal que de bien. »

La seule précaution que l'on puisse employer est de donner à la jument quelques petits lavements d'eau tiède seulement; ils servent à faire vider le rectum des excréments qu'il contient; ils relâchent même les organes de la génération et facilitent le part.

Il ne me paraît pas prudent de vider le rectum avec la main, parce que cette opération excite ordinairement la jument à des contractions qui lui seraient nuisibles.

« La jument pouline ordinairement debout, quel-« quefois couchée : dans le premier cas, le poulain « ne se fait point de mal en tombant ; il est re-« tenu en partie par les membranes dans lesquelles « il est enveloppé, et par le cordon ombilical. Il pré-« sente le bout du nez et les deux pieds de devant ; « il est poussé par les contractions de la matrice et « des muscles du bas-ventre ; contractions qui déter-« minent la mise-bas. Les pieds de devant crèvent « les membranes, facilitent le passage en faisant « l'office de coin, et le poulain roule plutôt qu'il ne « tombe. Au reste, cette opération est ordinairement « très-prompte, et ne dure pas plus de quelques « minutes. »

J'ai vu faire tenir quelquefois une toile ou un sac derrière la jument pour y recevoir le poulain et le poser doucement à terre ; cette précaution n'est pas nuisible quand on peut la prendre.

« Le cordon ombilical se rompt ordinairement « lors de la sortie du poulain, quand la jument pou-« line debout, ou lorsqu'elle se relève quand elle a « pouliné couchée ; la secousse que cette rupture « occasionne facilite la sortie de l'arrière-faix ou du « délivre.

« Si la rupture n'a pas lieu naturellement, la ju-« ment mâche le cordon et le rompt elle-même. Elle

« mange aussi quelquefois, ainsi que les autres fe-
« melles des animaux, le délivre lorsqu'on ne le lui
« ôte pas aussitôt sa sortie, et on n'a point observé
« encore qu'il en soit résulté le moindre inconvé-
« nient.

« Si le cordon ne s'était point rompu, que la ju-
« ment ne l'eût point mâché, ou qu'elle fût faible, il
« suffirait de le couper à quelques centimètres du
« nombril et de le lier à son extrémité. »

On doit regarder comme dénué de fondement tout ce qu'on a dit de l'hippomane : ce sont des absurdités qu'on ne peut pas réfuter sérieusement aujourd'hui. On appelle de ce nom, en anatomie vétérinaire, des corps mollasses, olivâtres, aplatis, plus ou moins gros, ayant rarement plus de neuf à dix centimètres de long, au nombre d'un à quatre, qu'on trouve dans l'humeur de l'allantoïde, l'une des membranes qui composent l'arrière-faix ou le délivre. On ignore encore comment ces corps sont formés; on croît qu'ils ne sont qu'une excrétion. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'ils sont une production normale qui accompagne ordinairement la mise-bas.

« Pendant le travail de la mise-bas, il est impor-
« tant de ne point distraire la jument par la pré-
« sence de plusieurs personnes dans l'écurie ou au-
« tour d'elle; il faut la laisser parfaitement tranquille.
« Les femelles de toutes les espèces d'animaux se
« retirent à l'écart dans cette circonstance; le plus
« grand nombre met bas la nuit, ou cherche au
« moins l'absence de la lumière. Il suffit, après la

« mise-bas, de bouchonner doucement et de couvrir « la jument, de lui donner quelques seaux d'eau « blanche dégourdie.

« Lorsque le délivre ne suit pas immédiatement le « poulain, il ne faut pas se hâter de l'extraire. On « attendra quelques heures, même jusqu'au lende- « main sans danger : alors il faudra se conduire « comme nous l'avons indiqué pour l'avortement et « avec autant de douceur, pour éviter également la « chute de la matrice. »

M. *Demoussy*, ancien vétérinaire du haras de Pompadour, dit qu'on peut même attendre, pour essayer de délivrer la jument, tant que le cordon ne commence pas à se putréfier.

Quand la jument est libre dans les pâturages, les soins deviennent moins nécessaires; il en est quelques-uns cependant que parfois on peut avoir. En Angleterre, on a construit de petites écuries où la jument se retire à volonté, soit pour se soustraire aux intempéries des saisons, soit pour pouliner. J'ai vu, au milieu des pâturages de quelques haras parqués d'Autriche, trois simples murs réunis par une de leurs extrémités, de manière à former trois angles adossés par leurs sommets; ils servaient à mettre les animaux à l'abri des pluies battantes et des vents, n'importe le côté d'où ces météores venaient.

Quelquefois le fœtus, ou, mieux, le jeune sujet, ne se présente pas à l'orifice de l'utérus dans la position ordinaire que j'ai déjà indiquée; les membres antérieurs, au lieu d'être en avant et de présenter

les sabots les premiers au dehors du col de l'utérus, sont couchés en arrière sous ou le long du corps du jeune sujet. Quelquefois, mais plus rarement encore, au lieu de la tête, c'est la croupe qui se présente à l'orifice de l'utérus.

Ces deux positions du fœtus ne sont pas dangereuses : M. *Demoussy*, déjà cité, les regarde même comme normales, parce que la parturition s'effectue encore, dans ce cas, par les seules forces de la nature et ordinairement sans accident; seulement la mise-bas est plus laborieuse et plus pénible pour la jument. Dans la première position, les épaules du fœtus forment, avec le poitrail, une masse qui s'engage dans le détroit bien plus difficilement que lorsque, les pieds étant sortis les premiers, les épaules se trouvent directement engagées dans le bassin à la suite des bras et des avant-bras, qui ont déjà ouvert et dilaté le passage : dans la seconde position, la croupe, par sa masse arrondie, forme un obstacle qui éprouve encore plus de peine à franchir le col de l'utérus et le bassin.

Dans ces deux cas, on ne réclamerait les secours du vétérinaire que si le part se prolongeait au delà de vingt-quatre heures; mais, dans tous les autres, je conseille de recourir aux services du vétérinaire; ils deviennent du domaine de la chirurgie et de la médecine vétérinaire, dans lequel j'ai dû m'abstenir d'entrer.

Quand la mise-bas ou le part se fait avant le terme ou prématurément, il se présente la question de sa-

voir si l'on conservera le poulain ou si on le fera abattre.

Si la mise-bas a été peu avancée ; si elle n'a pas été provoquée par un accident, mais si elle a dépendu d'un état particulier de la mère ; si celle-ci est bien portante, et le poulain bien constitué, bien vivant, tetant et se nourrissant bien, il est probable que ce poulain réussira, et il faut courir la chance de l'élever. Mais si le part a été très-prématuré ; s'il s'est fait à neuf mois, par exemple ; si la jument en est souffrante ; si le jeune animal est mal constitué, chétif ; s'il ne se nourrit pas bien, il vaut certainement mieux s'en débarrasser ; on n'aurait jamais qu'un animal chétif, de peu de valeur, qui coûterait les mêmes soins, la même somme d'argent qu'un bon, et plus qu'il ne vaudrait. D'un autre côté, la mère ne se rétablirait peut-être pas aussi bien ; et il vaut mieux lui donner la chance de se refaire complétement pour amener à bon terme, si on la garde, ses productions suivantes.

ARTICLE V.

De l'allaitement, du sevrage et des soins du poulain dans la première année.

« Aussitôt que le poulain est né, sa mère le lèche « pour le débarrasser d'une espèce de crasse vis- « queuse dont il est couvert, et qui l'encroûte pour « ainsi dire. Cette action est commune à toutes les « femelles des animaux, et si la jument s'y refusait « ou tardait trop longtemps, on pourrait l'y exciter

« en saupoudrant légèrement le petit avec du son
« farineux, ou même un peu de sel ou de sucre.

« Le poulain essaye bientôt de se mettre sur ses
« pieds; il a quelquefois de la peine à réussir d'abord
« et à s'y tenir, on peut l'aider, et il suffit de le lever
« pour qu'il se tienne, quoique chancelant.

« Il cherche bientôt la mamelle de sa mère : on
« peut encore l'aider dans cette recherche, et faci-
« liter l'allaitement, en lui mettant le bout du ma-
« melon dans la bouche, ou en tenant la jument, qui,
« quelquefois, dans ce cas, et surtout lors d'un
« premier poulain, est plus ou moins sensible à cette
« première succion, à laquelle d'ailleurs elle se fait
« promptement.

« C'est un préjugé que de ne pas laisser teter au
« poulain le premier lait, sous le prétexte qu'il est
« mauvais et qu'il doit être jeté, comme si la nature,
« dans ses lois générales, avait pu se tromper. Ce lait
« jaunâtre, séreux a été destiné par elle à évacuer le
« méconium qui s'est amassé dans les intestins du
« poulain pendant la durée de la gestation, et aucune
« substance étrangère n'a cette vertu comme le pre-
« mier lait.

« Si le poulain a souffert au passage ou pendant
« le part; s'il paraît faible, s'il ne tette point, on peut
« traire la mère et en faire avaler de suite le lait au
« jeune animal : c'est le meilleur remède qu'on
« puisse lui donner. Il faut aussi le tenir chaude-
« ment avec la jument, le laisser coucher près d'elle
« et ne point le tourmenter.

« Il faut l'examiner immédiatement après sa nais-
« sance, pour voir s'il a toutes ses parties, et quoique
« les monstruosités ne soient pas fréquentes dans les
« poulains, on en a vu quelques-uns naître ayant
« des orifices, comme celui du fondement par
« exemple, fermés, et pour l'ouverture desquels il
« était nécessaire d'avoir recours au vétérinaire. »

Il est quelques juments qui maltraitent leur premier poulain; il faut alors séparer le jeune animal, le mettre dans une stalle à part, mais assez proche de sa mère pour que celle-ci puisse le voir, le sentir même. On ne le lui donne que pour teter, et on reste avec la jument pendant que cette action a lieu, afin de la caresser, de la flatter et de protéger le poulain. Cette espèce d'antipathie se passe, au reste, assez vite. Ce sont quelques soins assidus qu'il faut avoir dans le commencement de l'allaitement.

La jument, qui, habituée à rester presque toute l'année dans la prairie, y met bas, ne peut recevoir, non plus que son poulain, tous ces secours, et quoique exposés aux intempéries de la saison, ils se suffisent à eux-mêmes. Ces intempéries, surtout lorsque le part a eu lieu de bonne heure, n'en ont pas moins un fâcheux effet sur le poulain, qui ne peut y être habitué : c'est aux souffrances qu'il éprouve alors qu'il faut souvent attribuer la mauvaise constitution dont il est doué plus tard. Les abris préviennent en grande partie cet inconvénient, et la petite perte de pâturages qu'ils occasionnent n'est rien en comparaison des avantages qu'ils ont.

J'insiste donc fortement pour que, dans les pâturages trop éloignés des fermes pour qu'on puisse y faire rentrer chaque soir les poulains et leurs mères, on construise des abris, même très-clos, afin que ces animaux puissent y être garantis de l'influence des nuits; influence qu'ils ne peuvent supporter dans une grande partie de la France, sans souffrir, que pendant un très-court espace de la belle saison. On verra, à l'article *Cécité,* pourquoi j'insiste tant sur cet objet. Heureusement, dans la plupart des campagnes, ces abris peuvent être construits à très-bon marché.

« Le poulain, quelques jours après sa naissance, « peut suivre sa mère, soit qu'on la promène, soit « qu'elle travaille : il tette chaque fois qu'elle s'ar- « rête; mais l'exercice doit être proportionné à la « faiblesse du petit. » Quoiqu'on ait vu des poulains nouveau-nés suivre leur mère dans des marches longues et pénibles, il faut regarder ces cas comme des exceptions sur lesquelles il ne faut pas s'appuyer : la plupart des poulains qui résistent d'abord à ces fatigues ne deviennent, le plus souvent, que de mauvais chevaux de peu de vente et hors de service de très-bonne heure.

« Si quelque accident empêche la jument de nour- « rir son poulain, on peut élever celui-ci sans teter, « avec du lait soit de jument, soit de chèvre, soit de « vache, et on l'habitue aisément à boire seul; il « suffit, comme au veau, de lui mettre le doigt ou « un chiffon trempé de lait dans la bouche : il com- « mence à sucer, il boit ensuite. »

La jument qui allaite doit être bien nourrie, afin que son lait soit abondant, de bonne qualité, et que le petit en trouve autant qu'il peut en consommer. La nourriture verte, celle que donnent de bons pâturages non marécageux, est, sans contredit, la meilleure sous ce rapport pour la mère, et ce doit être celle à préférer. Rien n'empêche cependant de nourrir à l'écurie au sec, pourvu que la jument se maintienne en bon état et avec du lait en abondance. La bonne constitution du poulain dépendra en grande partie du bon lait qu'il recevra de sa mère, et c'est cette bonne constitution qu'il faut s'efforcer de lui donner; c'est elle qui le rend capable de résister d'abord aux intempéries du climat, et ensuite, plus tard, aux travaux auxquels nous le soumettrons. Tout poulain qui souffre pendant l'allaitement est rarement un bon cheval.

Cette raison est une de celles qui doivent engager le nourrisseur à faire faire la monte à une époque telle que la mise-bas arrive au moment où la mère pourra trouver de la nourriture verte et en jouir le plus longtemps possible. Par cette méthode encore, le jeune animal pourra commencer de très-bonne heure à prendre de la nourriture, parce que celle qui est verte est préférée par lui à celle qui est sèche; il pourra se passer plus aisément, ou plus tôt, du lait de sa mère, et, par conséquent, souffrir bien moins de la pénurie de cet aliment, si une cause quelconque venait à en diminuer ou à en tarir la source.

Il est un accident cependant qu'il faut chercher à

éviter; quand les pâturages sont délicieux au printemps, la mère, quoique allaitant un poulain et quoique pleine, est souvent dans un état d'embonpoint extrême; son lait est très-abondant, délicieux, et le jeune poulain dans un état de force, de vigueur dont il est quelquefois la victime; des inflammations de bas-ventre (entérites et péritonites) violentes, subites se développent chez les jeunes animaux, pendant la nuit surtout, et les enlèvent en quelques heures. A Babolna et à Mezöhegies, en Hongrie, j'ai trouvé morts le matin, et j'ai fait, avec les vétérinaires de ces deux haras, l'ouverture de jeunes animaux précieux que nous avions vus la veille dans le meilleur état de santé. Le froid et l'humidité de la nuit nous parurent être les causes déterminantes de ces maladies. Encore, dans ce cas, les abris élevés dans les pâturages seraient un bon moyen de préserver les animaux des accidents.

Si la jument a pouliné de bonne heure, avant que l'herbe des prairies soit venue, ou même avant que cette herbe ait été assez échauffée par le soleil du printemps pour être bonne, alors encore les *masches* dont j'ai parlé à l'article *De la gestation* sont fort avantageux pour les mères; ils remplacent le vert et favorisent bien plus que le régime sec une abondante sécrétion du lait; et, sous ce rapport, ils sont aussi favorables aux poulains qu'à la mère qui le reçoit.

On a souvent élevé la question de savoir si, dans le cas où l'on faisait travailler la jument, il fallait laisser le poulain avec la jument, ou les séparer au moment

du travail de celle-ci. Quand on a plusieurs poulains du même âge, il vaut mieux les séparer de leur mère pour les mettre ensemble; ils ne s'ennuient point alors pendant l'absence des mères; mais il faut commencer cette séparation momentanée d'une manière graduée et *aussitôt après la naissance*, parce que, si la jument n'a pas été habituée de bonne heure à cette privation, elle est inquiète pendant le travail; elle souffre; la sécrétion du lait s'en ressent, et le petit lui-même. Dans le cas où l'éleveur n'a qu'un poulain, il devient plus difficile d'opérer la séparation. Si le genre de travail permet au poulain de suivre la mère, il n'est pas besoin de l'opérer; mais je pense qu'il vaut toujours mieux y habituer les animaux. Il est, dans une exploitation rurale, une foule de travaux où le petit n'accompagnerait pas sa mère sans danger de se blesser, ou au moins de se fatiguer fortement, dans les premiers temps surtout. Quand on commence la séparation, il faut enfermer le jeune animal dans une écurie où il ne puisse pas se blesser facilement, et qui soit même un peu sombre : il s'y tourmente moins que dans un espace vaste, en plein air et éclairé.

Lorsque le poulain est parvenu à l'âge de deux mois, quelquefois même avant, il commence à manger. Dans le cas où la mère n'est pas nourrie au vert, on doit donner au petit un foin tendre, fin, délicat autant que possible; le petit y trouve davantage de quoi manger. Les *masches*, dont j'ai déjà parlé, sont excellents sous ce rapport, et ils préparent douce-

ment les dents à la mastication de l'avoine. Le poulain, en s'amusant de ces nourritures nouvelles, se prépare ainsi peu à peu lui-même au sevrage.

On a dit que le lait d'une jument pleine n'était point bon pour le poulain qu'elle allaitait : c'est une vérité quand la jument est mal nourrie ; c'est encore une vérité quand on la fatigue ou quand on prolonge trop l'allaitement. Dans le premier cas, le produit de la conception, qui a besoin de se développer, attire vers lui tous les sucs dont la mère peut disposer, et qui, n'étant point assez abondants pour se porter en même temps aux mamelles, cessent d'y affluer. Le lait tarit alors ou n'est plus qu'une sérosité sans principes nutritifs pour le poulain. Celui-ci dépérit et meurt si on ne vient à son secours. Le même effet peut se produire dans le second cas, dans celui où la jument pleine est bien nourrie, mais travaille. La jument ne peut suffire aux déperditions du travail et de l'allaitement, ainsi qu'à la nutrition de son fruit. Les juments pleines et en même temps nourrices ne doivent donc pas travailler. Par la même raison, les poulains doivent être séparés de leurs mères, quand celles-ci sont pleines, de bien meilleure heure que lorsqu'elles ne le sont pas.

C'est ordinairement à l'âge de six mois qu'on sèvre les poulains ; ceux qui sont dans de bons pâturages se sèvrent souvent d'eux-mêmes de meilleure heure ; la nourriture qu'ils trouvent dans l'herbe fraîche leur convient mieux ; ils en mangent davantage ; ils tettent moins souvent ; la sécrétion du lait diminue

en raison de ce qu'elle est moins excitée; elle cesse même, et la jument repousse bientôt son poulain quand il se présente pour teter. Les poulains qui ne sont point dans des pâturages tettent d'autant plus longtemps que la nourriture qu'on leur donne leur plaît moins; il est même nécessaire quelquefois de les sevrer forcément. Pour cela, on les sépare de la mère en allongeant successivement le temps de cette séparation et en augmentant la nourriture qu'on leur donne : les masches, l'orge, l'avoine concassés, les carottes, même un pain grossier, sont les aliments qu'il faut leur fournir; il est bon aussi, pendant quelque temps, de leur donner à boire de l'eau blanche : l'avoine entière non concassée ne doit être donnée qu'un peu plus tard.

« Le son est une mauvaise nourriture pour les « poulains; il n'est bon qu'autant qu'il contient « beaucoup de farine, et pour faire de l'eau blanche « seulement. On doit même avoir l'attention de l'ôter « de l'eau pour laquelle il a été employé avant de la « donner à boire : on peut le faire manger alors aux « volailles ou aux cochons. » Plusieurs éleveurs m'ont dit, en effet, que cet aliment rendait les jeunes animaux mous, d'une mauvaise constitution, plus difficiles sur la nourriture; qu'il leur donnait un gros ventre. J'ajouterai qu'en croyant le son bon dans quelques circonstances, et en petite portion seulement, par exemple, pour les chevaux d'âge nourris constamment au sec et qui travaillent beaucoup à une allure lente, je ne le crois propre, dans

tous les autres cas, qu'à engraisser les animaux, à les amollir et à les rendre plus impressionnables aux causes maladives.

« Les poulains élevés à l'écurie ne doivent pas sé-« journer sur le fumier, sous le prétexte qu'ayant « encore les pieds tendres ils seraient fatigués sur le « pavé. Cette mauvaise méthode, qui est suivie dans « beaucoup d'endroits, est peut-être la seule cause « de la mauvaise construction des sabots de beaucoup « de chevaux. » On sait qu'une mauvaise corne, déjà très-préjudiciable aux chevaux de trait, rend les chevaux de selle et de carrosse de nulle valeur de très-bonne heure, en les rendant de nul service. Il faut, au contraire, je pense, tenir les jeunes poulains sur un terrain plutôt sec qu'humide. S'ils sont nés avec de bons sabots, jamais ces terrains ne nuiront aux pieds; au contraire, en leur donnant une corne solide, ils la rendront de bonne heure moins extensible et moins susceptible des souffrances et des vices qu'amène la ferrure. (*Voyez* l'article X de ce chapitre, et aussi BRACY-CLARK, *Construction du sabot du cheval*, et *Expériences sur les effets de la ferrure*, in-8°, fig.)

Des soins des poulains après le sevrage.

J'ai dit que l'on ne devait pas tourmenter le petit, je répète ici que cela nuit beaucoup à son développement. Il ne faut néanmoins négliger aucune occasion de l'habituer à l'homme, surtout pendant l'hiver qui suit immédiatement le sevrage. On doit commencer

à l'attacher au râtelier, ce qu'on aura soin de faire d'abord au moment où on lui donnera une nourriture qu'il appétera beaucoup, et cela doit être fait même pendant qu'il est poulain de lait, s'il est possible de le faire : c'est le meilleur moyen de l'habituer facilement et promptement à se laisser prendre et attacher. En le plaçant à côté de sa mère, il est plus tranquille, et il est bon de commencer ainsi, s'il est possible. Cette première opération ne demande aucun soin quand la mère a été accoutumée elle-même à rester une partie de l'hiver à l'écurie. On met de bonne heure un licou au jeune animal; il s'habitue très-vite à se laisser prendre par ce licou, et, quand on l'attache pour la première fois au râtelier, il semble qu'il y soit habitué, pourvu qu'on ne l'y laisse pas d'abord trop longtemps.

Les poulains qui ont été toujours au pâturage avec leur mère, et que l'on est obligé d'attacher sans les y avoir préparés par le séjour à l'écurie, exigent d'être surveillés constamment pendant les premiers temps : s'ils sont attachés trop court, ils se tourmentent et se fatiguent; s'ils sont attachés trop long, ils courent les risques de s'étrangler avec les longes ou de se prendre les jambes, de se renverser, de se blesser. Un palefrenier doit donc constamment coucher dans l'écurie : les premières fois, il est même bon de ne les attacher que pendant le jour et aux heures où l'on peut les surveiller.

En conseillant d'accoutumer les poulains à se laisser attacher, je ne prétends pas qu'il faille pour cela

les tenir à l'attache; je dirai, au contraire, qu'il est bien préférable de les laisser libres et séparés dans des stalles assez larges; ils se conservent bien mieux, dans ce dernier cas, sur leurs extrémités; point extrêmement important pour la vente. Je ne conseillerai cependant pas de faire comme en quelques lieux, où on les place dans des écuries presque sans lumière, sans air, à l'abri de tout excitement extérieur, comme si on voulait en faire des animaux d'engrais. Si j'ai recommandé de ne pas les tourmenter, je recommanderai donc de les placer dans des lieux très-aérés, éclairés, et même où ils puissent voir au moins leur voisin, s'ils ne sont pas plusieurs ensemble dans la même stalle.

C'est aussi alors qu'il faut les accoutumer, non pas à être déjà étrillés et bouchonnés, mais à souffrir plus tard cette opération, en commençant à les brosser de temps en temps et avec douceur par tout le corps : on peut déjà même leur lever les jambes, leur frapper dessus les sabots. Ces soins facilitent si singulièrement l'éducation du jeune animal, qu'on adopte cette méthode même dans les grands haras parqués du nord et de l'est de l'Europe. Dans ce but, à certaines heures de la journée, de l'avoine concassée est donnée aux animaux à l'écurie, après les avoir attachés. J'ai vu, dans quelques haras, donner de l'avoine aux juments nourrices pour avoir occasion d'attacher les poulains déjà avant le sevrage.

Il résulte de ces soins continués tous les ans l'avantage d'avoir des poulains accoutumés à l'homme au

moment, où leur éducation doit commencer; ils ne sont plus farouches, ils se défendent moins, et ils se dressent beaucoup plus vite et sans accidents.

L'hiver qui suit le sevrage, les mâles et les femelles peuvent être encore laissés ensemble; mais, au printemps suivant, lorsqu'ils ont leur première année révolue, il est nécessaire de les séparer. Déjà, à cet âge, ils commencent à sentir leur sexe; et, s'ils étaient ensemble dans les pâturages, la nourriture verte abondante, la douce température du printemps exciteraient bientôt leurs organes générateurs; ils se tourmenteraient, se fatigueraient au détriment de la croissance. Il n'est pas extraordinaire de voir des pouliches mettre bas à l'âge de deux ans. Il n'est pas nécessaire de revenir sur les inconvénients graves de ces saillies prématurées. Je renvoie à ce que j'ai dit à cet égard en parlant de la saillie. Si la séparation des sexes était impossible, il faudrait nécessairement vendre les animaux d'un sexe ou châtrer les poulains.

Dans beaucoup de pays où les pâturages sont bons, les cultivateurs laissent presque constamment les poulains aux pâturages; ils ne font que leur donner un peu de foin, lors des froids rigoureux, quand la terre refuse presque toute nourriture. Les animaux, disent-ils, en sont plus rustiques. Cela serait vrai, en effet, si nos animaux étaient destinés à vivre toujours en plein air; mais comme c'est précisément le contraire en France, comme à l'âge du travail les animaux sont constamment placés à l'écurie dans les

heures de repos, il en résulte, pour ceux qui sont restés constamment à l'écurie avant l'âge du travail, que, dans les commencements de leur séjour à l'écurie, ils ne peuvent supporter d'être privés du grand air : ils tombent très-promptement et très-grièvement malades, et si à cela se joignent les souffrances de la dentition et d'une castration tardive ; il n'est pas rare d'en voir rester six à huit mois sans pouvoir se remettre. Ces chevaux font le désespoir des marchands, des vétérinaires des dépôts de remonte de la cavalerie, et quelquefois même encore celui des vétérinaires des régiments où on les envoie au sortir de ces dépôts.

Plus tôt donc on habituera les jeunes animaux à demeurer à l'écurie, plus on évitera ces maladies : c'est pour cette raison encore que je conseille de rentrer à l'écurie les poulains dès le premier hiver qu'ils ont à passer ; d'ailleurs, les plantes qu'ils trouvent alors à manger dans les prairies ne sont pas meilleures pour eux que pour les juments, et ils doivent être mis au même régime.

ARTICLE VI.

Des soins du poulain dans la deuxième année.

La nourriture verte des prairies est la meilleure encore, sans contredit, pour les poulains d'un an ; elle contribue à leur croissance rapide, et c'est en même temps la plus économique pour l'éleveur :

c'est donc celle qui doit faire la base de la nourriture des animaux dans leur seconde année, et il faut la leur continuer pendant l'année aussi longtemps qu'il est possible : seulement, une précaution que l'on ne saurait trop recommander est qu'ils ne soient pas exposés à des alternatives d'abondance et de privation : rien ne contribue tant à laisser les individus, et par suite les races, petits, chétifs, de peu de valeur. L'éleveur fera donc toujours bien d'avoir en réserve des fourrages convenables pour suppléer à la nourriture verte, s'il ne peut donner celle-ci qu'une partie de la belle saison. Il ne devra pas oublier aussi que le passage subit d'une nourriture entièrement verte à une nourriture sèche est presque aussi nuisible, au bon développement du jeune sujet, que le passage de l'abondance à la pénurie, et il faudra qu'il fasse en sorte, ce qui est toujours possible dans une exploitation bien dirigée, d'avoir des prairies artificielles à donner en vert, ou au moins des racines, des carottes surtout, ou des panais, pour suppléer à l'herbe des prairies et pour faire la transition du vert au sec : l'orge, l'avoine, les féveroles, les pois en forme de *masche* peuvent suppléer convenablement aux racines.

Dans beaucoup d'endroits, on se contente de donner, pour nourriture d'hiver, de la paille soit d'avoine, soit de froment, et du foin en quantité suffisante. Le bon foin n'est pas une mauvaise nourriture, sans contredit; mais seul, ou uniquement avec de la paille, il n'est pas suffisant; il donne aux animaux des constitutions mauvaises, des tempéra-

ments mous, lymphatiques; il doit toujours être donné avec une certaine quantité de grains, surtout aux chevaux de selle et de carrosse; et là où l'avoine est chère, la féverole peut la remplacer pour les chevaux de trait : la culture en rayons de celle-ci est si avantageuse dans une bonne rotation, et en même temps si productive dans les terres un peu fortes, qu'il est étonnant qu'elle ne soit pas plus répandue en France, tandis qu'elle l'est tant en Angleterre.

Qu'on ne croie pas que ces soins doivent être donnés seulement à des races précieuses, ils doivent être donnés à toutes; ils empêchent les belles de dégénérer; ils amènent, petit à petit, les races inférieures à un état d'amélioration sensible; ils les grandissent et améliorent même leur constitution, et par suite leur valeur : c'est en partie par ces moyens que la race anglaise s'est formée et qu'elle se conserve. Je regarde donc ces soins de nourriture comme nécessaires pour toutes les races communes et comme indispensables pour les races de chevaux de selle : ce sont eux qui contribuent à donner aux derniers cette légèreté et cette force musculaire qui font leur principal mérite.

Dans certains pâturages, dans ceux qui sont abondants, gras, qui fournissent le plus longtemps de la nourriture, il ne faut pas, si l'on veut élever des races de chevaux très-nobles, tenir les animaux toute l'année à la pâture, comme on le fait dans une grande partie de la Normandie. Ces pâturages don-

nent des formes empâtées, et aux extrémités une peau épaisse chargée de longs crins. On conçoit que des poulains, tels nobles qu'ils soient, étant tenus dans des pâturages humides presque toute l'année, et la partie inférieure des extrémités étant constamment dans cette humidité, la peau y acquerra cette épaisseur, et s'y couvrira de ces longs poils, qui sont le caractère des races de chevaux élevées dans de pareilles localités. Il faut donc mettre les animaux tard au printemps dans de pareils pâturages, et les en retirer de bonne heure à l'automne, avant que les pluies aient rendu le sol humide; c'est malheureusement le contraire que l'intérêt d'épargner de la nourriture à l'écurie fait presque toujours faire. C'est au séjour trop prolongé dans de gras pâturages que les races normandes carrossières doivent ces extrémités chargées de poils, et ces têtes communes que les croisements avec les races les plus nobles ont bien de la peine à faire disparaître : le régime de l'écurie, employé de meilleure heure et prolongé dans l'année, corrigerait sûrement, peu à peu, ces défauts de races.

Si, malgré les désavantages qui résultent de la méthode de tenir pendant toute l'année les animaux aux pâturages, l'économie que le cultivateur y trouve le force à la continuer, je regarde comme nécessaire, dans les climats où la température est extrêmement variable et où des pluies froides tombent d'un instant à l'autre, que des abris soient construits pour les poulains. Ne voit-on pas, en effet, les animaux, lors

des vents et des pluies, chercher à se garantir le long des haies? ne les voit-on pas s'y rassembler, s'y serrer même les uns contre les autres pour ressentir moins fortement les effets de ces intempéries? J'ai déjà parlé des abris pratiqués dans la Hongrie, je pense que des hangars seraient encore préférables. J'ai déjà dit aussi qu'en Angleterre j'avais trouvé dans les pâturages des écuries où la jument et le poulain pouvaient se mettre à l'abri : j'ajoute ici que, près de Doncaster, dans le Yorkshire, j'ai vu de ces écuries pourvues de cheminées

Les animaux qui sont au pâturage boivent rarement, et le plus grand nombre ne le fait pas du tout; il est bon cependant qu'ils y puissent trouver de l'eau; sinon il faudra les conduire à un abreuvoir une fois par jour au moins.

Dans les petites exploitations où le cultivateur n'a point de pâtures closes où les animaux puissent être abandonnés à eux-mêmes, il faut un enclos, ou au moins une vaste cour, où ils puissent être mis en liberté une partie de la journée : tout cultivateur qui n'a point cette facilité, c'est-à-dire qui n'a point d'espace pour laisser momentanément en liberté ses poulains jusqu'à l'âge où il les fera travailler, doit pouvoir les vendre peu après le sevrage; sinon il ne doit point en élever. Plus que tous les autres animaux, le cheval a besoin d'être libre dans son jeune âge; il *pourrit* à l'attache, disent les éleveurs : cela signifie qu'il n'acquiert pas les qualités qu'il aurait dû posséder plus tard. Il est inutile de répéter ce que j'ai

déjà dit relativement au climat, à la salubrité des écuries et à la litière.

Que jamais surtout des entravons ne viennent gêner les mouvements des poulains et des pouliches; non-seulement ils empêchent, par cette raison, le développement complet des formes et des forces du jeune sujet, mais en produisant ce même effet sur les jeunes poulinières ils les privent des qualités qu'un sang noble leur aurait données; elles ne peuvent transmettre plus tard à leurs productions que leurs mauvaises formes et leur manque d'énergie, et cette malheureuse coutume inhérente aux pays de vaine pâture et de communaux y sera toujours une cause de l'inutilité des efforts qu'on fera pour améliorer les races. Que le cultivateur se persuade qu'il ne doit compter, pour élever avantageusement des poulains, que sur ses enclos, sur ses écuries et sur la nourriture tirée de ses propres champs.

C'est plus que jamais dans cette seconde année, surtout à la fin, dans l'hiver, lorsque les animaux sont rentrés tout à fait à l'écurie, qu'il faut les habituer à se laisser toucher, panser, lever les pieds. C'est même pendant cet hiver qu'il faut commencer à préparer l'animal aux travaux qu'il doit faire un jour. C'est dans ce but, à cette époque, qu'il faut lui mettre un bridon; qu'il faut, pour le cheval de trait, l'habituer à la sellette, aux harnais : pour le cheval de selle, qu'il faut l'habituer à souffrir une couverture sanglée, qu'il faut lui mettre une selle légère, qu'il faut même le brider, et commencer

à le promener en main, et peut-être aussi à le trotter à la longe.

ARTICLE VII.

Des soins du poulain pendant sa troisième année.

Jusqu'à deux ans, le régime est à peu près le même pour les chevaux de races de selle et pour ceux de races de trait ; ils ne travaillent ni les uns ni les autres : mais dans la troisième année, presque partout les chevaux de trait sont employés aux travaux des champs, tandis que les chevaux de selle restent encore sans servir.

Les chevaux de trait, en effet, s'ils sont de bonne race, d'une de celles que j'ai indiquées, s'ils ont été bien nourris, sont alors grands, forts, et le service du trait ne peut nuire au développement de la taille et des formes que s'il est trop prolongé et trop fort. En effet, si l'animal est en bonne main ; s'il est conduit d'autant plus doucement qu'il sera plus vif, plus ardent ; s'il ne fait qu'une partie du travail qu'il peut accomplir, si ce travail n'est qu'un exercice et jamais une grande fatigue, l'animal n'en éprouve que du bien.

Je ne parle pas seulement ici des chevaux de charrue et de diligences, je parle encore des races de chevaux d'attelage ; et c'est à tort, je pense, qu'on ne commencerait pas à les faire travailler. Même tous les poulains de races de chevaux propres à la selle, auxquels une conformation peu avantageuse,

ou des mouvements peu libres, ou tout autre défaut ne permettent pas de faire de brillants et bons chevaux de selle, doivent aussi travailler dans les traits de bonne heure. En payant leur nourriture par leur travail, l'accroissement de leur valeur devient un gain pour le cultivateur, et par cette méthode l'élève de tous ces chevaux est un bénéfice comme l'élève de tous les autres animaux.

Parce que je dis qu'on peut employer au travail le jeune poulain dans sa troisième année, qu'on ne croie pas que je veuille qu'on s'en serve aussitôt que deux ans sont révolus : ce n'est pas là mon idée; je veux dire seulement que c'est dans cette troisième année qu'il est possible de l'employer selon sa force; et c'est généralement au milieu de cette année, par conséquent à deux ans et demi, qu'il est bon de commencer. On peut employer néanmoins les plus forts chevaux de trait un peu plus tôt que ceux des autres races : on peut les atteler quelquefois à deux ans.

Le cheval qu'on espère devoir devenir un excellent animal de selle ne doit point encore être employé, parce que le service de la selle exigeant bien plus de force que le service du trait, le jeune animal est encore trop faible pour qu'on puisse risquer de lui mettre un conducteur sur le dos. Ce n'est qu'à trois ans révolus, au plus tôt, qu'on peut commencer. Par cette raison, beaucoup d'éleveurs pensent que la troisième année doit être encore pour ces chevaux un temps de non-contrainte, soit dans les pâturages, soit dans les enclos. Ce sera donc une année de plus

qu'il coûtera à l'éleveur. Si on fait attention que, par les mêmes raisons, on pense que, pendant sa quatrième année et sa cinquième, il ne pourra qu'être dressé sans être employé; qu'il ne pourra servir qu'à cinq ans; que par conséquent, au lieu de coûter deux années et demie de nourriture, il en coûtera cinq, on ne sera pas étonné que le plus grand nombre des nourrisseurs se refuse à élever des chevaux de selle.

Mais le cheval qui paraît devoir devenir un fort beau cheval de selle peut-il être employé au trait, aussitôt qu'il est assez fort pour ce service? C'est une question qu'il me semble important de résoudre, parce que, s'il était possible d'employer au trait le cheval de selle depuis l'âge de deux ans et demi ou trois ans jusqu'au moment de le dresser ou jusqu'à celui de quatre ans et demi, et de lui faire payer ainsi ce qu'il coûte à nourrir, il ne reviendrait guère plus cher au cultivateur que le cheval de trait ou de carrosse, et parce qu'il y aurait alors beaucoup d'avantage à élever des chevaux propres à la selle.

Je vais émettre mon opinion à cet égard.

Presque tout le monde, un grand nombre d'écuyers entre autres, avancent que le cheval qui a travaillé au trait est ensuite moins propre au service de la selle; qu'il s'abandonne sur ses épaules; qu'il est moins libre, moins léger dans son devant; qu'il se ruine plus vite dans ses articulations. On cite l'exemple de l'Angleterre, où les chevaux précieux de selle ne sont jamais mis aux attelages que lorsqu'ils sont

tout à fait de réforme. Je ne suis cependant pas de cette opinion, et je fonde la mienne d'abord sur ce que beaucoup de chevaux de selle très-jolis sont tirés journellement du service du trait; sur ce que beaucoup de chevaux de cabriolet trottent et galopent même mieux encore que certains chevaux de selle; sur ce que certaines races qui travaillent de très-bonne heure conservent des articulations très-saines, telles sont la plupart des mauvaises petites races; tandis que des races qui ne travaillent que tard ont de mauvaises articulations, telles que les races nobles de chevaux normands; et ensuite sur le raisonnement même, qui nous enseigne que, si un jeune cheval peut, par le service du trait, perdre un peu d'une bonne allure, bien franche il est encore assez jeune à quatre ans pour être facilement remis à sa première allure depuis cet âge jusqu'à celui de cinq ans.

Il n'y aurait ainsi de perte sur sa nourriture que pendant six mois ou un an au plus; ce qui n'augmenterait pas son coût de manière que le prix de vente, comme cheval de selle, ne le couvrît pas avec un immense bénéfice.

Dans la solution de cette question gît en grande partie celle de savoir si l'éleveur doit élever des chevaux de selle ou non. On voit que, pour moi, elle est toute résolue, surtout si on veut suivre le conseil que j'ai donné de n'élever en chevaux de selle que ceux assez forts pour former des chevaux d'attelage toutes les fois que quelques défauts viendront les empêcher d'être propres à la selle.

J'ai cru que c'était ici la place de cette espèce de discussion, j'en ajouterai une autre.

Quelques auteurs recommandables et des cultivateurs ont pensé que l'avoine donnée de bonne heure aux jeunes chevaux était nuisible, en ce qu'elle les échauffait, en ce qu'elle était trop difficile à digérer pour leurs jeunes organes, et parce qu'en exigeant une mastication forte et longue, qui devenait pénible à cause de la pousse des dents, et au moment où l'animal était prédisposé par son âge aux fluxions vers la tête, elle augmentait cette prédisposition, et était cause en partie de la *fluxion périodique*, maladie qui fait tant de tort à l'élève des chevaux : *c'est une erreur*. Des observations ultérieures ont fait voir que les races d'animaux qui souffraient le moins de cette maladie étaient celles qui étaient le mieux soignées et qui mangeaient du grain de bonne heure. Les éleveurs qui ont adopté cette méthode se rangent tous de cette dernière opinion, et je pense que le grain donné de bonne heure est non-seulement une excellente nourriture pour toutes les races, mais qu'il est indispensable, je le répète, aux races de selle pour leur donner cette énergie, cette vigueur soutenues qui doivent en faire l'apanage pour ainsi dire, et qu'on ne trouve que rarement dans les individus qui n'ont mangé que du vert, des racines, du foin et de la paille jusqu'à l'âge de quatre ans et demi. On se rappellera, je l'espère, ce que, à l'article des races de chevaux propres au trait seulement, j'ai rapporté des chevaux boulonnais, appelés par

les marchands *du bon et du mauvais pays.*

En me résumant, on voit que je pense que le poulain de trait ou d'attelage, à mesure qu'il avance dans sa troisième année, peut travailler au service du trait; que le poulain de selle peut même être mis à ce travail, sans danger pour ses qualités futures, au milieu de cette troisième année; enfin que le régime de l'avoine est un bon régime pour le poulain, quel qu'il soit.

J'ajouterai, à ce sujet, qu'il est un autre résultat avantageux, auquel on ne pense pas ordinairement, du travail auquel on soumet les poulains de bonne heure, c'est que le cultivateur, indemnisé, par ce travail, de la nourriture qu'il donne, ne la ménage plus autant, l'avoine surtout; que les jeunes animaux mâles et femelles acquièrent alors une meilleure constitution, et que l'amélioration de la race s'ensuit immanquablement.

Je terminerai ce chapitre en signalant, pour l'empêcher, autant que possible, de se propager, une méthode qui, dans quelques-uns de nos pays d'élève, est mise en pratique pour faciliter la vente de l'animal, et qui, en définitive, lui nuit peut-être : c'est l'habitude, au moment où l'on veut vendre le poulain, à trois, à quatre ans comme à cinq, de l'engraisser outre mesure par tous les moyens qui sont au pouvoir de l'éleveur. La farine d'orge, celle de seigle, ces deux céréales et même le froment en grains et surtout bouillis, sont les moyens qu'on emploie ordinaire-

ment. Dans d'autres circonstances, dans la belle saison par exemple, le trèfle vert à la pâture ou à l'écurie remplace les grains pour le même usage. Ces aliments, en engraissant les animaux, leur donnent, il est vrai, une apparence de santé et une ampleur favorables à la vente, à ce qu'on croit; mais, comme ce n'est qu'un embonpoint factice ou une espèce d'empâtement, ou, pour me servir de l'expression vulgaire, comme c'est une *mauvaise graisse*, et enfin comme cette nourriture n'est pas celle que l'animal est destiné à recevoir après la vente, il perd très-vite ensuite, dans les mains nouvelles où il se trouve, l'embonpoint qu'il avait acquis. Bien plus, comme la nourriture qu'il reçoit en place est plus stimulante (l'avoine), comme elle trouve l'animal affaibli et plus impressionnable, elle produit chez lui un changement toujours très-marqué, qui ne s'opère pas sans des accidents quelquefois funestes : c'est en partie à cette mauvaise habitude qu'il faut attribuer ces gourmes, ces catarrhes, ces affections de poitrine qui enlèvent à Paris tant de jeunes chevaux nouvellement arrivés, et qui font quelquefois la ruine des marchands. Ceux-ci, qui savent à quoi s'en tenir sur cet embonpoint, s'en méfient, et, loin de payer l'animal plus cher, ne l'achètent souvent qu'à regret: ils préfèrent un animal *en état* seulement, qui leur donnera plus de certitude d'une bonne réussite.

L'éleveur se trompe donc dans son calcul, et ne retire pas de son moyen le bénéfice qu'il croyait. Il

réussirait plus sûrement s'il donnait à son haras, au moyen d'un régime convenable, la réputation de fournir des chevaux déja accoutumés à la nourriture qu'ils doivent recevoir entre les mains du consommateur. Déjà quelques éleveurs se trouvent bien d'avoir agi dans ce sens relativement aux chevaux de quatre ans et demi; surtout maintenant que, plus que jamais, les marchands de Paris achètent, avant la foire où ils se sont rendus, ce qu'il y a de meilleurs chevaux dans les écuries.

ARTICLE VIII.

Des soins du poulain dans la quatrième année et en particulier de ceux à donner au poulain de course. — De l'entraînement.

Le cheval de trait, dans sa quatrième année, doit gagner par son travail plus que sa nourriture; il faut cependant encore ménager beaucoup ses forces, parce que l'énergie que lui donne le jeune âge le rend plus disposé que les vieux chevaux à en mésuser: à cette précaution près, son régime rentre tout à fait dans le régime du cheval de service. Je conseillerai cependant au cultivateur de s'arranger pour le mettre encore, pendant une partie de la belle saison, au régime du vert à l'écurie : cette nourriture concourra à lui donner tout son développement, qui, à cet âge, n'est pas encore complet.

Le cheval destiné particulièrement aux attelages de luxe est dans la même position que le cheval de

trait. A trois ans révolus, il est assez fort pour être mis à un travail régulier, et pour payer ainsi la nourriture qu'il consomme. Le travail d'une exploitation rurale ne peut lui être nuisible, et ne peut l'empêcher d'être, l'année suivante, dans sa cinquième année, très-apte à un service, celui des attelages, qui n'exige aucune qualité particulière. Ne voyons-nous pas, en effet, tous les jours les marchands de chevaux de Paris atteler à leurs chariots, presque sans précautions, de jeunes chevaux normands qui n'ont jamais fait un pareil service, et, dès la première fois, en exiger presque autant que d'un cheval dressé? Ces jeunes animaux ont été seulement accoutumés aux travaux d'une exploitation rurale, et préparés de cette manière à ceux qu'ils doivent faire plus tard.

Le régime du vert n'est pas moins favorable aux poulains de cette espèce qu'à ceux qui sont destinés uniquement au trait; il leur donnera toute la stature, toute l'ampleur qu'ils sont susceptibles d'acquérir, et dont l'entier développement ne nuit jamais dans les chevaux d'attelage. Cependant, par rapport aux animaux chez lesquels le cultivateur remarquerait une constitution éminemment lymphatique, peu énergique, le régime du grain devrait être préféré; il concourrait à modifier cette constitution qui, d'un cheval en apparence propre au carrosse par ses formes, pourrait n'en faire qu'un cheval propre au trait.

Quant au cheval que ses qualités et ses formes rendent propre au service de la selle, si on n'adopte

pas à son égard l'opinion que j'ai émise, qu'on pouvait, sans inconvénient, l'employer d'abord au service du trait, il faut toujours, à trois ans révolus, commencer à l'habituer au service qu'il fera plus tard. Si on attendait plus longtemps, il deviendrait plus difficile à dresser; ses forces étant plus grandes, ses défenses seraient plus violentes, et l'homme, obligé d'employer des moyens plus extrêmes, pourrait tarer l'animal dans ses membres, dans ses articulations, dans ses allures : je n'entends pas, par habituer le cheval à la selle, le dresser à toutes les allures du manége, cela ne doit avoir lieu que dans la cinquième année, quand l'animal a acquis à peu près tout son développement et toutes ses forces; j'entends seulement habituer le cheval à porter la selle, à se laisser brider, et à souffrir qu'un jeune garçon le monte et le promène ainsi au pas, au trot et même un peu au galop.

Les cultivateurs trouvent ces soins très-embarrassants, et souvent ils ne les prennent pas, en sorte que leurs poulains de selle, s'ils ne les font pas travailler, restent sauvages jusqu'au moment de la vente, et par cette raison perdent beaucoup de leur valeur. Le service dans la ferme a cela d'avantageux, c'est que, renouvelé presque tous les jours et de toutes les manières, il habitue tellement le cheval à l'homme, et même à se laisser monter par lui, qu'il ne faut plus que peu de peine pour dresser l'animal complétement. Il n'y a plus que les allures du cheval de selle à lui enseigner, et ce n'est pas long.

Quant au régime du vert, on pourra y mettre également le cheval de selle ; et tout ce que je viens de dire à ce sujet, relatif au cheval d'attelage, pourra s'appliquer à ce dernier.

Parmi les chevaux de selle, il y en a cependant quelques-uns dont je voudrais que le cultivateur prît un soin particulier avant de chercher à les vendre, ce sont ceux qu'une conformation extrêmement forte et des qualités supérieures feraient juger capables de figurer dans des courses. Comme je pense que ce sera désormais parmi ceux qui auront figuré avec avantage dans ces exercices qu'on prendra les étalons et les plus précieuses poulinières, et que, par cette raison, il y aura avantage pour le cultivateur à y préparer ceux de ses poulains qu'il en croira capables; comme aussi c'est dans cette quatrième année qu'il faut commencer à y disposer l'animal, je vais dire un mot des soins particuliers à donner à ces poulains, et chercher, en éclaircissant un sujet dont on se fait presque partout des idées fausses, à diminuer l'espèce d'effroi qu'on conçoit à l'idée d'élever un cheval de course. Il ne faut pas que le cultivateur laisse à l'acheteur les bénéfices qu'il pourrait lui-même tirer de son cheval par un peu d'intelligence et de peine.

C'est dans leur quatrième année, à trois ans et demi, qu'on peut commencer à préparer les poulains pour les courses : *plus tôt l'animal n'est pas encore assez fort*, et on pourrait facilement le ruiner dans ses membres; il faudrait même tarder jusqu'à quatre ans révolus, si l'animal était peu formé ou légère-

ment souffrant : dans tous les cas, il vaut beaucoup mieux tarder jusqu'à quatre ans faits. Exercé à cet âge, il s'habitue petit à petit au genre de travail qu'il doit faire l'année suivante, et il a beaucoup d'avantages sur ceux qui sont commencés plus tard. Personne n'ignore combien une faculté, même corporelle, exercée de bonne heure acquiert d'étendue ; et la faculté de courir rapidement est particulièrement dans ce cas. Les poumons, comme les muscles, ont besoin d'être disposés de bonne heure à ces efforts violents et continus; et à un certain âge la poitrine ne pourrait plus s'y prêter facilement et les permettre.

Il faut pour cela avoir dans l'exploitation un garçon intelligent, d'une stature petite, peu pesant par conséquent, s'il est possible; c'est lui qu'on placera sur le dos de l'animal. Comme un enfant, quelque intelligent qu'il soit, quelque habitude qu'il ait du cheval, ne peut pas maîtriser un si puissant animal surtout à cet âge ; comme il est même nécessaire qu'il ne puisse pas le maîtriser entièrement, parce que cela pourrait nuire au cheval dans les moments où il ferait quelque défense, on sent combien il est avantageux d'avoir habitué le poulain de bonne heure à l'homme ; combien il est utile de l'avoir habitué à faire tout ce que l'homme désire, et, pour cela, même de l'avoir habitué à travailler au trait : je pense donc que même pour le poulain de course il n'y a pas de raison pour ne pas l'employer au trait; seulement il faut le tirer du régime du vert au moins trois mois avant de l'exercer au galop.

Si jusqu'à cet âge de près de quatre ans on a laissé trotter l'animal, si même on l'a fait trotter à la longe, il faut cesser de lui faire prendre cette allure : les mouvements du trot sont si différents de ceux du galop, que l'animal qui trotte le mieux a rarement le galop le plus franc et le plus allongé ; ensuite le cheval qui a l'habitude du trot conserve celle de faire quelque temps de trot ou quelques mouvements désordonnés avant de s'embarquer au galop, ce qui lui fait perdre un peu de temps au départ, ce qui dans une course peu longue peut être cause de son retard. Les allures auxquelles il doit être mis sont le pas allongé; de ce pas il doit être embarqué immédiatement au galop, autant que possible sans mouvements brusques, sans contre-temps. Il ne sera pas long à prendre cette habitude, si on s'y prend avec douceur et intelligenee.

On aura soin, dans les commencements, que les courses soient petites, peu longues, proportionnées aux forces de l'animal, en sorte qu'il n'en soit pas fatigué. Dans les premières, il faudra le laisser aller le train qu'il voudra, sans le pousser ; le coureur devra seulement s'occuper à le conduire et à en être parfaitement maître ; quand il sera arrivé à ce point, il commencera à pousser l'animal pour connaître de quoi il est capable, et pour voir si l'animal a assez de vitesse pour faire un cheval propre à courir. Je répète que l'animal ne doit pas être lancé de toute la force dont il est susceptible, il faut réserver cette force pour le jour de la course et contre ses concur-

rents. Autant que possible il ne faut même user de tous les moyens de l'animal qu'à cinq ans faits, et ne pas le faire courir dans de longues courses avant que la quatrième année soit tout à fait révolue.

En essayant ainsi le cheval, si l'on voit qu'il n'est pas assez vite pour être cheval de course, il faut le retirer de ce régime et se contenter d'en faire un excellent cheval de selle. Beaucoup de chevaux ne sont pas propres à courir très-rapidement, et peuvent cependant encore faire de bons chevaux de chasse, de guerre, de maîtres. Il ne faudrait pas confondre un manque de vigueur momentané dû à une maladie avec un défaut de vigueur réelle.

De l'entraînement.

Entraîner est le mot dont on se sert maintenant pour exprimer l'action de préparer un cheval à la course. C'est une opération qui donne beaucoup de soucis à nos éleveurs de chevaux, et sur laquelle ils ont, la plupart, selon moi, les idées les plus fausses, en se mettant dans la tête que c'est une chose difficile. Qu'ils se persuadent d'abord que le premier soin, le principal, est d'habituer l'animal à ne point faire de défenses en courant et à s'embarquer franchement et subitement au galop. Un garçon intelligent, en montant d'abord le cheval tous les deux jours et ensuite tous les jours, l'aura bientôt habitué à se laisser maîtriser; quelques exceptions ne doivent pas rebuter à cet égard, encore tiennent-elles le plus souvent

à ce que la course est trop rapide pour l'animal et à ce que sa respiration s'en trouve gênée. C'est à ce défaut qu'on doit attribuer l'action de se dérober, si fréquente dans les courses.

Quant à la nourriture, on peut dire en peu de mots que ce doit être la plus nourrissante, en même temps que la moins volumineuse. Pour courir, l'animal ne doit point avoir de ventre, parce que le poids de l'abdomen rend d'abord l'animal matériellement plus pesant, mais surtout parce que, dans une course rapide, les intestins et l'estomac produisent toujours une pression sur le diaphragme et les poumons, empêchent ces derniers d'exercer leur action, et cela d'autant moins librement que le canal intestinal est plus gros, plus pesant; la respiration se trouve ainsi gênée, et la rapidité de la course d'autant diminuée. Sous ce rapport, les grains sont, sans aucun doute, la nourriture qui convient presque exclusivement au cheval destiné à courir.

Pour parvenir à diminuer le plus possible le ventre aux animaux, il faut encore avoir soin de ne donner que peu de nourriture à la fois; de sorte que l'estomac et les intestins ne soient jamais chargés et que la digestion soit très-facile et très-prompte. Par cette raison, on devra en donner plus souvent qu'on ne le fait ordinairement. Cinq ou six repas distribués d'une manière régulière pendant le jour, et dont le premier sera de très-bonne heure et le dernier très-tard, rempliront bien ce but.

Je ne fixerai point la quantité de la nourriture, on

devine qu'elle doit varier selon les individus; le tout est de consulter leur besoin, et de leur en fournir assez pour que, sans engraisser, ils acquièrent toute la vigueur dont ils sont susceptibles; un homme intelligent aura bientôt saisi le terme moyen. Il en sera de même de la boisson, et, pour empêcher l'animal d'en trop appéter, il ne faudra pas la rendre trop bonne. Pour les empêcher d'avaler l'avoine sans la mâcher, on doit avoir le soin de la mélanger d'un peu de foin et de paille hachés de la meilleure qualité.

Si je dis de mélanger un peu de paille hachée avec l'avoine, je ne dis pas pour cela de donner de la paille aux animaux; je conseille, au contraire, de ne point leur en laisser manger. La paille est, dans notre climat, une nourriture qui contient, sous un très-grand volume, peu de principes nutritifs; elle est donc tout à fait contraire, sous ce rapport, au cheval de course, et les Anglais, pour empêcher leurs chevaux de course de manger leur litière, leur attachent très-souvent un petit panier sous la bouche, qui ne leur permet de prendre aucune nourriture hors des repas. Dans le midi de la France, la paille est bien plus substantielle, et, par conséquent, plus propre à nourrir.

On pourrait craindre qu'avec un pareil régime les animaux ne fussent portés à engraisser; mais l'exercice d'une course journalière et d'une longue promenade au pas, ensuite un pansement long et répété au moins deux fois par jour, en même temps qu'ils

entretiendront la souplesse et l'énergie musculaire, produiront une transpiration et des excrétions assez abondantes pour empêcher l'animal d'engraisser et pour le tenir seulement en état.

En Angleterre, presque tous les grooms ou coureurs ont leur secret pour préparer leurs chevaux à courir, secret qu'on ne livre souvent pas pour beaucoup d'argent. Qu'on se persuade bien, malgré cela, une chose, c'est que quelques-uns de ces grooms, plus fins que les autres, se servent de ce moyen pour se faire une espèce de réputation; et que les autres, moins avisés, attachent à quelques drogues, dont ils ont souvent payé la connaissance fort cher, des vertus purement imaginaires, sur le compte desquelles ils sont les premiers trompés. En effet, toutes les personnes versées dans la connaissance de l'économie animale savent que, si l'on peut donner à une faculté corporelle toute son étendue en l'exerçant de bonne heure et d'une manière convenable, il n'y a pas de moyen de la développer par des drogues qui, en nuisant au canal intestinal, ne peuvent, au contraire, qu'affaiblir la constitution de l'animal. Si les diurétiques (pissebols) et les purgatifs peuvent servir quelquefois, les premiers ne peuvent convenir que pour un animal qui aurait trop de propension à engraisser, et les seconds pour celui qu'un appétit trop grand engage à se charger trop fortement d'aliments; encore ces drogues ne peuvent-elles être employées qu'avec une extrême prudence; je ne conseillerai jamais d'en faire usage. Le régime diététique sera

toujours ce qui pourra le mieux convenir pour presque tous les chevaux.

Il en est de même de l'idée de la nécessité de faire suer fortement les chevaux de temps en temps avant la course (de leur donner des suées). Je pense que des courses régulières tous les jours, ou même tous les deux jours seulement, et un régime convenable leur font perdre suffisamment leur gros ventre quand ils en ont trop, tandis que les suées forcées doivent les affaiblir.

Je ne saurais trop, au contraire, recommander les soins du bouchonnement : cette opération répétée presque constamment deux fois par jour et continuée longuement entretient une souplesse extrême dans toutes les parties qui servent à la locomotion, dans les muscles et les articulations surtout; après l'exercice journalier, c'est certainement le moyen le plus efficace de donner de la force et de la légèreté aux animaux.

Quelques instants avant la course, des personnes administrent à l'animal quelques liqueurs spiritueuses pour l'animer et lui donner plus de vigueur; c'est ordinairement, en Angleterre, un peu de vin de Porto. Il faut étudier d'avance l'effet de ces boissons sur l'animal; je crois que, dans la plupart des cas, il vaut mieux s'en abstenir.

Les Anglais, lorsqu'ils exercent leurs chevaux à courir, les laissent chargés de leur couverture, de leur poitrail et de leur camail, afin qu'au moment de la course réelle ils se trouvent plus légers, plus dis-

pos, lorsqu'ils sont débarrassés de tout cet attirail.

Une autre précaution, enfin, qu'ils ont toujours et qu'on néglige beaucoup trop en France, c'est de préparer les animaux au terrain de la course, en les y faisant courir plusieurs jours d'avance avec d'autres chevaux et à l'heure à laquelle les courses doivent avoir lieu. J'ai vu au champ de Mars rester en arrière des chevaux qui certainement seraient arrivés les premiers, si, quelques jours d'avance, ils avaient appris à connaître le terrain, et s'ils n'avaient point été étonnés de tout ce qui les entourait.

Quelques personnes, en France, se sont prononcées fortement contre l'*entraînement* et m'ont objecté qu'en faisant voir tous les vices de l'entraînement et en le conseillant cependant, j'étais, pour ainsi dire, en contradiction : j'espère que, quand on aura lu ce qui précède, on aura vu qu'il y a bon entraînement comme mauvais entraînement, que là, comme dans toute chose humaine, il y a abus, erreur; que l'abus n'est pas l'usage; et je dirai aux personnes qui ont critiqué l'entraînement, qui en ont fait la caricature, qui nous ont montré des chevaux épuisés par les pissebols, les purgatifs et les suées, comme incapables de lutter dans de longues courses contre des chevaux ordinaires, je dirai à ces personnes que des chevaux préparés aux courses par les moyens simples, mais rationnels, que je viens d'indiquer battront indubitablement dans de longues courses des chevaux d'une même énergie, peut-être d'une énergie supérieure, mais qui n'auront point été préparés à

ces longues courses; *que, par conséquent, l'entraînement est une suite inévitable du système des courses;* que c'est le mauvais entraînement qu'il faut proscrire, et non l'entraînement raisonné. Quant au système des courses par rapport à l'amélioration de l'espèce chevaline, nous l'examinerons à fond dans la seconde partie de cet ouvrage; c'est une question à traiter à part.

Quoique je me sois prononcé fortement contre l'emploi des purgatifs, des diurétiques et des *suées* dans l'entraînement, je dirai cependant, avant de terminer, qu'il est des cas exceptionnels, quoique très-rares, où cet emploi peut être utile pour préparer un cheval à la course dans un temps donné.

Il est des chevaux chez lesquels la nutrition s'opère d'une manière si active, qu'une fois arrivés à l'âge de quatre ans, ils sont toujours gras et qu'il est difficile de leur faire perdre l'embonpoint : or, dans cet état, ils ne peuvent plus courir avec la célérité requise pour battre leurs adversaires; le tissu pulmonaire, quoique parfaitement sain, ne se prête plus à une sanguification assez rapide pour soutenir des efforts aussi violents que ceux de la course; les muscles eux-mêmes un peu empâtés se fatiguent plus vite sous les efforts répétés de la course. Si l'on veut faire courir ces chevaux, il faut de toute nécessité leur faire perdre cet embonpoint, ce trop de chair, comme disent les grooms; il faut les préparer au combat, comme les athlètes s'y préparaient chez les anciens, par un régime approprié. Il est vrai qu'avec un régime conve-

nable, mais longtemps continué, on pourrait arriver au résultat désiré, sans pissebols, sans purgatifs, sans suées; mais ce temps serait très-long, il y aurait incertitude sur sa durée, on a donc cherché à l'abréger : les purgatifs, les diurétiques produisent rapidement l'effet désiré; ils débarrassent promptement les tissus de la graisse et de la lymphe surperflues qui s'y trouvaient; ils fatiguent, il est vrai, les animaux, ils leur ôtent momentanément de la vigueur et de l'énergie; mais, quand l'embonpoint a disparu, un régime sévère, bien approprié, un exercice convenable ramènent bientôt toute la santé, la force, l'énergie, la souplesse; et des suées, puisque ce mot exprime bien un fait, convenablement disséminées dans l'exercice, empêchent l'embonpoint de revenir tant qu'il est nécessaire qu'il ne revienne point. Chez des animaux semblables, l'usage des moyens les plus violents de l'entraînement est en quelque sorte justifié, mais l'usage exceptionnel n'est pas l'abus. Quant à moi, je ne conseillerai jamais de destiner aux courses un cheval chez lequel il faudrait les employer, il est trop rare de trouver un groom qui puisse juger assez bien le point où il faut s'arrêter dans leur emploi, pour que je lui confiasse mon cheval.

Les personnes qui regardent les pissebols, les purgatifs, les suées comme la chose nécessaire de l'entraînement, ont donc raison de le proscrire; celles, au contraire, qui font consister l'entraînement dans les soins, dans les exercices que j'ai indiqués doivent

donc l'employer pour tout cheval qu'on destine aux courses.

L'action d'*entraîner* les chevaux, débarrassée ainsi de tout le charlatanisme qu'y mettent les personnes qui font métier de faire courir les chevaux en Angleterre, devient une opération assez simple, qu'un cultivateur peut faire chez lui s'il a un domestique intelligent; mais, s'il veut payer un piqueur, un écuyer pour y préparer les animaux, il se jette dans des dépenses qui seront disproportionnées avec le bénéfice qu'il peut faire dans l'élève des chevaux les plus nobles; mieux vaudrait pour lui, après avoir accoutumé l'animal à bien obéir, le vendre, à l'âge de quatre ans, à ceux qui voudraient tenter de le faire courir.

Je ne parlerai point des soins à donner aux poulains dans le cours de la cinquième année. Si on a bien compris ma manière de penser à l'égard de ces soins dans les années précédentes, on a dû voir que le poulain, à quatre ans révolus, doit être, si c'est un cheval de trait, propre à tous les travaux qu'on exige de cet animal, et que, si c'est un cheval de race noble, il doit être préparé à être dressé à ceux auxquels on le destine. Son élève cesse donc, et son éducation commence.

Je ne crains pas de répéter que, si les poulains ont été habitués au régime du grain, on aura bien moins à craindre pour eux ces gourmes meurtrières qui les attaquent si souvent dans cette cinquième année;

alors qu'on soumet subitement à ce régime des animaux qui n'y sont point préparés.

Une question embarrasse quelquefois les nourrisseurs, c'est de savoir s'il vaut mieux pour eux faire châtrer leurs poulains à une époque reculée que de bonne heure ; je vais leur présenter les avantages et les inconvénients de l'opération faite dans l'un et l'autre cas, pour les mettre à portée de résoudre la question suivant leurs intérêts.

ARTICLE IX.

De la castration.

La coutume de hongrer tard a les inconvénients suivants : 1° les poulains entiers étant plus vifs, plus turbulents, ils sont plus difficiles à garder; il faut des pâturages bien clos pour leur ôter la tentation d'en sortir; et, malgré toutes les précautions, leur turbulence les y expose à beaucoup plus d'accidents; 2° on ne peut pas les laisser avec les pouliches ; il faut donc plus d'enclos, plus d'écuries; ce qui augmente les frais du haras; 3° si on ne perd guère plus d'animaux par le fait de la castration tardive, l'opération nuit bien plus à la santé des jeunes chevaux qu'aux poulains très-jeunes : les premiers sont souvent longtemps à se remettre des suites de l'opération, et il est très-fréquent d'en rencontrer qui restent toute leur vie, à la suite de l'opération, avec des reins extrêmement faibles, une croupe maigre,

chétive, sans vigueur; 4° enfin les changements de formes que produit la castration sont moins prononcés dans l'âge avancé que dans le jeune âge; ce qui est un désavantage, puisque ces changements sont non-seulement avantageux pour les services auxquels nous employons les animaux, mais encore parce qu'ils donnent souvent à ces animaux plus de gentillesse. Il est certain, en effet, que ceux qui sont châtrés de bonne heure acquièrent une croupe plus forte, plus large, des reins plus larges, plus musculeux; tandis que la tête et l'encolure diminuent d'ampleur d'une manière marquée et deviennent plus légères, ce qui est très-agréable dans tous les chevaux nobles, surtout dans les chevaux de selle.

Quelques personnes prétendent même que, si le cheval entier est supérieur au cheval hongre pour un exercice momentané et violent, ce dernier est supérieur pour supporter des fatigues continues, lorsqu'un régime peu abondant suffit à peine à réparer les forces. Il est reconnu, en effet, que la castration facilite l'assimilation et, par conséquent, la réparation des pertes; il paraît même résulter de l'expérience que cet effet se produit d'autant plus sûrement que l'animal a moins souffert de la castration; et on ne peut mettre en doute que cette opération, faite de bonne heure, n'ait des suites bien moins graves que lorsqu'elle est pratiquée dans l'âge adulte.

Le seul désavantage que présente la castration hâtive est de priver l'éleveur, par une opération pré-

maturée, de la possibilité d'avoir un bel étalon, et peut-être, dans un haras de chevaux nobles, d'avoir un cheval qui, s'il avait été entier, aurait pu figurer avantageusement dans des courses et y gagner des prix.

La castration différée jusqu'à l'âge de cinq ans n'a que cet avantage.

Je pense, d'après cela, que la castration faite de très-bonne heure est généralement dans l'intérêt de l'éleveur, tandis que la castration tardive n'y est point. Je le crois d'autant plus fermement que, sur beaucoup de chevaux, il y en a toujours très-peu qui peuvent devenir des étalons et encore moins qui peuvent être des chevaux de course. La race des ascendants et le soin qu'on aura mis dans les appareillements indiqueront, au reste, quels seront les poulains qu'il faudrait se garder de châtrer. C'est en vain qu'on aurait l'espérance de voir un poulain devenir un animal supérieur, s'il n'était sorti d'une race très-noble et d'un appareillement des mieux entendus. Aussi je conseille toujours au nourrisseur, dans tous les cas, de châtrer de bonne heure. Ce désir malheureux de conserver un poulain mâle fait souvent faire de mauvaises opérations dans la ferme; il empêche de cultiver certains champs comme on l'aurait fait; et c'est en partie à cette manie que quelques cultivateurs doivent attribuer l'espèce de déficit dont ils se plaignent dans l'élève des chevaux.

Il est beaucoup de personnes qui prétendent que, pendant les premiers jours qui suivent la naissance,

on peut assez bien juger de ce que le poulain sera plus tard, parce qu'il a, à cette époque, l'ensemble des formes qu'il doit avoir en grand à l'âge adulte; tandis que plus tard la croissance fait momentanément disparaître cet ensemble. J'ai retrouvé cette idée parmi les nourrisseurs les plus habiles des différents pays que j'ai visités, et j'ai beaucoup de propension, d'après leur autorité, à y ajouter foi. J'indique ce moyen comme pouvant encore servir au cultivateur à se décider pour ou contre la castration hâtive.

Les habitudes commerciales ou spéculatives préviennent, dans beaucoup de localités, le doute à cet égard; dans tous les cantons où le commerce est habitué à venir prendre ou des animaux entiers ou des animaux hongres, ce serait une grande faute d'avoir des chevaux différents, sous ce rapport, de ceux qu'on recherche : on ne trouverait à les vendre qu'à un prix inférieur, parce que les acheteurs craindraient de s'en embarrasser.

En me résumant, je pense donc que l'éleveur a généralement le plus grand intérêt à faire châtrer ses poulains de très-bonne heure, à moins qu'il n'ait un moyen assuré de se défaire avantageusement de ses poulains entiers à l'âge où ils pourraient devenir embarrassants.

Relativement aux chevaux nobles qui seraient propres à la cavalerie, il n'y a pas le moindre doute que les régiments, débarrassés de tous les accidents

que la castration met à leur charge, n'achetassent les chevaux hongres plus cher que les chevaux entiers, et ne préférassent acheter des chevaux en France. Relativement aux chevaux de trait propres aux postes et aux diligences, il est très-probable qu'en en faisant châtrer de bonne heure un très-grand nombre, les cultivateurs s'en ménageraient par là un débit considérable pour les entrepreneurs des voitures publiques, qui sont obligés, dans beaucoup de départements, dans ceux de l'Est particulièrement, de faire acheter à l'étranger ceux dont ils ont besoin. Enfin l'artillerie même et les équipages du train ne seraient plus embarrassés de trouver ceux dont ils auraient besoin, et formeraient de nouveaux débouchés avantageux pour ce produit agricole.

Quant au mode de pratiquer l'opération, qui est tout à fait du ressort de la chirurgie vétérinaire, je n'en parlerai point dans cet ouvrage.

ARTICLE X.

De la ferrure.

J'ai dit que, dans le choix des étalons et des juments, il fallait prendre garde à la conformation des sabots et rejeter les animaux qui avaient ces parties défectueuses : ce soin ne suffira pas encore si la ferrure, dans les premières années, est mal conduite, surtout si on l'emploie de bonne heure. Je vais

chercher à faire comprendre pourquoi je voudrais qu'on ne la mît en usage que le plus tard possible, tout en disposant cependant l'animal à se faire ferrer.

La ferrure est indispensable pour le cheval domestique ; mais, quoique indispensable, elle occasionne toujours de la gêne dans le pied : *c'est*, on peut dire, *un mal nécessaire :* voici ce qu'elle produit.

Quand on met sous le pied un fer inflexible, fixé par des clous dans la corne, c'est presque comme si on mettait une bande de fer inflexible autour de la partie inférieure du sabot : or, comme dans le jeune âge le sabot croît en même temps que tout le reste du corps, il s'ensuit évidemment que cette partie est gênée par le fer et que sa croissance et sa belle conformation doivent en souffrir. Ce n'est pas encore tout. Quoique le sabot soit composé d'une corne solide, cependant cette corne est élastique, et sa conformation ainsi que la disposition des différentes parties qu'elle contient tendent à prouver qu'elle est destinée à jouir d'une certaine motion, à avoir certains mouvements des parties les unes sur les autres lorsqu'une puissance un peu forte agit sur elle. C'est ce qui arrive évidemment par le poids du corps, qui porte sur les sabots ; c'est ce qui arrive surtout lorsque la marche est rapide et violente : très-probablement alors le sabot s'écarte, s'élargit d'un côté à l'autre, et par suite de cet effet toutes les parties internes du pied éprouvent des mouvements

divers (1). C'est dans le jeune âge que ces mouvements sont le plus étendus, et ils sont peut-être même nécessaires au développement de cette partie; comme le mouvement est nécessaire à toutes les autres pour leur entier accroissement.

Le fer, tel que nous nous en servons, vient arrêter en partie les mouvements du sabot : il empêche le bord inférieur de la muraille de s'ouvrir sous le poids, tandis que le biseau de la couronne, la sole et la fourchette, qui sont libres, éprouvent des mouvements qui ne sont point ceux que l'extension de la partie inférieure de la muraille leur aurait permis si elle n'avait point été arrêtée par le fer.

Ces mouvements sont donc forcés, point naturels; non-seulement ils empêchent la croissance, déforment le sabot, mais encore ils développent de la douleur dans les parties. L'animal, par suite de cette douleur, est gêné dans ses mouvements de progression ; il contracte l'habitude de mauvaises allures, et M. *Bracy-Clark* ne craint pas d'avancer que c'est à la douleur ressentie de bonne heure, dans les pieds de devant, que l'on doit attribuer en partie cette mauvaise marche qui fait dire qu'un cheval est *pris dans les épaules*. On conçoit, en effet fort bien, que la crainte de poser des sabots souffrants à terre empêche l'animal de donner au jeu des épaules toute l'extension qu'il peut avoir, et que *les épaules se*

---

(1) Voyez l'ouvrage de M. *Bracy-Clark*, intitulé *Construction du sabot du cheval et expériences sur les effets de la ferrure*, etc. In-4, fig.

prennent, comme l'on dit, par cette seule cause. Cela est d'autant plus aisé à croire que la douleur que le pied éprouve étant peu vive ou pas assez même pour que le cheval boite, on n'y fait point attention et on continue à se servir de l'animal.

Plus la corne sera tendre, plus elle devra, dans les deux premières années, jouir d'un mouvement étendu, et plus alors la ferrure y produira de mauvais effets. C'est encore une des raisons qui doivent faire éloigner, autant que possible, les poulains des pâturages aqueux, qui ont l'effet indubitable d'attendrir la corne.

Maintenant, si l'on fait attention qu'à un certain âge, à celui où le développement de toutes les parties est arrivé à son maximum, la corne, comme les autres, cesse de croître, qu'elle s'épaissit et devient alors moins flexible; qu'elle permet, par conséquent, des mouvements moins étendus aux parties intérieures, on en tirera naturellement la conséquence que la ferrure doit être retardée.

Les Anglais, par cette raison, tiennent leurs poulains de races précieuses aussi longtemps qu'ils le peuvent sans les ferrer; et ils ne les ferrent pour leurs premières courses qu'avec des fers très-légers, qui ne garnissent que la pince et les mamelles, afin de charger d'autant moins le sabot d'un poids étranger, et pour laisser aux quartiers et aux talons la possibilité de jouir de toute l'expansion, de tout le mouvement dont ils sont susceptibles. La pince et les mamelles, comme l'on sait, sont les parties les moins

mobiles, et le pied souffre d'autant moins de cette espèce de ferrure.

Des personnes seront, je m'y attends, peu contentes de ces explications, qu'elles regarderont comme des hypothèses, et pour lesquelles elles pourront demander des preuves matérielles : je ne puis, dans ce travail, que les renvoyer à l'étude des lois générales de l'organisation des animaux, à celle de l'anatomie du pied du cheval, et en particulier à l'ouvrage de M. *Bracy-Clark* déjà cité. C'est là qu'elles pourront trouver les raisons de ma manière de voir sur la ferrure.

Il serait bon, d'après ces principes, d'empêcher de bonne heure la corne de devenir tendre. Les anciens, qui ne connaissaient pas la ferrure actuelle avec des clous, et qui, par cette raison, avaient intérêt, encore plus que nous, à ce que leurs chevaux eussent la corne très-dure pour résister aux marches sur les terrains solides et pierreux, plaçaient ces animaux de bonne heure non-seulement sur un sol sec et dur, mais même sur un sol pavé de cailloux ronds, pointus, sur lesquels le sabot se durcissait et s'arrondissait par le frottement. (Voyez *Bracy-Clark*, et aussi *Xénophon*, de l'*Equitation.*)

On aura peut-être remarqué que parmi les chevaux de race il se trouvait plus de chevaux à mauvaise allure, plus de chevaux *pris des épaules*, boiteux même, que parmi les chevaux de trait ; deux causes principales rendent raison de cette différence, sans controuver ce que je viens de dire : la première, c'est que

généralement les races communes ont le sabot plus épais et aussi moins élastique, moins mobile : en sorte que la corne est moins susceptible de s'ouvrir, et que toutes les parties intérieures, devant éprouver moins de mouvements, ressentent moins de gêne quand ces mouvements viennent à être restreints partiellement par la ferrure. Cette élasticité moindre et cette plus grande épaisseur de la corne du sabot dans les chevaux de trait sont un fait dont la physiologie donne une très-bonne explication.

On sait que la corne n'est qu'un appendice de la peau et qu'elle en éprouve toutes les modifications : or, la peau étant toujours plus épaisse dans les races communes, aux extrémités surtout qui sont chargées de crins, la corne doit participer et participe, en effet, à l'épaisseur plus grande de la peau des membres dans les chevaux de trait. Cette plus grande épaisseur du sabot est déjà une cause suffisante du moins d'extensibilité [illegible] les chevaux de race commune; on peut encore peut-être en trouver une autre, c'est que ces races étant habituées, depuis nombre de générations, à ne faire qu'un service qui ne donne pas aux mouvements du sabot toute l'extension qu'ils reçoivent dans les races employées à une allure rapide, le sabot n'a pas acquis chez les races de trait l'élasticité qu'il a acquise chez celles-là.

On devra faire attention que je ne parle point ici de la *dureté* de la corne, qui n'empêche pas l'élasticité, s'allie, au contraire, très-bien avec elle, et dépend souvent des localités où les poulains ont été élevés.

La seconde raison du plus grand nombre de chevaux à mauvaise allure qu'on remarque parmi les chevaux de selle, c'est que le système nerveux étant généralement plus irritable chez ceux-ci, les mêmes causes produisent chez eux une douleur beaucoup plus vive : ne voyons-nous pas, en effet, tous les jours les plus communs chevaux de trait, ceux de la Flandre, avec des sabots déformés à un point extrême par la ferrure, ne pas paraître éprouver de douleur de cette déformation ?

Mais il est temps de borner ces observations, qui commencent à rentrer dans le domaine de la science vétérinaire.

Je finirai en répétant que, s'il est avantageux de retarder la ferrure, il faut néanmoins habituer de bonne heure les animaux à toutes les sujétions auxquelles elle les expose, en leur levant les pieds, en frappant dessus et en prolongeant la durée de ces sujétions, afin d'habituer les animaux à les souffrir sans se défendre. Le ferrage tardif doit même faire porter plus d'attention à ces soins, parce que moins on les prendrait, plus on aurait de peine à habituer l'animal à se laisser ferrer, et plus on risquerait de le tarer dans les mesures violentes qu'il faudrait adopter ensuite pour y parvenir.

ARTICLE XI.

De la cécité.

La cécité, dans l'espèce chevaline, est une tare si

fréquente et qui diminue tellement la valeur de l'animal, que la maladie la plus ordinaire dont elle est la suite (la *fluxion périodique*, ou *ophthalmie périodique*, ou *ophthalmie interne intermittente*) est la désolation des éleveurs de chevaux, et que la crainte d'en voir attaqués les produits du haras détourne beaucoup de cultivateurs de ce genre de spéculation : c'est pour cette raison que j'ai cru devoir en dire un mot dans mon travail.

On a déjà vu, à l'article *Du choix des étalons et des juments*, ce que je pensais de l'hérédité comme cause de la fluxion périodique ; je crois que les personnes instruites dans la connaissance de l'économie animale, connaissance sans laquelle il n'est pas possible d'avoir une idée juste sur une pareille matière, se rangeront à ma façon de voir à cet égard ; je ne reviendrai donc plus sur cette cause première de la fluxion périodique. Je passerai à l'examen des autres.

Quand on lit tout ce qui a été écrit à ce sujet ; quand on voit que la fluxion périodique se développe dans des localités toutes différentes et par des régimes tout aussi divers ; quand on a parlé avec un grand nombre d'éleveurs de chevaux et quand on a vu qu'ils ne pouvaient s'accorder sur les circonstances qui occasionnent cette maladie, on est bientôt convaincu que l'affection doit tenir non à une cause spéciale *sui generis*, mais à des causes diverses ; et, si on les recherche attentivement et avec des connaissances médicales, on ne peut les voir que dans celles qui

produisent aussi les autres maladies. On s'aperçoit bientôt, en effet, que c'est dans les races soumises aux plus mauvais régimes que la fluxion périodique est le plus commune.

Les causes de cette affection sont donc, je crois, les mêmes que celles qui déterminent les autres maladies, ou qui portent un trouble général dans toute l'économie animale.

Ce sont d'abord la descendance de parents d'une mauvaise constitution, surtout de parents attaqués déjà de la maladie; ce sont ensuite les intempéries des climats, des localités, la mauvaise nourriture et les mauvais soins de l'homme.

Si au milieu de ces causes générales agissantes en mal, et qui disposent l'animal à contracter des maladies par les accidents les plus légers, il en est une plus intense ou plus constante que les autres, et produisant son effet sur un organe en particulier, on peut être sûr qu'elle déterminera une disposition spéciale dans cet organe à contracter une maladie, et qu'il suffira ensuite, quand cette disposition sera prise par l'organe, que cette cause vienne à augmenter d'intensité, pour que l'organe tombe malade; bien plus, je crois qu'il suffira, dans un pareil sujet, que d'autres causes viennent produire du trouble dans l'économie, et agir même plus directement sur d'autres organes, pour que ce soit, par contre-coup, l'organe qui est déjà le plus en souffrance qui soit affecté particulièrement, presque exclusivement. Ne voyons-nous pas, en effet, chez la plupart des indi-

vidus même de l'espèce humaine, un organe être plus disposé à souffrir qu'un autre, et, par cette raison, la même cause maladive produire une affection de poitrine chez l'un et une affection de l'abdomen chez l'autre?

Le grain, qui, distribué de bonne heure et d'une manière convenable, sert à donner aux animaux une bonne constitution propre à les faire résister plus tard aux causes morbides, donné subitement à un cheval déjà parvenu à un certain âge sans en avoir mangé et disposé par une cause quelconque à avoir les yeux malades, produira un changement, un trouble dans toute l'économie, qui, par les raisons que nous avons indiquées plus haut, se manifestera presque aussitôt sur l'organe affaibli; et une ophthalmie s'y développera alors indubitablement avec d'autant plus d'intensité, que cette nourriture sera plus exclusivement celle de l'animal, ou que l'organe aura plus souffert et sera, par cette raison, plus disposé à s'irriter. La maladie se renouvellera de nouveau toutes les fois qu'une série de causes morbides se réunira sur l'animal, et elle deviendra enfin la fluxion périodique.

Il est même possible qu'une cause maladive, agissant sur un autre organe que celui de la vue, sur la membrane muqueuse intestinale, par exemple, puisse déterminer cependant sympathiquement l'ophthalmie intermittente sans que l'œil paraisse avoir été préparé à s'irriter par une cause morbide apparente et directe. L'histoire des maladies chez l'homme et chez

les animaux fournit de nombreux exemples de ces sympathies.

J'ai dit que la fluxion périodique était plus particulièrement l'apanage des races soumises à un mauvais régime, et c'est d'après l'expérience que j'ai parlé; mais on pourra aussi présumer, d'après ce qui précède, que, malgré un bon régime, un très-bon régime même, il soit possible que les animaux de certaines localités, de certaines fermes y soient exposés, parce que des influences maladives exerceront une action presque permanente sur l'organe de la vue : c'est ce qui arrive en effet, et il est des localités où les animaux, quoique soumis à un assez bon régime, sont exposés à la fluxion périodique.

Il est enfin un fait que je dois indiquer, c'est que, dans les races soumises au meilleur régime et dans lesquelles la fluxion périodique n'a jamais été comptée pour un mal à redouter, il est parfois des individus où elle se déclare sans qu'il soit possible de savoir par quelle raison : ce sont des exceptions qui doivent être mises dans le chapitre des accidents, et et qui sont assez rares pour ne devoir influer en rien sur le désir qu'on aurait à se livrer à l'élève des chevaux.

Si, lorsqu'une foule de circonstances maladives enveloppent les animaux, il est assez difficile de deviner celle qui agit spécialement sur la vue; s'il est plus difficile encore d'arriver à cette découverte quand quelques-unes de ces circonstances, agissant fortement sur un autre organe, ne réagissent que secon-

dairement ou sympathiquement sur les organes de la vue, il n'en est pas ainsi dans le cas où les animaux, quoique soumis à un bon régime, sont néanmoins sujets à la maladie ; et il est rare, dans ce cas, qu'un examen approfondi ne fasse pas connaître assez vite la cause principale de l'affection et souvent alors les moyens d'y remédier.

Si l'on adopte ma manière de voir sur les causes de la fluxion périodique, on doit cesser de craindre cette maladie dans l'élève des chevaux : on sent, en effet, qu'il sera facile de la prévenir presque partout ; qu'il suffira, pour cela, de soumettre la race à un bon régime et à tous les soins qui servent à faire de bons animaux. Comme je ne conseille pas d'élever des chevaux si l'on ne prenait pas ces soins, parce qu'il n'y aurait point de bénéfice à le faire, il s'ensuit que les conditions que j'exige pour éviter la fluxion périodique sont précisément celles qu'il faut toujours remplir.

Je ne m'étendrai un peu sur un pareil sujet, qui est presque étranger à l'élève des chevaux, que pour énumérer les causes morbides qui paraissent plus particulièrement produire la maladie qui nous occupe, et qui pourraient échapper à l'agriculteur au milieu de tous les soins qui l'agitent ; je renverrai les personnes qui voudront s'en occuper davantage à l'excellent travail sur cette maladie, présenté à la Société royale et centrale d'agriculture par M. *Bouin*, vétérinaire au dépôt royal d'étalons à Saint-Maixent,

et imprimé dans le volume 1823 des *Mémoires* publiés par cette Société.

Localités.

La fluxion périodique est plus commune dans les lieux bas, humides, dans ceux boisés et dans les pays où les rivières ont peu de cours et sont sujettes à submerger les prairies; elle l'est également dans les contrées où les brouillards sont fréquents, stagnants et ont de l'odeur; dans celles où les changements de température sont plus subits et plus intenses; dans celles où l'air est chargé de vapeurs salines, sulfureuses, ou irritant la conjonctive, de quelque nature que soient ces vapeurs. Enfin, dans toutes ces localités on remarque qu'*elle sévit surtout sur les animaux qui passent les nuits à la pâture.*

Habitation.

On la remarque plus ordinairement dans les fermes dont les écuries sont établies sur un sol humide, sont privées de lumière et sont trop petites pour que la masse d'air ne s'y vicie pas promptement; dans les écuries surtout où on laisse les fumiers s'accumuler et où leur odeur et principalement l'ammoniaque se font sentir; dans celles où le plancher, mal joint, laisse continuellement passer la poussière du grenier; dans celles enfin, qui, par leur exposition et leurs

ouvertures, laissent des courants d'air frapper sur la tête des animaux.

Aliments.

Enfin la maladie sévit dans les exploitations où les mères et les poulains sont soumis à l'usage de l'herbe de prairies qui reçoivent annuellement où des engrais animaux ou les égouts des villes (*Mémoire* de M. *Bouin*).

Elle sévit là où on a l'habitude de donner des plantes ligneuses d'une difficile mastication et contenant peu de principes nutritifs. Il est si probable, en effet, d'après la physiologie, que les aliments d'une difficile mastication peuvent concourir à produire la fluxion périodique, que beaucoup de personnes ne veulent pas qu'on donne même de l'avoine aux poulains, par la raison qu'elle est difficile à broyer pour eux; et que la plupart des auteurs qui, comme je le fais, conseillent d'en donner indiquent de la faire concasser. C'est, en effet, une très-bonne précaution.

Elle sévit là où on a de mauvaise avoine et du foin de basses prairies, dont les herbes sont grandes, aqueuses et sans suc, ou bien sont habituellement vasées.

Enfin elle se montre encore là où on a la mauvaise habitude de sevrer les poulains de trop bonne heure.

Pour faire voir que c'est d'après de bonnes autorités que j'ai avancé que le mauvais régime, quel

qu'il soit, et tout ce qui produit des effets nuisibles sur l'économie animale, même sur d'autres organes en particulier que celui de la vue, sont les causes ordinaires de la fluxion périodique, je citerai *Thiery* (*Mémoire sur l'amélioration des chevaux en Alsace, et particulièrement sur le moyen de les préserver de la cécité*, in-4°); — *Maynenc* (*Mémoires d'agriculture, etc.*, publiés par la Société royale et centrale d'agriculture, 1822, t. Ier, p. 436), qui la considère comme une fièvre intermittente, dont la fluxion sur l'œil n'est que la terminaison des accès; *Bouin*, déjà cité, qui dit : *Il est peu de maladies présentant plus souvent le caractère sympathique que l'ophthalmie, et elle est très-ordinairement l'effet de l'irritation gastrique*; enfin *Hurtrel d'Arboval* (*Dictionnaire de médecine et de chirurgie vétérinaires*), qui, après avoir reproché à la Société royale et centrale d'agriculture d'avoir donné attention à l'opinion de M. *Maynenc*, dit : « Dans de tels lieux (humides et bas), les émanations effluviennes agissent sur l'œil en irritant la conjonctive, *tandis que les nourritures peu substantielles, ingérées sous de gros volumes, ne fournissent pas les éléments d'un bon chyle, et ont une action irritante sur le canal intestinal, dont la sympathie avec l'organe de la vue est connue.* »

Je terminerai en répétant ce que j'ai déjà dit, que le cultivateur qui soumet à un bon régime ses animaux, c'est-à-dire qui annule les causes de maladies que je viens d'indiquer, par de bons abris à la ferme et dans les pâturages, par une bonne nourriture et

par des soins convenables, ne doit pas craindre la fluxion périodique; et que si, par accident, il a dans son haras quelques animaux affectés, ce seront des cas très-rares : encore est-il probable que ce sera plutôt dehors de ses mains qu'entre les siennes que le mal arrivera.

ARTICLE XII.

De l'étalon appartenant au cultivateur.

J'ai dit que le cultivateur devait avoir chez lui l'étalon propre à son haras toutes les fois qu'il n'avait pas la certitude de pouvoir se procurer, au moment de la monte et à volonté, *de bons étalons purs;* mais la présence d'un étalon dans le haras domestique est ordinairement un tel sujet de crainte, que peu de cultivateurs, excepté ceux qui font une spéculation du saut de leurs chevaux entiers, veulent avoir un étalon à eux : il semble, à les entendre, qu'un étalon soit un cheval d'une nature toute particulière, qu'il n'est pas possible de faire travailler et dont il faut prendre des soins extraordinaires. Cette malheureuse idée, à laquelle ajoutent encore créance même la plupart des personnes qui possèdent un étalon de luxe, fait que non-seulement l'étalon coûte ainsi pendant presque toute l'année sans rien rapporter, mais encore qu'il devient d'une pétulance extrême; ce qui le rend plus difficile à conduire, plus sujet à se blesser, et d'un embonpoint qui rend les maladies plus fréquentes et plus graves : d'où il résulte que la

pensée qu'il n'est pas de l'intérêt du cultivateur d'avoir son propre étalon paraît avoir quelque fondement.

Mais, d'une part, quand on sera bien persuadé qu'une fois le système de métissage ou de progression adopté, il est du plus grand intérêt qu'il soit suivi sans interruption par des étalons purs, et qu'on ne doit pas risquer de manquer de pareils étalons au moment de la monte;

Et, d'autre part, quand on réfléchira à ce que j'ai dit, que l'étalon devait être un cheval qui ait fait ses preuves de bon cheval; qu'il devait être bon parmi les bons, c'est-à-dire très-dur à la fatigue; quand on réfléchira que le manque d'exercice est toujours pour de pareils animaux une cause de maladies; qu'il est immanquablement la cause des mouvements désordonnés qu'un excès momentané de vigueur produit chez ces animaux, et par conséquent la cause des accidents qui résultent de ces mouvements désordonnés; qu'en outre le repos prolongé fait perdre aux animaux leur rusticité; que, par conséquent, il peut ôter des qualités à l'étalon et par suite à ses productions;

On en conclura nécessairement 1° qu'il faut, autant que possible, posséder l'étalon dont on a besoin, et 2° *qu'il faut faire travailler cet étalon*. Ce sont deux choses que je recommande donc particulièrement au cultivateur..

Quelques personnes diront peut-être que le conseil de faire travailler l'étalon est facile à donner,

mais qu'il est difficile à mettre en pratique dans une exploitation cultivée par des juments poulinières, parce que d'abord on ne pourra pas souvent employer l'étalon seul; et ensuite parce que, malgré les précautions, l'étalon sera toujours pour les juments une cause d'accidents. C'est une objection que j'ai entendu faire.

Je ne la crois fondée néanmoins sous aucun de ces deux rapports.

Il est une foule de travaux que cet étalon peut faire seul : il peut servir à transporter le fermier dans ses champs, aux foires, aux marchés; il peut herser, rouler; il peut faire enfin tous les transports qui n'exigent que la force d'un animal, et ces transports sont fréquents dans une ferme. Qu'on ne croie pas que l'étalon de selle ne puisse pas exécuter les mêmes travaux; non-seulement il fera une belle et bonne monture pour le cultivateur, si celui-ci veut l'employer à ce service; mais, dans le cas contraire, il fera aussi un bon cheval de cabriolet, même un cheval propre à tous les autres travaux de la ferme, travaux qui certainement ne le ruineront pas autant que le séjour à l'écurie. Le cheval de selle employé à charrier du fumier ne perdra pas pour cela sa noblesse; il n'acquerra pas du poil aux paturons et aux canons; il ne prendra pas des formes grossières, lourdes; il ne perdra pas son énergie. Le travail, quel qu'il soit, pourvu qu'il soit modéré, ne fera, au contraire, qu'entretenir l'animal en santé, tant que la nourriture sera bonne et abon-

dante; tant que les soins hygiéniques, le pansement répété de la main, des couvertures, des abris dans de bonnes écuries et sur une litière abondante concourront à entretenir la vigueur, la souplesse des membres, la finesse de la peau, celle des crins, etc. : jamais non plus il ne sera à craindre que le travail du trait, auquel sera soumis un étalon de selle qui aura couru ou chassé avec distinction, puisse influer sur ses productions, si ses productions, dès leur jeune âge, sont soumises à toutes les bonnes méthodes de régime que j'ai indiquées ; les productions en seront tout aussi propres à faire un cheval de selle ou de course, et peut-être plus que si l'étalon avait été sans travailler et seulement promené, pour l'empêcher de rester à l'écurie.

Sous le second rapport, que l'étalon, dans une exploitation rurale cultivée par des juments, sera une cause féconde d'accidents, je ne crois pas l'objection fondée davantage ; j'ai visité des fermes où cette cause d'accidents existait, et où ceux-ci n'avaient point lieu. Je ne parlerai point ici de la possibilité d'habituer l'étalon à rester à côté de quelques juments, nous ne consacrons pas encore assez de soins à l'éducation de nos chevaux en France, pour que nous arrivions à ce point comme en Espagne ; mais je dirai qu'il suffira d'avoir une écurie à part et de prendre quelques précautions pour que l'étalon ne se rencontre pas avec les juments. Je dirai que, si la proximité des juments tourmente quelquefois l'étalon, la proximité de l'étalon, pourvu qu'il ne puisse ar-

river jusqu'aux juments, ne tourmente point celles-ci; que, par conséquent, il n'y a rien de moins difficile pour le cultivateur que de posséder l'étalon de son haras : il lui suffira, je le répète, de faire travailler cet étalon et de lui donner tous les soins qu'exige un animal précieux, mais d'une bonne constitution.

Que le possesseur d'un haras fasse donc tous ses efforts pour posséder l'étalon de la race qu'il veut avoir; s'il opère par métissage, il arrivera plus vite à son but. Le père, accouplé avec ses filles, donnera presque sûrement des productions qui lui ressembleront; s'il peut couvrir encore ses petites-filles, il produira certainement alors une génération d'animaux semblables entre eux et avec le type qui le distinguait lui-même. Par des métissages avec des étalons de la race, mais changeant à chaque génération, le cultivateur sera souvent loin encore, à la troisième génération, d'avoir des animaux de formes et de tournure semblables, but auquel j'ai déjà dit qu'il avait intérêt à arriver le plus promptement possible.

Par métissage avec le même père, peut-être pourra-t-il déjà, dès la troisième génération, obtenir des productions assez belles pour n'avoir plus besoin de chercher autre part que parmi elles l'étalon propre à remplacer le premier étalon père de la race (p. 134): seulement alors il aura soin de prendre la production qui aurait, au moindre degré, les petites défectuosités qu'il croirait devoir se propager dans la race, et que les accouplements entre le père et les enfants

tendent toujours à propager et à augmenter quelquefois.

Dans l'opération par progression, il est peut-être moins essentiel, il est vrai, d'avoir des animaux qui se ressemblent tous entre eux, parce qu'étant de la même race, ils auront toujours les caractères de cette race et seront d'une défaite assurée. Je conseille néanmoins encore dans ce cas de se servir du même étalon pendant plusieurs générations, parce qu'on imprime ainsi aux productions les caractères particuliers qui le distinguent; caractères qui font reconnaître ensuite la race du haras et ne peuvent manquer de lui donner de la valeur et de la réputation.

Quant à l'économie, je ne ferai que rappeler ici combien est infructueuse la monte qui se fait loin du lieu où les juments sont habituées, comparativement à la monte qui se fait tranquillement dans le local même que les juments habitent, et quand elles sont bien disposées et saillies par un étalon qu'elles connaissent. Le plus grand nombre des poulains qui seront le fruit de ces saillies compensera certainement les jours rares dans l'année où l'étalon ne pourra pas travailler fructueusement pour la ferme : ce nombre compensera même, je crois, bien au delà le capital déboursé pour l'achat d'un étalon de trait; il compensera probablement aussi le capital de l'achat d'un cheval de selle.

En me résumant, je pense donc que le cultivateur qui possède un haras, soit qu'il agisse par progression, soit qu'il agisse par métissage, a intérêt, même

un intérêt très-grand à posséder son propre étalon : il lui est possible ainsi de se former vite une race et d'arriver à un résultat ; il n'aura jamais cette possibilité s'il compte sur les étalons des dépôts de l'État ou sur ceux des particuliers, à moins qu'il se borne à une race très-répandue dans les environs. Nous avons vu que, pour les chevaux nobles en France, il n'existait plus comme race que celle des chevaux d'attelage, dits *de la plaine de Caen*, ou *du Cotentin*. On va voir, dans la seconde Partie, pourquoi les établissements de l'État sont pour quelques-uns impropres à remplir le but de leur institution, celui même de fournir aux particuliers les étalons dont ils ont besoin pour leurs haras domestiques.

DEUXIÈME PARTIE.

DES INSTITUTIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DESTINÉS, OU A PROPAGER L'ÉLÈVE DES CHEVAUX, OU A AMÉLIORER LES RACES DE CES ANIMAUX.

J'ai donné, dans l'Introduction, les raisons qui font un besoin aux grands États, qui, comme la France, sont appelés à soutenir des prétentions par la force des armes, d'avoir assez de chevaux pour en fournir aux services de l'armée : ces raisons sont si fortes, qu'il est suffisant, je crois, de les avoir énoncées pour avoir amené la conviction ; je ne reviendrai donc plus sur cet objet.

Quelques gouvernements de l'Europe, celui de la France surtout, ont, en conséquence, cherché à encourager la multiplication et l'amélioration de leurs races de chevaux, et ils ont, pour cela, pris diverses mesures. Ce qu'il y a de bien singulier, c'est que l'administration chargée de ces mesures en France, tout en reconnaissant que le cultivateur, dans une grande partie des départements, devait être dans le doute s'il y avait pour lui bénéfice dans l'élève du cheval, comparée à l'élève des autres animaux do-

mestiques, n'ait formé aucun établissement ou haras expérimental, ou ferme à chevaux, qui ait pu donner la solution de ce problème : elle s'est contentée d'institutions ou d'établissements qu'elle a crus propres à donner un intérêt aux cultivateurs à multiplier leurs élèves en chevaux. C'est de ces établissements ou institutions de diverses natures que je vais m'occuper ici, en examinant s'ils ont atteint le but proposé.

CHAPITRE VII.

HARAS PARQUÉS.

Les haras, avons-nous vu, se divisent en *haras sauvages*, *haras parqués* et *haras domestiques*; mais si on se rappelle ce que, dans le premier chapitre, j'ai dit des *haras sauvages*, du peu de produits qu'ils peuvent donner sur une grande étendue de terrain, et des inconvénients qu'ils présentent, on sera bientôt persuadé que les terres sont trop rares en France, qu'elles sont, par cette raison, trop chères pour que le gouvernement puisse songer à avoir de tels haras pour remonter sa cavalerie : ils ne peuvent créer, au reste, par eux-mêmes aucun intérêt pour le cultivateur à élever des chevaux; je n'en parle donc que pour dire qu'ils me paraissent aussi peu avantageux pour l'État que pour les particuliers.

Les *haras domestiques* étant accessoires à des domaines ruraux, et l'État ne pouvant faire cultiver économiquement ces domaines que par des fermiers,

il ne peut être question de *haras domestiques*, lorsqu'il s'agit de haras de l'État. Je pense seulement que l'État pourrait, ou plutôt devrait organiser dans une localité au moins une ferme à chevaux, dans le but de s'éclairer pour savoir si réellement, en France, l'élève du cheval est plus profitable aux cultivateurs que l'élève de tout autre bétail, et de quelle manière. La solution seule de cette question, il me semble, peut amener à une série de mesures bien basées; autrement, on retombe dans le vague, et toutes les institutions, toutes les mesures administratives ne sont plus que des probabilités sujettes à discussion, et qui, par là, ne peuvent avoir rien de stable. Mais revenons à notre sujet.

Les *haras parqués*, au contraire, n'ayant point les inconvénients des haras sauvages, et paraissant jusqu'à un certain point devoir présenter quelque avantage, ont seuls été tentés; et l'État en possède en France quelques-uns où les animaux sont tenus avec tout le soin qu'il est possible d'y mettre.

En créant ces haras, l'administration a eu un but qui devait être un bien public certainement; mais quel est ce but? Il est difficile maintenant de le connaître, on ne peut faire que des conjectures à cet égard; je vais chercher cependant quel il pouvait être, en examinant chacun de ceux qu'on pourrait croire que l'institution devait atteindre et en cherchant si elle l'a atteint en effet.

Lorsqu'on a formé les premiers de ces haras, a-t-on cru qu'on pourrait les multiplier assez pour qu'ils

puissent fournir à la France la quantité de chevaux qu'elle achète à l'étranger? Si tel avait été le but primitif de l'institution, le relevé du nombre des chevaux fournis par les haras existants aurait bientôt prouvé que les productions sortant de ces établissements étaient trop peu nombreuses pour qu'il fût d'une bonne économie publique d'acheter et de convertir en haras parqués les terrains nécessaires pour l'élève du nombre des chevaux dont la France a besoin.

Les haras parqués ne peuvent donc maintenant avoir qu'un autre but : est-ce celui de donner un bon exemple aux particuliers qui veulent élever des chevaux, ou est-ce celui d'élever seulement de beaux et de bons chevaux propres à faire des étalons pour entretenir et améliorer les races? Examinons-les sous ces deux rapports.

Si les haras parqués de l'État ont été établis seulement dans le but de faire voir comment il fallait s'y prendre pour créer de beaux et bons chevaux, ils ont réussi peut-être sous ce rapport; mais en même temps ils ont dégoûté de l'élève de ces animaux, par la raison que je viens de citer, c'est que tout le monde voit qu'il est dépensé, dans les haras de l'État, un argent considérable pour faire des chevaux de prix, et que presque tout le monde est porté à croire, d'après cela, qu'il faut faire des dépenses considérables pour élever de tels chevaux. Sous ce rapport, il faudrait supprimer ces haras, pour ne pas

ôter aux cultivateurs le désir et le dessein de faire des chevaux de race noble.

Les personnes le plus au fait de la chose ont pensé que les haras de l'État devaient tendre seulement à fournir de bons étalons qui pussent servir à améliorer les races des particuliers. Cette idée était simple, et elle paraissait bien fondée. On disait : Le gouvernement seul peut sacrifier un argent considérable pour se procurer les meilleurs étalons et juments de race étrangère, et par une première mise de fonds un peu forte il évitera en grande partie à la France une dépense annuelle considérable pour le renouvellement des étalons les plus précieux ; ce sera un capital placé à de gros intérêts. C'est vouloir faire ce que les Allemands appellent un *haras de tête (haupt-gestut)*, un *haras de souche* ; mais cela a-t-il été fait dans aucun des haras de l'État en France? mais cela était-il même possible, avec une administration composée d'un grand nombre de personnes d'opinions diverses sur ce sujet, forcée de changer les directeurs de haras assez souvent de place ; tandis qu'il est nécessaire, pour qu'un homme puisse faire quelque chose de passable à ce sujet, qu'il soit libre de faire ce qu'il veut, et cela pendant plusieurs générations successives de chevaux? Aussi qu'est-il arrivé? C'est que, dans le petit nombre de chevaux sortis des haras, il s'en trouve si peu de bons pour être des étalons, et surtout pour être des étalons de choix, que l'administration est obligée de faire ache-

tire toujours la plus grande partie de ceux qu'elle emploie, et que le petit nombre qu'elle tire de ses haras lui revient plus cher encore que ceux qu'elle achète au dehors.

Un fait me porte même à croire que ce but n'est pas possible à atteindre. Lorsqu'on voit que, quelle que soit la beauté de la race et quelle que soit celle du père et de la mère dans les accouplements, il sort de ces accouplements un si petit nombre de *chevaux propres à être étalons*, parce que l'animal, pour être employé comme tel, a besoin d'une réunion de qualités qu'on ne rencontre jamais que sur un très-petit nombre d'individus, on est bientôt effrayé de la quantité d'animaux de premier choix qui doivent composer le haras et de la dépense que ce haras occasionnerait en France : pour s'en convaincre, on n'aurait qu'à examiner le nombre d'*étalons de choix* qui sortent annuellement des plus célèbres haras, par exemple de ceux de Newstadt sur l'Adosse, en Prusse; de celui de Babolna, en Hongrie; de celui du Pin, en France, où, depuis un grand nombre de générations, les plus beaux étalons et les plus belles poulinières ont été amenés ou conservés pour la reproduction, et on verrait combien ce nombre est petit, relativement aux poulains de choix qui s'y élèvent.

Mon père, qui avait eu lieu de voir que les haras de l'État avaient été inutiles à l'amélioration des races de chevaux, et surtout à la multiplication de ces animaux, avait proposé d'en changer quelques-uns en *haras d'expérience*, où l'on aurait cherché, par

exemple, à savoir combien de générations il fallait pour transformer une race en une autre par la métisation; comment le régime et les localités modifient les races importées; quels moyens il fallait employer pour arrêter ces effets, etc. Je ne pense pas, cependant, que ces haras aient pu amener à aucun résultat positif avec une administration des haras directrice. Un homme qui conçoit un plan d'expériences à ce sujet peut le suivre dans un troupeau de bêtes à laine dont il est propriétaire, dans lequel il fait tout ce qu'il veut, et dont les générations se suivent assez rapidement; il pourrait même faire ces expériences dans un haras lui appartenant; mais il est impossible qu'il les suive sous une administration composée de plusieurs individus, changeante par cette raison, et incapable, par conséquent, d'être persévérante dans ses projets. Cette réflexion pourrait même ôter toute probabilité de voir réussir la ferme expérimentale à chevaux dont j'ai parlé, si, dans sa création, l'administration ne prenait toutes les mesures convenables, pour la mettre à l'abri des virements de système et de l'instabilité dans les vues de ses employés.

Pour éviter l'inconvénient du haut prix auquel reviennent presque partout les productions dans les haras parqués de l'État, on a tenté, dans quelques pays, de confier les juments poulinières aux cultivateurs à certaines conditions. On verra, au chapitre *Des haras militaires*, que je ne crois pas ce moyen même bon pour faire des chevaux de cavalerie.

Le seul bien que les haras peuvent avoir fait, et celui sur lequel insistent seulement les personnes qui parlent en faveur de ces établissements, c'est, en employant les étalons mêmes des haras à saillir les juments des campagnes des environs, d'avoir laissé dans ces campagnes quelques individus plus nobles que ces races, ou d'avoir, comme l'on dit actuellement, mis du sang noble dans ces races : mais alors ce n'est plus comme haras qu'ils ont produit cet effet, c'est comme *dépôts d'étalons*, et c'est à ce dernier genre d'établissement qu'il faut l'attribuer.

A quoi peuvent donc servir les haras parqués de l'État? demandera-t-on. Je répondrai, et d'accord avec un grand nombre de personnes, que je n'en sais rien, à moins qu'on ne veuille regarder comme un avantage l'effet qu'ils ont de ramener continuellement l'attention des cultivateurs sur ce genre de spéculation agricole; ce qui pourrait réellement en être un si les calculs qu'ils font faire des dépenses et des bénéfices ne servaient à décourager de l'élève des chevaux plutôt qu'à y encourager, et si les dépôts d'étalons, qui ne font pas faire ces réflexions, ne remplissaient pas encore mieux ce but.

On pourra peut-être trouver ces conclusions un peu sévères et d'abord un peu hasardées; mais, quand on pèsera les raisons que j'ai avancées, et quand on cherchera à quoi servent les haras (qu'on fasse toujours bien attention qu'il ne s'agit pas des dépôts d'étalons), on se rangera, je crois, à mon avis : aussi l'administration des haras compte-t-elle

très-peu de ces établissements. J'ai dit avec d'autant plus d'empressement ce que je pensais à cet égard, que la malheureuse idée *que des haras de l'État sont le seul moyen d'améliorer les races de chevaux en France* prédomine même chez beaucoup de personnes qui s'occupent de haras, et qu'elle empêche de fixer l'attention de l'administration sur d'autres moyens tout à fait de son ressort, et capables peut-être de donner l'impulsion nécessaire pour arriver au but proposé.

CHAPITRE VIII.

DÉPÔTS D'ÉTALONS.

Les dépôts d'étalons sont des établissements dans lesquels l'État tient à sa charge en réserve des étalons destinés à couvrir les juments des particuliers au moment de la monte. Dans ce but, lorsque l'époque ordinaire de la saillie arrive, il fait distribuer à ses frais les étalons par petits lots dans les localités où il se trouve le plus de juments poulinières.

Quoique les dépôts d'étalons soient souvent réunis dans le même local et sous la même direction que les haras, quoiqu'ils soient même souvent appelés *haras*, ils n'en sont pas moins une institution toute différente, qu'il ne faut pas confondre avec ceux-ci, et dont il est bon de s'occuper à part, puisque l'on va voir que leur résultat pour l'amélioration des races peut être tout différent en présentant un avantage réel.

Cet avantage serait de rendre plus lucrative l'élève des chevaux, en évitant aux cultivateurs peu aisés l'achat ou la location d'étalons, mais surtout en leur donnant, au moyen d'étalons de race plus précieuse, la facilité de changer, par métissage, des races communes en races nobles d'une valeur plus grande.

Ces avantages apparents ont fait instituer ces dépôts dans quelques États de l'Allemagne, où on a, comme en France, cherché à améliorer les races de chevaux.

Ces dépôts d'étalons n'ayant point, comme les haras, l'inconvénient d'élever des chevaux avec des dépenses qui surpassent de beaucoup la valeur de l'animal, auront l'avantage, plutôt que les haras, d'exciter les cultivateurs à des tentatives d'élèves ou d'améliorations.

Mais en indiquant le bien que ces dépôts d'étalons peuvent produire, il ne faut pas passer sous silence les inconvénients que leur organisation actuelle en France présente; ce sera peut-être le moyen d'augmenter le bien qu'ils peuvent faire.

Le principal inconvénient est celui de ne pas distribuer toujours aux mêmes juments des étalons de la même race. Il en résulte, pour les cultivateurs qui se servent de ces étalons, qu'ils n'ont point de races fixes, qu'ils ne peuvent pas s'en créer une par métissage progressif et qu'ils n'ont toujours que des animaux, tantôt d'une forme, tantôt d'une autre, ce qui est un très-grave inconvénient : aussi voit-on dans les pays d'élève beaucoup de cultivateurs refu-

ser les étalons des dépôts, qui ne leur conviennent point, pour se servir d'étalons appartenant à des particuliers.

C'est principalement dans les dépôts d'étalons de selle et de carrosse que cet inconvénient du changement existe, et il a été poussé si loin, qu'il a presque détruit toutes les races de selle et de carrosse qui existaient en France, sans qu'il s'en soit formé d'autres qui les approchent. Il n'en a pas été tout à fait ainsi des dépôts d'étalons de trait; et celui d'Abbeville en particulier a concouru à conserver une race de trait, la race boulonnaise, qui est, sans contredit, sinon la première sous ce rapport, au moins une de celles qui occupent le premier rang.

Le désavantage résultant du changement de la race des étalons pour les juments d'une localité n'avait pas échappé aux administrateurs des anciens haras, et l'on trouve, dans le *Règlement du Roi et Instructions touchant l'administration des haras du royaume de* 1717, in-4°, page 90, le passage remarquable suivant, qui faisait allusion à ce qui se passait alors, et qui est malheureusement applicable à ce qui se passe aujourd'hui.

« On a souvent représenté que le changement « d'estalons d'une parroisse à l'autre estoit contraire « à l'establissement des haras, parce que nulle es- « pece d'animaux ne conserve plus long-tems dans « sa race ses bonnes et mauvaises qualitez, et qu'il « faut plusieurs générations pour purifier celle-cy « de tous deffauts qu'elle apporte en naissant;

« en sorte qu'un haras n'entre dans sa perfection « qu'après cinquante ans de soins et d'applications « sans relâche, etc. »

On lit dans le *Journal pratique de médecine vétérinaire* (novembre 1830, page 427) : « Il y avait « autrefois dans ce pays, Saint-Ceré (Lot), une race « de chevaux très-précieuse, etc. Cette race parti- « culière, élevée dans un pays sec qu'on nomme « Causse, *a été malheureusement perdue par l'in- « troduction des étalons du gouvernement.* Cette « circonstance a déterminé les propriétaires à élever « des mulets, d'autant plus qu'on peut les vendre « 100 fr., même 200 fr. dès l'âge de six mois. » (*Sur l'accouplement de l'âne avec la jument*, par M. Jouanaud, vétérinaire.) Je pourrais citer bien d'autres faits semblables dans l'histoire des dépôts d'étalons.

Un bon moyen de détruire ce grave inconvénient des dépôts actuels d'étalons serait donc que l'administration directrice des haras, après avoir cherché quelle serait la race de chevaux le plus dans le goût des cultivateurs dans une localité, tînt la main à ce que le dépôt d'étalons n'y envoyât point d'animaux d'une autre race, et toujours les mêmes étalons tant qu'ils seraient bons.

Nous avons dit que l'administration des dépôts d'étalons, tout entière à la charge de l'État, ne coûtait rien aux cultivateurs. Cependant, pour récupérer quelque peu de ses dépenses, l'État fait payer une somme par jument saillie ; cette somme est plus

considérable pour les chevaux de selle, moins forte pour ceux de carrosse, et encore plus petite pour ceux de race commune.

Si le cultivateur était certain que sa jument retînt et que le poulain arrivât à l'âge d'être vendu avec profit, la rétribution pour la monte, telle qu'elle est actuellement, serait payée très-volontiers; mais si l'on fait attention que la moitié des saillies opérées par les étalons des dépôts est infructueuse, à cause de la manière très-anormale dont se fait la monte, et si on calcule que quelques-uns des poulains qui en proviennent tournent mal encore, on ne sera pas étonné que les petits cultivateurs trouvent que la rétribution pour la saillie ne soit une charge, qu'ils ne veuillent pas, en conséquence, faire couvrir leurs juments par les étalons des dépôts, et qu'ils préfèrent les faire couvrir par les étalons des particuliers, moins beaux quelquefois, il est vrai, mais dont les saillies sont moins coûteuses et généralement plus certaines pour la fécondation. Partout il n'y a qu'une réclamation contre le prix de la saillie, de la part des petits comme des grands cultivateurs, et je puis assurer, sans crainte de me tromper, que c'est une des causes qui empêchent les premiers de se livrer davantage à l'élève des chevaux nobles. C'est encore un inconvénient qui empêche les dépôts d'étalons de remplir le but de leur institution.

Dans l'ancienne administration des haras, le droit de saillie par jument, qui n'était que de trois livres et d'un boisseau d'avoine (mesure de Paris), avait déjà

excité des réclamations assez fortes; celles-ci avaient même paru assez fondées pour que, dans le *Règlement du roi du* 31 *août* 1718, *touchant le service des haras à establir dans l'intendance du Roussillon, Conflans, etc.*, le roi, en conservant aux gardes-étalons leurs priviléges, en exceptât cependant la rétribution d'un écu et d'un boisseau d'avoine pour le saut de chaque jument, *Sa Majesté ordonnant qu'elles seront servies gratuitement par les estalons royaux.* (*Règlement du roi et Instructions touchant l'administration des haras du royaume.* Paris, imprimerie royale, 1724 : in-4° de 175 pages, page 89, article XVII.) Faisons donc des vœux pour que le droit de saillie des juments par les étalons des dépôts soit de nouveau supprimé.

Une autre cause de la répugnance que les cultivateurs éprouvent à conduire leurs juments aux étalons des dépôts royaux est la prétention que s'arrogent très-souvent les employés de ces établissements de choisir les étalons pour les juments, et, qui pis est, de remettre à une époque plus éloignée, et quelquefois même de refuser tout à fait celles qui sont amenées les premières, pour réserver les étalons pour d'autres juments qu'ils savent devoir être amenées; sous prétexte que ces dernières, étant plus belles, doivent avoir la préférence : comme si le petit cultivateur, qui n'a qu'une jument médiocre, ne contribuait pas, en payant les impôts, à l'achat de ces étalons, ne supportait pas proportionnellement et même d'une manière plus sensible pour lui les charges de l'État,

et n'avait pas autant de droit aux faveurs de l'administration que le riche ; comme si, d'autre part, il ne pouvait pas être aussi avantageux à l'amélioration des races d'étendre cette amélioration aux juments communes de ceux qui veulent la tenter que de la continuer par celles déjà améliorées! Il n'y a pas de doute, pour qui veut réfléchir, que l'administration n'a pas le droit de refuser de faire saillir la jument qu'on lui présente, quelle que soit la race, par l'étalon qu'on demande pour elle, et à son tour d'inscription ou de présentation sur le rôle de cet étalon.

Pour échapper à cette obligation, on se retranche derrière les inconvénients des appareillements ou accouplements bizarres, derrière l'ignorance prétendue des cultivateurs et, sous ce rapport, derrière les connaissances bien plus positives des employés des haras.

Mais, si l'on fait attention que dans les *stations* ce sont les palefreniers qui sont chargés de la monte et des accouplements , on aura raison, malgré *la routine solidement établie* qu'on leur a attribuée, on aura raison, dis-je, de ne pas croire à leur infaillibilité. Qui verra dans cette mesure autre chose qu'un amour-propre ordinaire qui fait croire à chacun qu'il en sait plus que les autres? Cette mesure est donc on ne peut pas plus mal fondée, puisque d'abord elle est évidemment injuste, contraire au droit que chacun a de participer également aux faveurs de l'administration , et ensuite parce qu'elle suppose à certaines personnes une absence de connaissances

qu'elles possèdent souvent dans les pays d'élève beaucoup mieux que celles qui croient l'avoir exclusivement; enfin parce qu'elle tend à priver les cultivateurs de la faculté de suivre un système régulier de progression ou un système de métissage commencé, pendant le nombre de générations dont il est besoin pour arriver au but désiré.

Les personnes qui n'ont pu se rendre compte des raisons que je viens de citer ont souvent attribué le peu de propension des éleveurs à se servir des étalons royaux à la facilité de trouver des étalons appartenant à des particuliers, quoique ces étalons fussent quelquefois moins convenables : des personnes ont conseillé d'employer des règlements coércitifs, de faire des lois pour réprimer l'emploi des mauvais étalons des particuliers, et pour forcer les cultivateurs à faire saillir leurs juments par les chevaux des dépôts : heureusement que les progrès de la science de l'économie publique ont mis en garde contre ces systèmes coercitifs, en faisant voir que l'industrie libre de toute contrainte et apercevant un intérêt prend un essor bien plus fructueux, bien plus rapide. Espérons qu'il ne sera plus jamais question d'une manière sérieuse de ces projets tout à fait en opposition avec ce qu'on sait des moyens qui excitent l'industrie et créent la richesse des nations.

Au moment où j'écrivais ces lignes pour la première fois, j'étais loin de penser que l'administration des haras était conseillée de demander une loi pour faire châtrer les chevaux entiers non approuvés qui

servent d'étalons dans les campagnes : eh bien, on lui donnait ce conseil à cette époque, et on vient encore, cette année, de le donner au sujet de la discussion pour savoir qui devait posséder la direction des haras, ou du ministère de l'agriculture, ou du ministère de la guerre. Que peut-on attendre d'une pareille mesure? Je suppose que la loi soit sanctionnée, et que l'administration des haras reçoive le pouvoir de faire châtrer tous les chevaux entiers qui sont dans les campagnes, croit-on que par là on aura créé un intérêt pour les laboureurs à élever des chevaux? Croit-on qu'ils voudront élever de ces animaux quand ils sauront que la libre jouissance de ce produit de leur industrie leur sera ravie? Il faut ne pas connaître les hommes pour penser qu'ils veuillent supporter une pareille contrainte. L'élève des chevaux sera bientôt abandonnée à quelques privilégiés, qui trouveront des bénéfices assurés à peu près d'avance dans la vente de leurs plus beaux poulains pour étalons : les neuf dixièmes des autres éleveurs actuels auront bientôt tourné leurs spéculations vers l'élève du bétail qui leur laissera la libre jouissance des produits qu'ils en tireront.

Je vais plus loin encore : je suppose que l'administration des haras obtienne cette loi; eh bien, je dis qu'elle est inexécutable. Quelles mesures, quelles bases, en effet, adoptera-t-on pour dire que tel cheval entier devra être châtré plutôt que tel autre, puisque les dépôts d'étalons ne fournissant pas assez de chevaux entiers, il faudra toujours conserver chez les

particuliers un certain nombre de mâles pour la reproduction? Il n'est pas possible de laisser à l'arbitraire d'une commission de décider cette question, de décider une violation manifeste du droit de propriété. Il faudra que la loi précise les défauts du cheval, ses vices, sa taille; il faudra qu'elle indique même la race, car il est quelques races qu'on peut employer malgré une taille petite. Croit-on de bonne foi qu'une pareille loi soit possible, quand on voit les personnes qui passent pour les plus instruites dans l'élève du cheval différer d'opinion sur presque tous les principes qui doivent guider dans cette élève; quand on voit toutes ces personnes encore en contestation sur les vices qui sont héréditaires et sur ceux qui ne le sont pas; quand j'ai entendu dire par une personne qu'on croit au fait de la matière que la pousse était héréditaire en Normandie et qu'elle ne l'était pas en Limousin?

Encore, pour qu'une pareille loi eût quelques résultats, il faudrait qu'elle s'étendît aux chevaux de trait comme aux races propres aux autres services; car on ne peut douter que sans cela elle ne fût destructive des races nobles, que l'on abandonnerait de suite pour se livrer exclusivement à celles propres au trait. La loi viendrait alors en contradiction avec l'intérêt de tous ceux qui élèvent des chevaux entiers, elle viendrait en contradiction avec l'intérêt de tous ceux qui les emploient.

Enfin, une dernière considération à avoir, c'est

que tous les chevaux entiers qui périraient par suite de la castration ordonnée par l'État retomberaient nécessairement à la charge de l'État; car il ne serait pas juste que le propriétaire fût privé de sa propriété pour le service de l'État sans indemnité convenable; car il serait même contraire au but de l'institution des haras, au but de la loi, que les éleveurs de chevaux pussent être dans la position d'éprouver des pertes qui arriveraient par suite des mesures dépendantes de l'administration, pertes qui, dans ce cas, les détourneraient à tout jamais de se livrer à cette élève. L'État payerait donc tous les chevaux qui mourraient des suites de l'opération.

Mais, ce qui serait pire encore et forcé cependant, c'est que l'État serait obligé d'avoir des établissements où l'on châtrerait et où l'on soignerait à ses frais les chevaux châtrés jusqu'au moment de leur entier rétablissement; car sans cela le cultivateur aurait intérêt à laisser, à faire périr même le cheval châtré, pour en recevoir le prix.

Telles sont les conséquences inévitables d'une pareille loi, elle est donc impossible. Il en sera de même de toute autre loi coercitive. Elle conduira à des mesures vexatoires, souvent même injustes, et, dans tous les cas, au découragement et à la perte de l'industrie qu'elle serait appelée à protéger.

En réfléchissant à l'impossibilité de cette loi, quelques personnes ont voulu seulement qu'il fût défendu aux particuliers d'employer à la reproduction tout

cheval entier qui n'aurait pas été *approuvé*. La castration forcée du cheval n'était plus qu'une peine de la contravention à la loi.

Il me semble que cette loi est tout aussi inexécutable que la précédente. Elle existait sous l'administration ancienne des haras, sous Louis XV; mais, comme elle était une source de délits, de procès et de vexations, elle n'était que très-imparfaitement exécutée. Son exécution fût-elle, au reste, sévèrement poursuivie, elle n'en contrarierait pas moins la libre jouissance de la propriété, et il n'y a pas de doute qu'elle ne fît abandonner bientôt l'élève des chevaux par le plus grand nombre des cultivateurs qui s'y livrent actuellement.

Un exemple prouvera mieux que tout raisonnement l'impossibilité de cette loi : un cultivateur aura chez lui une jument pleine sans avoir été saillie par un étalon des dépôts ou par un étalon approuvé, et quand la justice se transportera chez lui pour constater le délit, il dira : *Je vais souvent à tel marché, je dépose ma jument dans une auberge, et c'est probablement là qu'elle aura été couverte;* ou bien : *Ma jument était dans mon pré, et le lendemain matin j'ai trouvé que le cheval appartenant à un tel avait passé, du pré où il était, dans le mien.* Il pourra même dire : *Mon bidet s'est détaché une nuit et a été saillir mes juments.* Une instruction judiciaire deviendra nécessaire pour constater la réalité *du fait exprès* ou *du fait accidentel;* et comment prouver le premier? Quel tribunal ensuite ne répugnera pas

à trouver et à prononcer une culpabilité de cette nouvelle espèce? Il deviendrait ridicule. Cette loi est hors de nos mœurs, en même temps que son exécution est impossible. Qu'on ne dise pas que la facilité de trouver d'autres étalons approuvés empêchera de commettre le délit : par cela seul que la loi blessera au vif le droit de propriété, et qu'il sera facile de la violer, on se fera gloire et plaisir de la contravention.

La seule loi de la castration forcée de tous les chevaux entiers non approuvés peut donc remplir le but, et j'ai prouvé qu'elle était impossible.

Les dépôts d'étalons coûtent des sommes considérables à l'État; ils sont loin cependant de pouvoir approvisionner les campagnes de la quantité d'étalons dont elles ont besoin : ce serait donc rendre un service signalé que de substituer à leur mode d'organisation un autre mode qui pût diminuer les frais, de manière qu'avec les mêmes dépenses on pût augmenter le nombre des étalons.

En considérant quelle était l'administration qu'on appelait *l'administration des haras* sous Louis XV, on ne peut pas douter qu'elle ne remplît mieux le but que l'organisation actuelle des dépôts d'étalons. S'il y avait quelques haras parqués, et il y en avait qui appartenaient aux domaines du roi, ils n'avaient rien de commun avec l'administration des haras, qui ne dirigeait réellement que des stations d'étalons et qui aurait mieux été appelée peut-être, sous ce rapport, *Direction des stations d'étalons*, ou *Direction des*

gardes-étalons. En parcourant le règlement, on n'y trouve, en effet, rien qui ait rapport à un haras. Voici quelle était cette organisation.

Une administration des haras (je n'entre point ici dans le détail du personnel) achetait des étalons et les répartissait chez les habitants de la campagne connus pour les plus intelligents. Ceux-ci, qu'on appelait *gardes-étalons*, avaient, pour indemnité de la nourriture des étalons et des soins qu'ils en prenaient, des priviléges, qui consistaient en exemptions des taxes, des corvées, de la milice, du logement des gens de guerre, etc.

Quelques-uns des étalons étaient payés en entier par le roi ou l'État; d'autres étaient payés par les États provinciaux, selon les lieux; d'autres enfin étaient payés par moitié par les gardes-étalons : ces gardes-étalons étaient tenus de les conserver en bon état, et de leur faire saillir les juments du canton au nombre de 25 à 30 par étalon, et ils recevaient, dans le plus grand nombre des provinces, outre les exemptions dont j'ai parlé, un écu de trois livres, et un boisseau d'avoine par jument amenée à l'étalon.

De cette manière, l'État ou l'administration des provinces n'avait pas besoin de locaux pour ces dépôts d'étalons, il n'avait besoin que d'un certain nombre d'administrateurs chargés d'acheter les étalons, de les distribuer et d'en surveiller l'emploi.

De cette manière encore, le même étalon restait dans la même localité jusqu'à sa réforme, il pouvait y produire plusieurs générations; et s'il était rem-

placé par un autre étalon de la même race, ce qui avait lieu presque toujours, il devait se former dans la localité un assemblage d'animaux de mêmes formes, ou une véritable race. Il devait, en effet, être de l'intérêt du garde-étalon de demander un étalon de la race de celui qui était réformé, pour continuer le système de croisement qu'il avait commencé dans son haras particulier, parce que, presque toujours, les gardes-étalons étaient des propriétaires de juments poulinières.

Que l'on considère maintenant à quel prix un particulier cultivateur voudrait se charger de bien nourrir, bien soigner et faire servir à la monte un étalon du gouvernement; que l'on considère qu'un seul employé (un vétérinaire mieux que tout autre) suffirait peut-être pour surveiller une cinquantaine d'étalons, distribués ainsi dans un département, et que l'on calcule ce que coûterait chaque étalon par année comparativement à ce qu'il coûte dans notre système actuel de dépôts d'étalons, et je crois que la balance d'économie serait fortement en faveur du mode employé sous Louis XV. Ce serait un essai bien désirable, et il me semble bien facile à faire par l'administration.

On demandera probablement pourquoi une administration qui paraît aussi bonne a été supprimée; il ne sera pas difficile de répondre à cette question.

Il ne faut pas croire que l'ancienne direction des haras fût aussi simple que celle que je viens d'indiquer, et aussi facile à conduire que le serait actuel-

lement une administration reposant sur ces mêmes bases. Ces exemptions, qui faisaient le bénéfice ou l'indemnité des gardes-étalons, étaient une source de jalousies et de réclamations. Ensuite l'obligation où étaient les habitants de la campagne de ne faire saillir leurs juments que par des étalons remis aux gardes-étalons était la source d'une foule de mesures administratives, et même de délits impossibles à prévenir, impossibles même à connaître en grande partie, qui, en nécessitant un grand nombre d'employés, compliquaient la direction et augmentaient les dépenses. (*Voyez* les règlements déjà cités.) Lors de l'abolition du système des priviléges, c'était donc une administration qui devait être supprimée, et c'est ce qui est arrivé.

Maintenant que, par le droit rationnellement respecté de la propriété, les cultivateurs ont la liberté de faire couvrir leurs juments comme bon leur semble, et qu'ils ne peuvent être amenés à les conduire aux étalons royaux que par l'avantage qu'ils doivent y trouver; maintenant qu'une somme annuelle pour la nourriture et une prime pour les bons soins remplaceraient les exemptions et les priviléges accordés aux gardes-étalons, toutes les complications disparaîtraient, et l'organisation serait on ne peut pas plus simple. Il me paraît donc inutile d'entrer dans tous les détails de l'ancienne administration, et ce que je viens de dire suffit pour faire voir sur quelles bases devrait poser la nouvelle organisation des gardes-étalons, si on voulait l'essayer.

Qu'on fasse bien attention que je ne parle pas ici

d'*approuver des étalons appartenant à des particuliers*. Ce système a un inconvénient très-grave qu'il est impossible d'éviter, et qui l'empêchera toujours d'être bon : c'est que la faiblesse de caractère des personnes chargées d'approuver les étalons, la parenté, les relations d'intimité et l'influence de la richesse ou de la position sociale, feront très-souvent approuver des étalons médiocres, qu'on ne pourra plus ensuite empêcher de saillir, qu'on ne pourra plus *désapprouver*, qu'on me passe l'expression, qu'on ne pourra plus changer de localités, et qu'on ne pourra même réformer que difficilement; tandis que dans le système de *stations d'étalons appartenant à l'État ou au département*, et jamais aux particuliers, et placés chez des gardes-étalons, on pourra toujours facilement réformer un étalon, ou changer de localité celui qui ne conviendrait point à celle où il aurait d'abord été placé, puisque personne ne serait intéressé à sa conservation. Il sera, en outre, toujours bien plus facile aux personnes chargées de l'achat de refuser à l'importunité de la parenté ou de l'amitié l'achat d'un animal que l'approbation de ce même animal.

Ces considérations sont assez fortes, selon moi, pour empêcher d'adopter le système des étalons approuvés, qui, au reste, tenté plusieurs fois, même à l'étranger, ne paraît pas avoir produit de bons résultats.

En me résumant, je pense que le système des stations d'étalons ou de gardes-étalons permettrait non-seulement d'entretenir avec les mêmes dépenses un beaucoup plus grand nombre d'étalons royaux dans

nos campagnes, puisque l'ancienne administration, toute mauvaise qu'elle était, en entretenait quatre mille, le double de l'administration actuelle; mais encore qu'il servirait plus efficacement à l'amélioration des races, en produisant plus sûrement dans les croisements *une suite* que l'expérience a prouvé ne pouvoir être mise par nos dépôts actuels d'étalons.

Quelquefois l'administration supérieure actuelle des haras a tenté de revenir à ce moyen en confiant à demeure des étalons de l'État à des particuliers; mais ce que l'on ne pourra concevoir, c'est qu'on ne trouvait pas de cultivateurs qui voulussent garder ces étalons, malgré les primes qu'on donnait à ces cultivateurs : ou bien c'est que ces étalons ont été donnés à des personnes qui n'en avaient point de soins, qui, disait-on, les laissaient dépérir, en sorte qu'on était bientôt obligé de les leur retirer.

Enfin encore, on n'a pas essayé ce moyen, parce qu'on demandait comment on trouverait des particuliers assez instruits pour être juges des qualités des juments qu'on présenterait à la monte, et pour prévenir ces appareillements, ces accouplements bizarres, disparates, qui empêchent l'amélioration des races de faire des progrès, et dont les employés de l'administration sont bien meilleurs juges. J'ai fait voir suffisamment, il me semble, combien cette prétention de l'administration était injuste d'abord, contraire ensuite à l'amélioration, et par conséquent au but de l'institution des dépôts d'étalons. J'ajouterai à ce sujet que M. le comte de Montendre, ancien chef

du dépôt royal d'étalons de Montier-en-Der, convient cependant, dans l'ouvrage qu'il a publié sur le haras qu'il dirigeait, qu'il a trouvé des cultivateurs auxquels il a pu confier des étalons avec autant de tranquillité qu'à ses palefreniers.

Par les raisons que je viens de donner; par la considération de l'effet avantageux qu'il y aurait, pour la multiplication des races de chevaux, à intéresser forcément un bon nombre de cultivateurs à soigner convenablement les étalons qui leur seraient confiés et de leur apprendre par là, ainsi qu'à leurs enfants et à leurs domestiques, ce que peuvent ces bons soins; par la considération enfin que cette mesure ne peut manquer d'enfanter le goût pour les chevaux distingués, beaucoup plus sûrement que ni les haras, ni les dépôts actuels, ni toute autre institution peut-être, les courses exceptées, il n'y a pas de doute pour moi que le *système des gardes-étalons* (les étalons étant la propriété de l'État ou du département) ne dût être plus étendu qu'il n'est actuellement.

CHAPITRE IX.

DES ÉTALONS DÉPARTEMENTAUX.

Déjà les conseils généraux de quelques départements, pour diriger l'amélioration de l'espèce chevaline à leur gré, peut-être même pour se soustraire au peu de fixité des mesures de l'administration des haras, ont voté des fonds pour l'achat d'étalons. Ces

étalons sont placés chez des cultivateurs, moyennant certaines obligations et moyennant des avantages attribués aux détenteurs.

Cette espèce d'institution agricole nouvelle rentre dans l'une de celles des anciens *pays d'État*, qui avaient leurs étalons : elle me paraît un grand pas de fait vers les moyens d'arriver à l'amélioration des races. Les administrations locales, étant plus à même de juger ce qui convient à l'industrie agricole du pays, ne se tromperont pas sur ce qu'elles auront à faire relativement aux races dont elles voudront voir la propagation ; et il faut espérer qu'au moyen des autres mesures qu'elles prendront, l'amélioration de ces sortes de races marchera promptement.

L'objection à cette institution, car je regarde la mesure comme une institution qui doit être approuvée et rester, est celle-ci : mais en laissant les conseils généraux agir ainsi, vous rendez l'administration des haras inutile, et, ce qui est plus grave, vous ne créerez pas le nombre suffisant de chevaux propres à remonter la cavalerie, parce que les chevaux de trait coûtant moins à élever que les autres, et trouvant toujours un débouché certain, les localités ne s'occuperont que de chevaux de trait.

Je ne crois aucune de ces deux objections fondée; quant à la première, le ministre chargé de l'administration des haras pourra s'entendre avec les conseils généraux au sujet des étalons; il pourra les leur fournir : on est bien fort quand on tient les cordons de la bourse! Et quand même il arriverait un

ordre de choses où chacun des départements qui font naître des chevaux achèterait ses étalons en quantité suffisante pour ses besoins, et qu'ainsi les dépôts d'étalons de l'État deviendraient inutiles, y aurait-il là un mal? La réponse n'est pas difficile; mais nous sommes encore loin de cette époque.

Quant à la seconde objection, elle paraît plus difficile à résoudre; elle ne doit pas l'être cependant, si on se persuade bien qu'il n'y a qu'un moyen de se procurer des chevaux de cavalerie en France, et que ce moyen est d'acheter ces chevaux assez cher, et à l'âge où ils gênent le cultivateur; mais, tant que celui-ci aura plus d'intérêt à faire naître d'autres races, il ne s'occupera pas de celles de la cavalerie, malgré toutes les mesures administratives : ces mesures pourront le gêner, le détourner un moment de ce qu'il doit faire dans son intérêt bien entendu, et voilà tout; quelques éleveurs feront de ces derniers chevaux, il est vrai, comme il s'en fait à présent, mais on n'arrivera pas au but désiré. — C'est au ministre de la guerre à créer des institutions qui produiront cet intérêt agricole; depuis quelques années, ce ministre s'occupe sérieusement de ces mesures, et il parviendra à en trouver, à n'en pas douter; nous examinerons, tout à l'heure, quelques-unes de celles qu'il commence à employer.

Mais dire que l'institution des étalons départementaux nuira à la production des chevaux de troupes, parce que les départements abandonnés à leur libre arbitre s'occuperont plus particulièrement des che-

vaux de trait, c'est avancer une idée seulement, sans avoir approfondi le sujet. Je le répéterai à satiété, c'est l'intérêt du cultivateur qu'il faut d'abord chercher dans l'impulsion qu'on veut donner à l'élève des chevaux. Le cultivateur s'habituera alors à ce genre d'industrie agricole, et ce sera quand il sera fort sur les moyens de le pousser au plus haut degré de perfection pour les chevaux de défaite, de vente, qu'il cherchera à lui donner une direction nouvelle; mais, si le ministre de la guerre a trouvé des moyens d'encourager cette impulsion, en donnant un débouché à des races plus nobles, l'on verra tout aussitôt les conseils généraux des départements augmenter le nombre de leurs étalons par l'achat d'étalons propres à donner des chevaux de cavalerie. — Le nombre des chevaux de trait produits ne diminuera pas pour cela, la diminution de la consommation pouvant seule en borner la production; mais des races nouvelles se produiront, et le nombre des chevaux s'augmentera de la quantité de ceux que le ministre de la guerre viendra chercher. Loin de nuire à la production des chevaux de cavalerie, les étalons départementaux de trait viendront même en aide à une plus abondante production de chevaux de tout genre, en favorisant l'intérêt agricole, en habituant le cultivateur à y donner plus d'attention, en l'habituant à disposer l'économie de la ferme pour ce genre de bétail, et, par conséquent, en le tenant plus à même de s'occuper de nouvelles races aussitôt que la production de ces races lui sera également avantageuse.

Ce qui arrivera, je crois, par l'institution des étalons départementaux, c'est que, si le ministre de l'agriculture et celui de la guerre adoptent des mesures convenables, les départements se diviseront peu à peu en ceux qui fourniront des chevaux de trait, principalement, et en ceux qui fourniront des chevaux de cavalerie, d'attelage et de selle.

Dans quelques conseils généraux, outre les étalons, on a proposé d'acheter des poulinières, pour aussi les répartir chez les cultivateurs intelligents. Si l'achat des étalons départementaux me paraît une bonne chose, il n'en est pas ainsi de l'achat des poulinières : celles-ci coûteront aussi cher que des étalons et ne pourront avancer l'amélioration de la race que d'une manière bien secondaire; il vaudrait donc bien mieux, avec l'argent disponible, acheter un nombre plus grand d'étalons.

La distribution de poulinières à des cultivateurs a des inconvénients graves; c'est une source de récriminations de la part de ceux qui n'ont pu en obtenir; et, sous ce rapport, comme les primes données *à la beauté*, elles nuisent quelquefois au résultat qu'on cherchait, celui de stimuler tout le monde.

Si l'on n'achetait et distribuait les juments que pour arriver plus rapidement à un changement de la race, en choisissant ces juments dans une race étrangère à la localité, afin d'introduire un premier noyau qu'on pourrait étendre par *race pure* ou *par progression*, je ne crois pas que la mesure pût réussir. Serait-on sûr que le cultivateur comprendrait

bien d'abord l'opération dont il s'agit? ferait-il ensuite tout ce qu'il faudrait faire pour arriver au but? enfin des intérêts d'économie de l'exploitation ne viendraient-ils pas tout à coup déranger tous les plans? Un changement de race *par progression* ne peut se faire, je crois, que sous la ferme volonté d'un homme, et point par une mesure administrative.

Le changement *par métissage* est, au contraire, du ressort de l'administration, quand, dans ce changement, l'administration consulte et satisfait des intérêts.

Si c'est comme prix, comme récompense d'améliorations agricoles effectuées dans l'élève des animaux domestiques, et en particulier dans l'élève du cheval que ces juments sont données, je n'ai plus rien à dire, pourvu, toutefois cependant, qu'on donne des juments de la race qu'on élève avec avantage dans le pays, et qu'on n'attache au don aucune obligation; pourvu donc que ce ne soit qu'un prix sans titre onéreux.

CHAPITRE X.

DES DÉPÔTS DE POULAINS DE L'ADMINISTRATION DES HARAS.

Par le peu d'effets produits par les dépôts d'étalons dans les lieux où ils étaient placés, on a vu qu'ils ne créaient point pour le nourrisseur un intérêt assez grand à élever des chevaux, et que ces dépôts resteraient peu utiles si on ne parvenait pas à augmenter

cet intérêt : on a donc cherché des moyens de le faire. Comme, aussi, on avait vu que les poulains mâles gênaient souvent les méthodes agricoles, et que, par cette raison, des poulains qui promettaient d'être de fort beaux animaux étaient quelquefois châtrés ou vendus à un prix qui ne donnait pas au nourrisseur le bénéfice qu'il en aurait obtenu s'il avait attendu plus tard pour s'en défaire, l'administration des haras a adopté la mesure d'acheter tous les ans quelques-uns des plus beaux poulains, et de les élever jusqu'à l'âge d'en faire des étalons ou de les revendre comme chevaux de service, s'ils n'étaient propres aux premier but. C'est dans les haras que sont formés ces dépôts de poulains; ils sont néanmoins une institution toute différente. Cette mesure, au premier coup d'œil, paraît avoir des avantages; mais, en voyant les effets qu'elle produit, on ne tarde pas à voir qu'elle a aussi des inconvénients : ceux-ci doivent donc entrer en balance.

L'avantage de cette mesure, pour qu'elle pût exciter à l'élève des chevaux, serait que le cultivateur fût à peu près certain d'avoir un bon prix de son poulain, mâle ou femelle, à l'âge où ce poulain pourrait lui être à charge; mais cela n'est déjà pas possible pour les femelles : l'administration n'achète que les mâles, et elle n'achète que les mâles les plus beaux. Ainsi le cultivateur n'a aucune certitude que son poulain sera acheté, il ne peut en avoir que l'espérance ; et une espérance comme celle-là est un stimulant bien léger. Disons-le même, il sera sûr

que son poulain ne sera pas acheté, tel beau qu'il soit, s'il n'est pas le fils d'un étalon d'un haras ou d'un dépôt d'étalons de l'administration. Ce sont des partialités qui ne peuvent pas être évitées. Les dépôts de poulains sont attachés à des haras de l'État; c'est le directeur ordinairement qui achète les poulains, et pour donner plus d'importance à son établissement, pour qu'on y ait plus recours, toutes ses faveurs (et l'achat des poulains à bon prix est une très-grande faveur dans toutes les localités) tombent sur les éleveurs qui se servent de ses étalons : c'est une conséquence inévitable. Quelques personnes prétendent même que la mesure était pour forcer à se servir des étalons du gouvernement de préférence à tous les autres; comme s'il n'y avait de bons étalons que dans les haras ou les dépôts d'étalons; comme s'il n'y avait pas dans ces établissements de pauvres reproducteurs; comme s'il y avait toujours dans le haras l'étalon qui pût convenir au système d'amélioration suivi par le nourrisseur. . . . .

Ces dépôts de poulains sont si peu considérables, qu'il n'y a encore qu'un très-petit nombre d'animaux achetés, et que l'administration est obligée de rejeter même la plus grande partie de ceux qui proviennent de ses étalons, en sorte qu'elle fait beaucoup plus de mécontents que de contents. Quel est le cultivateur, en effet, qui n'a pas le plus beau poulain quand il le présente pour la vente, et qui ne soit désappointé si son poulain n'est pas acheté? Il est

même souvent encore mécontent, si, lorsqu'il est acheté, il n'est payé au plus haut prix.

« Les propriétaires, dit M. *Alexis de Royère* (1), « toujours portés à croire que ce qu'ils ont vaut « mieux que ce qu'ont les autres, voudraient tou- « jours qu'on leur payât leurs poulains au maximum. « — M. tel a vendu son poulain tant... ; le mien « vaut bien mieux, et cependant vous ne voulez pas « le payer le même prix, etc. Le directeur de haras, « ou le chef du dépôt, ne peut cependant pas se « rendre à de si bons raisonnements, et le plus sou- « vent il fait dix mécontents pour un de satisfait. »

M. *A. de Royère* ajoute : « L'achat des poulains, « à un an, a le *grave inconvénient* d'empêcher les « étrangers de venir acheter des chevaux dans les « provinces ; ils sont convaincus que tout ce qui est « bon a été acheté par les haras ; ils ne prennent « guère la peine de venir pour voir quelques trop « rares chevaux gardés par les particuliers, etc. . . .

« On peut, je crois, porter à vingt-quatre le nom- « bre des poulains achetés à Pompadour, chaque « année, à l'âge d'un an. Sur cette quantité à peine « un quart est des étalons pour le haras, et un « autre quart pour les autres dépôts, où on les reçoit « souvent avec répugnance comme étant de second « choix.

(1) *Quelques idées sur les courses et sur l'éducation des chevaux en France, particulièrement en Limousin.* In-8, 1825.

« Voilà donc tout au plus la moitié des chevaux « achetés à un an, qui seront des étalons ; le reste « se vend à quatre ou cinq ans, à la réforme et « à vil prix. »

J'ajouterai à ce qu'a imprimé M. *de Royère* un mot qu'il n'a pas voulu dire relativement à l'achat de poulains par l'administration ; c'est que la personne qui est chargée de l'achat est presque toujours accusée de partialité envers ses amis, envers les personnes influentes ou attachées à l'administration. On déduit facilement quel découragement pour les éleveurs il doit résulter d'une pareille manière de penser, et quels inconvénients elle produit quand on l'émet, ce qui arrive souvent devant toutes les personnes qui veulent l'entendre.

Quelle influence, au reste, peut avoir pour l'élève des chevaux en France l'achat annuel d'une soixantaine de poulains ? La somme employée pour ces achats est une espèce de prime qui se partage entre quelques propriétaires, qui sont presque toujours les mêmes, et ne fait que coûter de l'argent à l'administration sans exciter aucun intérêt général.

Si l'on pouvait penser qu'en élevant ainsi un certain nombre de poulains ceux qui seraient propres à faire des étalons, en évitant à l'administration l'achat d'autant d'étalons, compenseraient par leur valeur l'argent que l'administration aurait dû dépenser pour cet achat, on en conclurait avec raison qu'ils sont encore utiles : mais les poulains coûtent à nourrir dans les dépôts, et les pertes et le peu

d'argent qu'on tire de ceux qu'on réforme ne font pas de cette mesure même une mesure d'économie.

M. *A. de Royère* pense que, pour que cette mesure fût utile, il faudrait que les achats fussent plus considérables : j'ajouterai qu'il faudrait aussi qu'ils portassent indistinctement sur tous les beaux poulains, que ceux-ci provinssent des étalons de l'État ou non. Mais si l'on calcule qu'en augmentant le nombre des poulains il faudra acheter des terres, et que ces terres sont très-chères; si on additionne ensuite l'intérêt du capital, les sommes annuelles pour l'achat des poulains, pour les frais de culture, pour la solde des employés surtout; si on fait attention que ces terrains cesseront de payer l'impôt, que les pertes seront toujours fort considérables dans un grand nombre d'animaux rassemblés; enfin que les haras parqués pour faire des étalons n'ont pu réussir jusqu'à présent en France, on mettra peut-être en doute l'opportunité de faire de pareils essais. Dans l'Introduction, j'ai dit qu'il était possible qu'il y eût avantage pour un cultivateur à faire une ferme à chevaux; que c'était un essai à tenter : je dirai ici que je ne doute pas qu'un dépôt de poulains, au compte de l'État, ne fût en perte considérable, par cela seul qu'il serait au compte de l'État.

En achetant, du reste, des poulains à cause de leur beauté, on a toujours l'inconvénient d'engager le cultivateur à élever principalement de beaux poulains *au lieu de bons ;* ce qui devrait être tout le contraire. En voyant, dans le chapitre suivant, que les pro-

cédés pour élever de beaux poulains peuvent être différents de ceux employés pour en élever de bons, on sentira le mal qui peut résulter de cet état de choses. Au chapitre des *Dépôts de poulains* de cavalerie, je reviendrai encore sur ce sujet.

Ce qu'il y a de certain, c'est que des dépôts de poulains au compte de l'administration des haras n'ont pu jusqu'à présent et ne pourront jamais être en France une institution propre à encourager l'élève des chevaux.

CHAPITRE XI.

DES PRIMES D'ENCOURAGEMENT POUR LES BEAUX POULAINS.

Quand on fait attention aux effets que la distribution des primes pécuniaires a produits relativement à l'avancement de quelques branches de l'industrie agricole, en particulier relativement à l'amélioration des races de bestiaux, on est tout naturellement amené à penser que de pareilles distributions produiront les mêmes effets pour l'amélioration des races de chevaux. Cette manière de raisonner a poussé des hommes passionnés de l'amour du bien public à engager le gouvernement à établir des primes d'encouragement pour les chevaux. J'ai partagé cette opinion; mais bientôt elle s'est affaiblie en voyant qu'en Angleterre, où on avait institué depuis longtemps de pareilles primes pour presque toutes les

branches de l'économie rurale, on n'en distribuait point pour l'élève des chevaux, et que celles qu'on distribue en Écosse pour l'encouragement à l'élève de ces animaux sont d'institution toute moderne, et seulement pour les chevaux de trait; elle s'est affaiblie surtout en parcourant la France et en voyant l'effet que ces primes produisaient : je l'ai abandonnée tout à fait, lorsque les faits et le raisonnement m'ont prouvé qu'elles ne pouvaient que faire adopter un système plutôt propre à créer des chevaux lymphatiques que des chevaux d'un tempérament plus robuste.

En effet, les primes données aux poulains ont d'abord les principaux inconvénients attachés à l'achat de ces mêmes poulains par l'administration : c'est une source d'amours-propres blessés, de récriminations, de découragements. C'est d'autant plus inévitable, que les reproches de partialité ou d'ignorance adressés aux personnes chargées d'adjuger ces primes paraissent très-souvent justes, parce que les poulains qu'on a primés à l'âge de deux ans, par exemple, pour telle conformation, ne peuvent plus l'être à trois, cette conformation étant changée, et que celui qu'on a primé à trois ans ne le serait plus à quatre par la même raison.

Que signifient ensuite des primes données à la beauté? Qui ne sait pas que les règles qui établissent la beauté ne peuvent être stables, qu'elles sont sujettes à la mode; qu'en fait de chevaux, les formes qui paraissent belles à une personne sont vilaines

pour une autre? *Pichard*, dans son *Manuel des haras*, avait déjà dit : « On sent que des primes « données uniquement à la figure ne signifient rien, « et que c'est le mérite seul qui doit les obtenir. »

Je vais beaucoup plus loin : je prétends que les primes, si elles sont distribuées pour encourager l'élève des bons chevaux, je dis des *bons chevaux*, ont l'effet inévitable d'encourager l'élève des *mauvaises races*, et par conséquent des mauvais chevaux. Il ne me sera pas difficile de prouver cette assertion, tout extraordinaire qu'elle puisse paraître.

Les qualités du cheval sont la beauté et la bonté : la beauté, comme il est nécessaire de l'entendre ici, n'a rapport qu'aux qualités qui frappent les yeux, et elle se compose, pour le cheval, le plus ordinairement d'une certaine rondeur dans les formes, d'une taille élevée, de la vivacité et de la fierté dans les mouvements; la bonté, au contraire, consiste dans l'aptitude à résister le plus longtemps possible aux travaux auxquels nous soumettons les chevaux : c'est la *dureté au service*, comme disent les Allemands. La jeunesse, la bonne nourriture et peu de travail donnent toujours une certaine beauté à un cheval qui n'est pas disproportionné : cette beauté est d'autant plus sûrement acquise, que les animaux proviennent de père et mère employés de bonne heure à la reproduction, parce que les animaux jeunes ont la propriété de donner des produits dont les formes sont généralement arrondies et gracieuses : ces produits ont de plus l'avantage, quand ils sont nourris abon-

damment, d'acquérir un développement très-prompt en même temps qu'une taille élevée; ce qui facilite beaucoup la vente de l'animal.

Quels avantages éminents n'a donc pas l'éleveur de chevaux à livrer de bonne heure à la reproduction les animaux qu'il y destine? Mais qui ne sait pas que les chevaux provenant de père et mère très-jeunes sont moins forts, plus délicats, moins propres aux travaux et aux fatigues, que des animaux venus de père et de mère dans la force de l'âge; en deux mots qu'ils sont *moins bons* (1)?

Les primes, en ne récompensant que les beaux poulains, détruisent tout intérêt à en créer de bons : elles produisent d'autant plus cet effet, que l'élève des beaux poulains est tout entière dans l'intérêt de la grande masse des cultivateurs, qui ne veulent élever des chevaux que pour les vendre, qui n'ont besoin, par conséquent, que d'en avoir de beaux à l'âge où

(1) Les jeunes animaux ont la chair ou les muscles plus tendres, plus délicats que les animaux dans la force de l'âge; et c'est dans les muscles que réside la force. Les autres tissus qui concourent à la locomotion, les tendons et les os sont aussi plus mous dans le jeune âge, et par conséquent, moins propres à résister, sans souffrir, aux tractions et aux frottements qu'ils éprouvent dans une locomotion violente ou très-longtemps prolongée : or de jeunes animaux ne peuvent pas donner à leurs productions des qualités qu'ils n'ont pas. On sait encore que le système lymphatique prédomine dans le jeune âge : les jeunes animaux donnent des productions d'un tempérament lymphatique, tempérament qui, comme l'on sait encore, est de tous le moins énergique et en même temps le plus sujet aux maladies.

ils font cette vente, et auxquels il importe peu que ces animaux soient bons. Le cultivateur fait saillir des juments à deux ans, en obtient un produit à trois, en obtient un second à quatre et vend encore ses juments avant cinq ans, dans le moment où elles ont toute leur valeur pour le commerce.

Ce même cultivateur, qui possède un joli poulain, le fait saillir depuis l'âge de deux à quatre ans ; il le châtre ensuite et le vend au moment où il a encore le plus de valeur. De pareilles coutumes, très-communes dans nos pays d'élève, ne peuvent pas donner de bons chevaux, au dire de toutes les personnes au fait de cette élève. Les primes ont l'effet inévitable d'encourager ces accouplements précoces, qui donnent certainement les animaux des formes les plus arrondies, le plus agréables, mais qui sont généralement les moins énergiques.

Je sais bien que quelques personnes prétendent connaître la bonté d'un cheval à ses formes; mais n'est-il pas possible qu'une race ait des formes qui paraissent indiquer la force, et qu'elle soit cependant une mauvaise race? N'est-ce pas même ce qu'on reproche aux races normandes de carrosse, qui ont des extrémités larges, fortes en apparence, qui ont un coffre bien conformé, une poitrine assez large, assez ouverte, des muscles assez prononcés, et qui, cependant, sont des races généralement molles, sans énergie, sujettes aux maladies des articulations, de la poitrine et du système lymphatique? Aussi voyons-

nous que c'est dans ces races que le funeste système des accouplements précoces est adopté principalement.

Ce n'est pas encore le seul inconvénient qu'il y ait à encourager l'élève des beaux poulains au lieu des bons chevaux ; le désir d'avoir les plus beaux fait faire, à l'égard des animaux tarés, ce que l'on fait à l'égard des trop jeunes. Certains éleveurs recherchent les père et mère des formes à la mode, quelques vices qu'ils aient : peu leur importent ces vices, qui ne se développent ordinairement dans les productions que par le travail soutenu, ou seulement après la jeunesse : ils auront le temps d'élever leurs poulains, de remporter des primes par leur moyen, et de les vendre avant le développement de ces vices. Tant pis pour les acheteurs ! Je le dis à regret, mais consulté quelquefois sur l'emploi d'animaux pour la reproduction, telle a été la réponse aux observations que je faisais sur le mauvais état du flanc, de la poitrine, sur des tares des extrémités, sur la mauvaise conformation du sabot. La pousse, me répondait-on, ne paraît dans les poulains qu'avec le travail ; les sabots ne se déforment pas avant cinq ans, et il y aura déjà du temps que j'aurai vendu les jeunes animaux.

Selon ma manière de voir, et d'après les inconvénients visibles des primes distribuées aux poulains, je pense que c'est une mesure qui peut exciter, il est vrai, quelques personnes à l'élève des chevaux, mais que ce stimulant tourne souvent au découragement, et

qu'en résultat définitif il ne remplit pas le but, puisqu'au lieu d'exciter à faire de bons chevaux, il n'invite qu'à en faire de mauvais.

CHAPITRE XII.

PRIMES AVEC CONCOURS POUR LES POULINIÈRES, ET PENSIONNEMENTS ANNUELS DES JUMENTS (1).

Les raisons qui ont fait établir des primes pour les plus beaux poulains ont fait instituer ces primes pour les plus belles juments poulinières. Si, par rapport à cette mesure, on n'a pas l'inconvénient de voir les juments changer de formes d'une année à l'autre, comme cela arrive à l'égard des poulains, on a toujours celui de baser ces primes sur une chose de mode, de fantaisie, sur la beauté, qui, comme l'on sait, est toujours idéale : je ne les crois donc pas plus avantageuses que celles distribuées aux éleveurs des plus beaux poulains. Pour prouver que l'effet produit par ces distributions n'est pas toujours celui que l'on attend, et en même temps que je ne suis pas le seul de mon opinion, je vais rapporter ici quelques passages d'une lettre adressée à ce sujet à la Société royale et centrale d'agriculture, dans sa séance du 7 mars 1827; elle était écrite, suivant le rédacteur, au nom des principaux propriétaires du midi de la France.

---

(1) Voir chap. IX, *Des étalons départementaux*.

« Les juges, y est-il dit, qui composent le jury sont
« la plupart incapables de remplir les fonctions qui
« leur sont confiées, et *la distribution des primes*
« *produit un effet contraire à celui qu'on avait droit*
« *d'en attendre*. Les propriétaires se découra-
« gent, etc. : aussi qu'arrive-t-il ? La plus belle par-
« tie des juments sont livrées au baudet.

« Quelles sont, en effet, les juments régulière-
« ment primées ? Ce sont les plus grasses, celles qui
« ont le poil le plus luisant, qui ont cette vivacité
« passagère que donnent un long repos et toujours
« de bon fourrage : aussi les juments de la plaine
« sont-elles les seules couronnées, quels que puissent
« être leurs défauts : elles ont d'excellents four-
« rages en abondance, tandis que celles des coteaux
« en ont très-peu, qui est encore fort maigre : c'est
« là qu'on trouvera cependant des animaux sains,
« vigoureux, et généralement sans tares, etc. ; et
« ce sont ceux précisément qui ne sont jamais ré-
« compensés. »

Il résulte évidemment de cette lettre que ces distributions de primes font des mécontents, et qu'elles découragent des éleveurs. Dans la lettre que je viens de citer, on attribue les mauvais jugements à l'ignorance des juges. Je suppose que les juges soient on ne peut pas meilleurs, je prétends que le même effet sera toujours produit. Il y aura toujours des mécontents qui taxeront les juges d'ignorance, de partialité, et qui, pour ne plus recevoir de prétendus préjudices, ne se présenteront plus au concours,

n'élèveront peut-être plus de chevaux. Combien ce découragement ne s'augmentera-t-il pas quand les juges seront réellement étrangers aux fonctions qu'ils ont à remplir? Dans un jugement aussi systématique que celui de la beauté des chevaux, qu'il est si difficile de baser sur des faits, qui donne lieu à tant de manières de voir, qui peut se flatter d'avoir le meilleur? Même ne voyons-nous pas que la plupart des juges ne sont pas nourrisseurs, et que quelques-uns manquent souvent des notions les plus essentielles de la connaissance de l'extérieur du cheval?

M. *de Marivault*, dans son *Opuscule du système suivi pour l'amélioration des chevaux et des modifications à y apporter*, dit : « Les primes n'ont « presque jamais conduit à des résultats avantageux : « on peut les considérer comme une faveur plutôt « que comme la récompense d'un succès mérité ; « elles seraient plus utiles si elles n'étaient déférées « qu'à ceux qui présenteraient dans les concours les « plus beaux élèves provenant d'*étalons entretenus* « *par eux;* ce qui, dès lors, les ferait rentrer dans « la catégorie des prix. »

Je citerai encore, à l'appui de mon opinion, celle d'un employé supérieur des haras qui s'est exprimé, comme on va le voir dans le *Journal des haras*, 11[e] livraison, 1[er] septembre 1828, dans une notice intitulée *De l'industrie particulière et de l'action du gouvernement dans la reproduction et l'élève des chevaux* : « Si dans quelques pays ce mode d'encou« ragement a produit un bon effet, il est constant

« que dans un très-grand nombre il a été nul ou
« peu profitable. Les opinions, dirigées toujours par
« les intérêts, diffèrent partout sur le mode de dis-
« tribution de ces primes : les grands propriétaires
« voudraient qu'elles fussent très-élevées, *parce*
« *qu'ils se les adjugent d'avance et sont presque*
« *assurés de les obtenir;* les petits demandent, au
« contraire, qu'elles soient divisées, afin qu'il y en
« ait un plus grand nombre, et dans l'espoir qu'elles
« seront méprisées par leurs riches concurrents. En
« résultat, on voit ces concours si peu suivis
« dans certaines contrées, que très-souvent on ne
« peut trouver l'emploi des sommes à distribuer;
« quelquefois même on se voit forcé d'accorder des
« primes à des animaux qui ne valent pas l'argent
« que leurs propriétaires reçoivent : voilà le tableau
« exact de ce qui se passe. J'invoque, à l'appui de
« cette assertion, le témoignage de beaucoup de
« préfets et sous-préfets qui assistent à ces distribu-
« tions, et des membres du jury. »

J'ai vu des distributions de primes. Il m'a paru impossible que les juges ne se trompassent pas, je ne dis pas rarement, je dis très-souvent. Je les ai vus extrêmement embarrassés, et un d'eux, à la Saint-Floxel, M. *Colard*, maire de Cherbourg, me dit à peu près : « J'aimerais bien mieux qu'une fois le choix des meilleures juments fait, on tirât au hasard le nom de celles qui recevraient des primes; de cette manière, nous ne ferions point de mécontents, et nous ne découragerions pas, parce que celui qui n'obtiendrait

rien ne pourrait s'en prendre qu'au sort, et pourrait espérer qu'il lui serait plus favorable l'année suivante. Quelques primes de moindre valeur tirées également au sort pour les juments refusées renverraient chacun à peu près content, et avec l'intention de revenir tous les ans ; ce qui est souvent le contraire. »

Si l'on considère maintenant que les primes distribuées aux belles poulinières ne sont données qu'à celles qui ont été couvertes par les étalons du gouvernement, et que toutes les autres en sont exclues ; si l'on considère que le nombre des juments admises est bien peu considérable en raison de celles qui n'y ont pas droit, parce que le plus grand nombre des chevaux produits en France ne provient pas des étalons des dépôts de l'État, il n'est pas possible de ne pas penser que ces primes n'aient été instituées principalement pour attirer aux étalons de l'État des juments que les cultivateurs conduiraient à d'autres s'ils n'avaient pas quelque espérance d'avoir des primes : elles ne viennent donc qu'au secours d'une autre institution.

Une nouvelle preuve de leur inutilité, c'est que le nombre des juments qu'on présente à ces concours diminue presque continuellement ; en 1827, elles étaient, à la Saint-Floxel et au Pin, en plus petit nombre qu'en 1826, et déjà, en 1826, elles avaient été moins nombreuses que dans les années précédentes. A ces deux distributions, on entendait les cultivateurs se promettre même de diminuer le nombre de leurs poulinières de race noble, pour augmenter de

préférence celui des poulinières communes, dont les productions trouvaient un débit plus assuré.

Le *pensionnement annuel* des belles juments destinées à la reproduction est tout à fait dans le même cas que les primes distribuées en concours. Ces encouragements sont donnés à quelques personnes privilégiées, presque toujours à la condition explicite sinon écrite, qu'elles feront conduire leurs juments aux étalons du gouvernement. Un pareil encouragement n'a aucun effet pour les personnes qui ne le reçoivent point; et combien ce nombre est-il grand en raison de celles qui le reçoivent? Il est inutile même de dire combien de graves abus peuvent s'élever d'un pareil ordre de choses. Comme institution, cette mesure est, disons le mot, dérisoire.

On pourrait peut-être opposer à mon opinion sur le peu de bons effets produits par les primes et les pensionnements annuels, l'opinion contraire de quelques Sociétés d'agriculture, et même de plusieurs conseils généraux ou d'arrondissement. On devra seulement faire attention que, si ces institutions ne sont pas dans l'intérêt général, elles sont très-utiles à ceux qui reçoivent les primes ou les pensionnements. Aussi je demande s'il est possible que les Sociétés d'agriculture et les conseils d'arrondissement ou de département, quand même ces encouragements seraient encore plus insignifiants, viennent réclamer contre une mesure qui tend à faire rentrer dans les mains de quelques contribuables une partie des impôts annuels, puisque c'est l'État qui fait presque

partout les frais de ces primes : il faudrait, pour que cela eût lieu, d'abord que les personnes fussent détrompées sur les effets de ces diverses primes, et ensuite qu'elles fissent abnégation entière des intérêts locaux : ce n'est pas ordinaire, et tous ces conseils et Sociétés doivent demander que les primes soient augmentées autant que possible. On voit un exemple frappant de ce que j'avance dans le *Rapport fait à M. le préfet du département de la Marne par le comice agricole de ce département*, le 22 *mars* 1829, où ce comice, en demandant avec tant de raison le retour à l'ancien système modifié des gardes-étalons, demande cependant encore le maintien des primes pour les poulinières.

Malgré tous ces mécomptes, les primes *distribuées en concours* aux poulinières et aux poulains ont toujours l'avantage de ramener l'attention des cultivateurs sur l'élève des chevaux, et je ne m'élèverais pas aussi fortement contre leur institution, d'une part, si je ne croyais pas qu'elles eussent autant d'inconvénients au moins que d'avantages, et, d'autre part, si je ne croyais pas qu'il y eût un moyen plus avantageux d'employer l'argent dépensé pour elles, un moyen beaucoup plus puissant surtout pour ramener l'attention des cultivateurs vers les haras domestiques. Je ne me laisserai donc pas engager à dire, avec quelques personnes qui ne pouvaient disconvenir de l'inutilité de ces institutions : *Encourageons les cultivateurs dans l'élève des chevaux, afin d'avoir au moins quelques chevaux nobles de plus,*

si nous ne pouvons en avoir un grand nombre. Je vais, dans le chapitre suivant, dire quel est le moyen d'encourager l'amélioration des races, et surtout développer les raisons qui doivent le faire choisir de préférence.

CHAPITRE XIII.

COURSES DE CHEVAUX.

Ce qui prouve, d'une manière assez positive, que les institutions dont j'ai parlé dans les chapitres précédents ont peu servi à encourager la multiplication et l'amélioration des chevaux, c'est que les chevaux de luxe et de cavalerie sont rares encore en France, c'est qu'il est peu de personnes en France, d'accord sur celles de ces institutions qui sont bonnes, sur celles qui sont mauvaises; c'est qu'il est des personnes qui ont demandé jusqu'à l'abolition des dépôts d'étalons pour les transformer en dépôts de poulains: il me semble cependant qu'en comparant ce qui se passe à l'étranger avec ce qui a lieu en France, sous ce rapport, on en peut tirer des conséquences propres à mettre sur la voie de ce qu'il y a à faire pour créer un intérêt à l'élève des chevaux.

Dans aucune contrée de l'Europe, les haras de l'État ne créent assez de chevaux pour la remonte de la cavalerie, tous les gouvernements sont obligés d'acheter la presque totalité de ceux dont ils ont besoin pour leurs armées. Il faut donc convenir que les

particuliers sont les vrais fournisseurs de cette denrée; mais, pour que les particuliers fassent des chevaux, *il faut qu'ils aient un intérêt à en faire : comment ont-ils cet intérêt?*

Dans la Prusse du nord, dans la Pologne, la Russie, la Hongrie, la Turquie, une population rare, pauvre laisse la terre sans culture, sans valeur, permet d'en abandonner à l'élève des chevaux, des bêtes à laine ou du gros bétail une vaste étendue; et ces pays trouvent, dans leurs immenses pâturages, tous les chevaux dont ils ont besoin, ils en pourraient même élever assez pour en fournir aux pays qui en manquent, si leurs chevaux étaient améliorés. Dans ces pays, l'élève du cheval se fait en grand, même en haras parqués : elle est facile, occasionne peu de frais, et les propriétaires du sol ont un intérêt marqué à élever des chevaux.

Dans le Danemark, le Hanovre, le Mecklenbourg, la Nord-Hollande et dans quelques contrées de l'Allemagne, la population plus considérable, mais cependant beaucoup plus rare qu'en France, comparativement à l'étendue des terres, permet encore de livrer à l'élève des bestiaux et des chevaux un espace de celles-ci relativement plus considérable : d'un autre côté, les frais de la culture, d'autant plus élevés que le climat est plus rude, ne permettent pas aux petits cultivateurs de se livrer, avec autant d'avantages que dans les climats plus méridionaux de l'Europe, à la culture des céréales; tandis qu'au contraire, cette culture est peu dispendieuse dans les

grandes propriétés féodales (1), et laisse les grains à un prix assez bas pour que le petit propriétaire n'ait pas, ou que très-peu, d'intérêt à en cultiver plus qu'il n'en a besoin pour sa consommation; d'un autre côté encore, le climat, généralement plus humide dans les nuits d'été que dans la France, permet d'avoir en prairies naturelles des terres qui ne donneraient rien en France en prairies de cette nature, en sorte que l'élève des chevaux et des bestiaux y forme une des branches les plus profitables de l'industrie agricole.

Si l'on ajoute encore que ces pays ont, de temps immémorial, été ceux où l'on s'est le plus occupé de l'élève de chevaux, que c'est peut-être là que cette

(1) Dans les grandes propriétés féodales du nord et de l'est, la culture s'opère assez généralement de la manière suivante : une partie du sol (un huitième ou moins suivant le pays) est abandonnée aux paysans pour leurs besoins et ceux de leurs familles. Cette partie, divisée entre les familles, est assez bien cultivée en petites cultures. Le restant du sol (les sept autres huitièmes) est divisé par lots, dont un est cultivé en blé ou en seigle, un autre en avoine ou en orge, un autre en pommes de terre ou en toute autre culture, et le reste abandonné en jachères, qui forment des prairies naturelles coupées et récoltées pour fourrages d'hiver, ou employées au pâturage des troupeaux de bêtes à laine, de bêtes à cornes ou de chevaux. Les parties cultivées sont labourées et mises en culture par *corvées*, dont les paysans doivent annuellement une certaine quantité au propriétaire. Ces terres ne reçoivent ordinairement point d'engrais; une jachère de trois à quatre ans et qui dure quelquefois beaucoup plus, et les labours, en tiennent lieu. Ce mode de culture laisse les céréales à bas prix, et ôte à la petite culture, très-dispendieuse, tout intérêt à en cultiver plus qu'il n'est nécessaire pour la nourriture de la famille.

industrie est le plus économiquement conduite, que c'est maintenant le produit exportable de l'endroit qui rend le plus, on comprendra l'intérêt qu'un grand nombre de propriétaires fonciers et même de tenants ont à élever des chevaux, et on verra pourquoi quelques-uns de ces pays remontent notre cavalerie et nos attelages de luxe.

L'Italie (excepté le Piémont, le Milanais et quelques pays de petite culture), divisée généralement en très-grandes propriétés dont une partie n'est point cultivée, entrecoupée dans le sud et le centre de vastes parties naturellement peu saines, que la dépopulation et la cessation des cultures ont rendues plus malsaines encore, trouve dans ces parties, dans ses maremmes à peine cultivées, malgré leur étonnante fertilité, et dans les vallées et sur les sommités des Apennins, des pâtures excellentes pour de nombreux haras : plus de soins même dans la pratique d'élever des chevaux donneraient la possibilité d'en vendre aux provinces du Nord et même d'en exporter en France. Dans l'Italie comme dans le nord de l'Europe, des terres resteraient peut-être sans rapport, si on n'y élevait point des bestiaux et des chevaux ; les propriétaires ont donc intérêt à en élever.

Dans la Suisse, des pâturages multipliés, très-fertiles, dont le défrichement pourrait même être destructif de la terre végétale, donnent la facilité d'élever des chevaux, concurremment avec le gros bétail : de plus, le débouché avantageux de ces animaux en France, où une partie de nos postes et de

nos diligences de l'est, du sud-est et du midi est servie par des chevaux suisses, a augmenté cette branche d'industrie; mais l'industrie ne s'est encore occupée que de cette espèce de chevaux, et on en trouve en Suisse peu de convenables pour la cavalerie.

Je ne parlerai point de la Péninsule espagnole, que je ne connais pas, je passerai maintenant à la France.

Une population plus nombreuse, comparée à celle des pays dont nous venons de parler, et la facilité de cultiver très-lucrativement la vigne, le mûrier, l'olivier et quelques autres productions précieuses, ont rendu les terres plus chères, ont donné plus de valeur aux céréales, au menu et au gros bétail : d'un autre côté, un climat généralement plus sec que celui des États du nord-ouest de l'Europe, moins favorable, par conséquent, aux prairies naturelles, ne permet pas de laisser en prairies de cette nature des terres qu'un climat différent permet et force même d'y laisser dans le Nord; enfin une température douce, prolongée pendant quelques mois de plus, rend le travail de la terre moins pressé, plus facile, moins dispendieux peut-être, et, par toutes ces raisons, l'élève du cheval devient généralement moins avantageuse en France que dans les pays que je viens de citer, ou, en d'autres termes, un cheval élevé en France doit coûter davantage que dans ces pays. Si l'on ajoute encore que, de toutes les industries agricoles, l'élève du cheval est celle qui exige les connaissances les plus longues, les plus difficiles à acquérir; qu'il existe des genres de baux qui gê-

nent cette industrie, qu'il y a des modes de culture qui l'excluent; que l'agriculture est livrée communément à des fermiers routiniers, sans éducation préliminaire, et plus généralement encore à des métayers, moins instruits et sans aucuns capitaux; qu'il résulte de là qu'un grand nombre de ceux qui élèvent des chevaux ne peuvent faire aucune avance pour se procurer de bonnes juments, et que ceux qui achètent des chevaux pour leurs opérations agricoles ne peuvent acheter que les moins chers ou les plus mauvais; enfin que le commerce, habitué à se procurer de l'étranger les chevaux que l'armée et les grandes villes consomment, a cessé de les chercher dans la plupart de nos campagnes, où ceux qui s'y trouvent encore sont trop rares et sont disséminés, on concevra pourquoi il se fait si peu de chevaux en France, et pourquoi les cultivateurs en élèvent de mauvais là où l'homme, au fait de cette industrie, voit que l'on pourrait en élever de bien supérieurs.

Est-il un moyen de créer, pour les cultivateurs, un intérêt à élever des chevaux, ou plutôt *y a-t-il un moyen de stimuler cet intérêt de manière à les résoudre à faire dans ce but des sacrifices, soit en argent, soit en soins mieux entendus, soit en abandon d'anciennes méthodes agricoles?* Là, réside la solution de la question de la possibilité d'améliorer les chevaux en France et de les multiplier. Nous parviendrons, je pense, plus facilement à cette solution après avoir dit un mot de ce qui se passe en Angleterre à cet égard.

L'Angleterre, plus que la France encore, a intérêt à cultiver les céréales : elle en consomme beaucoup plus qu'elle n'en produit, et l'impôt mis sur les céréales étrangères tient à un si haut prix cette sorte de denrées, que les prix des fermages sont très-élevés, que les propriétés foncières de la grande culture y ont généralement plus de valeur que dans le reste du monde ; que nulle part il n'a été fait autant de tentatives en agriculture, et tant dépensé d'argent pour mettre en culture des marécages, des tourbières, des landes et des friches.

Tous les produits de la culture y sont à un taux généralement plus élevé qu'en France et que par toute l'Europe ; sous ce rapport, c'est donc le pays de cette même Europe, qui a le moins d'intérêt à consacrer à l'élève des chevaux ses terres de grandes cultures.

Il faut convenir cependant que l'humidité du climat, plus grande que celle du climat de la France, rapproche ce pays de la Nord-Hollande, du Mecklenbourg, du Hanovre : elle rend certains terrains plus productifs en prairies naturelles qu'ils ne le seraient sous les climats secs du centre et du midi de la France, et les hivers, plus rigoureux dans sa partie nord, rendent les frais de culture plus grands ; sous ces nouveaux rapports, l'élève des bestiaux, et par conséquent des chevaux, pourrait paraître plus lucrative, et il en serait ainsi si les hauts prix des céréales n'engageaient point à mettre en labours et en rotation de culture des terres de médiocre qualité, qu'on laisserait en prairies naturelles dans d'au-

tres pays semblables par le climat ; il n'y a que les prairies d'une fertilité extraordinaire que la cherté des céréales n'a pu forcer et ne forcera probablement jamais à mettre en labours.

Ce qu'il y a de réel encore sous ce rapport dans les royaumes-unis, c'est que ce n'est pas dans les contrées où l'on élève le plus de bestiaux que l'on crée le plus de chevaux : l'Écosse et l'Irlande, qui fournissent le plus de bestiaux aux grands approvisionnements de l'Angleterre, sont précisément les pays qui élèvent le moins de chevaux (1).

La quantité même des bonnes prairies n'y est pas plus considérable proportionnellement que dans d'autres États ; elle est bornée à quelques comtés, et, si l'on pouvait avoir un recensement exact des terres conservées dans la Grande-Bretagne toujours en prairies naturelles, et de la quantité de ces prairies que possède la France, on serait peut-être étonné de l'infériorité de l'Angleterre à cet égard. En effet, celle-ci renferme beaucoup de pays montueux, et ces pays, même un grand nombre de plateaux des pays de plaines, ne sont point revêtus de terre végétale assez profonde pour former des prairies abondantes ; l'herbe fine et rare qui s'y voit procure à peine de la nourriture aux bêtes à laine, et jamais aux chevaux : c'est avec les plus grandes difficultés et avec la science

(1) L'Écosse achète des chevaux pour son agriculture, et n'en vend point de races nobles ; l'Irlande, au contraire, vend quelques-uns de ces derniers chevaux en Angleterre.

agricole la plus éclairée qu'on est parvenu à en mettre quelques parties en culture.

« Si l'on parcourt l'Angleterre et si l'on examine son système agricole sous le rapport de l'élève des chevaux, on voit qu'il n'y a point de haras du gouvernement; qu'il n'y a point de dépôts d'étalons, qu'il n'y a point de dépôts de poulains, qu'il y a peu de grands haras particuliers; mais on voit que la plupart des fermiers, des propriétaires cultivateurs, des petits cultivateurs même, élèvent des chevaux; qu'ils sont possesseurs de belles juments poulinières; qu'ils font des sacrifices pour élever de beaux et bons animaux; qu'ils y mettent un soin, une attention, une perspicacité dont on ne se doute pas dans la plupart de nos provinces; par conséquent, que les haras domestiques y sont très-nombreux et on ne peut mieux entendus. Quel intérêt ont-ils donc à tous ces soins, à toutes ces dépenses, auxquels la plupart se livrent même de nouveau avec ardeur quand des accidents viennent en faire des pertes?

Selon moi, une institution devenue nationale, pour ainsi dire, est la source et la cause principale de cette multiplication des chevaux de luxe : c'est elle qui donne aux fermiers, aux cultivateurs cet intérêt qui les excite à élever des chevaux de premier choix; c'est elle qui leur fait compter pour peu de chose les soins, les dépenses, les pertes même que cette élève entraîne : cette institution est celle des *courses de chevaux*.

Quand on assiste aux courses de New-Market, de

Duncaster, d'York, d'Epsom, aux premières, surtout, qui se renouvellent sept ou huit fois par an, et qui durent quelquefois une semaine, on est étonné d'abord de l'affluence des chevaux qui y sont amenés, et l'on cherche pourquoi il s'en présente autant. Bientôt la multiplicité des prix et leur valeur dans des poules qui sont quelquefois de quinze à vingt mille francs, et qui se sont élevées jusqu'à cinquante mille et même jusqu'à cent mille francs, donne une raison de cette grande affluence, surtout lorsqu'on voit des chevaux remporter dans une année plusieurs de ces prix, et lorsque l'histoire équestre fait voir que, par des prix gagnés dans différentes courses, des chevaux ont augmenté de beaucoup la fortune de leurs maîtres. Est-il étonnant alors que le désir d'avoir la même chance engage les cultivateurs à des peines et à des dépenses pour se mettre en état d'avoir de tels animaux?

Aussi le nombre des cultivateurs qui assistent aux courses est-il grand; et, quoique beaucoup d'entre eux ne s'occupent pas de tous les détails que la préparation aux courses exige, élèvent-ils généralement des chevaux de race, de sang, qui peuvent se présenter à ces jeux. Ceux qui ne veulent pas s'occuper de dresser eux-mêmes leurs chevaux s'arrangent avec des gens qui font profession de faire courir les chevaux, ceux-ci les dressent, les disposent; et tout cheval qui a figuré aux courses une première fois, avec quelque distinction, acquiert par cela seul une valeur bien supérieure à sa valeur commerciale ordi-

naire; tandis que, s'il ne s'y est pas distingué, il reste néanmoins avec la même valeur qu'il avait avant de courir. Je ne parle ici que des jeunes chevaux qui se présentent aux courses pour la première fois; ceux qui ont déjà gagné des prix ont une valeur supérieure qu'ils ne perdent que quand des accidents ou la vieillesse viennent les rendre impropres à courir ou à servir à la reproduction.

Le désir d'avoir de bons chevaux fait qu'il n'y a guère que les chevaux qui ont gagné des prix dans les courses, ou au moins qui se sont distingués comme de bons chevaux de chasse, qui servent à reproduire l'espèce; et quand on voit qu'ils couvrent vingt ou trente juments à deux, trois et jusqu'à vingt guinées par jument, on n'est plus étonné que les cultivateurs cherchent à élever des chevaux propres à devenir de tels coureurs ou de tels étalons, et le plus ordinairement étalons après avoir été coureurs.

Je ne reviendrai point davantage sur tout ce que j'ai dit à ce sujet dans un travail précédent (1). J'entrerai maintenant dans une controverse qui s'est établie au sujet de ces courses, ensuite j'examinerai quelques objections qu'on a élevées contre elles; je terminerai enfin par des réflexions sur leurs effets relativement à l'amélioration des races.

Ce n'est point, a-t-on dit, aux courses qu'il faut

(1) *Notice sur les chevaux anglais et sur les courses en Angleterre.* (*Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture*, année 1817.)

attribuer l'amélioration des chevaux en Angleterre ; les courses ne sont qu'une suite du goût pour ces animaux, goût déterminé par le besoin que les riches en ont eu pour les promenades, et surtout pour les chasses. C'est donc, selon ces mêmes personnes, à ce qu'il se trouve en Angleterre de très-riches propriétaires capables d'avoir des équipages de chasse, des écuries nombreuses qui consomment beaucoup de chevaux d'une grande vitesse, qu'il faut attribuer l'amélioration produite. Selon les mêmes personnes, le système des grandes propriétés et des grandes fermes contribuerait pour beaucoup aussi à cette amélioration, parce que, selon elles, ce ne serait que dans les grandes fermes qu'on pourrait avoir des haras, et parce que c'est dans les grandes fermes qu'on a plus d'avantages à cultiver par les chevaux que par les bœufs. En résumé, ce serait la richesse très-grande des particuliers, qui, en consommant beaucoup de ces chevaux, aurait excité l'intérêt à en produire, et le système des grandes propriétés et des grandes fermes aurait favorisé cette industrie : en sorte que les courses, au lieu d'être pour quelque chose dans l'amélioration, n'auraient été qu'une suite de cette amélioration, et seraient des jeux seulement insignifiants. La preuve, a-t-on même avancé, c'est que le gouvernement anglais a cherché à arrêter la production de ces chevaux de luxe par un impôt établi sur eux en 1801.

En supposant que le besoin d'avoir d'excellents chevaux de selle pour la chasse ait commencé l'amé-

lioration des races, et en supposant que la vanité de pouvoir dire qu'on avait le plus vite coureur ait donné origine aux courses, s'ensuit-il que ces mêmes courses n'ont servi à rien ensuite pour l'amélioration? Je suis très-loin de le croire. Jamais l'achat pur et simple des chevaux propres à la chasse par un riche propriétaire n'aurait pu donner aux animaux la valeur que les courses leur donnent; jamais, par conséquent, il n'aurait pu en résulter pour l'amélioration le stimulant et l'élan général que les courses ont produits. Je suis persuadé qu'il sera évident, d'après ce que j'ai dit, pour tout esprit non prévenu, qu'en regardant comme possible, comme probable même, que les courses aient commencé en Angleterre par suite du goût des bons chevaux dans la classe riche de la société, il n'en est pas moins réel que ces courses ne soient à leur tour la cause principale de la grande amélioration des races et de la grande multiplication des bons et beaux chevaux.

Selon moi, les riches propriétaires fonciers n'ont même pas contribué d'une manière particulière à l'amélioration des races de ces animaux.

Le système des grands propriétaires du sol, qui exerce une influence si marquée sur l'état politique des États, et particulièrement de l'Angleterre, n'a aucune influence directe sur l'agriculture, lorsque la grande propriété est divisée en fermes, dont le propriétaire ne s'occupe que pour en toucher les revenus; et si l'organisation du système politique et municipal de l'Angleterre donne plus d'intérêt et d'agré-

ments aux propriétaires à habiter et même à cultiver leurs terres eux-mêmes qu'aux propriétaires en France, le nombre de ceux qui le font est encore borné en raison de la masse des fermiers. J'ai fait voir, dans une petite Notice, qu'une institution spéciale servait à répandre d'une manière particulière, parmi les cultivateurs, la science de l'agriculture beaucoup plus que ne le peut encore l'exemple isolé d'un grand propriétaire (1).

La grande propriété n'exerce donc une influence que par ses richesses, qui lui permettent de consommer des animaux de prix, aussi bien que ces mêmes richesses le permettent au grand commerçant, au grand capitaliste et au possesseur des hauts emplois de l'État. Si la propriété foncière, moins divisée et plus riche, par cette raison, en Angleterre, y permet à quelques personnes d'avoir des équipages de chasse, ces personnes se comptent facilement, et elles sont en trop petit nombre pour qu'elles exercent une grande influence sur la consommation des chevaux; la grande demande de ces animaux est donc produite par la richesse générale du pays, et non par celle de quelques familles.

Si les terres étaient en immenses propriétés soumises au régime féodal et encore incultes pour la plupart pendant une série consécutive d'années,

(1) *Des assemblées agricoles en Angleterre*, imprimé par ordre du ministre de l'intérieur; 1819.

comme cela arrive dans le nord et dans l'est de l'Europe, je concevrais que la grande propriété trouvât un grand intérêt à élever des chevaux sur des terres dont elle ne saurait que faire : mais dans un pays où la culture se fait par des fermiers ou par des mains qui récoltent tout le fruit des améliorations qu'elles produisent ; où la connaissance de la culture des terres est portée aussi loin que partout ailleurs ; où les grains sont tenus à un prix assez élevé pour qu'il n'y ait point de terrains que la charrue n'ait tenté, à plusieurs reprises, de défricher, quelque mauvais qu'ils fussent ; où un grand nombre de chevaux de luxe sont élevés presque à l'écurie ou dans de petits enclos, afin de soumettre, autant que possible, toutes les terres à des rotations régulières de récolte ; où ces terres ne sont laissées en pâturages perpétuels que lorsque ces pâturages sont très-abondants, et donnent plus de bénéfices que les terres labourées, soit par l'engraissement rapide du bétail, soit même par la vente en nature du foin qu'on y récolte ; dans un pays où la grande propriété a intérêt à être divisée en fermes de moyenne grandeur, parce qu'alors ses revenus sont et plus grands et plus certains ; dans un pays où les très-grands propriétaires sont presque tous occupés exclusivement des affaires de l'État : là je ne vois que l'influence des richesses qui puisse exciter l'amélioration des chevaux en en consommant un certain nombre.

Mais alors la production s'arrêterait là où la consommation cesserait ; elle n'atteindrait même peut-

être pas les besoins de la consommation, si le pays se trouvait, comme nous le sommes actuellement, en contact avec des pays qui lui fourniraient des chevaux de luxe en abondance. Qu'est-ce donc qui a pu faire qu'en Angleterre tous les chevaux des diligences, des fiacres, des postes soient des chevaux de luxe; tandis que, chez nous, ce sont des chevaux communs de trait? Certainement il y a des causes à cette multiplication, et je ne les trouve nulle autre part que dans les courses de chevaux.

Qu'on ne croie pas davantage que la grandeur des fermes influe sur la production des chevaux de luxe : les fermes, en Angleterre, peuvent être divisées d'une manière relative en deux sortes, en *tillage-farms* et en *grazier-farms*, *fermes de labourage* et *fermes d'engrais* (1).

Dans les fermes de labourage, qui sont les plus grandes et qui se composent rarement de plus de deux cent cinquante à trois cents hectares, parce que c'est presque le maximum de ce qu'un seul homme actif et sa famille peuvent cultiver avec les soins convenables pour en tirer le plus de produits, l'on élève peu de chevaux de luxe : l'animal qui porte le fermier, ou celui qui roule son espèce de tilbury, est quelquefois une belle jument; quelquefois ce fermier

(1) Je ne parle pas ici des grandes fermes d'Écosse et même de celles du nord de l'Angleterre, où l'on ne fait qu'élever un nombreux bétail : comme on n'y élève généralement point de chevaux nobles, elles ne doivent pas exercer d'influence sur cette élève.

en a deux. Dans les autres fermes, dans celles d'engrais, en général plus petites, on trouve néanmoins plus de chevaux ; cinq ou six belles et fortes juments poulinières, employées en même temps aux travaux de l'exploitation, donnent des poulains, dont quelques-uns, de temps en temps, propres aux courses ou propres à faire d'excellents chevaux de chasse, se vendent excessivement cher, et viennent compenser avec bénéfice tous les petits sacrifices faits pour avoir et pour entretenir une belle race. Dans ces fermes encore, l'élève des chevaux n'est-elle que très-accessoire, et n'a-t-elle lieu qu'autant qu'elle n'entrave pas les autres spéculations : ce sont assez généralement l'engrais du gros bétail et l'engrais et l'élève du menu bétail qui tiennent le premier rang.

Ces parcs très-vastes que les propriétaires se réservent souvent, et qu'on croit bien à tort qu'ils conservent en prairies pour leur plaisir seulement, ne sont pas plus productifs en chevaux de luxe que chez nous; ils n'en donnent que lorsque les propriétaires eux-mêmes s'amusent à élever de ces animaux, et, je l'ai déjà dit, il y en a peu dans ce cas.

Il est plus simple et plus agréable, en effet, pour le riche de payer de 100 à 500 guinées un cheval quand il est élevé, que d'en créer dix ou douze, vingt même souvent, avant d'en avoir un qui ait les qualités ou qui parvienne à la célébrité qu'on voudrait que l'animal eût.

La grande multiplication des chevaux de luxe ne tient donc pas plus aux grandes fermes qu'à la

grande propriété, puisqu'on n'élève pas ces animaux en masse; cette multiplication tient à ce que presque partout on en élève un peu, et c'est la réunion de toutes ces petites sommes partielles qui forme la grande masse de production.

Qu'on ait voulu arrêter la multiplication des chevaux en Angleterre par un impôt mis sur ces animaux, c'est une assertion dépourvue de tout fondement et qui se détruit elle-même.

Si l'impôt avait été en contradiction avec les besoins, il aurait été subversif de tout principe d'économie publique, il aurait été en contradiction avec les prix distribués aux courses par le gouvernement : ce n'était purement et simplement qu'un impôt fiscal, et si je n'ai pas été induit en erreur, cet impôt, augmenté en 1806, ne l'avait été que pour le cheval qui ne servait qu'à la selle, et non pas pour les juments poulinières.

Maintenant je passerai à une objection faite contre les courses, et que je regarde comme une des erreurs les plus patentes à cet égard, c'est l'assertion que les chevaux de course sont une espèce à part, qui, si elle n'est bonne aux courses, n'est bonne à rien. On ne réfléchit pas, en avançant ce dire, que, pour qu'un cheval soit bon à courir, il faut que toute sa machine soit excellente, que la poitrine, le système musculaire et les articulations soient fortement organisés; et qu'en mettant en fait que sur un nombre de chevaux coureurs il n'y en ait que peu qui soient de première qualité, on trouve cependant que beau-

coup sont de bons chevaux de selle, de chasse, et que le plus grand nombre d'eux sont toujours d'excellents chevaux de carrosse, de diligence, de poste : et pour ne pas aller chercher en Angleterre les innombrables exemples qu'elle fournirait, je m'appuierai seulement de l'opinion de M. *A. de Royère*, qui, dans l'écrit que j'ai déjà cité, annonce qu'il a vendu très-avantageusement de jeunes chevaux et juments qu'il avait fait courir plusieurs fois.

Ce qui a donné quelque fondement à cette première erreur, c'est une seconde qui s'est glissée parmi les personnes peu au fait de ces matières. Elles ont cru remarquer que les chevaux de course étaient mal conformés, qu'ils ne devaient point avoir de corps, qu'ils devaient avoir les extrémités grêles. Elles n'ont pas réfléchi que ce peu de corpulence, nécessaire pour rendre les chevaux propres à courir avec rapidité, ne devait pas tenir à la conformation, qu'il ne devait être qu'un effet du régime auquel sont momentanément soumis les animaux, et n'avoir lieu qu'au détriment de l'abdomen et de la graisse; que tel animal qui doit être presque comme un lévrier avant de courir est méconnaissable six mois après, et que toujours néanmoins il doit être dans les proportions qui constituent la meilleure organisation.

D'un autre côté, on a confondu la sécheresse des extrémités avec la finesse; on n'a pas vu que cette finesse apparente n'était due qu'à l'absence d'une peau épaisse, à l'absence d'un tissu cellulaire abondant, à l'absence de poils longs et grossiers, toutes

particularités généralement étrangères aux chevaux de race qui sont les meilleurs coureurs. On n'a pas fait attention que la finesse des canons, quand elle existe, est compensée par l'ampleur, par la force et surtout par la longueur des avant-bras et des jambes, et même souvent aussi par la largeur des canons, vus latéralement de devant en arrière. L'*Éclipse*, un des plus fameux coureurs de l'Angleterre, l'*Highflier*, un autre de ces chevaux, retirés du régime du cheval de course, paraissaient, par l'aspect athlétique de leurs formes, plus propres à tirer la charrue qu'à parcourir la moindre distance avec célérité.

Quelques autres personnes ne pouvant, d'après toutes ces considérations, disconvenir que les courses ne dussent être bonnes à stimuler la production des chevaux de luxe en France comme elles l'étaient en Angleterre, ont avancé, pour repousser leur institution, que ces courses ne pouvaient faire que des chevaux de course inutiles ou des chevaux de selle d'un très-grand prix, et qu'elles ne pouvaient ainsi servir l'État dans son plus grand besoin, dans celui d'exciter les cultivateurs à faire des chevaux de cavalerie. Je ne pense pas qu'il soit très-difficile de réfuter complétement cette nouvelle assertion. Elle ne peut venir, de leur part et des personnes qui les croient, que d'une erreur encore générale dans laquelle on est relativement aux chevaux anglais, et dans laquelle les Anglais eux-mêmes ont quelque intérêt à maintenir non-seulement les étrangers, mais encore leurs compatriotes qui ne sont pas au fait

de ces matières, pour leur faire payer horriblement cher certains animaux : cette erreur est de croire que les chevaux anglais de course sont une variété distincte, que ces chevaux sont peu nombreux, et qu'il n'y a réellement que les *purs sangs* qui puissent être considérés comme tels.

Mais, si l'on fait attention d'abord que si, en Angleterre, il y a des chevaux de *pur sang*, c'est-à-dire provenant, sans mélange des deux côtés, paternel et maternel, de chevaux orientaux (ce dont le *stud-book* même permet fortement de douter), il y a beaucoup plus de *trois quarts* de sang, et encore plus de *demi-sang;* si l'on fait ensuite l'observation que dans les courses il se présente beaucoup plus de chevaux de trois quarts de sang et peut-être de même de demi-sang, et que ces chevaux battent quelquefois les chevaux de pur sang, et qu'alors ils vont de pair avec eux ; si l'on fait attention surtout que tous les individus qu'on reconnait comme chevaux anglais (ceux provenant des races propres seulement aux labours et aux charrois exceptés) ne sont qu'une même race, modifiée de diverses manières par les localités, par le plus ou moins de mélange avec le sang oriental, et par les influences résultant de la manière de voir de chaque éleveur; si l'on fait attention que des milliers d'individus de cette race pourraient être employés, outre ceux qui le sont déjà annuellement, dans la cavalerie anglaise, et qu'il y en aurait assez pour la composer exclusivement si le gouvernement ne voulait pas, par des considérations politiques et d'éco-

nomie, remonter en partie sa cavalerie dans le Hanovre; si l'on se rappelle que ce gouvernement a entretenu sa cavalerie avec des chevaux anglais pendant le temps que le Hanovre a été soustrait à sa domination; si l'on fait attention que tous les carrossiers, que tous les chevaux des innombrables diligences en Angleterre, que ceux des fiacres, que ceux de toutes les postes, dont on trouve souvent plusieurs établissements distincts par localité de poste, à cause du libre exercice de cette profession, sont tous des chevaux d'une tournure convenable pour la cavalerie, et qu'ils sortent de cette race anglaise améliorée, dont les chevaux de course sont les plus perfectionnés et forment, pour ainsi dire, la tête, on conviendra qu'il est bien à désirer que nous puissions nous faire en France une race de chevaux comme la race des chevaux anglais, et on devra en tirer la conséquence que, si nous parvenons à rendre proportionnellement aussi commune sur tous les points de la France cette race qu'elle l'est en Angleterre (1), nous aurons alors une masse suffisante de chevaux propres à remonter toutes les armes de la cavalerie, suffisante même pour une consommation beaucoup plus grande que celle que ferait notre armée en temps de guerre.

---

(1) Suivant le compte fourni, en 1814, à la chambre des communes, il y avait en Angleterre six cent dix-huit mille chevaux de luxe, sans compter les élèves (ouvrage de M. *de Marivaux*, déjà cité); qu'on mette que, sur ce nombre, il y avait trois cent mille juments, et on verra si ce que je viens de dire est exagéré.

Enfin répétera-t-on que des institutions telles que les courses de chevaux peuvent être en rapport avec le caractère des Anglais, et point en rapport avec celui des Français! comme si le caractère des deux nations était bien différent? comme si les mêmes mobiles ne produisaient point les mêmes effets chez des nations arrivées au même degré de la même civilisation, et placées presque sur le même point du globe? L'assertion n'est pas soutenable.

Comme les courses de chevaux ont été, je crois l'avoir à peu près prouvé, le *seul moyen* par lequel on est arrivé à ce résultat en Angleterre; comme il n'y a pas de raison de croire qu'elles ne puissent le produire en France, je crois pouvoir dire qu'elles sont un des meilleurs moyens d'arriver à faire créer chez nous les chevaux de cavalerie dont nous avons besoin.

D'autres considérations importantes vont corroborer ces conclusions, que je regarde comme positives.

En effet, si nous recherchons les résultats que donnent les courses de chevaux par rapport à l'amélioration de ces animaux, nous les trouvons aussi avantageux à la propagation des bonnes races que nous avons trouvé peu favorables ceux produits par les primes et par l'achat des poulains.

Dans une lutte comme une course, on ne peut accuser les juges de partialité, on ne peut les accuser d'ignorance; il n'y a pas même besoin de juges pour le mérite des animaux, il n'en faut que pour fixer les règles de la course. Les personnes qui font courir ne

sont pas découragées par la persuasion qu'il y a injustice, puisqu'il ne peut y en avoir. La défaite, au contraire, est un stimulus qui invite à mieux faire; et combien de fois n'ai-je pas entendu le vaincu se promettre de remporter le prix ou avec des chevaux différents, ou avec le même cheval, qui, disait-il, n'était pas assez préparé à la course ou était malade! L'amour-propre a mille moyens de se consoler d'une pareille défaite, il en a peu pour se consoler d'une injustice réelle ou prétendue; c'est le découragement qui en est le résultat.

C'est surtout par rapport aux effets pour la reproduction que ces courses sont avantageuses : les seuls chevaux les plus vigoureusement constitués peuvent être des chevaux coureurs. *Il faut, je le répète, une poitrine excellente, de bonnes jambes, de bons pieds; il faut que ces animaux soient exempts, je ne dis pas de vices, je dis de défauts; il faut qu'ils soient exempts de toute maladie interne* : sans cela, les forces de l'animal, toujours plus ou moins affaiblies, ne lui permettent plus de lutter contre des rivaux plus favorisés sous ce rapport.

Le cultivateur qui veut élever un cheval pour la course doit donc rechercher d'abord des père et mère ni trop jeunes ni trop vieux; il doit les rechercher exempts de vices, de défauts essentiels, de toute espèce de maladies, parce que des animaux malades ne donnent pas, en général, des productions aussi vigoureuses que des animaux sains : il faut même que l'éleveur prenne des producteurs *étalon* et *ju-*

ment qui ont fourni des courses rapides, longues, qui ont donné des preuves qu'ils avaient du fond, qu'ils avaient une vigueur durable et non momentanée. Il faut, de plus, que les mères soient exemptes de souffrances pendant l'allaitement; il faut ensuite que les jeunes poulains soient tenus au régime le plus favorable au développement de toutes leurs forces, de toutes les qualités qu'ils peuvent réunir plus tard; il faut, en peu de mots, qu'ils soient soumis à tous les bons soins qui font d'excellents chevaux.

Par là se trouvent écartés de la reproduction tous les chevaux et juments tarés, tous les animaux maladifs, même tous ceux qui, seulement beaux, n'ont point donné de preuves suffisantes de leur vigueur; chevaux parmi lesquels on trouve si fréquemment, même dans les haras de l'État et dans les dépôts d'étalons, des chevaux poitrinaires, maladifs, source de tous ces mauvais produits, si communs dans nos meilleures races.

Si l'on fait attention encore à ce que j'ai déjà avancé, que les chevaux de course ne peuvent sortir que d'une race supérieure, que souvent l'on n'en trouve qu'un parmi cent excellents chevaux, on verra qu'aucune institution n'est aussi bonne pour remplir un des buts de l'État, celui de faire naître la plus grande quantité possible de bons chevaux.

Je sais bien que les bons coureurs ne sont pas tous de bons étalons, et que quelques-uns des bons étalons de l'Angleterre, c'est-à-dire quelques-uns de ceux qui ont donné les meilleurs coureurs, n'étaient pas eux-

mêmes les meilleurs chevaux de course; mais ils étaient toujours sortis des chevaux les plus nobles de la race anglaise, ou des races d'Orient ; s'ensuit-il, à cause de ces cas, que le principe général ne soit pas vrai? On ne pourra pas le penser : on ne pourra pas non plus ne pas croire que ce ne soit parmi les chevaux qui auront fourni les courses les plus rapides, mais surtout les plus longues sans détériorer leur constitution, qu'il faudra chercher les animaux les plus propres à donner une race noble, bonne et solide. Ces étalons, qui ont donné les meilleurs coureurs, étaient du reste eux-mêmes des chevaux de course ou de chasse d'une excellente constitution. Nous avons dit qu'ils étaient de cette race qui fournit tant de bons chevaux de selle; c'était donc dans l'ordre des choses.

En provoquant bien davantage que les distributions de primes des réunions d'un grand nombre d'animaux, elles appellent les marchands de chevaux, facilitent l'établissement des foires, et peuvent concourir à rappeler dans les campagnes les marchands qui vont s'approvisionner à l'étranger.

Quelque grands que soient les avantages matériels dont je viens de parler, il en est un bien plus grand encore, quand on envisage cette institution dans ses effets moins immédiats, moins sensibles peut-être, mais non moins sûrs, dans ceux que le véritable administrateur doit prendre en considération, c'est celui de produire un système d'amélioration constant, qui ne peut pas changer, quels que soient les hom-

mes, quelles que soient les théories sur l'amélioration des races. La manière de créer des chevaux coureurs sera toujours une, elle ne peut varier; et cette manière de créer des chevaux est celle d'en créer de bons, puisque, avons-nous vu, les chevaux de course ne peuvent être que les meilleurs parmi les bons. Si de faux systèmes d'élève sont prônés, s'ils sont mis accidentellement en pratique, la pierre de touche est là. Les premières courses où se présenteront les animaux feront justice de ces faux systèmes : ils tomberont plus vite qu'ils n'auront été de temps à être mis en pratique; ils deviendront des exceptions, tandis que les bons seront les règles; en est-il de même à présent?

Je ne crains pas d'avancer que, si les Anglais ont la meilleure race de chevaux, s'ils en ont suffisamment pour leurs besoins et pour en vendre à l'étranger de manière à retirer des sommes assez considérables de cette exportation; je ne crains pas d'avancer, dis-je, que leurs courses de chevaux sont la seule cause de cet état prospère, et qu'elles ne l'ont amené qu'en forçant les hommes à agir constamment dans le même but, dans le même sens : l'intérêt qu'elles créent est plus déterminant, plus positif que tout autre : l'éleveur, intimement convaincu que la bonté doit être la première chose, ne s'occupe qu'en seconde ligne de la figure, des formes; et il faut qu'on ait reconnu une supériorité réelle dans les chevaux anglais pour que le goût des formes de cette race, certainement moins agréables que celles de beaucoup d'autres, ait pu prévaloir.

Il ne faut pas croire qu'il suffira de mettre des chevaux anglais dans les haras et les dépôts d'étalons de l'État pour changer nos races médiocres et mauvaises en chevaux anglais. C'est le système d'élève qu'il faudrait introduire, et on ne pourra le faire qu'en créant l'intérêt qui l'a fait adopter autre part, c'est-à-dire en créant des courses.

Mais surtout il ne faut pas croire que des courses improvisent des chevaux, et faire comme quelques conseils de département qui, embarrassés de diriger ces institutions, embarrassés de trouver des coureurs pour mener les chevaux, et peu au fait de leurs résultats médiats, n'ont vu en elles que des jeux insignifiants, où des hommes et des chevaux couraient les uns contre les autres au risque de se casser le cou, et qui, par leur suppression, consentie à tort par le ministère, ont privé leurs départements de l'avantage qu'elles peuvent produire. Si on avait supprimé les courses de Paris parce que, dans les commencements, des paysans en blouse et avec des clous passés dans les talons de leurs souliers sont venus faire courir leurs chevaux, on ne verrait point actuellement les beaux élèves qui commencent à se faire en Normandie, *et qu'on vend déjà comme chevaux anglais*. Heureusement à Paris on avait examiné un peu plus ces institutions qu'on ne l'avait fait dans quelques conseils de département.

Il n'est pas difficile cependant de diriger des courses et de leur faire produire le bien progressif qu'elles peuvent opérer : peu d'obstacles à vaincre se présen-

tent; le principal est, dans les commencements, la difficulté d'éloigner une concurrence trop supérieure, qui peut jeter du découragement parmi les éleveurs qui commencent, et dont les races ne sont pas encore améliorées. *On est parvenu à ce but lorsque des règlements généraux ne sont pas venus empêcher chaque localité d'adopter les mesures qui pouvaient lui être convenables.* L'action de la direction de l'agriculture serait donc, selon moi, de laisser faire les localités, et seulement de faire les fonds des prix là où elle jugerait que les courses doivent produire les meilleurs résultats.

Par toutes les considérations précédentes, je pense que les courses de chevaux sont un des meilleurs moyens, le principal peut-être, que le gouvernement ait en son pouvoir d'encourager l'amélioration et la multiplication des chevaux nobles en France; qu'il ne saurait, par conséquent, trop multiplier ces courses et augmenter l'intérêt qu'elles présentent, en ajoutant des prix à ceux qui existent déjà.

Malgré les effets avantageux que je crois que les courses doivent produire en France, je ne dissimulerai pas quelques inconvénients qu'elles présentent: en montrant ceux-ci dans tout leur jour, ce sera même le moyen de les empêcher chez nous.

Ce qu'on reproche d'abord à ces courses comme un inconvénient, mais qui, selon moi, n'en est pas un réel, c'est, en faisant préférer exclusivement les chevaux les plus vites, d'avoir successivement grandi la race en Angleterre.

On conçoit, en effet, qu'une taille élevée étant avantageuse pour la course, les chevaux les plus élevés en taille ont dû battre, à égalité de moyens, ceux dont la taille l'était moins; et comme ce sont toujours les vainqueurs qui sont préférés pour la reproduction, il en est résulté que la race a successivement grandi autant qu'il était possible que cela eût lieu.

Or, comme les chevaux, quand ils arrivent à une certaine taille, perdent de leur qualité, de leur force; ou comme, autrement, il est rare de trouver dans un nombre donné de chevaux de grande taille autant de bons chevaux que dans le même nombre d'animaux de moyenne taille, on en a conclu que la race des chevaux anglais était déjà dégénérée, ou qu'elle dégénérerait infailliblement. J'ai moi-même eu cette opinion d'abord, et je l'ai manifestée; mais depuis j'ai bien changé : un raisonnement plus serré devrait même empêcher de l'avoir.

En effet, l'expérience ayant prouvé que la grande taille poussée trop loin ne pouvait plus s'allier avec la plus grande vélocité et la plus grande durée de la course, il était tout naturel de penser que les chevaux coureurs, à mesure qu'ils parviendraient à cette plus grande taille, seraient battus par ceux d'une taille moindre, et qu'ainsi la reproduction des meilleurs coureurs aurait toujours lieu par les animaux d'une taille moyenne. C'est ce qui a lieu en effet : à mesure que des productions nouvelles arrivent à cette plus grande taille, elles sont battues; et, par cela seul qu'elles sont battues, elles sont éloignées de la série

des chevaux propres à créer de bons coureurs, et elles ne servent plus qu'à faire des étalons pour les variétés d'attelages auxquels, du reste, leur grande taille les rend plus particulièrement propres. Il résulte de cet état de choses que le plus grand nombre des bons chevaux de course est toujours parmi ceux d'une moyenne taille, et que les très-grands sont les exceptions. Il en résulte aussi évidemment que, sous ce rapport, les courses portent avec elles le remède à l'inconvénient de trop grandir la taille. En calculant le nombre d'années qui s'est écoulé depuis leur institution, il est fortement à présumer que le grandissement de la taille qui devait résulter de ces courses est arrivé depuis longtemps à son plus haut point, et que la race anglaise restera ce qu'elle est actuellement tant que les courses subsisteront.

Si par rapport au grandissement de la taille il n'y a pas d'inconvénient, il n'en est pas ainsi de l'usage de faire courir les animaux à un âge trop tendre. Comme la légèreté est plus l'apanage des jeunes animaux que de ceux plus avancés en âge, les Anglais font courir leurs poulains aussitôt que possible, aussitôt que les jeunes animaux sont assez forts pour porter un conducteur. Dès l'âge de trois ans révolus, de deux ans et demi, on en voit courir. C'est une faute, une faute grave, que l'appât du gain seul fait commettre; et c'est à ces courses prématurées qu'il faut attribuer tant de chevaux de luxe ruinés de bonne heure en Angleterre, et qui ne peuvent plus servir à monter des cavaliers, quoiqu'ils

soient encore excellents pour les attelages. Jamais un poulain ne devrait être soumis aux courses de fond avant quatre ans révolus. On pourrait facilement en France, par des règlements, parer à ce grave inconvénient, et il suffit de le connaître pour l'éviter.

Quant aux personnes qui ont prétendu que les courses pouvaient nuire à l'amélioration des races en Angleterre, en faisant employer à la reproduction des animaux qui étaient tarés par ces courses, je dirai que ces cas sont encore en Angleterre des exceptions, et des exceptions très-rares, dont je n'ai pas vu d'exemples. En examinant même un peu cette assertion, on ne pourra pas la comprendre. Comment se pourrait-il faire, en effet, que des Anglais employassent à la reproduction de jeunes animaux tarés, battus dans les courses ; tandis que partout ils trouvent, sinon des animaux du premier mérite, du moins des animaux vainqueurs dans des courses de second ordre et non tarés? J'ai vu cependant, je l'avouerai, des chevaux estropiés employés à la reproduction ; mais c'étaient des chevaux de chasse renommés, qui s'étaient abîmés en franchissant des fossés ou des barrières, mais c'étaient des chevaux de course renommés aussi, qui s'étaient emportés, qui s'étaient brisé les extrémités contre des poteaux, ou dans des chutes violentes ; mais c'étaient de pareils chevaux qui étaient célèbres par les bonnes productions qu'ils avaient déjà données, et qu'on employait encore à la reproduction malgré de légers

défauts qu'un âge avancé avait développés ; parce qu'on espérait, *parce qu'on savait* que la production d'un bon animal, quoique déjà un peu âgé, serait préférable à celle d'un animal jeune et sans vigueur. Je ne comprendrais pas l'assertion que les Anglais emploient à la reproduction des animaux jeunes, connus par leurs défaites et par des tares, quand même je n'aurais pu m'assurer qu'elle était inexacte. Comment donc croire ce qu'a avancé un écrivain allemand à ce sujet, que la détérioration de la race anglaise marchait si promptement en Angleterre par cette cause et par le grandissement de la taille, qu'en dix ans d'intervalle, qu'il avait mis entre un premier et un second voyage dans ce pays, il avait vu une dégénération marquée, et qu'il avait été extrêmement embarrassé à ce second voyage pour trouver des chevaux propres à faire des étalons pour le haras qu'il dirigeait ?

Si les courses ont donc l'inconvénient réel de ruiner quelques chevaux, le nombre de ceux-ci ne pourra être grand quand on ne fera pas courir trop tôt les jeunes animaux, et quand on ne fera pas courir des animaux trop faibles contre des forts : elles ne pourront même produire aucun mal, selon moi, relativement à la bonté de la race ; elles ne pourront, au contraire, produire que du bien, en faisant rejeter de la reproduction de beaux chevaux qui ne seraient pas solidement constitués, *qui seraient de belles rosses*.

Il est un autre inconvénient très-réel en Angle-

terre, que ces courses abandonnées presque complétement à des clubs ont produit, c'est l'intérêt que les hommes qui dressent les chevaux à ces courses ont de tromper les cultivateurs relativement aux qualités de leurs chevaux.

La personne qui veut faire courir un cheval est dans l'habitude de le confier, un certain temps, à un de ces entraîneurs (*traîner*), comme on les appelle, pour qu'il le dresse à la course : le propriétaire paye, pour cela, une somme assez forte. Les entraîneurs, qui, par cette raison, ont intérêt à avoir le plus de chevaux, cherchent, par tous les moyens possibles, à captiver les cultivateurs, à leur persuader que *l'entraînement* ou la préparation à la course est une chose difficile, dont ils ont seuls le secret ou au moins le meilleur secret : ils leur disent que leurs animaux sont assez bons, assez âgés, ou assez forts pour courir; et c'est ainsi qu'ils sont cause souvent de la ruine prématurée de poulains qui auraient, plus tard, pu devenir de bons animaux. Mais, si le cultivateur se ressouvient de ce que j'ai dit, dans la première partie, relativement à la facilité de l'élève des chevaux de course, il ne fera pas la sottise de confier son animal à un autre qu'à lui ou à ses gens, ou, s'il le fait, ce ne devra être que quand il sera sûr de la personne.

Mais ce n'est pas là le plus grand mal que produisent ces hommes.

Ils sont à l'aise par les gains qu'ils font; ils ont à leur service des grooms, des palefreniers, des cou-

reurs qui soignent, qui montent, qui courent les chevaux les jours de courses; les plus fins gagnent même beaucoup d'argent, et quoiqu'ils cherchent à s'attraper les uns les autres, ils savent s'entendre sur les points d'intérêt général pour eux, et ils forment une masse d'associés dont les moyens d'existence ne se trouvent que dans la bourse des parieurs riches et ignorants, et dans celle des gens qui leur confient leurs chevaux. Ce sont ces hommes qui font en partie les règles des courses; *car parmi eux je range les gageurs de profession.* Ce sont eux qui, en Angleterre, fondent souvent des prix; ce sont eux qui ont intérêt à embrouiller les notions les plus claires pour pêcher plus facilement en eau trouble, qu'on me pardonne l'expression; ce sont eux qui sont parvenus, pour avoir plus de chevaux entre leurs mains, pour avoir plus de sujets de paris, à établir des courses de chevaux de deux ans et demi, qui engagent les propriétaires des chevaux faibles à les faire courir, qui les engagent peut-être à les employer à la reproduction : c'est la véritable lèpre de cette institution. Mais, quand on a soulevé le voile qui la cachait aux regards; quand on pense que les courses de chevaux en France, soumises à la direction des autorités locales et soustraites à l'influence de ces associations, n'auraient que les avantages de l'institution sans ses graves inconvénients; quand on pense que les personnes qui ont le plus écrit contre les courses, telles que *Burgsdorff*, ne sont nullement ennemies de ces institutions, mais seulement contraires à la manière

dont elles ont lieu actuellement en Angleterre, on ne peut qu'être persuadé, comme je le suis, qu'elles seront pour l'amélioration de nos races une des institutions les plus avantageuses.

CHAPITRE XIV.

HARAS PARQUÉS MILITAIRES.

J'ai dit que, dans quelques parties de l'est de l'Europe, les propriétaires du sol avaient généralement plus d'intérêt qu'en France à élever des chevaux. Cet intérêt fait qu'on trouve, dans quelques contrées, en Hongrie particulièrement, beaucoup de haras parqués, et qu'il s'y élève beaucoup de chevaux. Cependant le gouvernement autrichien, dans les guerres prolongées, est exposé quelquefois à ne pas trouver, sur son territoire, toute la quantité d'animaux dont il a besoin : par cette raison, il s'est occupé, comme celui de France, de la multiplication des chevaux, et il a créé, à ce sujet, une administration dépendante de la chancellerie de la guerre, qu'il a appelée le *département des remontes* (*remuntirung-departement*). Cette direction a des haras parqués, qu'on appelle des *haras militaires*, soit parce qu'ils dépendent de la chancellerie de la guerre, soit parce qu'ils sont administrés par des officiers et régis militairement dans leur intérieur. Ces haras sont destinés à fournir

des étalons à des dépôts d'étalons qui dépendent aussi de la direction des remontes, et même à quelques autres haras militaires qui n'ont point de races aussi bonnes. Les premiers haras militaires sont donc de véritables pépinières d'étalons, et on les nomme encore, sous ce rapport, *haras de pépinières, haras de souche.*

Les animaux de qualité inférieure, ou dont on n'a pas besoin pour la reproduction, passent directement au service de l'armée. Les haras militaires de *Babolna* et de *Mezohëgies* sont des haras de la première qualité. Le dernier présente de particulier que les pâturages immenses n'y sont point enclos, et que les animaux y sont gardés par des espèces de recrues qu'on appelle des *sicoches,* qui logeaient, lorsque je le vis, dans des caveaux voûtés creusés dans le sol même. Ce haras serait ce qu'on appelle ordinairement un *haras demi-sauvage.*

La direction des remontes est chargée aussi des dépôts de remonte pour la cavalerie, et c'est de là même qu'elle a pris son nom. Les employés de ces diverses divisions ont des grades militaires; ils forment ainsi une espèce de régiment, dont les derniers sont des soldats : telle était, au moins, l'organisation de ces haras lorsque j'en visitai quelques-uns. (Voyez *Notice sur quelques races de chevaux, sur les haras et sur les remontes dans l'empire d'Autriche, etc.,* 1823.)

Ces haras militaires ne sont donc réellement que

des haras parqués, dont les uns sont destinés à fournir en même temps des étalons et des chevaux de cavalerie, et les autres des chevaux de cavalerie principalement.

J'ai déjà dit que je ne croyais pas qu'en France il pût être de l'intérêt des particuliers d'avoir des haras parqués : j'ai dit aussi que je ne pensais pas que les haras parqués de l'État, qui sont destinés à donner des étalons, pussent remplir le but d'une manière économique ; et je crois que l'expérience de ces quarante dernières années a prouvé que les personnes qui partageaient cette opinion n'avaient point tort ; je suis persuadé, par les mêmes raisons, par les mêmes causes de non-succès, qu'il ne peut être avantageux, chez nous, d'avoir des *haras militaires* ou *haras parqués* uniquement destinés à fournir l'armée de chevaux.

Quelques personnes penseront néanmoins peut-être que la crainte de manquer de chevaux dans une guerre prolongée ne doive faire mettre de côté la considération de l'économie, et qu'il n'est point de sacrifices qu'on ne doive faire pour assurer la remonte de la cavalerie ; que, par conséquent, on ne saurait avoir de haras militaires en trop grand nombre, tant qu'on n'en aurait pas assez pour pouvoir fournir annuellement le nombre de chevaux nécessaires à l'armée en temps de guerre.

Si l'on considère la quantité de terrains qu'il faudrait acquérir pour des établissements assez grands pour fournir annuellement douze mille chevaux en-

viron, qui seraient nécessaires à l'armée (1); si l'on fait attention que les pertes résultant des épizooties accidentelles, inévitables dans tout rassemblement considérable d'animaux, forceraient de porter l'étendue de ces terrains plus loin qu'il paraîtrait d'abord nécessaire de le faire; que les terrains appartenant à l'État et convertis en haras militaires cesseraient de fournir des contributions en argent et en hommes; si l'on calcule les sommes annuelles qu'il faudrait consacrer au personnel, sommes d'autant plus grandes que ce personnel ne pourrait pas être composé entièrement de militaires retraités, mais qu'il devrait l'être, au contraire, en grande partie d'hommes actifs et vigoureux; mais surtout si l'on fait attention qu'en diminuant les achats de chevaux que l'armée fait encore à l'agriculture, on ôte au cultivateur un genre d'industrie qui s'allie parfaitement à la plupart des cultures et donne, par les engrais qu'il procure, un des moyens de porter celles-ci au plus haut point de perfection; enfin qu'il est de l'intérêt bien entendu des cultivateurs de se livrer beaucoup plus qu'ils ne le font à l'élève des chevaux, et surtout qu'il est des moyens de stimuler cet intérêt, on pensera peut-être, comme moi, qu'il serait d'une très-mauvaise

(1) M. le comte *de la Roche-Aymon*, dans son ouvrage *De la cavalerie*, in-8°, Paris, 1828, t. I[er], partie I[re], page 140, dit que les besoins de l'armée se montaient, pour l'effectif actuel, à quatre mille chevaux; on peut bien estimer qu'il en faudrait deux fois plus pour une guerre active, ou douze mille.

économie publique de chercher à établir des *haras militaires* ou *haras parqués pour le service de l'armée*.

En Autriche même, le gouvernement, peu content, à ce qu'il paraît, de ceux qu'il possédait, a essayé, à la fin du siècle dernier, de 1770 à 1780, un autre système de haras qu'on a appelé *haras de l'armée :* il a été célèbre par la déconfiture dont il a été suivi. Comme il est généralement bon de connaître ce qui a été fait, en bien et en mal, relativement à une institution aussi demandée que celle des haras de l'État, je parlerai ici d'une manière très-brève de ce qui s'est passé en Autriche.

Ces haras de l'armée étaient destinés à recevoir, hors des moments de guerre, les juments de l'armée ; dans ces haras, elles devaient faire des poulains qui, à leur tour, seraient destinés au service de l'armée. En temps de guerre, juments et poulains disponibles devaient retourner dans les régiments respectifs.

On espérait qu'un pareil ordre de choses éviterait de grandes dépenses à l'armée; on croyait que, pendant la paix, les juments, quittant les corps de cavalerie, ne leur coûteraient plus rien, et qu'elles seraient toujours disponibles pour l'armée au moment de la guerre, soit elles-mêmes, soit leurs produits; on avait destiné à ces haras de vastes domaines, celui de Mezohëgies entre autres.

Dans un État comme l'Autriche, où quelques parties du territoire sont encore presque sans population

et sans culture, parce que le produit de la vente des denrées qu'on en tirerait serait souvent inférieur aux dépenses qu'occasionneraient la culture et les transports; dans un pays où l'on n'a pas encore compris que l'État, en vendant ces terrains, ou même en les donnant à des cultivateurs libres, gagnerait de la population et des impôts; dans un pareil État, dis-je, il n'est pas étonnant que ce projet ait pu être essayé; mais il n'est pas étonnant aussi qu'il n'ait pas réussi: en effet, il n'a pas même été économique sous le rapport financier, et les maladies qui ont assailli les juments qui passaient du régime de l'armée au régime des juments poulinières en ont fait périr un si grand nombre, que le haras est tombé de lui-même sans donner l'envie de tenter d'en établir un autre sur de pareilles bases. (*Voyez* la traduction d'une critique allemande de ce haras, *Annales d'agriculture*, 2e série, tome XXXVIII, page 166.) Je ne m'arrêterai point davantage sur une pareille institution, que je ne crois pas possible en France.

J'ai entendu parler, en Allemagne, d'une autre espèce de haras militaire, dont il est bon peut-être encore de dire un mot, quoique je ne puisse plus me rappeler où elle a été essayée, si même elle l'a jamais été. Cette espèce de haras consistait dans un nombre de juments distribuées gratuitement aux cultivateurs, à la condition par eux d'en tirer race et de donner à l'État un poulain sur deux, ou un tous les deux ans, et d'un âge fixé, jusqu'à la mort de la jument, ou jusqu'au moment où il était constaté qu'elle ne pou-

vait plus servir à la reproduction. C'était, comme l'on voit, une espèce de cheptel passé avec les cultivateurs à certaines conditions, dont les deux principales étaient, la première, que le cheptelier tirerait race de la jument, et la seconde, que le croît serait partagé avec le bailleur.

Je conçois que, dans des localités favorables à l'élève des chevaux, et où cette élève est souvent plus lucrative que la culture des céréales, comme dans le Hanovre et le Mecklenbourg, le propriétaire du sol puisse obliger ses paysans, serfs pour la plupart, à faire de pareilles transactions, et qu'il en résulte même un avantage pour le propriétaire, ainsi qu'il paraît que cela avait lieu chez le comte *du Plesse* : je conçois même qu'un propriétaire résidant sur son bien en France, dans les pays soumis encore au système des métayers, puisse imposer à son colon un pareil cheptel; mais je suis certain qu'il ne pourra jamais résulter, pour le propriétaire, un gain d'un semblable système d'élève du cheval. Je pense donc que le gouvernement, qui ne serait qu'un être de raison pour le métayer, qui, de plus, serait obligé d'avoir une administration pour suivre ce système, aurait bien plus de difficultés qu'un particulier à le mettre en pratique, et qu'il n'y ferait que des pertes sans aucune compensation.

Au reste, il est, je pense, encore impossible chez nous. Les forts cultivateurs ne voudraient point de juments à de pareilles conditions, et les petits cultivateurs ne s'y soumettraient que si on leur permet-

tait de faire travailler la jument, pour avoir sans débours un animal qu'ils excéderaient alors souvent, et qui ne pourrait donner, par cette raison, que des productions mal venantes, tarées, incapables de faire aucun des services de l'armée.

Je ne crois donc aucune des espèces de haras militaires, dont il vient d'être question, avantageuse à la France.

Mais peut-on en créer en Algérie? C'est une question qui m'a été faite. Je m'empresse de dire que je manque de données suffisantes pour la résoudre d'une manière péremptoire : cependant, d'après ce que je sais de ce pays, je puis avoir une opinion à cet égard; elle est que, si le ministre de la guerre veut tenter la formation d'un haras, c'est là qu'il faut la tenter, à une condition cependant : c'est que, si l'élève des chevaux y réussissait de manière à pouvoir donner des produits qui ne revinssent pas très-cher, ces produits ne serviraient à remonter que la seule cavalerie africaine, et qu'ils ne seraient point introduits en France. La cause de cette prohibition est que le seul moyen de faire prospérer l'élève des chevaux en France est d'en acheter le plus possible à l'agriculture française, et de les payer un bon prix. — On conçoit donc que si, à cause du bas prix des terres en Algérie, ou par quelque cause que l'on ne peut prévoir et que je ne crois pas, à vrai dire, possible, l'élève du cheval venait à être très-peu coûteuse en Algérie, et si ce pays venait à nous fournir de chevaux, la France, en temps de guerre, quand ses

communications avec l'Algérie seraient rompues, se retrouverait dans le même état où elle est à présent, c'est-à-dire sans moyens suffisants de réparer les pertes que sa cavalerie éprouverait.

La première chose pour qu'un haras parqué militaire puisse prospérer en Algérie, c'est qu'il soit à l'abri des incursions ennemies, c'est qu'on trouve sur le sol des pâturages assez abondants pour y nourrir les animaux une partie de l'année; c'est qu'enfin on mette à la tête d'une pareille direction un homme qui sache ce que c'est qu'un haras, qui sache ce que c'est que la grande culture, et qui puisse approvisionner son haras de manière à ne jamais laisser ses animaux souffrir du manque de nourriture; c'est qu'on multiplie considérablement les enclos pour y diviser les animaux par extrêmement petits lots, afin de prévenir les accidents; c'est qu'on s'y occupe plus de créer des chevaux de service que des étalons, et que, sous ce rapport, on ne craigne pas de pratiquer la castration dans le plus jeune âge possible.

Si le haras ne réussit pas, c'est-à-dire, s'il ne donne pas des animaux à bas prix, et je crois fermement que le climat de l'Algérie, dans beaucoup de localités, est très-propre à l'élève des chevaux; si, je le répète, le haras ne réussit pas, il sera toujours un point de colonisation; il ralliera autour de lui une population agricole, et, à la suite de celle-ci, une population industrielle; et plus tard, quand le non-succès sera patent, ses enclos tout prêts à recevoir

des cultures lucratives, et, vendus ou donnés, verront surgir une population coloniale française qui augmentera les ressources du pays.

C'est donc une tentative qu'on peut faire, qui n'aura, si elle ne réussit pas, que l'inconvénient d'avoir coûté un peu d'argent, inconvénient, du reste, qui sera racheté par l'avantage d'avoir préparé cette partie du territoire à recevoir une population agricole européenne, et de lui avoir fourni tous les éléments de succès. Ce sera une avance faite par le ministre de la guerre à la colonisation.

CHAPITRE XV.

DÉPÔT DE POULAINS DE CAVALERIE.

Le peu d'effet produit en France par les institutions qu'on a employées jusqu'ici pour exciter la production des chevaux de cavalerie a fait rechercher si l'on ne pouvait en créer d'autres que ceux dont nous venons de parler. Les investigations faites par l'administration ayant prouvé, d'ailleurs, que beaucoup de cultivateurs ne se livraient à l'élève des chevaux de trait, de préférence à l'élève des chevaux de cavalerie, que parce qu'ils avaient la facilité de se défaire à bon prix des premiers dès l'âge même de six mois, on a pensé qu'en achetant à ces cultivateurs leurs poulains de bonne heure et à bon prix, on les déterminerait enfin à élever de préférence des

chevaux de cavalerie. Des personnes ont donc conseillé des dépôts de poulains propres à l'armée. Elles ont ajouté qu'on n'achèterait ces poulains qu'à l'âge de dix-huit mois à deux ans, parce qu'à cet âge on pouvait connaître davantage, par le développement des formes, ce à quoi le cheval serait propre un jour; parce que le prix de l'animal n'était guère plus élevé à dix-huit mois, deux ans, qu'à l'âge de six mois, et qu'en conséquence l'administration n'aurait pas à ses risques tous les dangers qui menacent les animaux dans le cours de cette période.

D'autres personnes, loin de partager cette opinion, ont prétendu que de toute nécessité il faudra acheter les poulains dès l'âge de six mois, parce que l'immense majorité des cultivateurs qui élèvent des chevaux (et c'est parmi cette majorité, sans aucun doute, qu'il faut chercher à trouver à un prix raisonnable le nombre d'animaux nécessaire pour la consommation de l'armée), parce que, disons-nous, la plupart de ces cultivateurs *ont besoin* de se défaire de leurs animaux à l'âge de six mois; il faudra donc que cette facilité leur soit donnée, sans cela ils continueront à faire des chevaux de trait ou des mulets.

Les partisans de la mesure, de leur côté, opposent à cette éventualité, que le commerce des poulains faisant passer successivement ces animaux de main en main, jusqu'à l'âge de dix-huit mois à deux ans sans travailler, il suffira d'acheter un bon prix les poulains de cavalerie, à cet âge de dix-huit mois à deux ans, pour que les derniers acheteurs, ceux qui

vendront aux dépôts de poulains, ayant intérêt à se pourvoir d'animaux propres à la cavalerie, cet intérêt ne se propage par ricochet, jusqu'à l'éleveur, qui ne fera alors naître que des animaux de cette espèce.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, il n'en est pas moins certain que le moindre temps que ces poulains pourront passer dans les dépôts sera de deux ans et demi au moins, et pour la plupart de trois ans. Si, alors, on applique à ces dépôts de poulains toutes les considérations qui militent contre les grandes réunions d'animaux de cette espèce, et que nous avons rapidement passées en revue dans le chapitre précédent, on sera bientôt convaincu, je crois, que les dépôts de poulains de cavalerie ne présentent aucune chance probable de réussite économique. Celui qui a l'expérience des choses de ce genre, qui connaît la difficulté de conserver ces jeunes animaux intacts pendant un si long espace de temps, quoiqu'une castration hâtive ait diminué les chances d'accident, celui-là, dis-je, reculera devant les difficultés, et devant les certitudes qu'il n'y aura aucune économie à ces dépôts de poulains.

Il faut que je le dise de nouveau ici : l'élève du cheval n'est fructueuse en France, dans nos exploitations rurales qui payent un haut prix de rente de la terre, qu'autant que les chances de perte des poulains sont très-restreintes; or on sait que ces chances de perte existent d'autant moins que les animaux sont élevés par plus petits lots ; qu'elles augmentent, au contraire, d'autant que ces lots sont plus grands;

qu'elles seront donc considérables dans des dépôts de poulains.

M. le général Oudinot, dans son ouvrage intitulé *Des remontes de l'armée* (1842), nous indique qu'il y a dans ce moment, dans les prairies dépendantes du dépôt du Bec-Hellouin, une centaine de produits qu'on élève sous l'action journalière des officiers des remontes, et que cent vingt juments anglaises destinées à la reproduction ont été envoyées à l'école de Saumur; que ce seront les premiers essais qu'on fera de dépôts de poulains. Je désire que ces essais réussissent; mais, si l'on calcule bien ce que coûteront les poulains qui sortiront de ces dépôts, en commençant par compter la rente de terre, les frais d'élève dans lesquels doivent nécessairement entrer les frais généraux d'administration, on verra, je le crois bien, que mes prévisions sont de trop réelles certitudes.

M. le comte de la Roche-Aymon, dans son ouvrage que j'ai déjà cité, est aussi d'une opinion contraire à la mienne. Son ouvrage n'a pu modifier ma manière de voir.

Les calculs n'ont pu me convaincre; les mortalités et les accidents seront beaucoup plus considérables qu'ils ne sont évalués; et, je le répète, si les animaux ne sont nourris qu'au vert et au foin, et s'ils restent dans les pâturages jusqu'à l'âge d'entrer au service de l'armée, ceux qui auront échappé aux accidents des premières années seront alors exposés à toutes les maladies que le régime de l'avoine, celui des

écuries et du service militaire développent toujours. Si, pour éviter ces inconvénients, on bâtit, dans le dépôt, des écuries nombreuses, convenables; si on établit des systèmes de culture; si on dresse les poulains dans ces dépôts; si on construit tous les bâtiments nécessaires à loger les employés, il n'y a pas de doute que les intérêts du capital, les dépenses annuelles et les pertes ne rendent les poulains élevés dans ces dépôts beaucoup plus chers à l'État que si on les avait achetés des cultivateurs à l'âge de quatre ou cinq ans et surtout déjà guéris des suites de la castration.

Cette institution serait, néanmoins, il faut le dire, complétement dans l'intérêt de l'agriculture, et je voudrais me tromper dans le doute de ses avantages. Ce que je désire, c'est que les essais faits au Bec-Hellouin et à Saumur n'induisent pas en erreur. Mais, quand on pense que toute institution fondée par l'État, quelque mauvaise qu'elle soit, est ensuite continuée malgré des désavantages réels et apparents, parce qu'elle crée des intérêts particuliers, des positions qu'on ne sait comment compenser, intérêts qui s'abusent souvent eux-mêmes sur l'avantage de la chose, et savent presque toujours faire partager leur opinion aux administrateurs supérieurs, je ne crois pas qu'il soit prudent de tenter d'autres dépôts de poulains pour le service de l'armée. A l'appui de la difficulté de modifier des institutions en vigueur, je ne citerai qu'un exemple, mais un exemple bien remarquable, celui des haras parqués de l'État, qu'on

conseille encore, quoiqu'on ne puisse trouver que des inconvénients à ces haras.

Tant donc que, dans l'essai de pareilles institutions, on ne rendra pas tous les ans un compte public imprimé des recettes et des dépenses, comme cela est fait relativement à l'institution royale agronomique de Grignon, je ne pense pas qu'on doive songer à faire cet essai; sinon tous les avantages qu'on leur attribue pourront être et seront contestés, mettront en défiance et pourront même arriver à ce résultat, de faire passer comme mauvais un établissement réunissant quelques avantages.

CHAPITRE XVI.

PENSIONNEMENT DE POULAINS DE CAVALERIE (1).

En même temps que le ministre de la guerre essaye des dépôts de poulains de cavalerie au Bec-Hellouin et à Saumur, il essaye un autre mode d'avoir des poulains qui me paraîtrait bien autrement avantageux, s'il était employé d'une manière convenable : c'est de confier ces poulains à des cultivateurs, depuis l'âge de deux ans jusqu'à celui de quatre ans et demi, cinq ans, moyennant un prix annuel fixé d'avance à l'amiable.

---

(1) J'aurais pu employer le mot *pensionnat*, au lieu de celui de *pensionnement;* on concevra pourquoi je ne l'ai pas fait : j'ai mieux aimé créer un mot nouveau pour une chose nouvelle.

J'ignore si les chances d'accidents sont à la charge des cultivateurs; mais, si ces chances d'accidents sont à leur charge, je pense que la mesure est bonne, qu'elle se généralisera et deviendra une véritable institution, tant j'y vois d'éléments de succès.

Et qu'on ne croie pas, je m'empresse de le dire, que les chances de pertes des poulains ne puissent être à la charge du cultivateur.

Le général Oudinot, dans sa brochure, dit que le ministre de la guerre paye 150 fr. par an pour la nourriture d'un poulain dans les Hautes-Pyrénées et dans les Landes; eh bien, pour moi, il n'y a pas de doute que quatre poulains placés chez un cultivateur au prix de 150 fr. par an, ce qui ferait pour le cultivateur 600 fr. par an, ne lui donnent la facilité de répondre de la vie et du bon état des chevaux qu'on lui confiera. Mais, pour cela, il faudra que les poulains soient guéris de la castration à leur arrivée chez le cultivateur, ou que les suites de la castration ne soient pas à sa charge, et que les poulains ne soient qu'en petit nombre. Si l'on ne prend pas en considération cette dernière condition, on retombe dans tous les inconvénients des grands rassemblements d'animaux, et les chances de perte, se multipliant, ne peuvent plus être à la charge du cultivateur.

Ce ne sont donc pas deux cents poulains qu'il faut mettre chez un seul cultivateur, ni même cent poulains chez un autre; ce sont dix mille, vingt mille poulains à placer chez trois mille ou six

mille cultivateurs, au prix de quinze cent mille fr. ou trois millions fr. par an, *mais à leurs charge et péril.*

Eh bien, l'administration de la guerre aura, de cette manière, trois mille, six mille cultivateurs intéressés à ses remontes; car ces cultivateurs ne se borneront pas à nourrir purement les poulains qu'ils auront en dépôt, ils auront chacun au moins une poulinière, et un ou deux poulains de cavalerie tout prêts à remplacer celui qu'un accident viendrait à faire périr.

Que le ministre de la guerre le sache bien, six cents fr. donnés par an au cultivateur, pour la pension de quatre poulains, payeront en outre à ce cultivateur la nourriture de sa jument poulinière et de son poulain, et le mettront à même de supporter une perte accidentelle qui sera certainement rare, à cause des soins qu'il aura intérêt à avoir des animaux qu'il devra nourrir; de plus, la presque certitude de vendre à deux ans, pour la cavalerie, le poulain qu'il aurait tiré de sa jument poulinière, l'engagera très-probablement à élever des chevaux de cavalerie là où avant il n'élevait que des chevaux de trait : certainement ces raisons engageront le cultivateur, dans l'exploitation où il ne gardait des poulains que jusqu'à six mois, à en garder jusqu'à deux ans.

Si donc il y a avantage pour l'État dans cette mesure, de la manière dont j'en conçois l'exécution, il y aura avantage pour le cultivateur, et j'y vois une

nouvelle impulsion donnée à l'élève des poulains de cavalerie, et une bonne impulsion.

De cette manière, il n'y aurait point de dépôt de poulains appartenant à l'État; il n'y aurait pas, par conséquent, toutes ces dépenses d'achat ou de location de terrains, toutes ces dépenses de bâtisses et d'entretien, toutes ces dépenses de personnel si nombreuses, toutes ces dépenses enfin d'exploitation, qui ne peuvent être que ruineuses pour une administration telle que celle de la guerre.

D'un autre côté, il n'y aurait plus à redouter les mortalités ordinaires et les accidents si nombreux qui ne manqueront pas d'avoir lieu dans des dépôts considérables de poulains confiés même à des particuliers, animaux qui, appartenant à un être de raison comme l'État, ne sont point la propriété de ceux chargés de les surveiller, de ceux chargés de leur donner leur nourriture, et dont la mort ou les accidents importent peu aux uns et aux autres; sans ajouter même que ceux chargés de les nourrir ont, dans beaucoup de circonstances, intérêt à leur ménager la nourriture autant que possible.

Les dépôts de poulains chez les cultivateurs, pourvu, je le répète, que les poulains soient en très petit nombre, ou divisés par petits lots chez chaque cultivateur, pourvu aussi que les cultivateurs en soient responsables, me paraissent donc devoir être tentés par le ministre de la guerre avec la même persévérance qu'il a mise à organiser les dépôts de remonte.

Je crois y voir, dans l'avenir, non-seulement un moyen certain d'assurer la remonte de la cavalerie en France, mais encore une bonne réserve toute prête pour des cas de malheur, puisque ce seront principalement les provinces de l'ouest, celles qui sont à l'abri des invasions de l'ennemi, dans lesquelles seront naturellement achetés et placés les poulains de cavalerie.

CHAPITRE XVII.

DÉPÔTS DE REMONTE POUR LA CAVALERIE.

En lisant le titre de ce chapitre, on sera peut-être étonné de ce que, avant de traiter des dépôts de remonte, je ne parle point des remontes elles-mêmes, et de l'influence qu'exercerait sur la multiplication des chevaux la mesure de faire faire en France exclusivement tous les achats de chevaux pour la cavalerie; en voici la raison : après la lecture de l'article étendu et lumineux que M. le comte *de la Roche-Aymon* a consacré à ce sujet, dans son ouvrage intitulé *De la cavalerie*, et déjà cité, j'ai vu qu'il m'était impossible de mieux traiter la matière; je me contenterai donc de dire ici, en résumé, que le noble pair s'est efforcé de prouver, et qu'il a réussi à le faire, 1° la nécessité politique de se remonter exclusivement en France, et 2° la possibilité d'y parvenir.

Un des moyens d'arriver à ce but est fourni par la création des dépôts de remonte : M. *de la Roche-*

Aymon traite ce sujet au long; j'ai cru cependant que je pouvais encore m'en occuper après lui, parce qu'il est quelques mesures qui lui sont échappées, propres à rendre ces dépôts beaucoup plus utiles qu'ils ne le sont.

En recherchant les causes qui empêchent les cultivateurs d'élever autant de chevaux qu'ils le pourraient, on trouve qu'une de ces causes est le bas prix auquel ces cultivateurs sont obligés, dans beaucoup de lieux, de vendre leurs jeunes productions, et dans quelques autres la nécessité plus dure encore de les garder, faute d'acheteurs.

La cause de cet inconvénient n'est pas difficile à indiquer.

Les éleveurs de chevaux ne sont que rarement en contact avec le consommateur; il est donc de nécessité qu'il y ait une agence intermédiaire entre les éleveurs et les consommateurs : cette agence est formée par les marchands de chevaux de toute espèce; elle doit faire un bénéfice et elle le fait nécessairement sur le nourrisseur, dont elle diminue, par cette raison, le gain et l'intérêt à se livrer à l'élève des chevaux.

De plus, la marchandise dont ces hommes trafiquent ne peut s'acheter sur échantillon : chaque pièce est différente et d'une valeur diverse, chacune doit être examinée par le consommateur, ce qui force presque toujours le marchand acheteur à s'en approvisionner d'avance, et à faire des frais de nourriture et de garde qui augmentent beaucoup la valeur

de la marchandise. C'est encore une perte qui retombe sur la marchandise nécessairement, et en diminue la valeur entre les mains du producteur. Maintenant, s'il est des localités où il s'en trouve peu et des localités où il s'en trouve beaucoup, le marchand ira la chercher dans les dernières; parce qu'il pourra, dans un court espace de temps, s'approvisionner; et il n'ira pas dans les premières, où il lui faudrait beaucoup plus de temps et beaucoup plus de frais pour rassembler la même quantité. Ces localités restent donc privées de la visite des marchands, et les éleveurs ne peuvent s'y défaire de leurs chevaux; ou, si par hasard un marchand s'y rend, il n'y achètera la marchandise qu'à un prix d'autant plus bas que ses déboursés pour la rassembler seront plus considérables : tels sont, sous ce rapport, un grand nombre des départements de la France.

Si l'on fait encore attention que de toutes les marchandises le cheval est celle qui est la plus sujette aux avaries graves, que c'est celle dont la conservation en bon état (par une bonne nourriture) exige le plus de dépenses; si l'on songe qu'outre ces premiers frais indispensables le marchand est obligé de payer comptant, qu'en conséquence il est obligé de retirer l'intérêt de l'argent qu'il avance, et enfin qu'il doit être récompensé de son industrie et de son temps, on conçoit que le marchand est obligé de vendre les chevaux un prix beaucoup plus élevé que le prix qu'il les achète. Pour les chevaux d'un bas

prix, cette plus-value s'élève à un quart; pour les chevaux d'un prix moyen, elle s'élève à un tiers, et jusqu'à la moitié du prix primitif pour les chevaux de luxe.

Le particulier qui a besoin d'un ou de deux chevaux seulement ne peut se soustraire, il est vrai, à l'agence intermédiaire qui est entre lui et le nourrisseur; elle lui est même utile, en ce qu'elle met de suite à sa disposition l'animal dont il a besoin. S'il voulait acheter autrement, il payerait souvent les animaux plus chèrement; mais un consommateur aussi grand que l'armée, dont les besoins sont annuels et peuvent être évalués d'une manière approximative en temps de paix comme en temps de guerre, doit tenter de se soustraire à cette agence intermédiaire: il le devra même bien davantage si cette agence se procure les chevaux dans un pays étranger; par la raison que, en cas de guerre avec ce pays, cette même agence peut se trouver hors d'état de faire des approvisionnements nécessaires, et laisser ainsi l'armée et l'État dans une position critique.

Les dépôts de remonte pour la cavalerie ont été institués pour remédier à ces inconvénients; ils dépendent nécessairement du ministre de la guerre. Je crois cette institution si avantageuse, sous le rapport de l'économie publique, qu'il me semble à désirer de la voir se consolider chez nous, et j'espère qu'elle l'est à tout jamais.

Ces dépôts sont placés dans les localités qu'on sait produire des chevaux, afin que l'armée aille, pour

ainsi dire, prendre ses chevaux chez le nourrisseur, de manière à supprimer l'agence intermédiaire qui se trouve entre eux, agence qui, pour l'armée, est souvent double, puisqu'elle est le plus ordinairement composée, d'une part, des marchands qui achètent les chevaux chez les éleveurs, et, d'autre part, des fournisseurs, qui les achètent de ces marchands pour les revendre à l'armée. Ces dépôts vont donc, qu'on me pardonne l'expression, *faire la guerre* aux marchands jusqu'à l'endroit de la fabrication, et ils reçoivent la marchandise de la fabrique même avec diminution, par moitié pour eux et par moitié pour le fabricant ou le nourrisseur, de tout le gain que faisaient ces marchands.

Je suppose maintenant que le bénéfice n'existe pas pour l'armée, et je pense, par des raisons que je développerai tout à l'heure, qu'il ne doit pas exister pour elle, il en résultera toujours que les nourrisseurs le feront en vendant aux dépôts de remonte de préférence aux marchands. C'est ce qui a lieu, en effet, dans les lieux où se trouvent ces dépôts : les cultivateurs, tout en vendant leurs chevaux aux marchands, leur disent : *Nous voulons vendre nos chevaux tel prix, parce que le dépôt des remontes nous les achètera au moins aussi cher.*

Alors s'élève l'importante considération que l'armée prenant les chevaux français à un prix qui augmente le bénéfice des éleveurs, ceux-ci se trouvent intéressés à en élever davantage, et, si le bénéfice est assez grand, à en élever assez pour que l'approvi-

sionnement de l'armée soit assuré, même en temps de guerre.

La multiplication pourra-t-elle être portée sûrement à ce point?

En calculant la quantité de cantons qui peuvent élever des chevaux en France avec avantage pour le cultivateur, et où celui-ci le fera certainement aussitôt qu'il trouvera un débouché assuré de ses chevaux, comme en trouvent actuellement, dans les foires, les cultivateurs de la plus grande partie de la Normandie, on pourra croire que la multiplication pourra être portée assez loin pour arriver au but. On se convaincra même qu'il suffirait, pour cela que les mauvais chevaux élevés actuellement en France fussent transformés en bons chevaux; et c'est indubitablement ce qui arrivera aussitôt que l'éleveur sera stimulé par la possibilité de bien vendre ses élèves à l'âge de cinq ans. Cette assertion est tellement bien prouvée dans l'ouvrage de M. *de la Roche-Aymon*, que je ne m'y arrêterai pas davantage.

Comme toutes les grandes institutions qui changent des habitudes, qui créent de nouveaux intérêts, les dépôts de remonte pour la cavalerie ne peuvent pas produire des améliorations subites, ne peuvent pas porter tout à coup des fruits. Il faudra nécessairement beaucoup d'années pour que les cultivateurs s'accoutument à calculer les nouveaux intérêts qu'ils en retireront, pour qu'ils se décident à élever des chevaux qui puissent remplir l'attente des employés des remontes. La persévérance est donc nécessaire

pour de pareilles institutions; il faut même penser qu'elles ne sont pas, dans les commencements, sur les bases les plus propres à remplir leur but, et qu'il faut les étudier et souvent même les modifier avant de les porter à toute leur perfection. C'est pour cela que je vais relater quelques-uns des inconvénients qu'elles présentent actuellement.

Les chefs de ces dépôts sont un officier et un vétérinaire, mais ces employés n'ont point l'habitude de traiter avec les cultivateurs; l'officier surtout les tient souvent à une distance qui les éloigne des dépôts : les gens simples préfèrent vendre à un marchand, qui ensuite traite avec les employés. Il est vrai que les cultivateurs, qui savent le prix que le cheval sera vendu, ne le donnent qu'à un prix très-peu au-dessous de celui payé par le dépôt, et que le mal est petit; mais encore c'est un mal. Il s'établit une agence intermédiaire entre le dépôt et le nourrisseur, et quelque médiocres que puissent être ses bénéfices, elle en fait encore; et le but des dépôts doit être de les faire tourner entièrement au profit du cultivateur.

Le caractère des employés des dépôts de remonte, ou plutôt leur manière de traiter avec les cultivateurs, doit donc être pris en considération.

Ce n'est pas tout, si MM. les employés des dépôts ne doivent qu'examiner, à des heures fixes dans la journée, les chevaux qu'on leur présente pour les acheter ou les rejeter, je crois que l'institution des dépôts de remonte n'arrivera jamais à son but.

Il me semble que les travaux des chefs doivent être plus importants ; ils devraient, selon moi, être occupés à connaitre tous les poulains de trois à quatre ans qui sont dans leur circonscription, et à engager les cultivateurs à les élever pour le dépôt. L'année devrait donc être partagée par eux en deux occupations : l'une, qui consisterait à recevoir ou rejeter les chevaux qui leur seraient présentés ; l'autre, à parcourir les campagnes, surtout les fermes, pour connaître les cultivateurs, et pour acheter chez eux, *livrables à certaines époques*, les poulains qu'ils trouveraient bons pour la cavalerie. Quelques mois de l'année seraient employés à cette occupation, et des frais de tournées leur seraient alloués pour les indemniser.

Dans ces tournées, les employés s'occuperaient de persuader aux cultivateurs de cesser certaines méthodes qui sont extrêmement désavantageuses à l'acheteur ; par exemple, d'engraisser outre mesure avec une nourriture peu convenable les animaux : on sait combien dépérissent après l'achat et même à combien de maladies sont exposés ceux qui ont été soumis à cette malheureuse coutume : les officiers engageraient, au contraire, les cultivateurs à mettre au régime de l'avoine et du foin les animaux destinés pour les dépôts. En parvenant à empêcher le mal pour le plus grand nombre des poulains, qu'ils auraient connus de cette manière à l'avance, ils diminueraient non-seulement la mortalité qui affecte les chevaux de remonte, mais encore ils donneraient

à l'armée des animaux moins impressionnables aux causes des maladies et beaucoup plus robustes.

Les jeunes animaux restent dans certains cantons presque toute l'année dehors, et ils s'habituent ainsi à supporter toutes les intempéries de l'air ; mais ils ne s'habituent point au séjour de l'écurie, mais ils ne s'habituent point à être attachés. Quand le jeune animal tiré des pâturages est enfermé à l'écurie, malgré la présence de ceux de son espèce, il devient presque tout à coup triste, sans appétit ; il dépérit d'une manière rapide, et il est longtemps, plusieurs mois, sans pouvoir se faire au régime nouveau auquel il est soumis : heureux encore quand l'air mauvais qu'il respire dans ces mêmes écuries n'affecte pas d'une manière désastreuse ses poumons et ne produit pas des maladies de poitrine extrêmement graves ! Cette influence, qui n'a pas été assez étudiée, est une des causes des maladies qui attaquent si fréquemment les poulains au moment où on les prépare au travail, et qui produisent tant de mauvais chevaux parmi notre belle race normande. Combien dans leurs tournées les employés des dépôts ne pourraient-ils pas s'éviter des peines tardives en indiquant cette cause de défaveur pour les chevaux, et en faisant aux cultivateurs presque une condition d'habituer les animaux au séjour de l'écurie avant de les amener au dépôt !

Il est encore un autre inconvénient grave que les employés pourraient contribuer à faire cesser, c'est celui d'une castration tardive : à l'article *Castration*,

j'ai parlé de ces inconvénients : je dirai seulement ici qu'ils sont bien plus graves pour les chevaux qui sont châtrés dans les dépôts de remonte et envoyés de suite dans les régiments. Il est impossible que ces animaux soient traités en masse aussi bien qu'ils le seraient individuellement; il serait surtout bien extraordinaire qu'ils fussent bien soignés par des soldats qui n'ont aucun intérêt à le faire, et qui ne leur donnent souvent, malgré la plus grande surveillance des officiers et du vétérinaire, que des demi-soins, plus dangereux que s'ils n'en donnaient point du tout.

Les employés des remontes pourraient encore exercer une influence salutaire, sous ce rapport, pendant leurs tournées dans les arrondissements. Qu'on ne croie pas qu'ils seraient mal reçus des cultivateurs; le but d'acheter des chevaux est un passe-partout très-avantageux dans les campagnes, et les conseils d'un acheteur aussi grand qu'un dépôt de remonte sont assez bien goûtés : on fait assez généralement à la volonté de celui qui paye.

Il est encore un obstacle à la réussite des dépôts de remonte que je dois signaler, c'est l'espèce de défaveur qu'on jette dans beaucoup de régiments sur les chevaux qui en arrivent, et le peu de ménagement qu'on a pour eux. Les officiers supérieurs des régiments, qui n'ont aucune responsabilité à cet égard, puisque les chevaux n'ont été achetés ni par eux ni par les officiers du corps, ne les ménagent pas autant que cela serait nécessaire : ces jeunes animaux éprouvent

les mêmes fatigues que les anciens ; et, si la remonte n'a pas été belle, si elle a déplu, c'est souvent une raison pour la ménager moins. Tout le monde sait combien les chevaux de remonte ont, au contraire, besoin d'attention et d'un régime doux.

Que l'administration de la guerre continue à penser qu'en établissant des dépôts de remonte elle ne travaille pas pour le moment seulement, mais bien pour l'avenir ; que, de leur côté, les employés des remontes ne se dépêchent pas d'acheter un grand nombre de chevaux et qu'ils soient un peu sévères dans leur choix.

Je ne crois donc pas que les inconvénients que je viens d'énumérer puissent détourner l'administration de la guerre de ce mode de remonte ; j'ai signalé, je crois, les plus sérieux. La difficulté de trouver de bons chefs de dépôt et de bons officiers pour l'achat des chevaux existera toujours, quel que soit le mode qu'on emploiera : ce n'est donc pas un inconvénient particulier aux dépôts, et c'est fort à tort qu'on le leur a attribué.

J'ai entendu, à Vienne, en Autriche, M. le comte *Ardeck* se louer d'une institution à peu près semblable, qu'il était chargé de diriger ; j'espère qu'il en sera de même en France dans quelques années.

Parmi toutes les objections qui ont été faites au système des dépôts permanents de remonte pour la cavalerie, une m'a paru devoir être réfutée plus particulièrement ; c'est celle qui consiste à dire que jamais les régiments ne seront aussi bien remontés

par les dépôts de remonte que par des officiers du régiment chargés d'acheter les chevaux, et par cela obligés de mettre tout leur amour-propre à faire le plus beau choix possible. — Il suffit, ont dit les partisans des remontes par les officiers, que ces officiers, à des époques fixes de l'année, aillent faire des achats dans les campagnes, comme cela se faisait avant la révolution, avant le système des fournisseurs. De cette manière, on n'avait pas besoin de dépôts de remonte; les frais que coûtent ces dépôts, répartis entre les régiments, servaient aux frais occasionnels des remontes, etc. — D'abord, est-il vrai qu'un dépôt de remonte qui peut servir à remonter plusieurs régiments coûte aussi cher à l'armée que les tournées annuelles des officiers chargés des remontes? Ce n'est pas croyable : ensuite, peut-on penser que des officiers changeant chaque année, passant pour ainsi dire accidentellement dans un pays, y exerceront sur les cultivateurs une influence pareille à celle qu'y exercera un établissement permanent, conduit, pendant plusieurs années, par les mêmes hommes en relation continuelle avec les cultivateurs? Non; il n'est pas raisonnable de le croire. Le cultivateur, qui ne voit pas d'établissement permanent, ne s'habituera pas à regarder comme devant se représenter tous les ans l'occasion qui lui aura fait vendre un poulain : il ne produira pas exprès pour des officiers de passage, comme il produira pour un dépôt permanent dont il connaît les besoins, on peut même dire les commandes.

Si donc on peut croire que les remontes faites par les officiers des régiments peuvent être plus belles que celles envoyées par les dépôts des remontes, en supposant que les officiers puissent trouver, dans une localité, la quantité de chevaux dont ils auraient besoin, et à des prix qu'ils pourraient payer, il n'est pas cependant présumable que ce système puisse avoir les mêmes avantages que celui des dépôts permanents.

Qu'on réfléchisse qu'il ne s'agit pas, dans les dépôts de remonte, d'acheter les chevaux les plus convenables à des prix quels qu'ils soient, mais qu'il s'agit de créer, pour les cultivateurs, un intérêt à faire des chevaux convenables à des prix que l'armée puisse payer; qu'il s'agit de créer cet intérêt pour l'avenir et de manière à le rendre permanent, à le faire entrer pour ainsi dire dans le système agricole de la localité. C'est ainsi qu'on doit rechercher si les remontes faites par les officiers des régiments peuvent jamais, sous aucun rapport, avoir l'influence des dépôts permanents de remonte pour la cavalerie.

Avec le système de remonte par les officiers des régiments, l'armée ne peut, d'ailleurs, entrer en concurrence avec le commerce : celui-ci retient d'avance, dans les campagnes, les meilleurs animaux, et les officiers, quand ils arrivent, ne trouvent que les rebuts : quel est l'officier qui a fait quelques remontes pour son régiment qui ne sache cette vérité? Je ne parle pas même ici de l'augmentation de prix que les officiers de deux régiments différents peuvent amener

tout à coup par la concurrence dans leurs achats, ce qui s'est vu quelquefois, je parle seulement de la concurrence des marchands qui fournissent à la consommation des villes et des travaux civils : ces marchands, par leurs relations avec les marchands locaux, connaissent ce qu'il y a de bon, et l'enlèvent presque toujours avant les autres acheteurs. Quelle autre concurrence à leur opposer qu'une concurrence qui puisse être toute l'année sur les lieux, et qui puisse connaître aussi bien les ressources locales, il n'y en a qu'une, celle des dépôts permanents de remonte pour la cavalerie dirigés de la manière que je viens d'indiquer.

Il est enfin une amélioration très-grande à introduire dans les dépôts, amélioration qui n'a pas été faite encore, quoiqu'on l'ait déjà signalée au ministre; c'est de faire payer les chevaux reconnus propres à une arme donnée le maximum du prix de cette arme, ou, en d'autres termes, de n'avoir qu'un prix pour le cheval d'une arme spécifiée et de ne pas donner aux officiers la faculté de débattre ce prix. — Plusieurs raisons importantes viennent à l'appui de cette opinion. La première, c'est que les dépôts étant institués dans l'intérêt immédiat des cultivateurs, afin de les amener, petit à petit, à faire le nombre de chevaux dont l'armée a besoin, il faut consulter cet intérêt. Il est rationnel alors de payer le maximum de sa valeur le cheval reconnu propre au service; c'est le seul moyen d'engager le cultivateur à recommencer. Ou le cheval n'est pas propre à l'arme et il doit

être rejeté, ou il est propre à cette arme et il doit être payé tout le prix affecté au cheval qui y est propre. Le cultivateur sait alors à quoi s'en tenir; il sait que, pour avoir tel prix, il doit faire un cheval de telle taille, de telle tournure, ou qu'autrement il ne sera pas vendu; et il s'arrange en conséquence. Mais si, au lieu de cela, le prix de chaque cheval est débattu, le dépôt de remonte n'est plus pour le cultivateur qu'un marchand ordinaire, qui cherche tout naturellement à acheter la marchandise le moins cher possible, qui fait le bénéfice de l'agent intermédiaire qui existait, avons-nous dit, entre l'armée et le cultivateur, tandis que *c'est le cultivateur qui doit faire d'abord ce bénéfice*, si l'on veut que les dépôts de remonte arrivent un jour à créer un intérêt pour l'agriculture française à élever des chevaux de cavalerie en plus grand nombre qu'elle ne le fait actuellement. »

Je sais encore que cette faculté donnée aux officiers de cavalerie placés à la tête des dépôts de remonte, de débattre les prix des chevaux qu'ils achetaient, a été signalée comme cause d'un abus abominable. On a dit que, sur les registres matricules de ces achats, les vendeurs donnaient très-souvent des signatures en blanc du reçu du prix de vente; en sorte que ce prix était porté ensuite au maximum autorisé par le ministre, tandis qu'il avait été, en réalité, beaucoup moindre. Si un pareil abus de confiance a jamais eu lieu, la mesure de ne payer un cheval reconnu propre à telle arme qu'un seul prix y mettra fin, il faut l'es-

pérer; ou il faudrait que l'acheteur consentît à recevoir un prix moindre que celui fixé par la guerre, ce qui ne pourrait arriver que dans des cas extrêmement rares, quand le cheval reçu ne remplirait pas les conditions voulues.

Mais, sans s'appuyer sur cette seconde raison pour motiver la mesure de n'avoir qu'un prix pour tout cheval reconnu propre à une arme, je crois que la première est péremptoire, et qu'elle doit frapper tout esprit non prévenu. Peut-être, pour arriver plus sûrement au but, le ministre de la guerre ne devrait-il autoriser dans chaque dépôt de remonte que l'achat des chevaux propres seulement à une arme; de cette manière, il parviendrait plus sûrement à créer, dans une localité, une espèce particulière de chevaux; les intelligences appliqueraient leurs forces à une création spéciale, et elles y arriveraient d'autant plus vite qu'elles auraient intérêt à le faire. Ainsi, à Saint-Lô, à Caen, à Strasbourg, les dépôts de remonte achèteraient des chevaux de grosse cavalerie; à Alençon, des chevaux de dragons et de lanciers; à Aurillac, à Tarbes, à Pau, des chevaux de hussards et de chasseurs; dans la Bretagne et la Vendée, des chevaux d'artillerie, et peut-être même, dans quelques cantons, des chevaux de grosse cavalerie, si on savait les choisir.

L'importance dont je crois ces dépôts de remonte pour l'encouragement de l'élève du cheval, dans l'intérêt de l'agriculture, de l'État et de l'armée en temps de guerre, m'a engagé dans tous ces détails, dont, au reste, aucun n'est étranger au but de cet ouvrage.

CHAPITRE XVIII.

DE LA DIRECTION DES HARAS CONFIÉE AU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

La France, avons-nous déjà dit, est exposée, en temps de guerre active, à manquer des chevaux nécessaires à la remonte de sa cavalerie : de là, pour elle, un intérêt immense à créer sur son sol, et surtout dans les départements les moins exposés aux incursions de l'ennemi, le nombre de chevaux dont elle peut avoir besoin pour ces temps de malheur.

Cet intérêt est tel qu'il a motivé d'abord la création des haras, et ensuite les diverses mesures ou institutions dont nous venons de parler. Quelques personnes, pour arriver au but, ont été plus loin encore, elles ont prétendu qu'il fallait donner à l'administration de la guerre la direction des haras. C'est une opinion qui a rallié des partisans dans ces derniers temps; j'ai donc cru devoir l'examiner dans cette nouvelle édition.

Étant bien établi que sur le sol de la France il n'y a point intérêt à avoir de haras parqués, il est évident qu'il n'y a plus que les haras domestiques ou ceux des cultivateurs qui puissent fournir le nombre de chevaux dont l'administration de la guerre a besoin. Il est évident encore que, pour que les cultivateurs fassent des chevaux, il faut qu'ils aient intérêt à en faire.

Le ministre de la guerre, quand il aura la direction des haras, sera-t-il plus apte à augmenter cet intérêt qu'un ministre spécial de l'agriculture? C'est là la question qu'il s'agit d'examiner.

Le ministre de la guerre, s'il était chargé des haras, que ferait-il de plus que le ministre de l'agriculture dans le but de donner de l'intérêt aux cultivateurs à élever des chevaux de cavalerie?

Augmenterait-il le prix des chevaux de cavalerie?

Mais il l'a déjà augmenté; rien ne l'empêche de l'augmenter encore, il n'a point besoin d'avoir la direction des haras pour cela : et, certes, s'il pouvait augmenter davantage encore le prix des chevaux français achetés par les dépôts de remonte, il n'aurait bientôt plus besoin d'autres mesures pour stimuler et augmenter l'élève des chevaux de cavalerie; il n'aurait certes pas besoin de la direction des haras.

Qu'on me permette ici une réflexion accessoire, mais non déplacée. Sous un certain point de vue, il peut paraître raisonnable, pour les personnes chargées d'acheter les chevaux dans les dépôts de remonte, de payer un cheval le moins cher possible; mais est-ce là le véritable but? Quand on réfléchit que les dépôts de remonte sont institués principalement pour encourager la multiplication des chevaux, il ne faut pas qu'on marchande trop sur ces prix; il faut refuser un cheval qui n'est pas propre au service militaire, sans contredit; mais, jusqu'à ce qu'on ait plus de chevaux qu'il n'en faut, jusqu'à ce qu'on soit arrivé au point où le dépôt aura à choisir parmi

les chevaux qu'on présente, il faut payer le cheval qui est choisi, plus cher que le prix du commerce: l'on arrivera ainsi à exciter la multiplication. Si l'on se contente de payer le prix du commerce, quel encouragement donne-t-on ? aucun, et les dépôts de remonte ne servent plus qu'à enlever quelques chevaux de rebut de ce même commerce. Voyez ce que j'ai dit au chapitre précédent.

Le ministre de la guerre, quand il aura la direction des haras, augmentera-t-il le nombre des dépôts de remonte de la cavalerie ?

Mais il peut le faire encore sans avoir cette direction des haras. Le ministre de l'agriculture n'a point trouvé mauvais qu'il fît ces dépôts de remonte; il l'a trouvé très-convenable au contraire, très-favorable au but commun, et il a placé des étalons propres à la cavalerie dans les cantons où ces dépôts pouvaient avoir de l'influence sur l'élève des chevaux de ces races.

Fera-t-il placer un plus grand nombre de jeunes poulains en pension et par petits lots chez les cultivateurs, comme je crois que cela pourrait être utile à ses vues.

Mais il n'a pas besoin d'avoir la direction des haras pour cela. Il peut commencer à essayer ce moyen, sans être directeur des haras, comme il a commencé celui des grands dépôts de poulains. Rien ne s'oppose à ce qu'il essaye ce nouveau moyen.

Transformera-t-il les établissements ruraux qui sont dans la direction des haras, et où il est possible

d'élever des chevaux, tels que l'établissement du Pin, celui de Pompadour, en dépôts de poulains de cavalerie?

Il ferait alors une folie, dont la preuve ne se ferait pas longtemps attendre.

Voudra-t-il faire de ces établissements ruraux des haras parqués de chevaux de cavalerie?

Certes, ce serait une autre folie; qu'on me permette d'appeler d'une manière non pas orgueilleuse, mais plutôt niaise, les choses par leur nom : l'expérience des temps et des divers lieux est là pour faire juger mon assertion.

Voudra-t-il faire de ces établissements ruraux des haras de pépinières d'étalons, des haras de souche, comme on dit en Allemagne?

Mais croit-il donc qu'il fera mieux, qu'il sera plus savant, qu'il sera plus habile administrateur que n'a été jusqu'ici le ministre chargé de la direction des haras? Non, certes; l'homme qui réfléchira, ne le croira pas. Ce ne sera pas avec des officiers de cavalerie retraités, qui, toute leur vie, n'auront pensé qu'à leur avancement, qu'il espérera faire des directeurs de haras et des agriculteurs instruits; car, il faut qu'on le sache bien, en France, il faut être agriculteur, d'abord, pour être directeur d'un haras, où l'on cultive la terre pour faire des poulains.

Sera-ce pour transformer en étalons propres à donner seulement des chevaux de cavalerie tous les étalons qui sont dans les dépôts actuels d'étalons?

Mais il ignorerait que c'est déjà pour avoir voulu forcer trop subitement les cultivateurs à élever de ces sortes de chevaux contre leur intérêt agricole, contre leur intérêt commercial, que la direction des haras a échoué si souvent dans ses tentatives de multiplier ces mêmes races de cavalerie.

Est-ce donc seulement pour s'emparer des fonds destinés aux haras et les employer, ou à augmenter le prix des chevaux de cavalerie, ou à toute autre mesure?

Mais, alors, que les personnes qui ont cette idée le disent hautement! qu'elles indiquent surtout ces mesures, l'on verra si elles sont meilleures que celles que nous venons d'examiner; or tout porte à croire qu'elles n'en ont point d'autres en vue; elles les auraient développées.

En nous résumant donc, il est positif que le ministre de la guerre peut, sans être chargé de la direction des haras, faire tout ce qu'il est bon de faire pour exciter la multiplication des chevaux de cavalerie.

Je me trompe cependant à l'égard d'une mesure; il pourrait détruire le droit de saillie que l'administration des haras fait payer pour les étalons, même propres à donner des chevaux de cavalerie. Mais espérons qu'on n'aura bientôt plus à parler de ce droit de saillie; trop de voix demandent sa suppression pour qu'un jour ou l'autre on n'y arrive pas.

Mais, si le transfert de la direction des haras du ministre de l'agriculture au ministre de la guerre ne

présente point d'avantages marqués pour ce dernier, ne présente-t-il pas quelque désavantage pour l'agriculture en général?

Mon opinion est qu'il en présente par les raisons suivantes.

Il ne faut pas oublier que l'élève du cheval, en France, est une industrie agricole, tout agricole; qu'elle ne peut être séparée de l'agriculture proprement dite, parce qu'il y a peu ou peut-être pas de localité où l'élève des bêtes bovines et ovines, et surtout des mulets, ne puisse être mise en balance avec l'élève des chevaux, parce que le cheval n'est, pour l'agriculteur, presque partout en France, qu'un instrument de travail d'abord, qu'une machine à fumier ensuite, et enfin, et en dernier résultat, résultat accessoire seulement, un produit de vente. Cette élève se rattache donc à l'agriculture par tous les côtés, et, sous ce rapport déjà, il serait bien extraordinaire de voir la direction chargée de l'encourager, hors des mains du ministre chargé des intérêts de l'agriculture.

Mais, pour en venir à des applications directes :

Quand un département viendra demander à l'État, dans son intérêt agricole, de mettre en station un étalon de trait dans tel arrondissement, faudra-t-il qu'il s'adresse au ministre de la guerre ou au ministre chargé de l'agriculture? Le ministre de la guerre, chargé de faire des chevaux de cavalerie, donnera-t-il de bonne grâce un étalon de trait?

Si les départements de l'Ouest demandent un beau

baudet étalon, le ministre de la guerre consentira-t-il à donner ce baudet?

Quand un arrondissement habité par de riches cultivateurs, qui voudront élever des chevaux des races les plus précieuses, viendra demander un étalon du plus grand prix, le ministre refusera-t-il cet étalon?

Quand un arrondissement viendra lui demander d'instituer des courses de chevaux, parce qu'il pensera que ce moyen sera le meilleur pour encourager la multiplication des races de chevaux de luxe, le ministre de la guerre déboursera-t-il de bonne grâce les fonds nécessaires pour l'établissement de ces courses? sera-t-il meilleur juge que le ministre chargé de tous les autres intérêts de l'agriculture?

Non, certes; il ne pourra pas apprécier d'une manière judicieuse ces divers intérêts, et bien d'autres. Les administrations sont comme les individus: quand elles ont un intérêt direct, unique, elles ne voient que cet intérêt; elles lui sacrifient tout. Il en sera de même de l'administration des haras dans les mains du ministre de la guerre, tant que la remonte de la cavalerie ne sera pas, pour les temps de guerre, assurée en France dans ses départements de l'Ouest. Les établissements ruraux qui peuvent servir au ministre de l'agriculture à l'introduction des races précieuses d'animaux, qui pourraient même servir, comme cela est arrivé quelquefois, à des essais de nouveaux systèmes d'agriculture, seront, entre les mains du ministre de la guerre, perdus pour ces

essais ; et, si le ministre de l'agriculture veut en tenter, ou il ne pourra le faire, ou ce ne sera qu'à grands frais dans des exploitations rurales qu'il louera dans ce but.

Dans l'ordre actuel des choses, le ministre de la guerre peut faire tout ce qu'il jugera utile pour la multiplication des races de chevaux de cavalerie, aucune entrave ne lui a été suscitée par les pouvoirs parlementaires à ce sujet ; il a pu créer les dépôts de remonte, il a pu augmenter le prix des chevaux de cavalerie achetés en France, il peut essayer de grands dépôts de poulains, il peut essayer le pensionnement de poulains par petits lots chez les cultivateurs ; il peut avoir des étalons à lui ; il peut, quand il croira un étalon nécessaire dans un canton pour y faire des chevaux de cavalerie, demander cet étalon au ministre de l'agriculture, qui certes ne refusera pas d'en placer, puisqu'il ne le refuse pas même à un particulier, quand il y a certitude que l'animal sera bien employé. Ce même ministre de la guerre peut même essayer des haras parqués de chevaux de cavalerie, à Saumur, au Bec-Hellouin, s'il croit cette mesure convenable : qu'a-t-il donc besoin de la direction des haras ? direction qui selon moi, sans aucun doute, perdrait de son influence et de son utilité, si elle sortait des attributions du ministre de l'agriculture.

CHAPITRE XIX.

DES FOIRES DE CHEVAUX.

Une des opérations les plus importantes, et les plus difficiles cependant, dans une exploitation, est celle de la distribution du travail, de manière que les animaux destinés au service aient de l'emploi toute l'année. On conçoit, en effet, qu'autrement le cultivateur est obligé ou de les nourrir à ne rien faire, ou de les vendre après les travaux (ce qu'il n'est souvent pas facile de faire sans perte), pour en racheter d'autres lorsque le moment des travaux les plus forts revient. Dans ce cas, si le cultivateur n'en trouve pas auprès de lui, il est obligé ou de négliger ses travaux, ou d'aller chercher au loin, à grands frais, les animaux dont il a besoin. Les foires de chevaux sont le moyen de parer à ces inconvénients; elles rendent déjà d'immenses services à l'agriculture sous ce premier rapport, et par cela seul on ne saurait trop les multiplier.

Un second avantage très-important dans les pays d'élève, c'est de fournir la même facilité pour avoir des poulains, ou pour s'en défaire, quand on le veut. Souvent le cultivateur n'a besoin d'un animal que pendant un certain temps pour consommer une quantité donnée de fourrages secs ou verts, qu'il ne pourrait faire consommer aussi avantageusement par

tout autre bétail. De quelle importance n'est-il donc pas pour lui de trouver alors, presque à volonté, un poulain qu'il gardera pendant ce temps, et qui, par sa plus-value après cette époque, lui rapportera un bon prix du fourrage qu'il aura consommé ?

Combien plus assuré sera cet avantage quand cinq ou six foires annuelles, dans divers cantons de ses environs, lui permettront d'acheter ou de vendre presque à sa fantaisie dans les moments qu'il jugera les plus convenables ! C'est une observation qu'on fait à chaque instant en parcourant la Normandie : le nombre des foires de bestiaux, dont les chevaux font toujours partie, est très-considérable ; et s'il y a peu de grandes foires qui servent à l'exportation, pour ainsi dire, des chevaux que la province a élevés, il est une foule de petites foires où les cultivateurs échangent entre eux les poulains, selon qu'ils ont trop ou trop peu de fourrages, selon même qu'ils ont plus ou moins besoin d'argent. Ces foires sont des lieux où, sans intermédiaire de marchands, le cultivateur qui a un poulain de trop le vend à celui qui veut en élever un pendant un espace de temps. C'est par le moyen de ces foires encore que les cantons se divisent en cantons qui font des chevaux et en cantons qui les nourrissent seulement, et même, comme on a déjà pu le voir, en cantons qui ne les nourrissent que depuis un âge jusqu'à un autre âge, pour les revendre souvent encore à un autre canton, qui achève de les nourrir jusqu'à l'âge adulte.

Si ces foires de chevaux ont été amenées par les

besoins du pays, elles n'en ont pas moins contribué à augmenter ensuite la multiplication des chevaux; et je ne doute pas que, si elles ont été d'abord l'effet de la multiplication, elles n'aient été ensuite la cause d'une plus grande. Je ne doute pas, par cette raison, qu'il ne faille en établir ou en augmenter le nombre dans les pays où l'on voudra favoriser la branche de l'industrie agricole dont il est question.

Il paraîtra peut-être singulier d'entendre dire que les foires sont un moyen de faciliter la vente et le commerce des chevaux, dans un moment où ces institutions pour le commerce des autres denrées paraissent devenir de plus en plus inutiles : il ne me sera cependant pas difficile de faire voir que ce qui est vrai pour beaucoup de ces denrées n'est pas vrai pour les bestiaux.

Un journal, celui du commerce, je crois, a fait voir qu'autrefois, où les lois et les usages étaient différents, où les transactions commerciales d'une province à l'autre étaient difficiles, où la production était inconnue à la consommation, où souvent les commerçants n'obtenaient de permis de passage pour leurs denrées que pour les rendre à des foires, celles-ci étaient presque indispensables; tandis qu'au contraire elles sont devenues presque inutiles, à présent qu'une circulation libre, rapide entre toutes les provinces, que le moyen de s'entendre par lettres et de s'envoyer des échantillons, que la sûreté dans les expéditions, que l'uniformité des lois commerciales, sont autant de causes à la faveur desquelles les tran-

sactions peuvent se faire en sûreté à chaque instant entre toutes les parties d'un État, souvent même entre les États divers. Ne voyons-nous pas à présent, en effet, que, par ces causes, l'acheteur en peu de temps connaît tout ce qui existe dans le genre de denrées dont il a besoin, et que souvent même il le connaît d'avance sans peine, sans déplacement, par le soin et la facilité que la production a de s'offrir à la consommation?

Mais il n'en est pas ainsi pour les bestiaux et les chevaux; et on a déjà vu, page 382, d'une part, que le nourrisseur, qui est le fabricant de la denrée, ne pouvait la faire connaître à l'acheteur, parce que ses frais seraient beaucoup trop grands pour qu'il se hasardât à le tenter sans être sûr de vendre, et, d'une autre part, que, par la raison qu'il n'y avait que de petites fabriques, l'acheteur n'avait intérêt à se déplacer pour aller chercher sa marchandise que quand il pouvait espérer en trouver rassemblée sur un point la quantité dont il avait besoin.

Aussi fallait-il le besoin urgent d'un grand nombre d'animaux, et la certitude de les vendre ensuite un très-bon prix, comme cela avait lieu dans le temps de nos dernières guerres, pour engager les marchands à adopter le mode d'envoyer des agents ou sous-traitants dans les campagnes, pour chercher le nombre de chevaux qui leur était demandé par l'armée.

Une foire, en réunissant un grand nombre d'acheteurs et de vendeurs sur le même point, évite tous ces inconvénients. Le marchand de chevaux est

sûr de s'y approvisionner en peu de temps; et le vendeur, en demandant le prix de sa marchandise, est presque certain de s'en débarrasser. Je ne vois aucun moyen de remplacer les avantages que les foires de chevaux présentent. Si quelques-unes sont moins suivies, moins approvisionnées qu'autrefois, il ne faut pas en chercher la cause dans l'inutilité de l'institution, mais dans un changement de localité commerciale, ou seulement dans une diminution de la consommation des animaux qu'on y vendait.

A mesure donc que par une meilleure organisation sociale les foires deviennent généralement moins utiles pour presque toutes les sortes de denrées, elles restent, je dirai même qu'elles deviennent de plus en plus indispensables pour le commerce des bestiaux et des chevaux surtout, depuis que l'augmentation de la richesse accroît le besoin et la consommation de ceux-ci. Il me suffira, je pense, d'indiquer ces raisons sans les développer davantage, pour faire voir l'utilité de ces foires et pour engager les administrations locales à en instituer. Si, comme en Angleterre, elles pouvaient s'associer avec nos nouveaux comices agricoles, bientôt notre agriculture n'aurait plus rien à envier à l'agriculture anglaise.

CHAPITRE XX.

DES CHEVAUX PROPRES AUX POSTES ET AUX CHARROIS.

Tous les chevaux propres au service de la selle et du carrosse, quand ils sont conformés pour être de bons chevaux, peuvent être employés au service du trait comme les chevaux de races communes. D'ailleurs, tous ceux qui seront trop lourds, trop pesants; ceux qui, sans avoir une mauvaise poitrine, ne pourront pas supporter un exercice rapide tel que le galop, comme cela arrive à quelques-uns des chevaux des races les plus nobles; enfin ceux qu'un service trop actif aura commencé à ruiner de bonne heure formeront forcément toujours une masse de chevaux pour le trait, même très-bons, quoique impropres à la selle et au carrosse. On est donc sûr de ne pas manquer d'animaux de trait en faisant des chevaux nobles. L'Angleterre prouve ce dire jusqu'à la démonstration la plus complète.

D'un autre côté, le manque momentané de chevaux communs ne peut pas compromettre l'indépendance d'un État comme le manque de chevaux de cavalerie : sous ces deux rapports, l'élève et l'amélioration des chevaux de trait deviennent un objet moins important que la multiplication des chevaux nobles, et que le gouvernement pourrait peut-être abandonner à l'industrie des particuliers, comme il y abandonne tant d'autres branches de l'économie

rurale. Ce n'est même peut-être qu'en France où le gouvernement ait fait des tentatives pour améliorer ces races d'animaux, par la conviction qu'on ne saurait trop encourager tout ce qui a rapport à l'agriculture.

En effet, cette branche est encore importante, et, malgré la quantité de gros chevaux de roulage boulonnais et franc-comtois que nous créons chaque année, la consommation des chevaux de cette espèce est assez grande pour que nous soyons obligés d'en faire venir un supplément des Pays-Bas et de la Suisse, et d'exporter aussi pour ces chevaux, comme pour ceux de luxe, un capital considérable.

Il en est de même des chevaux propres aux diligences et aux postes; malgré le nombre qui s'en fait annuellement dans les départements de l'ouest de la France, et qui est rapidement enlevé, le besoin est encore plus grand que la production, et le commerce va chercher en Suisse le supplément de chevaux de diligence qu'on trouve sur nos grandes routes d'une partie de l'Est et du Midi. Comment donc, malgré l'intérêt évident des cultivateurs à multiplier ces chevaux, ne s'en fait-il pas davantage?

Outre les raisons les plus connues qui empêchent, dans les campagnes, de s'adonner à cette branche d'industrie et qui sont le défaut d'instruction et les mauvaises méthodes agricoles, il en est une à laquelle on n'a pas pris garde assez et que j'ai déjà citée; c'est l'influence même des dépôts d'étalons, tels qu'ils sont actuellement organisés. On se rappelle l'inconvénient

inhérent à ces établissements, c'est-à-dire cette tendance des chefs, qu'on est dans l'habitude de regarder comme une qualité, à vouloir améliorer les races, comme l'on dit, et qui consiste à les changer par des métissages, par des croisements avec des races plus nobles ; c'est cette tendance qui contrarie les nourrisseurs dans leur disposition à élever telle ou telle race, qui est certainement une des raisons de ce qu'il ne se fait pas davantage et de plus beaux chevaux de postes et de diligences dans les pays qui cherchent à en élever, et peut-être même dans ceux qui en élèvent déjà.

En effet, les chefs des dépôts d'étalons ne peuvent se résoudre à n'avoir que des chevaux de cette race, et il n'en est pas un qui n'ait obtenu d'avoir des chevaux de race de carrosse et de selle, pour faire marcher en même temps l'amélioration de toutes les espèces *et même pour changer les races communes en races nobles*. Il résulte, de la présence de ces diverses sortes d'étalons dans le dépôt, que, lorsqu'il se présente une belle jument de trait, le chef ne peut pas résister à l'espérance d'avoir un produit plus distingué, en donnant à cette jument un étalon d'une race plus noble. Cette espérance, qui serait bien fondée de la part des chefs, s'ils pouvaient suivre une métisation progressive, est pardonnable peut-être ; mais, comme il est hors de leur pouvoir de mettre dans ce métissage la suite convenable, parce qu'ils ne peuvent changer ni les systèmes agricoles, ni les coutumes commerciales locales, ni diriger la manière de voir

des nourrisseurs, il en résulte presque toujours un commencement de métissage inutile, puisqu'il a servi seulement à obtenir un individu qui, n'ayant point de formes bien caractérisées, et n'étant pas le résultat d'un système calculé d'avance et suivi par le propriétaire, est presque toujours vendu le premier, qu'il soit mâle ou femelle, et par conséquent retiré de la reproduction.

En parcourant les provinces où l'on élève des chevaux de cette espèce et en même temps des mulets, on est frappé de voir la plupart des cultivateurs préférer faire des mulets à des chevaux, et ceux qui prennent des étalons aux dépôts ne consentir à livrer quelques juments aux étalons de race noble qu'à condition que leurs autres juments seront saillies par les chevaux de trait ou par l'âne étalon. Malheureusement dans ce cas ce sont les juments les plus belles, celles qui auraient servi à améliorer la race de trait qui sont choisies par les employés des dépôts, et qui, étant couvertes par les étalons de la race noble, donnent des produits qui sont enlevés les premiers à la reproduction et à la série des métissages nécessaires pour le changement de la race; et cela parce qu'ils ne conviennent plus au cultivateur.

C'est cette tendance peu réfléchie, qui, au lieu de chercher à améliorer la race bretonne des chevaux de diligences et de postes, veut la changer, sous prétexte d'y substituer des chevaux plus nobles, plus propres à remonter la cavalerie, et qui empêche de placer en Bretagne des dépôts uniquement composés

d'étalons propres à faire les chevaux qu'on y préfère et qu'on y est habitué à vendre : voilà comme les dépôts d'étalons qui auraient pu faire du bien font certainement du mal à l'amélioration des races de chevaux de trait et en préviennent même la multiplication. Je ne doute pas que des soins, donnés pendant quelques générations à l'amélioration des races bretonnes qui fournissent des chevaux de postes et de diligences, ne fussent cause de la production de sous-races bien plus belles que la mère race et qui ne devinssent en peu de temps propres à la grosse cavalerie. J'ai déjà dit qu'il était probable qu'autrefois la race bretonne avait eu cette destination plus élevée, qu'elle avait remonté nos chevaliers et même servi dans nos manéges ; sous Louis XIV, elle était en possession de monter en grande partie la cavalerie. Telle qu'elle est, elle monterait bien encore aujourd'hui nos équipages des charrois militaires, si elle n'était pas aussi chère.

Il est très-probable qu'en Bretagne, si des dépôts d'étalons étaient spécialement affectés à l'amélioration de cette race et ne contenaient que des étalons choisis sous ce rapport, qu'elle s'améliorerait, et que bientôt je n'aurais pas lieu de lui faire le reproche d'avoir généralement des sabots et des paturons défectueux. On peut regarder comme certain encore que les cultivateurs, trouvant à leur disposition des étalons de leur choix, se livreraient davantage à l'élève du cheval ; il est probable même que la France trouverait alors, dans peu d'années, dans ces dépar-

tements le nombre de chevaux de postes et de diligences dont elle a besoin pour sa consommation.

Cette mesure de mettre dans les dépôts d'étalons de trait quelques chevaux de race noble, si peu importante en apparence, a donc le grave inconvénient d'engager les directeurs de ces dépôts à des tentatives de changement, de transformation de races par métissage; inconvénient dont on ne peut s'apercevoir qu'en parcourant les écuries des nourrisseurs, et en voyant la défaveur qui accueille chez eux les produits de ces croisements, et par suite les résultats négatifs de ces tentatives de changements de races, si improprement appelées *tentatives d'amélioration.*

En vain dira-t-on que les cultivateurs ne se règlent pas tous les uns sur les autres, et qu'à côté de celui qui fait des chevaux de trait il en est un autre qui fait des chevaux de race noble; et que, sous ce rapport, il est bon d'avoir, dans le même dépôt d'étalons, des chevaux pour tous les cultivateurs. Je ne le pense pas, par les raisons que je viens de rappeler; il vaudrait beaucoup mieux qu'il y eût des stations spéciales de chaque sorte d'étalons. Si l'intérêt et quelquefois le désir mal entendu de quelques personnes disséminées dans la circonscription d'un dépôt d'étalons de trait leur faisaient préférer des chevaux de races plus nobles, elles sauront bien alors trouver, en dehors du dépôt, des mâles de la race dont elles auront fait choix.

Si on craint que l'intérêt que les cultivateurs trouveront à créer des chevaux de trait ne les détourne

de faire des chevaux de race noble, que l'on considère que, dans les endroits où l'on élève de ces chevaux de trait, on peut en élever encore davantage sans diminuer l'élève des autres espèces de chevaux si elle y existe; que l'on considère que, lorsqu'il y aura autant de beaux chevaux de trait que la consommation en demande, on cherchera à en faire de plus nobles.

Que l'on fasse attention, en outre, que la France possède beaucoup de provinces qui, on peut dire, n'élèvent point de chevaux et où il serait avantageux d'en élever non-seulement pour leur consommation, mais aussi pour en vendre à celles qui en font venir de l'étranger; et on conviendra peut-être alors qu'il y a possibilité de créer ou d'augmenter l'élève des chevaux de trait dans certaines provinces, en même temps que dans d'autres on pourra, par les courses, par des foires et par des dépôts d'étalons de chevaux nobles, augmenter la multiplication de ces derniers.

En résumant ma manière de voir sur l'élève des chevaux de trait, je pense que cette élève n'a pas besoin d'être aussi encouragée que l'élève des chevaux de race noble, et que les courses de chevaux étant inutiles sous ce rapport, les primes d'encouragement ayant les mêmes inconvénients, à peu de chose près, que pour les races nobles, le moyen presque seul au pouvoir de l'État pour aider cette industrie, s'il veut l'aider, ou pour la faire naître dans les cantons où le cultivateur peut avoir intérêt à l'exercer, est la création de quelques dépôts composés uniquement d'éta-

lons destinés au service du trait; que ces dépôts ne pouvant point créer un intérêt pour le cultivateur à changer sa race, ils sont impuissants, sous ce rapport, tandis que sous celui d'améliorer les races existantes ils ont des avantages réels, incontestables; enfin que le système des étalons départementaux ou des étalons appartenant aux départements, par les raisons que j'ai déduites, est le meilleur sous ce rapport.

CHAPITRE XXI.

CONCLUSIONS DE LA DEUXIÈME PARTIE.

En examinant chacune séparément les institutions dont il est question dans cette deuxième partie, on est conduit à des résultats partiels seulement qui, ne mettant pas en regard d'une manière comparative les avantages et les inconvénients de ces institutions, ne permettent pas autant de les apprécier à leur juste valeur : je suis même porté à croire que c'est parce que la plupart des personnes qui ont écrit sur les haras n'ont envisagé qu'une ou seulement quelques-unes de ces questions que ces personnes se sont trouvées toutes en désaccord, de manière qu'il est très-facile de les combattre les unes par les autres. C'est aussi en envisageant ainsi ces institutions séparément qu'on les a isolées de l'intérêt de l'agriculteur, e qu'on a perdu de vue le principal motif qui

les avait fait créer, celui qu'il fallait prendre en considération avant les autres. En examinant, au contraire, toutes ces institutions comparativement, et en cherchant surtout quel intérêt et quel stimulant elles donnent au cultivateur à élever des chevaux, on est conduit à des résultats bien autrement importants, relativement aux moyens qui sont en France en la puissance de l'administration pour faire faire des progrès à la multiplication et à l'amélioration des races de chevaux. Je crois que mon ouvrage a eu cet avantage par-dessus tous les autres ; je le terminerai, pour cette raison, par une récapitulation qui nous montrera d'une manière succincte quelles sont les institutions qui remplissent le plus les vues qui les ont fait créer.

Les *haras parqués* de l'État font quelques beaux chevaux, mais en petit nombre, et à un prix tel que le calcul de cette élève, fait par tout cultivateur, doit le détourner à tout jamais du désir d'élever de beaux chevaux. Quel autre résultat a-t-on pu obtenir de ces haras, heureusement en petit nombre? aucun ; et il n'est pas possible d'en obtenir avec une administration changeante dans son personnel, dans ses idées, dans ses plans : quel intérêt général ces haras créent-ils d'ailleurs pour le cultivateur à élever des chevaux? également aucun.

Ces haras, transformés en dépôts des plus beaux poulains qu'on achèterait à un prix élevé pour en faire des étalons, conviendraient peut-être, pour exciter ce genre de production et serviraient, d'une manière cer-

taine, à faire créer quelques bons chevaux ; seulement nous avons vu que ces étalons reviendraient bien cher à l'État.

Peut-on espérer des dépôts d'étalons qu'ils seront utiles à la création de races nouvelles? L'expérience est là pour dire si ce résultat a été obtenu. Créent-ils un intérêt pour le cultivateur à élever ces races? font-ils que le commerce vienne chercher les nouveaux chevaux et les payer un prix plus élevé? non. Tant qu'on voudra donc qu'ils servent à changer les races, leur résultat sera de faire des métissages dont les premiers produits, décousus, seront rebutés des cultivateurs, et seront éloignés avec soin par lui de la reproduction, parce qu'ils auront des formes différentes de celles que le consommateur et le commerce seront habitués à trouver dans les animaux du pays. Leur but paraît donc devoir être circonscrit à améliorer les races du pays au lieu de les changer.

Les intérêts locaux semblent alors être bien plus aptes à choisir les étalons qui leur conviennent qu'une administration directrice : sous ce rapport, l'achat d'étalons par les départements, ou l'institution des *étalons départementaux*, me paraît préférable; et l'ancien système des gardes-étalons, modifié selon nos nouvelles mœurs, est évidemment supérieur au système actuel des dépôts d'étalons administré par un chef.

Les dépôts de poulains de cavalerie devraient, peut-on penser, créer un intérêt à élever des chevaux de ce genre, en les achetant au cultivateur à l'instant

où celui-ci aurait besoin de les vendre : cet intérêt serait donc celui d'une vente facile et bonne; mais il faudrait alors que ces dépôts en achetassent beaucoup, qu'ils en achetassent au moins de quoi remonter la cavalerie. Malheureusement, selon moi, l'élève dans ces dépôts deviendrait trop coûteuse.

Ce serait donc au *pensionnement des poulains chez les cultivateurs, par petits lots, et en rendant les cultivateurs responsables des accidents*, qu'il faudrait avoir recours, et non à la formation de grands dépôts chez des cultivateurs qui n'auraient aucun intérêt à la conservation des animaux.

Les primes pour les poulains, pour les poulinières, le pensionnement annuel de celles-ci ont été tentés également pour créer un intérêt à élever des chevaux; mais quand on voit le peu de résultats des primes, les sommes qu'elles absorbent pour arriver à ces mêmes résultats; quand on voit surtout qu'ils sont compensés, au moins, par le découragement qu'elles produisent chez les cultivateurs qui ne les reçoivent point; que, dans beaucoup de lieux, elles ne sont bonnes, comme les dépôts de poulains, qu'à venir au secours des dépôts d'étalons; quand on voit enfin qu'elles tendent à amener un ordre de choses, la formation de beaux individus, au lieu de celle de bonnes races, ordre de choses contraire, par conséquent, au but qu'on doit se proposer d'atteindre, on ne peut disconvenir que ces institutions ne soient au moins inutiles.

Maintenant, si nous passons aux courses de chevaux, un autre ordre de choses se présente : il est

manifeste qu'elles sont puissantes pour créer un intérêt à avoir des haras domestiques : tous les vices reprochés aux autres institutions ont disparu, et celle-ci a l'effet inappréciable de ramener toujours les éleveurs dans une seule voie, celle de faire de bons chevaux, avant de songer à en faire de beaux. L'administration ne pourra en faire une institution illusoire, inutile que quand elle voudra y mettre des restrictions, comme elle l'a presque toujours fait dans ses règlements, et quand elle ne voudra pas abandonner aux intérêts locaux, sous ce rapport, le soin de se gouverner eux-mêmes. Cependant je ne proscrirai pas tout à fait son intervention. Quand l'expérience et le raisonnement ont prouvé que les courses sont nuisibles aux trop jeunes chevaux, et que, de cette manière, elles peuvent détruire une partie du bien qu'elles font, il serait ridicule que l'administration ne vînt pas, autant que possible, empêcher cet effet de se produire. Le mal est connu, il est bien apparent, bien signalé, il sera facile de l'empêcher. Il n'est pas probable qu'en France ces courses, comme en Angleterre, donnent naissance à cette foule de *grooms* et d'*entraîneurs* qui ne vivent que sur les dupes qu'ils font et dont quelques-unes se rencontrent malheureusement parmi les cultivateurs ; mais ce mal est encore bien connu, bien signalé, et, s'il devait surgir en France de l'institution des courses, là encore l'intervention de l'administration locale pourra, d'une manière efficace, empêcher le mal : elle devra seulement bien prendre

garde de pousser trop loin ses précautions et de gêner, par elles, les intérêts des éleveurs de chevaux, comme nos règlements sur la matière le font encore.

Nous avons vu que ce qui empêchait souvent les cultivateurs de faire des chevaux, c'était la difficulté qu'ils éprouvaient à s'en défaire à un prix convenable : combien donc ne leur serait-il pas avantageux de voir se lever pour eux cette difficulté! Les dépôts de remonte pour la cavalerie, placés dans les campagnes, ont l'immense avantage de remplir cette condition; le producteur et le consommateur, placés en présence, doivent nécessairement s'entendre, et, si la morgue de quelques-uns des officiers chargés de ces dépôts éloigne quelquefois le premier, un intermédiaire (le marchand de chevaux) ne tarde pas à les mettre d'accord; cet intermédiaire est néanmoins un vice que l'administration de la guerre cherche à faire cesser. Qu'elle persévère donc dans cette manière de faire ses remontes, qu'elle en éloigne peu à peu les inconvénients qui accompagnent presque toujours une nouvelle organisation, et elle ne tardera pas à recueillir pour elle et à faire partager à l'État les fruits de sa persévérance. Son intervention, de cette manière, dans l'élève des chevaux sera plus puissante que toutes les primes, que toutes les mesures que l'administration supérieure des haras pourra jamais employer. Les dépôts de remonte n'ont point, au reste, l'inconvénient des dépôts de poulains, puisque l'animal est acheté à l'âge de servir immédiatement.

Quant aux haras militaires, en faisant voir qu'ils ne pouvaient être que des haras parqués ou des dépôts de poulains régis par l'administration de la guerre, nous avons mis en garde contre le désir qu'on pourra avoir d'en créer en France, et je crois qu'on ne pourra désormais y songer que pour l'Algérie.

En indiquant l'organisation de quelques-unes des autres institutions qu'on avait appelées du nom de haras en Allemagne, j'en ai fait voir suffisamment les défauts pour croire qu'il n'en sera jamais question pour la France.

Si l'on avait été moins persuadé que l'administration pouvait avoir des moyens directs d'encourager l'élève des chevaux, on se serait occupé davantage de ceux qui peuvent y contribuer d'une manière moins immédiate, et on en aurait trouvé, hors de l'administration, dans ceux qui servent, d'une manière générale, à augmenter la richesse territoriale agricole en donnant un débouché facile aux produits. On aurait vu que les foires de bestiaux étaient un de ces grands moyens, et on aurait pu penser que celles de chevaux pouvaient être propres à en encourager l'élève : je ne crois pas qu'on ait jamais songé à les considérer sous ce point de vue et qu'on leur ait attribué toute l'importance qu'elles ont réellement; ce que j'en ai dit y rappellera désormais, j'espère, l'attention.

Enfin, par rapport aux chevaux de trait, il est évident que cette élève trouve dans la consommation un stimulant suffisant pour la porter successivement

au plus haut point de perfection et d'extension dont elle est susceptible, et que, si elle n'y est pas arrivée, l'institution des dépôts actuels d'étalons n'en ait été un peu la cause, en poussant leurs employés à s'emparer des juments les plus belles de ces espèces pour en faire des commencements de métissages, qui ne pouvaient jamais avoir de suite, parce qu'ils étaient toujours en opposition avec les intérêts les plus prochains des cultivateurs.

En tirant de ces faits des conclusions, la principale qui en jaillit, celle à laquelle on ne peut se soustraire, c'est que l'administration centrale des haras, en cherchant à intervenir d'une manière directe dans l'amélioration et la multiplication des chevaux, a eu peu de puissance jusqu'à présent; et que, fût-elle composée des hommes les plus instruits, elle ne sera guère plus puissante désormais, parce que ses moyens ou ne donnent pas d'intérêt aux cultivateurs à avoir des haras domestiques, ou n'en donnent pas en raison de ce qu'ils coûtent à l'État. La meilleure preuve de l'impuissance où est cette administration, c'est la proposition, à laquelle on revient souvent, de lois coercitives, pour empêcher l'emploi des étalons particuliers.

La seconde conséquence, c'est qu'en cherchant à faire faire aux cultivateurs directement, par l'emploi des étalons des dépôts, des races qu'ils ne sont point habitués à faire et qu'ils n'aiment point, parce que le commerce ne les leur demande point, on les détourne de s'occuper de celles qu'ils connaissent, et

que leur intérêt le plus immédiat, celui d'une vente facile, les engage à multiplier; qu'ainsi l'administration les empêche réellement et contrairement à leurs intérêts, et je dirai même à celui de tous, de perfectionner les races.

Une troisième conséquence, c'est que, pour engager les cultivateurs à faire une espèce de chevaux, il faut leur donner le moyen de se défaire facilement et à un bon prix de ces chevaux, ou qu'au moins ces chevaux leur présentent une perspective d'un gain qu'il ne dépende pas de la volonté ou de l'ignorance des hommes de leur enlever; qu'enfin les dépôts de remonte pour la cavalerie, les foires et les courses sont les vrais moyens que l'État a en son pouvoir sous ce rapport. Quant au pensionnement des poulains de cavalerie, tel que je l'ai indiqué, *s'il est possible*, il pourra peut-être un jour se trouver dans la même position. C'est un essai à continuer quelque temps et dans diverses localités.

Enfin, une dernière conséquence, c'est que l'administration ne peut intervenir dans le développement de cette branche d'industrie agricole, comme dans le perfectionnement de la plupart des autres, que par des mesures qui lèvent des obstacles, et dont les administrations locales, averties par les besoins ou les intérêts locaux, sont meilleurs juges qu'une direction centrale, éloignée, étrangère à tous ces intérêts et ne pouvant même souvent s'y prêter.

Je dirai, cependant, que l'élève des chevaux a fait des progrès en France depuis quelques années : aussi,

quand on a voulu défendre l'administration des haras, on n'a pas manqué de les lui attribuer. Mais si on fait attention que ces progrès datent de la paix, datent de l'instant où l'agriculture a été plus honorée, et où un plus grand nombre de personnes aisées et plus instruites ont commencé à s'en occuper; si on fait attention surtout que la consommation des chevaux de toute espèce est devenue bien plus étendue en France, que le prix des chevaux de luxe a beaucoup augmenté, et que tel cheval qu'on achetait mille cinq cents francs à Paris, en 1814, se vend actuellement trois mille francs, on en conclura peut-être que la multiplication plus grande des chevaux a été bien lente et loin encore d'être proportionnée aux autres progrès qu'ont faits les diverses branches de l'économie rurale. C'est donc bien à tort qu'on attribuerait aux institutions actuelles le peu de bien qui s'est fait.

Quand j'ai commencé à étudier les moyens d'améliorer et de multiplier les races de chevaux, j'étais certainement loin de penser que j'arriverais aux conclusions que je viens d'émettre. Élevé dans l'idée que les haras, les dépôts d'étalons, les primes, etc., étaient des institutions très-avantageuses à l'agriculture, j'aurais considéré comme une erreur de regarder cette idée comme non basée; il a fallu, pour m'amener à une autre manière de penser, que des voyages en France et dans les pays étrangers, entrepris pour étudier ces diverses institutions, me fissent voir d'abord leurs vices, et ensuite m'amenassent à douter de leur utilité.

Lorsque j'ai publié la première édition de mon ouvrage, en 1829, j'ai hésité quelque temps à donner à l'impression la seconde partie; mais le désir de voir l'agriculture française acquérir tout le développement dont elle est susceptible, et la persuasion que tout ce qu'on pouvait écrire de meilleur sur la science d'élever de bonnes races de chevaux ne servirait à rien, tant que les institutions de l'État destinées à favoriser cette branche de l'agriculture auraient une fausse direction, m'ont décidé à vaincre la répugnance que j'éprouvais; à présent, je suis content de l'avoir fait. Certainement cette seconde partie a dû contribuer à fixer l'attention des économistes et des hommes d'État compétents sur les vices de nos institutions hippiques. J'espère que la seconde édition fera encore quelque bien sous ce rapport, et qu'en montrant les mesures réellement utiles que l'administration des haras doit employer, elle lui donnera les moyens de se tirer du discrédit où, avec une marche moins assurée et avec une augmentation même de moyens d'agir, elle ne pourrait manquer de tomber de plus en plus.

J'ai dit, dans la première édition, qu'au moment où se terminait l'impression de mon ouvrage, avait paru le Rapport imprimé, présenté, le 1er juin 1829, à S. Ex. le ministre de l'intérieur, au nom de la commission des haras, et dans lequel on lit (page 4) le passage remarquable suivant : « L'action de l'ad-« ministration, bornée aux moyens de persuasion et « de libéralité auxquels on avait cru devoir d'abord

« la limiter, *restera toujours insuffisante* pour le
« but qu'on se propose, *quelque extension qu'on*
« *puisse donner à ces moyens et quelque bien*
« *combinés qu'ils soient, tant qu'ils ne seront pas*
« *appuyés par quelques mesures répressives.* »

Je répète ici ce passage, parce qu'une pareille opinion, relativement à l'insuffisance des moyens employés par l'administration des haras, ne pouvait être plus en rapport avec celle que j'ai émise, et plus clairement exprimée; seulement la commission en tire la conséquence que les moyens employés ne pourront être efficaces que lorsqu'ils seront appuyés par des mesures répressives : d'où il résulte, ou la nécessité d'adopter des mesures répressives, ou la nécessité de changer les moyens employés par l'administration.

Mais s'il était vrai, comme j'en suis intimement convaincu, comme en sont convaincus tous ceux qui se sont occupés de la production de la richesse des États dans notre société moderne, que des mesures répressives amèneraient la perte de l'industrie qu'elles seraient appelées à protéger; mais s'il était vrai, ainsi que je crois l'avoir démontré, que l'exécution de mesures répressives était même impraticable heureusement, il ne reste plus que la nécessité de changer les moyens employés par l'administration, ou la faculté d'appliquer à l'extension des institutions réellement utiles les sommes employées actuellement à soutenir celles dont l'inutilité, sinon la nuisance, est suffisamment démontrée.

J'ai signalé, je crois, les plus efficaces pour produire l'effet désiré, et je ne crains pas d'avancer qu'on n'en trouvera d'autres que parmi celles qui concourront d'une manière générale aux progrès de l'agriculture.

CHEVAUX ANGLAIS DE PUR SANG,

CE QUE L'ON DOIT ENTENDRE PAR CES MOTS.

Si, dans l'élève des animaux domestiques, l'idée qu'on attache à des expressions, quand elle est mal basée, ne nuisait pas en entraînant les éleveurs dans des mesures fausses, contraires souvent à l'amélioration des races, il serait inutile de combattre ces idées, innocentes par elles-mêmes ; ce serait même peut-être une faute, quand elles sont populaires : mais quand cette idée est nuisible ; quand, par exemple, l'idée que les chevaux anglais de pur sang peuvent seuls régénérer nos races nobles doit nécessairement détourner de l'élève des chevaux nobles les cultivateurs qui ne sont pas à même de se procurer ces prétendus chevaux de pur sang dont les prix sont effrayants, il serait contraire aux intérêts communs de ne pas faire voir qu'une pareille expression n'est pas précise, et que même, comme exprimant un fait, elle est tout à fait fausse. C'est où j'ai voulu arriver dans ces articles (1), parce que l'erreur que je signale empêcherait de se livrer à l'amélioration du cheval

(1) Dans les *Annales d'agriculture*, cet article est précédé de plusieurs autres donnant l'histoire du cheval anglais.

d'après des idées beaucoup plus positives que celle, malheureusement trop répandue, que la race régénératrice fait tout et que la pureté de cette race est la seule chose à considérer.

Mais comme il est nécessaire, quand on attaque des erreurs graves et enracinées, de les combattre avec toutes les preuves les plus capables de convaincre, on est quelquefois entraîné, pour donner ces preuves, à des longueurs inévitables : c'est ce qui m'est arrivé. Si j'avais dit seulement, sans m'appuyer de l'histoire des chevaux anglais, que ceux appelés de pur sang n'étaient réellement pas de pur sang, on m'aurait répondu que la notoriété était là qui disait le contraire, et je n'aurais pu convaincre personne; même en donnant la généalogie de quelques-uns de ces chevaux dits de pur sang, on m'aurait avancé que j'avais pris des exceptions exprès. Force a donc été pour moi de recourir à l'histoire, pour savoir sur quoi était fondée cette notoriété de la pureté du sang des chevaux anglais. Si même cette histoire avait été écrite par moi, elle aurait pu paraître suspecte, faite à dessein : j'ai donc mieux aimé choisir une histoire de ces chevaux écrite par un autre ; j'ai mieux aimé même, pour éviter tout reproche à cet égard, la prendre dans un auteur anglais qui avait de la propension à croire à cette pureté du sang (1) :

(1) On peut voir, à ce sujet, les *Annales d'agriculture*, année 1830, tome IV, page 75, et tome V, pages 177 et 129, ou l'ouvrage original, *The history and delineation of the horse, etc., by John Lawrence*, in 4°, fig. Albion Press, London, 1809.

c'est cette raison et la crainte d'être accusé d'avoir défiguré l'auteur original qui ont été cause de la longueur des articles précédents ; j'en demande pardon aux lecteurs, mais je l'ai crue indispensable pour faire voir sur quelle base fragile reposait tout l'échafaudage.

On a vu, en effet, dans l'*Histoire du cheval anglais,* par Jean Lawrence, toutes les vicissitudes que l'élève du cheval avait subies en Angleterre ; on a vu que des chevaux étrangers avaient été introduits à toutes les époques, et que ces chevaux étaient tantôt des chevaux du Nord, tantôt des chevaux du Midi, tantôt des chevaux français, et même des chevaux hollandais, suivant les besoins du pays, suivant les idées de plaisir ou l'état de guerre, ou même suivant des lois peu entendues d'économie publique.

Ce qu'on aura dû remarquer surtout dans tout le cours de cette histoire, et c'est très-important pour la solution de la question qui nous occupe, c'est qu'à toutes les époques d'importation des chevaux étrangers on ne fait aucune relation de la manière dont on a employé ces chevaux pour en conserver les races, c'est que même il n'y est presque jamais parlé de l'importation des juments. La première conséquence à tirer de cette histoire est donc que *peu de juments étrangères ont été importées en Angleterre ;* la seconde, *c'est que les étalons importés ont servi à couvrir les juments des diverses provinces où ils ont été conduits, sans qu'on s'occupât de conserver leur race pure.*

On aura remarqué cependant qu'à une certaine

époque on a commencé à priser les chevaux d'Orient plus que les autres, et que vers 1620, sous Charles II, un certain nombre de juments barbes, celles qu'on a depuis appelées *royal-mares*, ont été introduites en Angleterre ; ce qui a pu faire dire que tous les chevaux désignés actuellement comme *chevaux de pure race* sont descendus sans mélange de ces juments *royal-mares*.

Mais, pour avancer que cela est positif, il faut en avoir des preuves certaines, irrécusables : où les trouver ? A-t-on tenu un registre exact des alliances de ces juments et des résultats de ces alliances ? Non, ce registre n'a point existé; seulement, plus tard, quand l'institution des courses a été implantée dans les habitudes anglaises et quand on eut vu que, dans ces institutions, c'étaient ordinairement les animaux qui avaient le plus de sang oriental dans leurs ancêtres qui étaient vainqueurs, c'est alors qu'on s'est imaginé de recourir avec soin à l'origine des animaux pour en présager le mérite comme coureurs; c'est alors que plus cette origine a paru exempte de mélange avec d'autres races, plus les animaux ont acquis de valeur; c'est alors qu'on a commencé à dire que des chevaux étaient de pur sang, afin de leur donner une valeur plus grande; mais c'est ensuite pour garantir de la fraude, autant que possible, les amateurs de chevaux de course, qu'on a commencé à consigner, dans des recueils annuels, les noms et les alliances de ces chevaux : ce n'est cependant que vers l'an 1750, cent trente ans environ après l'intro-

duction des *royal-mares*, qu'ont paru *An historical List of horsematches*, etc.; en 1769, *The sporting Calendar*, by *William Tuting*; en 1773, *The racing Calendar*, by *James Weatherby*, etc., etc.

Mais, comme tous ces ouvrages ne donnaient qu'une très-courte généalogie des chevaux, la suite des généalogies était bientôt perdue. Les vendeurs de chevaux de cette espèce comptaient sur cette difficulté pour assurer que les leurs étaient d'un sang oriental pur; et c'est au milieu des vérités et des erreurs que, récemment on peut dire, se sont établies les distinctions tout à fait abusives de chevaux de pur sang, de demi-sang, de quart de sang, distinctions qui n'ont pu jusqu'à présent et qui ne pourront jamais être basées d'une manière positive pour les anciens chevaux, comme on va le voir, et, par conséquent, sur lesquelles il ne sera jamais possible de bien s'entendre.

Un homme cependant, *dans le but*, comme il le dit, *d'arrêter le mal toujours croissant des généalogies faites sans soin et fausses*, with a view to correct the then encreasing evil of false and inaccurate pedigrees (*The general Stud-book*, vol. Ier, troisième édition, 1827, préface), a conçu, en 1791, l'entreprise de débrouiller ce chaos autant que possible, en recherchant, dans tous les recueils sur les chevaux de prix et dans toutes les histoires particulières publiées de chaque cheval célèbre, la généalogie et la descendance : il s'est associé des collaborateurs dans les comtés d'Angleterre; il a rassemblé tous les maté-

riaux épars depuis cent ans et plus, et enfin il est parvenu à faire une généalogie des chevaux de l'Angleterre, qui sert de loi actuellement, et qui indique, non point la pureté, mais, jusqu'à un certain point, le degré de métissage de ces chevaux, ou qui donne à chacun leur degré de noblesse, s'il est permis de s'exprimer ainsi. Cet ouvrage est *The general Stud-book containing pedigrees of race horses*, etc. On conçoit quelles recherches immenses il a coûté, et de combien d'erreurs il doit fourmiller; aussi les auteurs de l'édition 1827 (1) disent-ils à leurs souscripteurs qu'ils ne le leur présentent point comme exempt d'erreurs, mais dans l'espoir fondé qu'on pensera qu'il contient, dans le cadre le plus concis et le plus approuvé, la plus grande masse de faits positifs relativement à la généalogie des chevaux. *Nor as perfectly free from error, but with a confident hope that it will be found to contain, in the most concise and most approved form, a greater mass of authentic informations respecting the pedigrees of horses.*

Le *Stud-book* est donc le livre où l'on doive rechercher la généalogie des chevaux anglais, où l'on doive trouver la pureté du sang de ceux que l'on appelle *de pur sang*. Voyons si en effet on trouve,

(1) Cet ouvrage se compose maintenant de trois volumes, dont le premier était à sa troisième édition en 1827, le second à sa première en 1822, et le troisième aussi à sa première en 1827.

dans ce livre, des chevaux dont la race étrangère, introduite en Angleterre, soit restée sans mélange. Je vais prendre pour sujet de mes recherches le *Truffle,* un des étalons dont la noblesse ou la pureté du sang n'est point contestée. Si on voit que cette idée de pureté du sang n'est pas fondée pour un pareil cheval, on en déduira facilement les conséquences pour les autres chevaux qui n'ont pas une réputation pareille sous le rapport de la pureté du sang (1).

Si je me suis trompé, mon écrit, combattu et réfuté, servira à confirmer une opinion qui peut laisser encore quelque incertitude dans beaucoup d'esprits.

J'attache de l'importance à cette recherche ou plutôt à cette espèce de contrôle, parce que, si la race noble anglaise était une race créée par métissage, on trouverait dans ce fait une preuve puissante et irrécusable de la possibilité de se créer par métissage telle race que l'on voudrait, et, par induction, de la conserver même ensuite sans avoir recours à des étalons de la race régénératrice, possibilité que je n'ai pas craint d'affirmer dans mon ouvrage sur les haras domestiques.

La première chose qui frappe, c'est que les chevaux anglais de pur sang *ne sont pas des chevaux*

(1) Lors de l'impression de cette note au commencement de 1830, j'ai choisi le *Truffle,* parce que cet étalon jouissait, en France, d'une grande célébrité et parce qu'on attendait beaucoup de lui pour produire une série de bons étalons.

arabes de pur sang : ce serait une grossière erreur de le penser maintenant; le *Stud-book,* aussitôt qu'il a paru, l'a détruite sur-le-champ sans retour, et il a prouvé tout d'abord que ces chevaux venaient presque tous d'un mélange de chevaux barbes, persans, turcs et arabes, que même ce dernier sang y était souvent en plus petite portion que les autres. Déjà, sous ce premier rapport, on voit que les animaux de pur sang ne sont que le produit d'un mélange de diverses races; quelque avantageux déjà que soit ce fait pour la défense de mon opinion, je ne m'y arrêterai pas cependant, j'irai droit au but; je rechercherai de suite si dans la généalogie du *Truffle* il n'y a pas des chevaux ou des juments dont l'origine soit inconnue, et si, sans risquer de se tromper, on peut dire qu'il n'y ait que du sang oriental dans cette généalogie.

On trouve dans le *Stud-book* que *Truffle* est né en 1808, et que ses ascendants sont dans l'ordre suivant. Je commence par la généalogie de la mère, pour me conformer à l'ordre du *Stud-book*, très-convenable pour ces sortes de recherches; je prendrai ensuite la généalogie de chaque étalon en particulier.

TRUFFLE, né en 1808, de

(ÉTALONS.)		(JUMENTS.)
Sorcerer, 1796,	et de	*Hornbylass*, née en 1796, de
Buzzard, 1787,	et de	*Puzzle*, née en 1778, de
Matchem, 1748,	et de	*Princess*, née en 1769, de
Herod, 1758,	et de	*Julia*, née en 1756, de
Blank, 1740,	et de	*Partner-mare* (Dam of spectator), née en 1735, de
Partner, 1718,	et de	*Bonnylass*, née en 1723, de
Bay Bolton, 1705,	et	d'une jument sans nom, fille de
Darley Arabian,	et	d'une jument sans nom, fille de
Byerley's Turk,	et	d'une jument sans nom, fille de
Taffolet Barb,	et	d'une jument sans nom, fille de
Place's white Turk,	et	d'une jument sans nom, *pure barbe.*

On voit que, en ligne directe du côté maternel, *Truffle* vient d'une jument barbe, et on sera sûr que de ce côté il sera issu de sang oriental pur, si tous les étalons qui ont donné naissance à la suite de ses aïeules maternelles sont eux-mêmes de sang oriental pur. C'est donc ce qu'il faut examiner.

Place's white Turk, *Taffolet Barb*, *Byerley's Turk*, *Darley's Arabian* sont tous chevaux orientaux purs. C'est donc jusqu'à *Bey Bolton* qu'il faut arriver pour voir s'il est lui-même de sang oriental pur. Nous trouvons alors, en suivant le même ordre par les femelles, d'abord que,

BAY BOLTON, né en 1705, est fils de

(Étalons.)	(Juments.)
Grey hautboy,	et d'une jument sans nom, fille de
Makeless,	et d'une jument sans nom, fille de
Brimmer,	et d'une jument sans nom, fille de
Diamond,	et d'une jument sans nom, sœur du *Old Merlin*. En supposant déjà, *ce que rien ne prouve*, que cette jument fût sœur de père et de mère de *Old Merlin*, on trouve que *Old Merlin* était fils de
Bustler	et d'une inconnue.

Le *Stud-book* ne dit point quelle était la mère de *Old Merlin.*

Déjà donc une des aïeules de *Truffle, Bonnylass,* par son père *Bay Bolton,* se trouve avoir une mère inconnue. On remarque aussi dans le premier volume du *Stud-book,* édition de 1827, que *Bày Bolton,* né en 1705 (page 417), avait pour quatrième aïeul par les juments *Diamond,* né en 1726 (page 421). Une foule d'incohérences semblables se trouvent dans le *Stud-book.* On voit par là combien la pureté du sang de *Truffle* est déjà incertaine par *Bay Bolton.* Passons à la recherche de la généalogie de *Partner.*

PARTNER, né en 1718, de

(Étalons.)	(Juments.)
Zigg,	et d'une sœur de *Mixbury*. En la supposant sœur de père et de mère de *Mixbury*, *ce que rien ne prouve*, elle serait fille de
M. Curven's *Bay Barb*,	et d'une jument sans nom, fille de
Old Spot,	et d'une jument sans nom, fille de
White-legged Lowther Barb, et de***.	

Au nom de *Mixbury*, dans le *Stud-book* (tome Ier, édition citée, page 427), on trouve :

Mixbury, Mr. Curven's, by his Bay Barb — Old Spot — White-legged Lowther Barb — Old Wintner-mare.

Ce qui, dans le style du *Stud-book*, donne la généalogie précédente. *Old Wintner-mare* est probablement une jument qui a été accouplée avec *White-legged Lowther Barb*; ce mot *mare* l'indique au moins; mais d'où vient cette *Old Wintner-mare?* Le *Stud-book* n'en dit pas un mot. Encore une lacune dans la généalogie d'une des aïeules de *Truffle*, *Partner-mare*, par *Partner*.

Passons à

BLANK, né en 1740, de

(ÉTALONS.)		(JUMENTS.)
Godolphin Arabian,	et de	*Little Hartley-mare*, fille de
Bartlet's Childers,	et de	*Flying whig*, fille de
William's Woodstock Arabian,	et	d'une jument sans nom, fille de
St.-Victor Barb,	et	d'une jument sans nom, fille de
Why not,	et	d'une jument royale, *Royal-mare*.

Si *Blank* sort donc en ligne directe, par les mères, d'une jument de sang oriental pur, *Royal-mare*, il descend en même temps d'un *Why not*, fils de *Fenwick Barb* (éd. cit. du *Stud-book*, t. I[er], page 87, ligne 3); mais quelle était la mère de ce *Why not?* Le *Stud-book* n'en parle pas. C'est encore une lacune

dans la généalogie de *Truffle*. Et à cette époque, au moment même où l'on venait d'introduire des femelles barbes avec les étalons, le nom de *Why not* (*pourquoi pas*) semblerait bien indiquer que ce cheval n'était pas fils d'une jument orientale. Je me contenterai de signaler au moins cette nouvelle lacune dans la généalogie de *Truffle*.

Passons à

HEROD, né en 1758, de

(Étalons.)		(Juments.)
Tartar,	et de	*Cypron*, fille de
Blaze,	et de	*Selima*, fille de
Graham Champion,	et	d'une jument sans nom, fille de
Darley's Arabian,	et	d'une jument sans nom, fille de
Merlin,	et	d'une inconnue.

Encore une lacune dans la généalogie de *Truffle*.

Passons à

MATCHEM, né en 1748, de

(Étalons.)		(Juments.)
Cade,	et de	*Partner-mare*, 1755, fille de
Partner, 1718,	et	d'une jument sans nom, fille de
Makeless,	et	d'une jument sans nom, fille de
Brimmer,	et	d'une jument sans nom, fille de
Place's white Turk,	et	d'une jument sans nom, fille de
Doodworth,	et	d'une jument sans nom, fille de
Layton Barb,	et de	

Quelle jument accouplée avec *Layton Barb* a donné naissance à cette suite de juments? Encore silence du *Stud-book*. Encore lacune dans la généalogie de *Truffle*.

Passons à

BUZZARD, né en 1787, de

(Étalons.)		(Juments.)
Woodpecker,	et de	*Misfortune*, née en 1775, de
Dux,	et de	*Curiosity*, née en 1760, de
Snap,	et	d'une jument sans nom, fille de
Regulus,	et	d'une jument sans nom, fille de
Bartlet's Childers,	et	d'une jument sans nom, fille de
Honywood's Arabian,	et d'une mère de *True-blue*.	

Cette mère de *True-blue paraît* être fille de *Byerley's Turk* et s'être appelée *Byerley-mare* (éd. cit. du *Stud-Book*, tome Ier, p. 434, lig. 15); mais avec quelle jument *Byerley's Turk* a-t-il été accouplé? Encore lacune dans le *Stud-book* et dans la généalogie de *Truffle*.

Voyons enfin *Sorcerer*,

SORCERER, né en 1766, de

(Étalons.)		(Juments.)
Trumpator,	et de	*Young Giantess*, née en 1790, de
Diomed,	et de	*Giantess*, née en 1769, de
Matchem,	et de	*Molly long legs*, née en 1753, de
Babraham,	et de	*Fox hunter mare*, fille de
Cole's Fox hunter,	et d'une jument, sœur de *Cato* (v. *Cato*),	fille de
Partner,	et	d'une sœur de *Roxana*, fille de
Bald Galloway,	et	d'une sœur de *Chanter* (1), par conséquent fille de
Akaster Turk,	et	d'une jument sans nom, fille de
Ledees Arabian,	et	d'une jument sans nom, fille de
Spanker,	et de	

(1) Voyez le *Stud-book*, édit. cit., tome Ier, p. 419.

Le *Stud-book* ne dit point quelle jument accouplée avec *Spanker* a donné naissance à la suite des juments mères de *Sorcerer*. Encore une lacune dans la généalogie de *Truffle*. Je ferai observer aussi que *Matchem* se trouve dans cette généalogie des mères de *Sorcerer*, et que nous avons déjà vu que sa pureté n'était pas prouvée.

On voit, d'après cette recherche de la généalogie de *Truffle*, recherche que je déclare ici avoir été faite de la manière la plus consciencieuse, en m'efforçant toujours de trouver cette généalogie pure, qu'il s'en faut bien que j'aie réussi, puisque, si sa première aïeule, sa seconde, sa troisième, sa quatrième, sa cinquième sont de sang oriental pur, sa sixième, sa septième, sa huitième par *Why not*, sa neuvième et enfin sa grand'mère *Puzzle*, et même sa mère *Hornbylass*, ne sont pas pures d'une manière indubitable;

Que, par conséquent même, tous les aïeux mâles de *Truffle*, en ligne directe par les femelles, à partir de *Bay Bolton*, sont dans le même cas, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas de sang oriental sans mélange, au moins d'une manière indubitable.

Osera-t-on, après de pareilles preuves de la certitude de la non-pureté du sang de *Truffle*,

Après qu'on a vu, dans l'histoire des chevaux anglais, que peu de juments étrangères ont été apportées en Angleterre, tandis que beaucoup de chevaux autres que des chevaux d'Asie et de Turquie ont été apportés à toutes les époques;

Après qu'on a vu que ce n'est que vers le milieu du siècle dernier qu'on a commencé à faire une attention marquée à la généalogie des chevaux et à tenir des registres exacts de cette généalogie;

Osera-t-on, dis-je, soutenir que *Truffle* est de pur sang oriental? Je ne dis pas de sang arabe, on a vu que ce sang coulait à peine dans ses veines.

Cette généalogie démontre en même temps qu'un grand nombre d'autres chevaux qu'on est dans l'habitude de regarder comme purs ne le sont pas d'une manière qui ne puisse être contestée, tels que tous ceux qui, à partir de *Darley's Arabian*, entrent dans la ligne directe des aïeux de *Truffle* par les femelles. Je ne me suis donc pas occupé à rechercher la généalogie indirecte de ces chevaux; j'ajouterai seulement que, dans la généalogie de *Bay Bolton*, un de ses aïeux, *Bustler*, était fils de *Helmsley Turk* et d'une jument inconnue; que *Diamond*, un autre de ses ancêtres, provenait non-seulement on ne sait de quelle jument, mais d'un cheval étranger (a foreign horse) sans désignation de pays. Cette désignation de pur sang, *prise à la lettre* pour *Truffle*, ne signifie rien; elle ne signifie rien, par conséquent, pour la plupart des chevaux ainsi dénommés.

S'il restait encore, au reste, quelques doutes, le passage suivant du même auteur, *John Lawrence*, dans l'ouvrage déjà cité, page 226, les lèverait sans aucun doute. J'en donnerai la traduction, et ensuite le texte original, que la traduction ne rend pas aussi bien.

« Par rapport à notre généalogie anglaise, le sujet n'est pas toujours bien compris, même par les personnes versées d'une manière pratique dans les affaires de chevaux. On voit un cheval avec quelque apparence de sang et avec une généalogie de deux ou trois noms, par exemple, avec le nom de son père et ceux du père de sa mère et du père de sa grand'mère, qui sont réputés des chevaux de race. Ce n'est pas là, en conscience, une garantie de la pureté du sang; car, quoique le père et le grand-père soient de race, la mère et la grand'mère peuvent être *moitié sang* seulement. Ainsi un cheval peut être fils de *Fergus*, sa mère une *moitié sang* fille de *Jalap*, et sa grand'-mère une *moitié sang* fille de *Pilot*. *Une généalogie de race réellement pure exige que chaque père, comme chaque mère, soit de pur sang*, et que le dernier en nom, *s'il n'est pas de race anglaise*, soit arabe, barbe, turc ou persan. Encore cette dernière race est-elle un peu suspecte (1), quoique l'on trouve des chevaux persans dans quelques-unes de nos meilleures généalogies : et la plus longue généalogie, si elle arrive à une mère sans origine sûre, n'est pas entièrement satisfaisante. Par exemple, *le dernier étalon mentionné peut être le White Turk de M.* Place, *et la dernière mère, si elle n'est pas connue, peut être une jument flamande.*

---

(1) Ceci fait allusion à la question de savoir si les chevaux persans doivent être rangés parmi les chevaux orientaux qui ont contribué à former la race noble anglaise, dite pur sang.

« Cette pureté doit, au reste, plutôt être regardée comme une matière de curiosité, qu'être recherchée comme une nécessité indispensable, puisque plusieurs de ces femelles, inconnues dans les généalogies, se sont montrées excellentes coureuses, ce qui est le point principal; et certes, dans une si longue suite de purs sangs, le sang flamand doit avoir été lavé jusqu'à la dernière goutte.

« To speak of our English pedigrees, the subject is not always correctly understood, even by persons practically conversant in horses. A horse is seen with a shew of blood, and a pedigree with two or three names; for example, his sire and the sire of his dam, and perhaps his grand-dam, and those sires all reputed racers. Yet, such is plainly not the voucher of thorough blood, for although the sire and grandsire be bred, the dam and grand-dam may be only half-bred; as, got by Fergus, dam a half-bred daughter of Jalap, grand-dam a half-bred daughter of Pilot. A true racing pedigree requires, that every sire and dam throughout, be of full blood, and that the last named, if not English bred, should be Arab, Barb, Turk, or Persian; the latter somewhat equivocal, although we find Persians in some of our best pedigrees; and the longest pedigree, if it finish without mention or assurance, as to the mare, is not quite satisfactory. For instance, the last stallion to be Place's white Turk, and the mare not mentionned, it might have been a Flanders mare.

« Most truly, this is rather matter of curious, than

indispensable precision, since some of the mares in the pedigree may have proved themsel were racers, the main point; *and at any rate, the Flanders blood would have been completely washed out, in so long a course of true blood.* »

J'ajouterai enfin que, dans le même ouvrage de *John Lawrence*, la pureté du sang de quelques-uns des plus fameux étalons est mise en doute; et qu'il en est même ainsi d'un grand nombre d'autres pour les personnes qui, en Angleterre, s'occupent spéculativement de la matière, pour les courses de chevaux. Le Stud-book a amené à ce résultat positif. Le second alinéa cité ne laisse aucune espèce de doute.

Parce que je viens de dire que cette expression de chevaux de pur sang, appliquée aux chevaux les plus nobles de l'Angleterre, était inexacte en ce qu'elle servait à consacrer une erreur, il ne faut pas en conclure que j'estime qu'il n'y a pas lieu à employer les étalons anglais et la race anglaise à la régénération et à l'amélioration de nos races : j'ai dit et je crois avoir prouvé qu'il était de l'intérêt du cultivateur français, qui voulait s'adonner à l'élève du cheval noble, de choisir cette race de préférence; ce que j'ai voulu rendre incontestable par l'histoire des chevaux anglais et par la généalogie d'un de leurs purs sangs, *c'est que la race anglaise, sans en excepter les chevaux dits de pur sang, est une race formée par métissage, et par un métissage commencé il y a longtemps, qui a subi, il est vrai, des interruptions, mais qui a été suivi avec assez de persé-*

vérance, lorsque des jeux (les courses de chevaux), *devenus plus tard une institution nationale, ont prouvé que les produits provenant de l'alliance entre eux de ces métis étaient les plus forts et les plus légers; que, par conséquent, l'expression* CHEVAUX ANGLAIS DE PUR SANG *voulait dire seulement* CHEVAUX PROVENANT D'UN MÉTISSAGE, TRÈS-ANCIEN ET TRÈS-SUIVI, AVEC LES RACES D'ORIENT.

On se rappellera cependant ce que j'ai dit relativement à la manière dont les races se formaient, à l'influence immense que le régime avait sur cette formation, et on en conclura que, pour arriver au point où sont les Anglais, il faut bien autre chose qu'introduire en France des chevaux d'Orient et des chevaux anglais dits de pur sang : on en conclura qu'il faut introduire en même temps la manière d'élever les chevaux en Angleterre, les institutions qui ont été cause de ce résultat, et aussi les cultures perfectionnées qui ont donné les moyens de nourrir convenablement les animaux.

La persuasion *qu'introduire en France des chevaux nobles anglais était la principale mesure pour améliorer les races* résulte évidemment de cette idée de pur sang : c'est cette persuasion qu'on cherche à implanter, que j'ai voulu détruire s'il m'était possible, parce qu'elle est fausse, parce qu'elle est contraire à ce qui est réellement, et parce qu'elle peut produire du mal en empêchant de voir la manière positive dont la race noble anglaise s'est formée, par un métissage non pas suivi exactement, comme

j'ai indiqué de le faire, mais par un métissage renouvelé souvent, et par un régime de bons soins résultant de l'institution des courses, régime que nous n'introduirons peut-être chez nous qu'au moyen des mêmes institutions.

Le cultivateur qui aura étudié l'élève du cheval tirera pour lui de ces réflexions la conséquence positive que, s'il a avantage sur son exploitation à élever des chevaux nobles, il pourra, s'il le veut et si les circonstances locales, commerciales ou agricoles le lui permettent, avoir, par un métissage bien suivi *et surtout accompagné d'un régime convenable*, les produits les plus nobles, sans qu'il soit forcé, pour cela, d'avoir recours à ces prétendus purs sangs dont les prix exorbitants sont hors de proportion avec sa fortune; mais pourvu qu'il fasse un bon choix parmi les chevaux nobles anglais ou d'Orient; pourvu qu'il poursuive les métissages pendant plusieurs générations sans se rebuter par des premiers métis un peu décousus; pourvu qu'une nourriture abondante, *des grains surtout* soient donnés de bonne heure à ses élèves, et enfin pourvu que des soins convenables viennent concourir au même but.

Je m'arrête : de conséquence en conséquence, je serais amené à reproduire ici tout mon ouvrage sur les haras.

DE QUELQUES QUESTIONS RELATIVES AU MÉTISSAGE DANS LES RACES D'ANIMAUX DOMESTIQUES

L'opération qu'en économie rurale on appelle métissage, et qui consiste à accoupler, pour la reproduction, un animal d'une race avec un animal d'une autre race, paraît simple d'abord; mais elle devient très-complexe quand on l'envisage d'une manière approfondie dans les principales espèces d'animaux que nous élevons pour nos besoins (1).

J'ai déjà, dans un ouvrage, *Des haras domestiques en France*, montré la manière dont les métissages devaient être conduits par le cultivateur qui voulait avoir sur son exploitation une belle et bonne race de chevaux de vente. J'ai fait voir les principales erreurs qu'on commettait ordinairement, erreurs qui, en empêchant de parvenir au but, portaient le découragement et engageaient à abandonner l'élève du cheval; j'ai cru devoir m'abstenir, dans cet ouvrage,

(1) Le mot *espèce* est pris, dans le cours de cette notice, dans un sens positif, pour désigner un animal particulier, mais non pour désigner les variétés de cet animal ou les races : il ne faut donc pas le confondre avec le mot *race*.

de toutes les considérations qui étaient relatives aux métissages chez les autres espèces d'animaux ; c'est même avec quelque répugnance que j'ai cité un résultat obtenu dans l'espèce ovine pour venir à l'appui de ce que j'avançais pour l'espèce du cheval, parce que les cas ne sont pas parfaitement analogues.

Mais j'ai bientôt été convaincu, par les objections qui m'ont été faites, que j'avais eu tort ; presque toujours on m'oppose, relativement à l'espèce chevaline, ce qui se passe dans les autres espèces, du bœuf et du mouton. Il me faut donc faire voir que les circonstances dans lesquelles on opère le métissage chez les unes sont différentes de celles dans lesquelles on l'opère chez les autres, et que c'est une erreur de tirer des conséquences de ce qui se passe dans l'une relativement à ce qui doit se passer dans les autres : on verra, en y faisant bien attention, que ce sont ces fausses analogies qui embrouillent le sujet.

La principale objection qu'on fait à ce que j'ai avancé dans mon ouvrage précité est relative à ce dire, que, dans un métissage bien suivi *dans l'espèce chevaline, il y a lieu à se passer, à un certain degré de métissage, des étalons purs de la race régénératrice, pour y substituer leurs derniers métis mâles.*

Malgré l'exemple frappant de ce qui se passe en Angleterre, où les *chevaux* qu'on appelle *de pur sang* ne sont que des métis très-améliorés depuis une longue suite de générations, c'est ce précepte qu'on a le plus attaqué, parce qu'il paraît tout à fait contraire à ce qui se passe dans d'autres espèces

d'animaux, et même à ce qui se passe quelquefois dans l'espèce chevaline, ainsi que je l'ai, au reste, déjà dit aussi en faisant voir l'influence du régime sur ces métissages.

Pour montrer néanmoins combien ce qui arrive dans une espèce est peu applicable à ce qui se passe dans une autre, je vais prendre un fait qui paraît le plus en opposition avec le précepte posé ci-devant : on verra combien l'analogie est mal basée; quelques personnes trouveront même, peut-être, alors que, loin de contredire mon opinion, ce fait vient fortement à l'appui.

Dans la Lombardie, depuis qu'on y fabrique des fromages dits parmesans, on a la coutume de renouveler les vacheries avec des animaux achetés en Suisse (1), parce que l'expérience a prouvé que les races suisses donnaient un lait bien préférable, pour cette fabrication, au lait des races lombardes, et parce que l'expérience a aussi prouvé que les métis qui proviennent des croisements, faits en Lombardie, des races lombardes par les races suisses, à quelque degré qu'ils approchent de la race suisse, ne sont pas aussi aptes pour donner de bon lait que les animaux de cette dernière race amenés de la Suisse : voyons donc si ce fait en apparence si concluant contre l'opinion que j'ai émise par rapport à l'espèce chevaline peut être objecté.

(1) Voy. *Art de faire le beurre et les meilleurs fromages*, in-8, fig.

Les races suisses sont élevées sous un climat extrêmement rigoureux, où les changements de température sont fréquents, subits et très-fortement prononcés. Si, pendant une partie de l'année, les animaux trouvent une excellente nourriture dans les pâturages des montagnes, pendant l'autre partie de l'année, d'une durée presque aussi longue, ils sont nourris dans les étables, et assez mal nourris; il faut qu'ils soient d'une constitution très-vigoureuse pour résister aux influences du climat et de ce régime : c'est en effet ce qui est; et ces races, comme toutes celles élevées dans les montagnes, sont *dures, rustiques,* et ont tous les caractères de cette rusticité. Les animaux transportés encore jeunes dans les pâturages de la Lombardie, sous un climat chaud, très-doux même en hiver, où cet hiver est très-court, soumis à un régime abondant en nourriture, et où cette nourriture est fort bonne (l'herbe des prairies arrosées, appelées marchites); ces animaux, dis-je, bien constitués, se trouvent dans les meilleures conditions pour donner un lait crémeux et caséeux et en même temps très-abondant.

Les vaches de la Lombardie, au contraire, élevées sous le climat de la Lombardie et sous ses influences si douces, sont beaucoup plus délicates; elles n'ont plus la constitution robuste des vaches suisses, et sans parler ici de la différence des formes, il s'en faut de beaucoup qu'elles aient les mêmes qualités comme vaches laitières. Leur lait, aussi abondant, mais élaboré par une constitution moins rustique, est loin

de contenir la même quantité de substance butyreuse et caséeuse, et il en faut non-seulement une bien plus grande quantité pour faire la même quantité de fromage, mais encore la fabrication de ces fromages, par cette raison, est plus difficile, et le fromage jamais d'une aussi bonne qualité.

Certes, il aurait été avantageux de naturaliser en Lombardie, par race pure ou par métissage au moyen de taureaux suisses, ces races suisses; mais les expériences tentées dans ce but ont démontré que les races suisses pures dégénéraient rapidement dans ce climat, et que les métis, à quelque degré qu'ils fussent amenés, ne pouvaient, comme races laitières, avoir les bonnes qualités des races suisses; que sous ce rapport ils dégénéraient rapidement, si l'on cessait d'avoir recours, pour la reproduction, aux taureaux suisses.

On oppose alors cet exemple à ce que j'ai dit pour l'espèce du cheval, qu'*il y a lieu à se passer, à un certain degré de métissage, des étalons purs de la race régénératrice, pour y substituer leurs derniers métis mâles;* ou, en d'autres termes, que *les métis, parvenus à un certain degré de métissage, n'ont plus besoin de se renouveler par des étalons purs, pour conserver le type et les qualités de la race régénératrice.*

Cette objection est-elle fondée? Résultera-t-il de ce fait que l'opinion que j'ai émise relativement à une espèce d'animaux sera fausse, parce qu'elle sera controuvée par rapport à une autre espèce? C'est cette question qu'il s'agit d'éclaircir.

Si les circonstances qui doivent accompagner le métissage dans une espèce devaient accompagner le métissage dans l'autre, je crois qu'alors on aurait raison d'opposer le fait précédent au précepte que j'ai établi pour l'espèce chevaline; mais, s'il n'en est pas ainsi, si ces circonstances sont toutes différentes, pourra-t-on en tirer la même conséquence? Il me semble que non. On va voir que ces circonstances sont, en effet, entièrement différentes.

Dans la vache de race suisse qu'on introduit dans la Lombardie, c'est une abondance d'excellent lait qu'on recherche, et cette qualité provient de deux éléments : 1° de la bonne constitution de la vache sortant d'une race très-robuste, et élevée elle-même sous un climat rude; et 2° du transport de cette bonne constitution sous un climat doux et humide, et dans des circonstances nouvelles et extrêmement favorables à la sécrétion du lait.

Mais ces mêmes circonstances, si favorables à la sécrétion du lait, deviennent contraires à la rusticité de la constitution pour les races élevées dans le pays; *elles détériorent* rapidement cette constitution en l'amollissant, en rendant le système lymphatique plus prédominant sur le système sanguin, pour parler le langage physiologique; et, sous ce rapport, elles constituent des races et, par conséquent, des individus moins aptes à fournir un lait riche en principes butyreux et caséeux. Les agriculteurs lombards qui voudraient donc métiser leur race de bestiaux par des taureaux suisses devraient, s'ils voulaient parvenir à

conserver à ces métis les qualités des races suisses, prendre toutes les mesures propres à conserver une rusticité que le climat de la Lombardie tend à leur faire perdre; ce serait une lutte à établir contre le climat, et dont l'homme ne pourrait se flatter de sortir victorieux que par des moyens hygiéniques, qui, en tendant à conserver à ces races suisses leur rusticité sous le climat de la Lombardie, tendraient peut-être, que dis-je peut-être! tendraient certainement à leur faire perdre leurs qualités de vaches laitières : ainsi, pour combattre les influences du climat chaud et humide, qu'il n'est pas possible de remplacer par le climat dur et extrêmement variable de la Suisse, on serait obligé de changer la nourriture verte, aqueuse des prairies arrosées, marchites (pourries), non pas par celle des pâturages élevés, stimulants et délicieux des montagnes de la Suisse qu'on ne pourrait avoir, mais par des grains, des fourrages secs, par un exercice journalier et soutenu. Que deviendrait alors l'abondance du lait, que cette nourriture et cet exercice feraient diminuer très-rapidement? On conçoit, par là, quelle lutte l'homme serait obligé de soutenir pour arriver à conserver aux métis les qualités de la race suisse. Il faudrait changer la manière d'exploiter et le système d'hygiène des bêtes à cornes, et en supposant qu'on pût parvenir, ce que je ne crois pas, à conserver aux métis la qualité d'être *race bonne laitière*, on comprend que tout l'avantage à nourrir des bêtes à cornes, dans une exploitation rurale en Lombardie, serait détruit, et que le

cultivateur, au lieu de bénéfices dans cette opération, n'aurait plus que des pertes. La tentative d'un pareil métissage serait donc une folie.

Nous verrons plus loin si, dans un métissage de chevaux, des circonstances semblables peuvent jamais se présenter; auparavant, je veux faire une supposition qui éclaircira plus encore la question.

Voyons ce qui arriverait si, au lieu de suivre ce métissage en Lombardie, on le suivait dans les montagnes de la Suisse. Par exemple, si, au lieu de transporter des taureaux suisses en Lombardie, c'étaient des vaches lombardes qui fussent transportées dans les montagnes des Grisons, et qui fussent accouplées avec les taureaux suisses, pour ensuite, leurs produits femelles, être accouplés de la même manière : peut-on alors douter qu'en quelques générations ces produits ne ressemblassent complétement à la race suisse par rapport à leurs qualités? peut-on douter que ces produits, accouplés ensuite entre eux seulement (je suppose qu'on prît ce soin) et toujours laissés, dans le pays, au régime de la race suisse, sous les mêmes influences du climat et du régime, ne donnassent pas des produits tout à fait semblables à eux, c'est-à-dire ayant tout à fait les qualités de la race des pères; il serait, il me semble, inutile d'insister sur ce point. Il me semble même inutile de faire l'expérience, il y a de ces probabilités qui sont des faits.

Voilà donc le même métissage qui donnera des résultats tout différents, seulement parce qu'il sera fait sous un climat et par suite sous un régime différents.

Maintenant faisons une autre combinaison. Transportons un troupeau de vaches suisses en Lombardie, faisons accoupler ces vaches avec des taureaux lombards, et ensuite leurs produits femelles avec ces mêmes taureaux (ici, ce n'est plus une supposition que je fais, puisque cela se pratique annuellement) : que résulte-t-il de ce métissage? des produits qui ressemblent tout à fait, en très-peu de générations, aux races lombardes. Est-il possible, quand ces métis sont devenus tout à fait semblables aux bestiaux lombards, qu'il résulte de leurs accouplements entre eux, en Lombardie, autre chose que des productions semblables aux races lombardes?

Les conséquences qui résultent de ces faits et de ces raisonnements sont positives, inévitables. C'est que les métis de taureaux suisses et de vaches lombardes, en Lombardie, à quelque degré de métissage qu'ils soient parvenus et accouplés entre eux seuls, ne produiront pas, en Lombardie, une race semblable, par les qualités, à la race suisse; *qu'il sera vrai pour ce cas*, par conséquent, *que les métis, à quelque degré de métissage qu'ils soient parvenus, ne peuvent pas conserver les qualités de la race régénératrice, si l'on cesse de prendre des mâles dans cette race.*

Mais il résultera aussi des faits ci-dessus mentionnés et des raisonnements, d'abord que ce même métissage de taureaux suisses avec des vaches lombardes, fait en Suisse dans les circonstances sous lesquelles la race suisse s'est formée, donnera nais-

sance à des produits qui, accouplés entre eux, en Suisse, donneront naissance à des productions tout à fait semblables, pour leurs qualités, aux races suisses, comme le métissage des races suisses par des taureaux lombards, en Lombardie, produit rapidement des métis qui, par leurs qualités, ressemblent tout à fait aux races lombardes, et qui, accouplés entre eux, ne donnent que des produits semblables, aussi par leurs qualités, aux races lombardes; qu'il sera vrai, par conséquent, aussi dans ces deux métissages, faits sous d'autres influences, que *les métis, parvenus à un certain degré de métissage, peuvent, accouplés entre eux, conserver les qualités acquises de la race régénératrice, quoique l'on cesse de prendre des mâles purs de cette race.*

Nous devrons conclure enfin de tout cela que le précepte n'est pas absolu dans l'élève des différentes espèces d'animaux domestiques, et que les influences seules sous lesquelles le métissage se fait le rendent vrai ou erroné.

Ces influences, par l'art de l'homme, peuvent être modifiées, annulées même dans quelques cas de métissages moins disparates que ceux que je viens de citer, soit entre les races de bêtes à cornes, soit entre celles des bêtes à laine : cela rend encore les deux propositions contraires plus soutenables de la part des personnes d'une opinion différente, qui n'ont pas approfondi la question; et c'est aussi ce qui a rendu sa solution plus difficile pour les personnes qui n'ont étudié ce sujet que superficiellement.

Maintenant, étant bien reconnu que la solution de la question à l'égard des bestiaux est affirmative ou négative, suivant les influences sous lesquelles se font les métissages, on sera fondé à demander si elle doit être *affirmative* seulement à l'égard des chevaux, comme je parais l'avoir avancé dans le commencement de cette note et dans mon ouvrage sur les haras. Je ne balance point à répondre *non* pour les éleveurs de chevaux, qui, sans prendre garde à la différence des influences qui créent les races diverses, voudront métiser leurs races par une nouvelle race différente sans soumettre leurs animaux au régime qu'exigera la conservation de la race régénératrice; mais aussi je répondrai *oui* pour les éleveurs qui, ayant calculé les influences qui formaient les races, modifieront le régime de leurs métis, de manière à l'adapter entièrement à la race régénératrice qu'il s'agit de conserver. Il me sera aisé de faire voir que si cette modification de régime est impossible parfois, comme on vient de s'en convaincre pour les bestiaux, parce qu'il n'y aurait que perte à le faire au lieu de bénéfice dans l'exploitation, il me sera aisé de faire voir, dis-je, qu'il n'en est pas ainsi à l'égard des chevaux dont les qualités recherchées sont entièrement différentes de celles qu'on prise dans le gros bétail, et à l'égard desquels les circonstances qui accompagnent le métissage entre les races sont différentes de celles qui l'accompagnent entre les races des autres animaux domestiques.

La rusticité, ou une constitution vigoureuse, ca-

pable de résister aux fatigues, est la qualité que l'on demande d'abord, on peut même dire la principale que l'on recherche dans toutes les races de chevaux; et comme, sans cette qualité, ces animaux sont à peu près inutiles, toutes les races la possèdent à un plus haut ou à un moindre degré. Quand on métise une race par une autre, on ne cherche donc pas à changer cette première des qualités, on cherche à l'augmenter dans la race qu'on régénère. Or, partout, sous tous les climats, le régime auquel on doit soumettre les chevaux pour leur faire conserver leur rusticité est praticable sans que ce régime leur fasse perdre d'autres qualités précieuses, et sans que le cultivateur soit forcé à des procédés d'économie agricole qui diminueraient ses revenus, comme nous avons vu que cela arriverait dans le Milanais, par exemple, si l'on voulait conserver la rusticité aux productions des vaches suisses qu'on y amène; comme cela arriverait dans les pays de plaine si l'on voulait conserver leur rusticité à des métis de bêtes à cornes provenant du croisement des taureaux d'une race de montagnes avec celle du pays, sorte de métissage qu'il est presque partout avantageux de faire et de renouveler de temps en temps, ainsi que je compte le faire voir plus loin.

Les autres qualités principales qu'on recherche dans le cheval sont une haute stature dans les chevaux de luxe, jointe à une grande corpulence dans les chevaux de trait; pour les obtenir, il n'est besoin que de donner largement une bonne nourriture, et j'ai dé-

montré, je pense, dans mon ouvrage déjà cité, que ce surcroît de dépense pour le cultivateur lui était bien payé par la plus-value de l'animal. Du reste, la nourriture à donner est toujours la même, le régime est seulement un peu modifié; mais rien ne vient changer l'économie de l'exploitation rurale. Les climats ne contrarient que peu ce développement de taille et de corpulence.

Si l'on veut encore à ces qualités en ajouter d'autres qui donnent aux chevaux plus de valeur, parce qu'alors c'est le luxe qui vient à grand prix les demander aux producteurs, telles qu'une légèreté très-grande dans les allures, ou une rapidité extrême dans ces allures, c'est encore la même nourriture qui convient : sa répartition seule est un peu changée, et plus de soins deviennent nécessaires, il est vrai; mais rien n'est encore changé à l'économie de l'exploitation rurale, et la valeur plus grande de l'animal compense encore les soins qu'on lui a prodigués. Dans ce cas, les influences du climat sont, à quelques exceptions près, annulées par l'hygiène, et à peine s'aperçoit-on des obstacles qu'il oppose aux qualités que l'on cherche à développer.

Quant aux formes, nous avons vu, dans mon ouvrage cité, que les productions héritaient presque toujours de celles des parents, que c'était une loi de la nature : nous avons vu que le métissage suivi avec soin pendant quelque temps donnait indubitablement aux productions celles de la race régénératrice; et que s'il était quelques localités où les pâturages

gras et abondants s'opposaient à ce que les formes sveltes, élancées, et les extrémités nettes, sans tissu cellulaire, sans gros crins, restassent telles dans les productions chevalines, nous avons vu, dis-je, que ces localités étaient rares; qu'elles formaient des exceptions comparativement à la masse des localités où cet effet n'avait pas lieu : encore avons-nous fait remarquer que là on pouvait conserver aussi ces qualités aux races sans changer les procédés ou l'économie de l'exploitation; seulement qu'il fallait donner plus de soin aux poulains, et qu'il fallait alors peut-être en élever moins, afin de leur donner toute l'attention nécessaire.

On concevra déjà par là pourquoi le métissage, parvenu à un certain degré dans les chevaux, peut donner naissance à une série d'animaux semblables, qui resteront toujours ce qu'ils sont devenus sans qu'on soit obligé d'avoir recours à la race régénératrice; tandis que souvent, dans les bestiaux, il ne doit pas en être ainsi, parce que les circonstances économiques de l'exploitation et de la culture ne permettront pas de faire ce qu'il faudrait pour conserver aux métis les qualités qu'ils auront reçues.

Quelques considérations sur un fait qui se passe communément, et auquel on n'a pas fait assez attention, viendront encore corroborer mon opinion.

Les personnes qui ont étudié l'agriculture de la France ont dû remarquer que, dans les exploitations où l'on a besoin de bœufs de travail, on a généralement la coutume d'acheter ces bœufs de cantons

éloignés ; elles auront remarqué aussi, dans les fermes où l'on élève le bétail dont on a besoin pour la ferme, qu'il est assez ordinaire, si l'on n'a point l'habitude de renouveler les vaches elles-mêmes, d'aller au moins chercher le taureau dans une autre exploitation, ou d'aller acheter le jeune veau destiné à devenir taureau dans un canton qui passe pour fournir de meilleurs taureaux. Ce sont même ces observations faites par quelques personnes, qui les ont encore engagées à dire qu'il fallait renouveler les races; qu'il fallait renouveler les métissages, dont les produits, sans cette précaution, dégénéraient. Mais ce qui était vrai pour le gros bétail a été appliqué par elles à toutes les principales races d'animaux domestiques, aux chevaux comme aux autres, et dans toutes les circonstances.

Mais si l'on recherche avec soin les causes qui ont fait adopter machinalement, pour ainsi dire, la méthode de renouveler dans beaucoup d'endroits les races de bestiaux par des races étrangères, on verra que ces causes ne sont pas applicables au renouvellement ou au métissage des races de chevaux, et qu'on se trompe encore en appliquant à ceux-ci ce qui est vrai pour les autres.

En effet, qu'est-ce qu'on recherche principalement dans les races du gros bétail? la propriété d'être bonnes laitières dans les femelles; et la propriété de donner une chair tendre et délicate dans les mâles, et même, dans ceux-ci, la propriété d'acquérir beaucoup de chair en peu de temps avec peu de nourriture.

Or les races élevées à l'état sauvage sont loin, sous ce rapport, d'être comparables aux races élevées dans l'état domestique : les races du Polésiné, de la Romagne, de la Hongrie, de l'Amérique du Sud ne donnent point de lait; les races des montagnes d'Écosse en donnent très-peu.

Par rapport à la chair, si elle est savoureuse dans les races élevées plus rustiquement, elle est chez elles généralement moins tendre, et les animaux, par le régime de l'engrais, acquièrent moins de poids que les races plus domestiques, plus *améliorées,* qui, sous ce rapport encore, leur sont préférables. L'amélioration pour le gros bétail consiste donc à développer chez lui une propriété, celle de donner du lait abondamment d'une part, et de l'autre celle de fournir une chair plus délicate en en donnant en peu de temps un plus grand volume, ou plus de poids : or il n'est pas possible de donner à des races d'animaux des propriétés telles que celle d'être bonnes laitières au point où nous avons besoin qu'elles arrivent, et celle d'avoir une chair tendre et de pouvoir acquérir beaucoup de poids en peu de temps, sans diminuer la rusticité de ces animaux, sans les rendre moins forts, plus faibles, plus sujets aux maladies. La physiologie est parfaitement d'accord sur ce point avec les faits, et l'amélioration produite par la domesticité est une véritable détérioration de la constitution naturelle.

En est-il de même par rapport aux races de chevaux?

C'est, au contraire, cette rusticité de l'état sauvage qu'on voudrait conserver chez eux; ce sont, au contraire, toutes les qualités de dureté, de facilité à résister à la fatigue, aux intempéries de l'atmosphère, de se contenter de peu, d'être, en un mot, robustement constitués, qu'on voudrait exalter, porter au maximum, parce qu'elles sont les plus précieuses pour nous; et tous les soins de la domesticité doivent tendre à ce but. Ainsi, tandis que par rapport aux races de bestiaux nous sommes forcés, par un intérêt majeur, à diminuer la bonne constitution, la rusticité des races, c'est, au contraire, cette bonne constitution, cette rusticité que nous avons le plus grand intérêt à conserver dans celles des chevaux (1).

(1) On dira peut-être que les races de bêtes à cornes que l'on destine au travail doivent être dans le même cas que les races de chevaux, et que sous ce rapport mes conséquences ne sont pas tout à fait justes; mais. en considérant que tous les individus de ces races de gros bétail doivent finir par la boucherie, on verra que l'objection n'est pas fondée. On devra seulement en conclure que l'amélioration de certaines races de bestiaux est très-difficile, puisqu'elle doit tendre à produire deux qualités, celle de rusticité et celle de disposition à l'engrais, qui s'acquièrent par des moyens opposés : on en tirera peut-être aussi la conséquence qu'il faut sacrifier l'une à l'autre. Ce n'est cependant pas encore tout à fait le cas, parce que le bœuf ne pourrait jamais, quel que soit le régime auquel on le soumettrait, faire les travaux du cheval : c'est en effet aux travaux qui n'exigent que de la lenteur et pour lesquels la masse agit autant que la force musculaire, qu'on l'emploie de préférence chez les peuples riches; par cette raison on ne cherche pas à faire acquérir à ses muscles toute la rigidité qu'ils pourraient acquérir, comme on cherche à le faire dans les races de chevaux, et il reste plus propre à servir d'aliment délicat. Il est

On peut dire, en conséquence, que ce sont des *qualités artificielles* que nous créons dans nos races de bétail, tandis que ce ne sont que les *qualités naturelles* que nous cherchons et que nous développons dans les races de chevaux.

Cette différence dans le genre de qualités que nous recherchons dans les animaux et à laquelle on fait généralement peu attention est extrêmement remarquable en ce qu'une conséquence de la plus haute importance en résulte pour la question dont la solution nous occupe.

En effet, l'amélioration domestique des races de bestiaux consistant, pour ainsi dire, dans une dégénération forcée des qualités principales que leur a départies la nature, le régime auquel ces animaux sont soumis, auquel on est obligé même de les soumettre, tend continuellement à augmenter cette dégénération, et cela d'autant plus que l'agriculture est plus productive, puisque alors, les champs étant le plus couverts de produits à récolter, on est obligé

---

néanmoins constant que la qualité d'être propre à la boucherie ne s'allie pas avec celle d'être propre au travail, et que les marchands qui achètent des bœufs de travail ne recherchent pas dans les animaux les mêmes qualités qu'y désirent les marchands qui achètent les animaux pour l'engrais. Cela explique pourquoi on trouve une diversité d'opinions si grande sur les formes et les qualités à désirer dans le gros bétail, surtout par rapport aux animaux à choisir pour la reproduction.

Heureusement que l'on peut négliger cette nouvelle question dans la solution de celle qui nous occupe.

de nourrir davantage les animaux à la crèche : il en résulte que les races parvenues peu à peu au maximum d'amélioration domestique, et conservées au régime qui les y a amenées et que le cultivateur ne peut pas changer, sous peine de voir ses bénéfices se changer en perte, il en résulte, dis-je, que ces races doivent tendre à dégénérer encore et à devenir de plus en plus d'une constitution moins bonne, d'une santé moins robuste.

Les maladies deviennent alors, à un certain degré de cette dégénération de l'état de nature, fréquentes dans les races, et les qualités mêmes qu'on avait développées chez elles, celles d'être bonnes laitières et d'être propres à la boucherie, s'altèrent dans les individus. L'agriculteur, ne trouvant plus dans ceux-ci le bénéfice qu'il doit en attendre, est forcé d'avoir recours à des métissages qui viennent renouveler la race en en retrempant, pour ainsi dire, la constitution : aussi, si l'on fait bien attention à la manière dont ces métissages ont lieu, quoique le plus souvent ils ne soient pas réfléchis, mais purement d'habitude, et parce que l'usage a démontré qu'ils étaient avantageux; si on en écarte aussi les particularités, et si on ne considère que l'ensemble, on trouve que ce sont presque toujours des races d'une constitution moins robuste qui sont croisées ou, mieux, qui sont renouvelées par des races d'une constitution plus forte. Ainsi les races des montagnes fournissent les bœufs de travail, et viennent renouveler de proche en proche les races du fond des vallées et des plaines.

Ainsi les races des pays d'élève, où le régime est toujours plus rustique que celui des pays où l'on tire tout autre parti des animaux, fournissent aussi les bœufs de travail, et viennent renouveler, par des croisements, les races des plaines et des pays où l'on ne tient que des vaches laitières et où tous les veaux sont envoyés à la boucherie, parce qu'ils ne pourraient devenir de bons bœufs de travail ou d'engrais (1).

---

(1) Quoique les débouchés et l'économie de la ferme soient pour quelque chose dans ce fait, il n'en est pas moins constant que les herbagers ne vont point acheter les veaux produits dans ces sortes d'exploitations rurales, parce que ces veaux n'étant généralement pas aussi robustes que ceux élevés dans les pays d'élève, il y aurait plus de maladies parmi eux et plus de pertes pour les herbagers. Ces veaux sont donc consommés plus avantageusement comme veaux.

L'Angleterre m'a paru aussi offrir un exemple de cette espèce de règle que je crois devoir être posée pour l'amélioration des races domestiques du gros bétail ; c'est même en parcourant ce pays que l'idée m'en est venue d'abord. Quand on visite ses diverses provinces, on voit que les races sont croisées entre elles très-souvent ; mais dans le premier abord on ne voit pas si ces croisements sont assujettis à une marche constante. On croit, chez les agriculteurs, que les races les meilleures se forment par des causes à peu près fortuites, tenant surtout à une certaine conformation qu'on a recherchée dans les animaux premiers producteurs de la race.

Les nombreuses hypothèses contradictoires qu'on rencontre dans l'esprit de la plupart des agriculteurs et dans les recueils d'économie rurale semblent même venir à l'appui de cette opinion ; mais, en faisant plus attention, il m'a semblé que l'amélioration était soumise à une marche générale, inaperçue aux cultivateurs, parce que, ne voyant que leurs localités, ils ne pouvaient juger de l'ensemble des faits.

Le premier qui frappe, c'est la production considérable de bestiaux qui a lieu en Ecosse, et même dans quelques comtés du nord de l'Angleterre, production assez forte pour venir fournir à la consom-

Maintenant, en considérant que, dans l'élève des chevaux, tout le régime doit tendre à développer les qualités naturelles des animaux, à leur donner une constitution rustique, base de ces qualités; que c'est

---

mation énorme qui se fait non-seulement par les habitants des villes, mais encore pour les nombreux approvisionnements de la marine.

Les bestiaux arrivent en Angleterre par deux routes opposées, l'une à travers les comtés de l'Est et l'autre à travers ceux de l'Ouest. Le voyageur, sur ces routes, voit une succession non interrompue de troupeaux s'avançant tous vers le midi; mais ces troupeaux, dans lesquels on reconnaît les types des principales races de l'Angleterre, sont rustiques, petits, à gros cuir; ils ne sont point améliorés pour l'agriculteur; ils ne sont bons que pour la boucherie et ils sont d'autant moins améliorés qu'il viennent des pays montagneux et des climats les plus rudes.

Ce qu'on remarque en même temps, c'est que l'amélioration des races qu'on élève chez les cultivateurs des provinces par où passent ces troupeaux voyageurs est d'autant plus avancée qu'on approche davantage du centre de l'Angleterre, ou, autrement, que cette bonté des races relativement à l'agriculteur qui élève son bétail et qui en tire parti d'une manière quelconque, avant de l'envoyer à la boucherie, va en diminuant à partir du Yorkshire à peu près, à mesure qu'on s'avance vers le nord dans les pays montagneux; et, si on observe de plus près, on voit que pour améliorer une race on prend de préférence des individus d'une race très-voisine il est vrai, mais cependant un peu plus rustique; en sorte que les races améliorées semblent se renouveler continuellement par des races parvenues à un moindre degré d'amélioration. Ce qui me confirme encore dans cette idée, c'est que, quand on voit une race qui passe pour être la meilleure de toutes, on est presque sûr que ses générations n'auront pas longtemps sa réputation. Aussi voit-on que ce n'est pas parmi les individus de cette nouvelle race qu'on choisit des types pour avoir une race semblable, mais parmi des individus semblables à ceux qui l'ont produite, et c'est pour cette raison que les pères et mères de cette race acquièrent quelquefois une valeur si considérable.

là que doivent tendre tous les efforts de l'éleveur; qu'il est de son intérêt bien raisonné d'y arriver; qu'il faut qu'il combine son régime entièrement dans ce but, ou, si son intérêt s'y oppose, qu'il renonce à l'élève de ces animaux; on concevra, dis-je, que, dans un métissage bien suivi, sous un régime qui tend à développer les qualités naturelles dans les animaux, ceux-ci, arrivés à un certain degré de métissage, pourront se conserver ce qu'ils seront, sans qu'il y ait dégénération comme dans les races du gros bétail soumises à un régime qui tend continuellement à affaiblir leurs qualités naturelles; que, par conséquent, les raisons qui ont rendu vraie l'opinion que, dans les races de bestiaux, les métissages parvenus à un certain degré devaient être renouvelés, pour que les produits restassent au même degré; ces raisons, dis-je, ne sont nullement applicables dans l'élève des chevaux, dont les procédés, dans l'intérêt bien entendu du cultivateur, doivent être tout différents, tout oppposés même.

Ces raisons donnent l'explication d'un autre fait qui a paru singulier à beaucoup d'éleveurs de bestiaux, c'est qu'après avoir obtenu, par des croisements ou métissages, des races de bestiaux et même des races de bêtes à laine très-propres à l'engrais, beaucoup plus propres que d'autres, il arrivait qu'après plusieurs générations ces races perdaient leurs qualités, malgré tout le soin que l'éleveur prenait de les conserver, tandis que d'autres races acquéraient cette même propriété. En regardant, comme

je viens de le faire, les qualités domestiques des bestiaux comme une dégénération des qualités naturelles, dégénération créée et entretenue par un régime particulier, on ne sera plus étonné que cette dégénération, ou cette altération de la constitution, toujours augmentée de génération en génération par le même régime, ne fasse passer peu à peu les animaux d'un état à un autre, et ne détruise ainsi, au bout de quelque temps, les qualités mêmes qu'elle aura données d'abord; et on concevra qu'il faille alors renouveler les combinaisons de métissages qui auront amené ces qualités, en reprenant la dégénération à un point moins avancé, ou autrement en ayant recours à des races moins dégénérées. C'est ce qui arrive par rapport aux races les plus propres à l'engrais, comme aux races les plus propres à donner du lait.

Ainsi, en Angleterre, *Backwell* n'a pas pu laisser une race de gros bétail qui se soit toujours conservée propre à l'engrais, comme on a cru d'abord que la race qu'il s'était faite le serait constamment. Ainsi la race des moutons à longue laine lustrée, race qu'il avait en même temps rendue très-propre à l'engrais, a perdu bien vite aussi cette dernière qualité, et si vite même qu'on a été jusqu'à l'accuser, sans preuves il est vrai, de donner le germe de la pourriture aux animaux qu'il vendait, afin de se réserver le monopole de cette race.

Par la qualité d'être *propre à l'engrais,* dont il est parlé ici, il ne faut pas entendre seulement la pro-

priété pour les animaux d'acquérir de la graisse; les races les mieux constituées, les plus sauvages y sont, sous ce rapport, propres comme les autres, aussitôt qu'elles passent d'un régime, quel qu'il soit, à un autre régime meilleur; il faut entendre la propriété d'acquérir non-seulement de la graisse, mais en même temps, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de poids et une chair tendre et délicate. C'est cette qualité que les races améliorées, comme nous l'entendons, par la domesticité, possèdent à un plus haut degré que celles qui le sont moins. Ainsi, tandis que les animaux élevés dans le parc de lord *Tankarville*, à Chillingham-Castle, et ceux élevés à l'état demi-sauvage dans les vastes pâturages du nord et de l'est de l'Europe, sont bons pour la boucherie, ces mêmes animaux, amenés chez les cultivateurs qui font une spéculation d'engraisser, à cause de la nature de leurs pâturages et du genre de leur exploitation; ces animaux, dis-je, seraient refusés, parce que, en consommant la même quantité de nourriture que les races plus améliorées ou plus *domestiquées*, s'il était permis de se servir de cette expression, ils seraient loin d'acquérir, avec une quantité et une qualité données de nourriture, la même augmentation en poids, et en délicatesse la même qualité, ce qui procurerait, en produit net, à l'herbager qui fait le métier d'engraisser, une somme bien moins considérable et un revenu moins fort de son herbage.

Par ce qui précède, on a vu, on sera même convaincu, je l'espère,

1° Que les principales des qualités que nous recherchons dans le gros bétail sont produites par un régime qui tend à affaiblir la constitution de l'animal, et que l'on ne peut pas modifier ce régime sans modifier, d'une manière fâcheuse, ces mêmes qualités de domesticité ;

2° Que la prolongation, cependant, de ce régime, pendant une suite de générations, en affaiblissant successivement la bonne constitution des races de bétail, amène celles-ci au point qu'elles perdent même les qualités de domesticité que d'abord ce régime leur avait procurées ;

Et 3° enfin, que c'est la raison qui fait que ces races, au bout d'un certain nombre de générations, ont besoin d'être renouvelées ou au moins d'être métisées, pour regagner les qualités qu'elles avaient perdues.

Avant de finir, une objection qu'on élève contre cette dernière conclusion doit encore être examinée : cet examen servira à faire mieux voir comment, en appliquant à toutes les races des diverses espèces d'animaux domestiques et d'une manière générale ce qui n'était que des particularités à quelques-unes, on a tout embrouillé.

Cette objection est que, dans les troupeaux *de bêtes à laine fine* créés par métissage, la qualité d'avoir une laine très-fine pouvait se conserver sans dégénération et sans qu'on ait besoin d'avoir recours à des régénérations ou à des métissages par d'autres races.

Si ce fait paraît être une objection contre ce que je viens de dire de la nécessité de renouveler de temps en temps les races améliorées de l'espèce bovine par des taureaux de races plus rustiques, on ne fait pas attention qu'il vient alors corroborer ce que j'ai dit par rapport aux chevaux, que dans ces animaux le métissage arrivé à un certain point n'avait plus besoin, pour rester à ce point, de se continuer par des étalons de la race régénératrice. Cependant je ne tirerai point avantage de ces similitudes ou de ces dissemblances, parce que, les faits étant dus à des circonstances tout à fait différentes dans l'une et l'autre espèce, les arguments seraient mal basés.

En effet, par rapport d'abord aux *bêtes à laine fine*, il est bien reconnu actuellement qu'une nourriture peu abondante et peu substantielle et le régime des bergeries conservent au moins dans les races, s'ils ne les augmentent même pas jusqu'à un certain point, la finesse, la souplesse et l'égalité de la laine. Nous avons vu, au contraire, que le régime qui, dans les races de l'espèce bovine, créait les qualités de domesticité, quand il avait duré trop longtemps dans une suite de générations, en affaiblissant par trop la constitution de ces races, leur faisait perdre les qualités qu'il leur avait d'abord données. Déjà donc, il n'y a plus similitude entre les résultats que le régime de la domesticité produit dans les races de l'espèce bovine et entre les résultats que ce régime produit chez les *bêtes à laine fine*, puisque, dans les premières, ce régime, après avoir produit des qualités, détruit ces

qualités par sa prolongation ; tandis que, dans les autres, à quelque excès qu'il soit porté, en supposant même qu'il l'ait été jusqu'à détruire complétement la santé des animaux, il conserve au moins la qualité de la laine que le métissage a créée.

Cette première différence est suivie d'une seconde très-importante, c'est qu'il suffit, pour rétablir un troupeau de bêtes à laine fine dont la santé a été trop affaiblie par le régime, de le remettre à un régime un peu plus abondant et un peu plus stimulant, sans que, pour cela, le changement qui pourra s'opérer dans la qualité de la laine soit assez sensible pour venir porter un préjudice notable au propriétaire sous le rapport de la qualité de la laine ; tandis que, dans un troupeau de gros bétail où la qualité d'être bonne laitière ou d'être propre à l'engrais s'est perdue, il n'y a de moyen économique de la lui faire recouvrer que des métissages ou un renouvellement complet. Le retour de la race à un état de santé convenable pour qu'elle donne des individus ayant ses qualités de domesticité serait trop long à attendre par le régime et ruineux pour le cultivateur.

Comme on voit, il n'y a donc point de comparaison à établir, sous ce rapport, entre les races de l'espèce bovine et de l'espèce ovine, encore moins d'induction à tirer de ce qui se passe dans les unes pour savoir ce qui doit se passer dans les autres.

Il ne sera pas difficile de faire voir maintenant qu'il n'y a plus de comparaisons à faire et plus d'inductions à tirer de ce que, dans l'espèce chevaline et

dans l'espèce ovine, *un métissage parvenu à un certain degré peut donner des animaux ayant toujours les mêmes qualités, sans qu'on ait besoin d'avoir recours à des mâles de la race régénératrice*, parce que, les circonstances qui amènent ce résultat étant différentes, il n'y a pas encore de similitude.

Dans l'espèce du mouton, en introduisant sur l'exploitation, par métissage comme par race pure, une race de bêtes à laine fine, on est obligé, pour favoriser l'effet que l'on veut produire, de tenir les animaux à un régime alimentaire très-modéré; on est obligé de tenir ces animaux à l'abri, chaudement; on est obligé de diminuer, en un mot, leur vitalité. Dans l'espèce du cheval, au contraire, dans les mêmes cas, la première chose est non-seulement de conserver, mais encore d'augmenter la force corporelle et la vitalité, ou la faculté de résister à tous les agents extérieurs qui peuvent altérer la santé et la bonne constitution. La différence est donc très-grande, et il n'y a parité ni dans le but, puisque, dans l'espèce chevaline, ce sont les qualités naturelles principales qu'on recherche, ou la très-bonne constitution, tandis que, dans l'espèce ovine, c'est une qualité presque artificielle, celle d'une laine fine; ni dans les moyens, puisque, dans la première espèce, ils doivent tendre à augmenter la vitalité, tandis que, dans la seconde, ils doivent, pour ainsi dire, tendre à la diminuer jusqu'au point où il est possible de le faire, sans qu'il y ait danger pour la vie des animaux et pour la conservation de leur génération.

Je terminerai ici ces considérations; il me semble qu'elles doivent amener une conséquence bien basée, précise par conséquent, qui est :

1° *Que, lorsqu'il s'agit de métissage de race d'animaux domestiques et, par suite, d'améliorations de ces races, les qualités que l'on recherche dans les* DIVERSES ESPÈCES *étant différentes et les principaux moyens qu'on emploie pour arriver aux buts proposés étant également différents, il ne faut pas appuyer ou révoquer un fait, même une opinion relativement à une espèce, par des exemples de ce qui se passe dans une autre espèce ;*

2° *Enfin qu'il n'y a aucune objection, parmi celles que j'ai citées relativement au métissage dans l'espèce chevaline, qui puisse, je ne dis pas prouver, mais seulement faire soupçonner que l'opinion suivante soit fausse, que* « DANS CETTE ESPÈCE LES PRODUITS D'UN MÉTISSAGE BIEN SUIVI PEUVENT RESTER AU POINT OU ILS SONT PARVENUS, EN SE REPRODUISANT PAR EUX-MÊMES ET SANS QU'ON SOIT OBLIGÉ DE RECOURIR À DES ÉTALONS PURS DE LA RACE RÉGÉNÉRATRICE. »

On conçoit combien cette dernière conclusion est importante pour l'éleveur qui veut se créer une race de chevaux.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

FIN DE LA TABLE.



